SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT À CAPITAL VARIABLE DE DROIT LUXEMBOURGEOIS



PROSPECTUS JUILLET 2018



The asset manager for a changing world



DEMANDE D'INFORMATIONS

PARVEST 10 rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg

AVERTISSEMENT

Ce Prospectus ne peut être utilisé à des fins d'offre et de sollicitation de vente dans tout pays ou dans toute circonstance où une telle offre ou sollicitation n'est pas autorisée.

La Société est agréée comme Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) au Luxembourg. Elle est spécifiquement autorisée à commercialiser ses actions au Luxembourg, en Allemagne, en Autriche, en Belgique, au Chili, à Chypre, en Corée du Sud, en Croatie, au Danemark, en Espagne, en Finlande, en France, en Grèce, à Hong Kong, en Hongrie, en Irlande, en Italie, à Jersey, au Liechtenstein, à Macao, aux Pays-Bas, en Norvège, au Pérou, en Pologne, au Portugal, en République tchèque, au Royaume-Uni, à Singapour, en Slovaquie, en Suède, en Suisse et à Taïwan. Tous les compartiments, catégories ou classes d'actions ne sont pas nécessairement enregistré(e)s dans ces pays. Il est indispensable que les investisseurs potentiels, avant souscription, se renseignent sur les compartiments, catégories ou classes d'actions qui sont autorisé(e)s à la commercialisation dans leur pays de résidence et sur les contraintes éventuelles propres à chacun de ces pays.

En particulier, les actions de la Société n'ont pas été enregistrées conformément à une quelconque des dispositions légales ou réglementaires des États-Unis d'Amérique. Ce document ne peut en conséquence être introduit, transmis ou distribué dans ce pays, ou dans ses territoires ou possessions, ou remis à ses résidents, à ses ressortissants ou à toutes autres formes de sociétés, associations ou régimes d'avantages sociaux dont les actifs constituent des actifs de régime d'avantages sociaux, qu'ils soient ou non soumis aux dispositions du United States Employee Retirement Income Securities Act de 1974, tel qu'amendé (collectivement, les « Régimes d'avantages sociaux »), ni à des entités créées ou régies selon les lois de ce pays. Par ailleurs, les actions de la Société ne peuvent être ni offertes ni vendues à ces mêmes personnes.

Par ailleurs, nul ne peut faire état d'autres renseignements que ceux figurant dans le Prospectus ainsi que dans les documents mentionnés dans celui-ci, qui peuvent être consultés par le public. Le Conseil d'administration de la Société engage sa responsabilité sur l'exactitude des informations contenues dans le Prospectus à sa date de publication.

Enfin, le Prospectus est susceptible de connaître des mises à jour prenant en compte l'ajout ou la suppression de compartiments ainsi que toutes modifications significatives apportées à la structure et aux modes de fonctionnement de la Société. Il est par conséquent recommandé aux souscripteurs de requérir tous documents plus récents comme mentionné sous la rubrique « Information des actionnaires » infra. Il est également recommandé aux souscripteurs de se faire conseiller sur les lois et réglementations (telles que celles concernant la fiscalité et le contrôle des changes) applicables à la souscription, l'achat, la détention et au rachat d'actions dans leur pays d'origine, de résidence ou de domicile.

Pour être valable, le Prospectus doit être accompagné du dernier rapport annuel révisé et du dernier rapport semestriel si ce dernier est plus récent que le rapport annuel.

En cas d'incohérence ou d'ambiguïté quant au sens d'un mot ou d'une phrase dans toute traduction du Prospectus, la version anglaise fera foi.





TABLE DES MATIERES

LIVRE I DU PROSPECTUS	
Table des matières	3
Informations générales	7
Lexique	10
Dispositions générales	
Administration et gestion	
Politique, Objectifs, Restrictions et Techniques d'investissement	
Les Actions	
Valeur nette d'inventaire	
Dispositions fiscales	
Assemblées générales et information des actionnaires	
Annexe 1 – Restrictions d'investissement	
Annexe 2 – Techniques, instruments financiers et politiques d'investissement	
Annexe 3 – Risques d'investissement	
Annexe 4 – Procédures de liquidation, fusion, transfert et scission	
LIVRE II DU PROSPECTUS	
Aqua	58
Bond Absolute Return V350	
Bond Absolute Return V700	
Bond Asia ex-Japan	
Bond Best Selection World Emerging	
Bond Euro	
Bond Euro Corporate	
Bond Euro Government	
Bond Euro High Yield	
Bond Euro Inflation-linked	
Bond Euro Long Term	
Bond Euro Medium Term	
Bond Euro Short Term	
Bond Euro Short Term Corporate	
Bond JPY	
Bond USA High Yield	
Bond USD	
Bond USD Short Duration	
Bond World	
Bond World Emerging	
Bond World Emerging Local	
Bond World High Yield	
Bond World High Yield Short Duration	
Bond World Income	
Bond World Inflation-linked	
Climate Impact	
Commodities	
Consumer Innovators	119
Convertible Bond Europe	
Convertible Bond Europe Small Cap	
Convertible Bond World	125
Covered Bond Euro	127
Cross Asset Absolute Return	129
Disruptive Technology	132
Diversified Dynamic	
Energy Innovators	
Enhanced Cash 6 Months.	
Equity Asia ex-Japan Small Cap	
Equity Asia Pacific ex-Japan	
Equity Australia	
Faulty Best Selection Asia ex-Japan	146





PARVEST - Prospectus - Livre I - Version de JUILLET 2018	4 / 279
Equity Best Selection Euro	
Equity Best Selection Europe	150
Equity Best Selection Europe ex-UK	
Equity Best Selection World	
Equity Brazil	156
Equity China	
Equity China A-Shares	160
Equity Europe Emerging	
Equity Europe Growth	164
Equity Europe Mid Cap	166
Equity Europe Small Cap	168
Equity Europe Value	
Equity Germany	172
Equity High Dividend Asia Pacific ex-Japan	174
Equity High Dividend USA	176
Equity India	178
Equity India Small Cap	180
Equity Indonesia	182
Equity Japan	
Equity Japan Small Cap	186
Equity Latin America	188
Equity New Frontiers	
Equity Nordic Small Cap	192
Equity Russia	
Equity Russia Opportunities	
Equity Turkey	
Equity USA	
Equity USA Growth	202
Equity USA Mid Cap	
Equity USA Small Cap	
Equity USA Value DEFI	208
Equity World Emerging	
Equity World Emerging Low Volatility	
Equity World Emerging Small Cap	
Equity World Low Volatility	
Equity World Telecom	218
Finance Innovators	220
Flexible Bond Euro	222
Flexible Bond Europe Corporate	
Flexible Equity Europe	
Flexible Multi-Asset	
Global Environment	230
Global Equity Absolute Return Strategy (« GEARS »)	232
Green Bond	235
Green Tigers	237
Health Care Innovators	239
Human Development	241
Money Market Euro	243
Money Market USD	245
Multi-Asset Income Emerging	247
Multi-Asset Income Europe	
Premia Opportunities	253
QIS Multi-Factor Credit Euro IG	
QIS Multi-Factor Credit USD IG	
Real Estate Securities Europe	
Real Estate Securities Pacific	
Real Estate Securities World	
SMaRT Food	
STEP 90 Euro	
Sustainable Bond Euro	
Sustainable Bond Euro Corporate	
Sustainable Bond World Corporate	
Sustainable Equity Europe	





PARVEST - Prospectus - Livre I - Version de JUILLET 2018

5 / 279

Chaque compartiment fait l'objet d'une section d'information distincte. Elle précise, pour chaque compartiment, sa politique et son objectif d'investissement, les caractéristiques des actions, leur Devise comptable, leur jour d'évaluation, leurs modalités de souscription, de rachat et/ou de conversion, les commissions applicables, ainsi que, le cas échéant, l'historique et les autres particularités du compartiment concerné. Il est rappelé aux investisseurs que, sauf disposition contraire mentionnée au Livre II, chaque compartiment se verra appliquer les conditions générales stipulées au Livre I.





LIVRE I





INFORMATIONS GENERALES

SIÈGE SOCIAL

PARVEST 10 rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ

Président

Monsieur Pierre Moulin, Responsable Mondial des Produits et du Marketing Stratégique, BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, Paris

Membres

Monsieur Marnix ARICKX, Directeur général, BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Belgium, Bruxelles

Monsieur Emmanuel COLLINET DE LA SALLE, Responsable « Réseaux du Groupe » BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, Paris

Monsieur François HULLO, Responsable « Distribution externe » Monde, BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, Paris

Monsieur Philippe MARCHESSAUX, Responsable Capital Partners et Conseiller FundQuest, Paris, France

Monsieur Roger MINERS, Chief Marketing Officer Monde, BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT UK, Londres

Monsieur Christian VOLLE, Administrateur indépendant, Paris, France

Secrétaire général (non-membre du Conseil d'administration)

Monsieur Stéphane BRUNET, Directeur général, BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Luxembourg, Luxembourg

SOCIÉTÉ DE GESTION

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Luxembourg

10 rue Edward Steichen

L-2540 Luxembourg

Grand-Duché de Luxembourg

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Luxembourg est une Société de gestion au sens du chapitre 15 de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif.

La Société de gestion exerce les fonctions d'administration, de gestion de portefeuille et de commercialisation.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION

Président

Monsieur Fabrice SILBERZAN, Directeur général adjoint, BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, Paris Membres

Madame Sylvie BAIJOT, Directrice générale adjointe, BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Luxembourg, Luxembourg Monsieur Stéphane BRUNET, Directeur général, BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Luxembourg, Luxembourg Monsieur Georges ENGEL, Administrateur indépendant, Vincennes, France

CALCUL DE LA VNI

BNP Paribas Securities Services, succursale de Luxembourg 60, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg

AGENT DE TRANSFERT ET DE REGISTRE

BNP Paribas Securities Services, succursale de Luxembourg 60, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg

DÉPOSITAIRE

BNP Paribas Securities Services, succursale de Luxembourg 60, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg





COMITÉ STRATÉGIQUE

Président

Monsieur William DE VIJLDER, Économiste en chef du Groupe BNP Paribas, Paris

Membres

Monsieur Hervé CAZADE, Directeur des opérations - pôle IFS, BNP PARIBAS CARDIF, Paris

Monsieur Guy de FROMENT, Administrateur, Impax Group, Plc. Londres

Monsieur Vincent LECOMTE, Co-Directeur des opérations, Gestion de patrimoine, BNP Paribas, Paris

Monsieur Olivier MAUGARNY, Responsable Offre et Marketing Monde - Gestion de patrimoine, BNP Paribas, Paris

Monsieur Carlo THILL, Président du Comité de direction, BGL BNP Paribas Luxembourg, Luxembourg

ASR Nederland N.V., représenté par M. Jack Th. M. JULICHER, Utrecht

BGL BNP Paribas S.A., représenté par M. François DACQUIN, Luxembourg

BNP Paribas Fortis, représenté par M. Stéphane VERMEIRE, Bruxelles

GESTIONNAIRES D'ACTIFS

Entités de gestion du Groupe BNP Paribas :

Alfred Berg Kapitalförvaltning AB

Nybrokajen 5, SE-10725 Stockholm, Suède Société suédoise constituée le 18 août 1993

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France

DNP PARIDAS ASSET WANAGEWENT FIGURE

1, boulevard Haussmann, 75009 Paris, France Société française constituée le 28 juillet 1980

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Asia Ltd.

7/F, Lincoln House, TaikooPlace, 979 King's Road, Quarry Bay, Hong Kong Société hongkongaise constituée le 29 octobre 1991

• BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Brasil Ltda

Av. Juscelino Kubitchek 510-11 Andar, 04543-00 Sao Paulo – SP, Brésil Société brésilienne constituée le 20 mai 1998

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Japan Limited

Gran Tokyo North Tower, 9-1, Marunouchi 1-chome, Chiyoda-ku, Tokyo 100-6739, Japon Société japonaise constituée le 9 novembre 1998

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Nederland N.V.

Herengracht 595, PO box 71770, NL-1008 DG Amsterdam, Pays-Bas

Société néerlandaise constituée le 30 décembre 1966

• BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Singapore Limited

20 Collyer Quay Tung Center #01-01, Singapore 049319

Société singapourienne constituée le 22 décembre 1993

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT UK Ltd.

5 Aldermanbury Square, Londres EC2V 7BP, Royaume-Uni

Société britannique constituée le 27 février 1990

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT USA, Inc.

200 Park Avenue, 11th floor, New York, NY 10166, États-Unis d'Amérique

Société américaine constituée le 24 août 1972

TEB Portföy Yönetimi A.Ş.

Gayrettepe Mahallesi Yener Sokak n° 1 Kat. 9 Besiktas 34353 Istanbul, Turquie

Société turque constituée en novembre 1999





Entités de gestion hors-groupe :

• Arnhem Investment Management Pty Ltd.

Royal Exchange Building, Level 13, 56 Pitt Street, Sydney NSW 2000, Australie Société australienne constituée le 8 février 2008

Agissant en qualité de gestionnaire du compartiment « Equity Australia »

• Fairpointe Capital LLC

One North Franklin Street, Suite 3300, Chicago, IL 60606, États-Unis d'Amérique

Société américaine constituée le 14 décembre 2010

Agissant en qualité de gestionnaire du compartiment « Equity USA Mid Cap »

Impax Asset Management Limited

7th Floor, 30 Panton Street, Londres SW1Y 4AJ, Royaume-Uni

Société britannique constituée le 10 juin 1998

Agissant en qualité de gestionnaire des compartiments « Aqua », « Climate Impact », « Global Environment », « Green Tigers », et « SMaRT Food »

River Road Asset Management, LLC

462 South Fourth Street, Suite 1600 Louisville, Kentucky 40202-3466, États-Unis d'Amérique

Société américaine constituée le 10 mars 2005

Agissant en qualité de gestionnaire du compartiment « Equity High Dividend USA »

• Sumitomo Mitsui Asset Management Co. Ltd.

Atago Green Hills, Mori Tower, 28F, 2-5-1 Atago Minato-ku, Tokyo 105-6228, Japon

Société japonaise constituée le 1er décembre 2002

Agissant en qualité de gestionnaire du compartiment « Equity Japan Small Cap »

CONSEILLER

FundQuest Advisor

1, boulevard Haussmann, 75009 Paris, France

Société française constituée le 21 octobre 1994

Agissant en qualité de conseiller pour la sélection des gestionnaires d'actifs hors du Groupe

GARANT

BNP PARIBAS

16 boulevard des Italiens

F-75009 Paris

France

Le compartiment « STEP 90 Euro » bénéficie d'une garantie.

REVISEUR D'ENTREPRISES

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative

2, rue Gerhard Mercator

B.P. 1443

L-1014 Luxembourg

Grand-Duché de Luxembourg

STATUTS

La Société a été constituée le 27 mars 1990 avec publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le « Mémorial »).

Les Statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 25 avril 2016, avec publication au Mémorial le 17 juin 2016.

La dernière version des statuts a été déposée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg où toute personne intéressée peut la consulter et en recevoir copie (site Internet www.rcsl.lu).





LEXIQUE

Aux fins du présent document, les termes suivants revêtiront le sens qui leur est donné ci-dessous. Le lexique ci-dessous est une liste générique de termes. Certains d'entre eux peuvent de ce fait ne pas être utilisés dans le présent document.

ABS:

Asset-Backed Securities: Titres garantis par des flux de trésorerie issus d'un « pool » d'actifs (actifs hypothécaires ou non) comme des prêts hypothécaires, des créances de sociétés, des crédits automobiles, des leasings, des créances sur cartes de crédit et des prêts étudiants. Les ABS sont émis sous la forme de tranches ou de certificats de transfert, qui représentent la participation indivise fractionnaire dans les « pools » d'actifs sous-jacents. Par conséquent, les remboursements dépendent dans une large mesure des flux de trésorerie générés par les actifs sous-jacents.

<u>Devise comptable :</u>

Devise dans laquelle les actifs d'un compartiment sont comptablement exprimés. Elle peut être différente de

la devise d'une classe d'action.

Active Trading:

Opérations de souscription, de conversion ou de rachat dans un même compartiment intervenant dans un court laps de temps et pour des montants importants, le cas échéant, avec pour objectif de générer un profit à court terme. Cette pratique est défavorable aux autres actionnaires car elle affecte la performance du compartiment et perturbe la gestion des actifs.

ADR / GDR :

Les ADR / GDR font référence à toutes les catégories d'« American Depositary Receipts » et de « Global Depositary Receipts », des substituts qui forment le pendant d'actions qui ne peuvent être acquises sur le marché local pour des raisons légales. Les ADR et les GDR ne sont pas cotés sur des marchés locaux, mais sur des marchés tels que New York ou Londres et sont émis par des grandes banques et/ou des institutions financières dans des pays industrialisés en échange du dépôt des titres mentionnés dans la politique d'investissement du compartiment.

Placements alternatifs:

Investissements effectués en dehors des classes d'actifs traditionnelles que sont les actions, les titres de créance et les liquidités : ils englobent les OPCVM/OPC appliquant des stratégies alternatives, pour autant qu'ils répondent aux exigences du paragraphe 1. point e) de l'Annexe 1 du Livre I du Prospectus, les contrats à terme, les Investissements immobiliers (indirectement), les Investissements en matières premières (indirectement), les produits indexés sur l'inflation et les contrats dérivés. Les placements alternatifs peuvent s'inscrire dans le cadre des stratégies suivantes : Equity Long/Short, Equity Market Neutral, Convertible Arbitrage, Fixed Income Arbitrage (Yield Curve Arbitrage ou Corporate Spread Arbitrage, Global Macro, Distressed Securities, Multi-strategy, Managed Futures, Take-over/Merger Arbitrage, Volatility Arbitrage et

Titrisation d'actifs :

Ensemble financier (hors bilan) consistant à émettre des titres adossés à un panier d'actifs (créances hypothécaires (entre autres créances hypothécaires résidentielles et commerciales), prêts à la consommation, crédits automobiles, prêts étudiants, financements de cartes de crédit, prêts et leasings d'équipement, créances sur activité commerciale, stocks) et basés sur la qualité de la garantie qu'ils offrent ou leur niveau de risque. Les biens sous-jacents sont virtuellement « transformés » en titres, ils sont donc « titrisés ».

Investisseurs autorisés :

Investisseurs spécifiquement autorisés par le Conseil d'administration de la Société.

BMTN:

Mid-Term Negotiable Notes (bons à moyen terme négociables) relèvent de la catégorie française des titres de créances négociables (TCN : De duration initiale supérieure à un an, ils sont généralement émis par des établissements de crédit.

CDS:

Credit Default Swap: Lors de l'acquisition ou de la vente d'un CDS, la Société se couvre contre un risque de défaillance d'un émetteur moyennant le versement d'une prime trimestrielle. En cas de défaut de paiement, le règlement peut s'effectuer soit en liquidités, auquel cas l'acheteur de la protection reçoit la différence entre la valeur nominale et la valeur récupérable, soit en nature, auquel cas l'acheteur de la protection cède le titre faisant défaut ou un titre choisi dans un panier de titres livrables convenus à la signature du CDS au vendeur de la protection et récupère la valeur nominale. Les événements constituant une défaillance sont définis dans le contrat du CDS de même que les procédures de livraison des obligations et certificats de créance.

CFD:

Contract for Difference : Contrat entre deux parties qui s'engagent sur un paiement en liquidités de l'une à l'autre, à hauteur de la différence entre deux évaluations de la valeur sous-jacente, dont au moins une évaluation est inconnue au moment de la conclusion du contrat. En concluant un CFD, la Société s'engage à payer (ou à recevoir) la différence entre l'évaluation de la valeur sous-jacente au moment de la conclusion du contrat et l'évaluation de la valeur sous-jacente à un moment particulier dans le futur.

Circulaire 08/356:

Circulaire émise par la CSSF le 4 juin 2008 concernant les règles applicables aux organismes de placement collectif lorsqu'ils recourent à certaines techniques et instruments qui ont pour objet les valeurs mobilières et les instruments du marché monétaire. Ce document est disponible sur le site Internet de la CSSF (www.cssf.lu).

Circulaire 11/512:

Circulaire émise par la CSSF le 30 mai 2011 concernant a) la présentation des principaux changements du cadre règlementaire en matière de gestion des risques suite à la publication du règlement CSSF 10-4 et des précisions de l'ESMA; b) des précisions supplémentaires de la CSSF sur les règles relatives à la gestion des risques ; c) la définition du contenu et du format de la procédure de gestion des risques à communiquer à la CSSF. Ce document est disponible sur le site Internet de la CSSF (www.cssf.lu).

Circulaire 14/592:

Circulaire émise par la CSSF le 30 septembre 2014 relative aux recommandations de l'ESMA concernant les ETF et autres questions liées aux OPCVM. Ce document est disponible sur le site Internet de la CSSF (www.cssf.lu).





REIT de type fermé :

CBO:

CDO:

CLO:

CMO:

CMBS:

Nom de la Société :
Obligation « contingent
convertible » :

Real Estate Investment Trust (société de placement immobilier) conforme aux dispositions de l'article 2 du règlement grand-ducal du 8 février 2008, dont les parts sont cotées sur un Marché réglementé sont assimilées à des valeurs mobilières cotées sur un Marché réglementé. Les investissements en REIT de type fermé qui ne sont pas cotés sur un Marché réglementé sont actuellement limités à 10 % des actifs nets d'un compartiment.

Collateralised Bond Obligation: Obligations garanties par un ensemble de titres de créance assortis d'une notation inférieure (comme les junk bonds); les CBO sont classés en tranches en fonction de divers niveaux de risque de crédit (appelés rangs) déterminés par la qualité des obligations impliquées. Lors de l'émission de CBO, l'émetteur peut donner davantage de garanties que nécessaire en vue d'obtenir une meilleure notation de crédit auprès d'une agence de notation (surdimensionnement).

Collateralised Debt Obligation: Un produit financier structuré qui rassemble les actifs générant des flux de trésorerie et qui regroupe ce « pool » d'actifs en tranches discrètes pouvant être vendues à des investisseurs. Une CDO porte ce nom parce que les actifs regroupés sous forme de « pools », comme des créances hypothécaires, obligations et prêts, sont essentiellement des titres de créance servant de garantie à la CDO. Les tranches d'une CDO varient fortement en fonction de leur profil de risque. Les tranches de rang supérieur sont relativement plus sûres parce qu'elles sont couvertes en priorité par la garantie en cas de défaut. Par conséquent, les tranches de rang supérieur d'une CDO sont généralement assorties d'une notation de crédit plus élevée et offrent des taux de coupon moins élevés que les tranches de rang inférieur, qui offrent des taux de coupon plus élevés pour compenser leur plus important risque de défaut. Les CDO comprennent les CBO, les CLO et les CMO.

Collateralised Loan Obligation : Un titre garanti par un « pool » de prêts bancaires (commerciaux ou personnels) (souvent des crédits aux entreprises assortis d'une notation inférieure), structurés de telle sorte qu'il existe différentes catégories de détenteurs d'obligations dotés de qualités de crédit différentes, appelées tranches.

Collateralised Mortgage Obligation: Un type de MBS créé par la réaffectation des flux de trésorerie générés par des « pools » sous-jacents de créances hypothécaires à différentes classes d'obligations appelées tranches. La redistribution des remboursements exigibles ou anticipés de principal et des intérêts du « pool » de créances hypothécaires sous-jacent à différentes tranches crée des titres dotés de taux de coupon, de durées de vie et de sensibilités aux cours différents. Par conséquent, ces instruments peuvent être utilisés pour mieux répondre aux objectifs particuliers d'un investisseur en matière de risque et de rendement.

Commercial (ou Collateralized) Mortgage Backed Security : Un titre créé par le regroupement en « pool » de créances hypothécaires (non résidentielles) sur des biens immobiliers commerciaux, bureaux, entrepôts, biens immobiliers collectifs. Les CMBS sont structurés de telle sorte qu'il existe différentes catégories de détenteurs d'obligations dotés de qualités de crédit différentes, appelées tranches.

PARVEST

Une obligation « contingent convertible » est un type de dette subordonnée pour les banques conçu pour absorber les importantes pertes menaçant le capital, via une conversion automatique en actions. Les obligations « contingent convertible » peuvent être des instruments Tier 1 ou Tier 2.

Caractéristiques des obligations « contingent convertible »

- Déclenchement : la conversion automatique en actions est déclenchée par le niveau du capital Common Equity Tier 1 (CET1), qui peut être élevé (environ 7 %) ou faible (5,125 %) en 2014. En tant que telles, les obligations « contingent convertible » de déclenchement faible sont moins risquées que celles de déclenchement élevé.
- Mécanisme d'absorption des pertes : c'est le mode de transformation du titre de créance en fonds propres de base. Il peut s'agir d'une conversion en actions pour des banques cotées, ou d'une réduction de valeur (la banque enregistre une plus-value dans son bilan des gains et pertes). Les réductions de valeur peuvent être totales ou partielles, permanentes ou temporaires. En cas de réduction de valeur temporaire, des augmentations de valeur ultérieures sont possibles dans certaines conditions.
- Coupons: Les coupons des obligations « contingent convertible » Tier 1 sont totalement discrétionnaires et non cumulatifs, tandis que ceux des obligations « contingent convertible » Tier 2 doivent être payés (« Must Pay »). De plus, si les ratios de capital de la banque se rapprochent trop du seuil réglementaire (10-12 % en 2014, en fonction des banques), les coupons font l'objet d'une annulation obligatoire. Ils sont redéfinis tous les cinq ans, lorsque l'obligation « contingent convertible » peut être achetée.
- Échéance: Les obligations « contingent convertible » Tier 2 sont datées et peuvent être payées entièrement et en une fois à la date d'échéance ou peuvent être rachetées à tout moment avant celleci. Les obligations « contingent convertible » Tier 1 sont perpétuelles, généralement assorties d'une option d'achat tous les cinq ans.
- Point de non viabilité (Point Of Non Viability ou PONV): il s'agit du moment où les autorités de surveillance de la banque décident que cette dernière fait face à des problèmes de liquidité et s'attachent ensuite à y remédier. La détermination du PONV est du ressort des autorités de surveillance des banques nationales, qui procèdent au cas par cas.

Capital Additional Tier 1 (AT1)

Ce capital se compose :

- d'instruments de capital Tier 1 subordonnés et perpétuels émis par une banque et non inclus dans le CET1;
- de primes d'émissions d'instruments de capital AT1 ;





- d'instruments émis par des filiales bancaires consolidées et détenus par des tiers. Les instruments doivent remplir les exigences relatives aux fonds propres AT1 et ne peuvent pas être inclus dans le CET1:
- d'ajustements réglementaires appliqués dans le calcul de l'AT1.

Common Equity Tier 1 (CET1)

Mesure des fonds propre de base d'une banque par rapport au total de ses actifs pondérés en fonction des risques. Il s'agit d'une mesure de la solidité financière d'une banque. Le ratio CET1 exclut les actions préférentielles et la participation ne donnant pas le contrôle au moment où le calcul est déterminé.

Capital Tier 1

Il ne comprend que les fonds propres permanents des actionnaires (actions ordinaires émises et entièrement payées et actions préférentielles non cumulatives perpétuelles) et leurs réserves publiées (générées ou augmentées par appropriation de bénéfices non répartis ou autres surplus, par exemple des primes d'émissions, des bénéfices non distribués, des réserves générales et des réserves légales). Les réserves publiées comprennent également des fonds généraux (Accord de Bâle sur les fonds propres). Capital Tier 2

Désigné comme étant un « capital supplémentaire », il se compose notamment de réserves tacites et de réévaluation, de provisions générales/réserves générales pour créances douteuses, d'instruments de capital hybrides (dette/actions) et d'obligations subordonnées à durée déterminée. Après le capital Tier 1, le capital Tier 2 est la seconde composante du capital bancaire qui constitue les réserves obligatoires d'une banque.

Commission de Surveillance du Secteur Financier, organisme de contrôle des OPC au Grand-Duché de Luxembourg

CSSF:

Devises:

AUD : Dollar australien
BRL : Real brésilien

CHF: Franc suisse

CNH: Yuan chinois offshore (hors de Chine)

<u>CNY</u>: Yuan chinois onshore<u>CZK</u>: Couronne tchèque

Dollar canadien

EUR: Euro

CAD:

GBP: Livre britanniqueHUF: Forint hongroisHKD: Dollar de Hong Kong

JPY: Yen japonais

NOK: Couronne norvégienne

PLN: Zloty polonais

Renminbi chinois, sauf mention contraire, renvoie au CNY onshore ou au CNH offshore. Les deux

peuvent avoir une valeur très différente l'une de l'autre étant donné que les flux monétaires en / hors

de Chine continentale sont réglementés.

SEK: Couronne suédoise
SGD: Dollar de Singapour
USD: Dollar des États-Unis
ZAR: Rand sud-africain

Accès direct au marché obligataire interbancaire chinois (« CIBM »):

Directive 78/660:

Directive 83/349:

Directive 2004/39:

Directive 2009/65:

Le programme d'accès direct au marché obligataire interbancaire chinois lancé par la Banque populaire de Chine permet à des investisseurs institutionnels étrangers éligibles d'investir sur le CIBM sans restriction. Les investisseurs institutionnels étrangers peuvent investir dans des obligations de caisses sur le CIBM, ainsi que dans des produits dérivés (prêt d'obligations, contrats à terme sur obligations, contrats de garantie de taux et swaps de taux d'intérêt) à des fins de couverture.

Directive 78/660/CEE du 25 juillet 1978 du Conseil de l'Union européenne (UE) concernant les comptes annuels de certaines formes de sociétés, telle qu'amendée.

Directive 83/349/CEE du Conseil de l'Union européenne (UE) du 13 juin 1983 concernant les comptes consolidés, telle qu'amendée.

MiFID: Directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 du Conseil de l'Union européenne (UE) sur les marchés

d'instruments financiers telle qu'amendée.

Directive 2009/65/CE du Parlement et du Conseil de l'Union européenne (UE) du 13 juillet 2009 portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant certains organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) (UCITS IV), telle qu'amendée par la Directive 2014/91.

<u>Directive 2011/16:</u>
Directive 2011/16/UE du 15 février 2011 du Conseil de l'Union européenne (UE) concernant la coopération dans le domaine de la fiscalité, telle qu'amendée par la Directive 2014/107.





Directive 2014/91:

Directive 2014/91/UE du Parlement et du Conseil de l'Union européenne (UE) portant sur la coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), et plus particulièrement les fonctions de dépositaire, les sanctions et les politiques de rémunération (OPCVM V) amendant la Directive 2009/65.

Directive 2014/107:

Directive 2014/107/UE du Conseil de l'Union européenne du 9 décembre 2014 amendant la Directive 2011/16 concernant l'échange automatique et obligatoire d'informations (EAI) dans le domaine de la fiscalité.

Distressed securities:

Instruments financiers émis par des entreprises, des entités publiques ou des banques centrales qui sont, ou sont en passe d'être, en situation de défaillance et/ou de faillite (incapacité à honorer leurs obligations financières, réorganisation, restructuration). Par conséquent la valeur de ces instruments financiers s'en trouve considérablement réduite (lorsque le rendement à l'échéance est supérieur de 8 à 10 % au taux sans risque et/ou lorsque les instruments ont une notation CCC ou inférieure). Les distressed securities peuvent être des obligations d'entreprises, des actions ordinaires ou préférentielles, des crédits bancaires, des créances commerciales (biens dus), des warrants ou des obligations convertibles.

Commission de distribution :

Commission calculée et prélevée mensuellement sur la moyenne des actifs nets d'un compartiment, d'une catégorie ou d'une classe d'actions, versée à la Société de gestion et servant à couvrir la rémunération des distributeurs en complément de la part de la commission de gestion qu'ils perçoivent.

EDS:

Equity Default Swap : En acquérant un equity default swap, la Société se couvre contre un risque de forte baisse (le standard de marché actuel est de 70 %) de la valeur sous-jacente sur les marchés boursiers, quelle que soit la raison de la baisse, moyennant le versement d'une prime trimestrielle. Lorsque le risque se produit, c'est-à-dire lorsque le prix de clôture sur le marché boursier touche ou dépasse le seuil (de -70 %), le paiement s'effectue en liquidités : l'acheteur de la protection reçoit un pourcentage prédéterminé (le standard de marché européen actuel est de 50 %) du montant notionnel initialement assuré.

<u>EEE:</u> ELN: Espace économique européen

Equity Linked Notes: Instrument financiers dérivé structuré en combinant une position longue en option d'achat sur action (panier d'actions ou indice d'actions) et une position courte sur obligation ; il procure aux investisseurs une protection du revenu fixe, ainsi qu'une exposition à la hausse du marché des actions. Le coupon ou le paiement final à l'échéance est fixé par l'appréciation de l'action sous-jacente

Marchés émergents :

Pays non membres de l'OCDE avant le 1er janvier 1994 ainsi que la Turquie et la Grèce

Sur les Marchés émergents, deux catégories distinctes peuvent être distinguées par les principaux fournisseurs d'indices :

- Marchés frontières: une sous-catégorie de marchés émergents regroupant des économies en croissance assorties de caractéristiques très diverses en termes de développement, de croissance, de capital humain, d'évolution démographique et d'ouverture politique.
- Marchés émergents avancés: une sous-catégorie de pays du groupe des marchés émergents composée des pays les mieux classés en termes d'efficacité du marché, d'environnement réglementaire, de procédures de conservation et de règlement et d'outils de négociation disponibles.

EMTN:

Euro Medium Term Notes: Titres de créance à moyen terme caractérisés par leur niveau élevé de flexibilité tant pour l'émetteur (entreprise et organismes publics) que pour l'investisseur. Les EMTN sont émis dans le cadre d'un programme d'EMTN. Autrement dit, le recours à un financement de la dette peut être échelonné et les montants impliqués varient. L'organisateur de l'émission n'y souscrit pas forcément, ce qui signifie que l'émetteur ne peut être certain de lever le montant complet visé (l'émetteur a donc tout intérêt à avoir une bonne notation de crédit).

Action:

Action ou tout autre titre représentatif d'un droit de propriété.

leur exposition par le biais de swaps entièrement collatéralisés.

Titres assimilables à des actions :

ADR, GDR et certificats d'investissement.

ESMA:

European Securities and Markets Authority (AEMF - Autorité européenne des marchés financiers).

ESMA/2011/112:

la mesure des risques et le calcul de l'exposition globale de certains types d'OPCVM structurés publiées par l'ESMA le 14 avril 2011. Ce document est disponible sur le site Internet de l'ESMA (www.esma.europa.eu). Exchange Traded Commodities : Se négocient et se règlent comme des ETF, mais sont structurés comme des instruments de créance. Ils suivent à la fois des indices larges et des indices axés sur une seule matière première. Les ETC détiennent physiquement la matière première sous-jacente (par ex. de l'or) ou obtiennent

Recommandations à l'attention des autorités compétentes et des sociétés de gestion d'OPCVM concernant

ETF:

ETC:

Exchange Traded Funds: Produits cotés en Bourse qui sont structurés et réglementés comme des fonds communs de placement ou des organismes de placement collectif.

Pour être éligible, un ETF devra être un OPCVM, ou un OPC conforme aux conditions exposées à l'Annexe 1 du Prospectus.

Dépenses extraordinaires :

Dépenses autres que les commissions de gestion, performance, distribution et autres frais définis dans le présent Lexique supportées par chaque compartiment. Ces dépenses incluent, sans s'y limiter, la rémunération des administrateurs ainsi que les frais de justice, impôts, taxes ou frais divers imposés aux compartiments et qui ne sont pas considérés comme des dépenses ordinaires.

Devises fortes:

AUD, CAD, CHF, EUR, GBP, JPY et USD

HELOC:

Home Equity Line of Credit : Ligne de crédit accordée à un propriétaire immobilier, garantie par le logement de l'emprunteur. Une fois que le solde maximum du prêt est défini, le propriétaire peut utiliser la ligne de crédit à sa discrétion. Les intérêts sont prélevés à un taux variable prédéterminé, généralement basé sur les taux directeurs en vigueur.





Obligations High Yield:

Ces investissements en obligations correspondent aux notes établies par les agences de notation concernant des emprunteurs qui se situent en deçà de BBB- selon l'échelle Standard & Poor's ou Fitch et en deçà de Baa3 selon l'échelle Moody's. Ces émissions obligataires à haut rendement sont des emprunts qui prennent en général la forme d'obligations à 5, 7 ou 10 ans. Il s'agit d'obligations émises par des sociétés présentant une faible surface financière. La rémunération des titres, comme leur niveau de risque, est conséquent, ce qui leur donne un caractère fortement spéculatif. Dans le cas de titres notés par deux agences ou plus, c'est la notation la plus faible qui sera retenue.

Titre hybride:

Titre financier unique qui combine au moins deux instruments financiers différents. En général, les titres hybrides, souvent appelés les « hybrides », présentent tant des caractéristiques d'obligations que d'actions. Le type le plus répandu de titre hybride est l'obligation convertible, qui possède des caractéristiques des obligations ordinaires mais dépend fortement des fluctuations du cours de l'action dans laquelle elle est convertible.

Commission indirecte:

Frais encourus sur les OPCVM et/ou OPC sous-jacents dans lesquels la Société investit et inclus dans les Frais courants indiqués dans le KIID.

Investisseurs institutionnels:

Personnes morales souscrivant pour leur propre compte ou pour le compte de personnes physiques dans le cadre d'un régime d'épargne collectif ou d'un régime assimilable ou d'OPC. Les gestionnaires de portefeuille souscrivant dans le cadre de mandats individuels de gestion discrétionnaire ne rentrent pas dans cette catégorie (voir « Gestionnaires »).

Obligations Investment Grade:

Ces investissements en obligations correspondent aux notes établies par les agences de notation concernant des emprunteurs qui se situent entre AAA et BBB- selon l'échelle Standard & Poor's ou Fitch et entre Aaa et Baa3 selon l'échelle Moody's. Dans le cas de titres notés par deux agences, la meilleure notation des deux disponibles sera retenue. Dans le cas de titres notés par trois agences, les deux meilleures notations des trois disponibles seront prises en compte.

IRS:

Interest Rate Swap

KIID:

Document d'information clé pour l'investisseur

Loi:

Loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif. Cette Loi transpose en droit luxembourgeois la Directive 2009/65/CE (OPCVM IV) du 13 juillet 2009.

Loi du 10 août 1915 :

Loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Titres de Chine continentale :

Titres négociés en République populaire de Chine, y compris, notamment, les actions « A » chinoises (actions cotées en CNY sur les Bourses de valeurs de Shanghai ou de Shenzhen et exclusivement réservées à des investisseurs chinois ou des investisseurs étrangers éligibles), les actions « B » chinoises (actions cotées en devises étrangères sur ces mêmes Bourses de valeurs et réservées aux investisseurs étrangers) et/ou tous autres actions et titres de créance émis ou donnant lieu à un règlement en CNY et/ou les P-Notes liées à ces titres. Les actions « H » chinoises (actions cotées en HKD à la Bourse de Hong Kong) ne sont pas

Commission de gestion :

Commission calculée et prélevée mensuellement sur la moyenne des actifs nets d'un compartiment, d'une catégorie ou d'une classe d'actions, versée à la Société de gestion et servant à couvrir la rémunération des gestionnaires des actifs ainsi que des distributeurs dans le cadre de la commercialisation des actions de la Société.

Gestionnaires:

Gestionnaires de portefeuille qui souscrivent des actions dans le cadre de mandats de gestion discrétionnaire indépendants.

Market Timing:

Technique d'arbitrage par laquelle un investisseur souscrit et rachète ou convertit systématiquement des parts ou actions d'un même OPCVM dans un court laps de temps en exploitant les décalages horaires et/ou les imperfections ou déficiences du système de détermination de la VNI de l'OPCVM. Cette technique n'est pas autorisée par la Société.

Instruments du marché monétaire : Instruments habituellement négociés sur le marché monétaire, qui sont liquides et dont la valeur peut être déterminée avec précision à tout moment.

Fonds monétaire :

Fonds monétaire conforme aux lignes directrices de l'ESMA (CESR/10-049 du 19 mai 2010)

MBS:

Mortgage Backed Security: aussi appelés « titres liés à des créances hypothécaires ». Un type de titre qui est adossé (garanti) à (par) un prêt hypothécaire ou un ensemble de prêts hypothécaires dotés de caractéristiques similaires. Ces titres versent en général des paiements périodiques similaires à des paiements de coupon : la créance hypothécaire doit avoir été créée par une institution financière réglementée et agréée. Les titres hypothécaires sont adossés à un large éventail de prêts relevant généralement de 4 catégories distinctes d'emprunteurs (Agency, Prime Jumbo, Alt-A et Subprime).

Des prêts qui satisfont aux normes de souscription des agences sont généralement utilisés pour créer des RMBS appelés MBS émis par des agences. Tous les autres prêts sont inclus dans ce qu'on appelle plus généralement des MBS non émis par des agences ; le MBS émis par une agence inclut trois types de titres :

- des Mortgage Pass-Through Securities (MPTS) émis par des agences des Collateralized Mortgage Obligations (CMO) émis par des agences
- des Stripped MBS émis par des agences

Valeur Nette d'Inventaire VNI:

Organisation de Coopération et de Développement Économiques OCDE:

OTC: Over The Counter, marché de gré à gré

Frais calculés et prélevés mensuellement sur la moyenne des actifs nets d'un compartiment, d'une catégorie Autres frais :

ou d'une classe d'actions et servant à couvrir de manière générale les dépenses de garde des actifs (rémunération du Dépositaire) et d'administration quotidienne (calcul de la VNI, tenue des registres et livres





de compte, avis aux actionnaires, établissement et impression des documents obligatoires pour les actionnaires, domiciliation, frais et honoraires des réviseurs d'entreprises, etc.), à l'exception des frais de courtage, des commissions de transactions sans rapport avec le dépôt, de la rémunération des administrateurs, des intérêts et frais bancaires, des dépenses extraordinaires, des frais liés à l'établissement des rapports exigés par la réglementation, y compris le règlement EMIR (European Market Infrastructure Regulation), et de la taxe d'abonnement en vigueur au Luxembourg ainsi que de toute autre taxe étrangère spécifique et des autres droits imposés par les autorités de réglementation.

P-Notes:

Participatory Notes: Des valeurs mobilières de gré à gré offshore émises par des investisseurs institutionnels étrangers enregistrés (FII) (associés de courtiers étrangers basés localement et de courtiers institutionnels nationaux) à des investisseurs étrangers souhaitant investir dans des marchés d'actions locaux à l'accès restreint (Inde, Chine (Shenzhen et Shanghai pour les actions A chinoises), certains marchés du Moyen-Orient, des marchés nord-africains et la Corée), sans s'enregistrer auprès de l'autorité de réglementation du marché.

Commission de performance :

Différence positive entre la performance annuelle d'un compartiment, d'une catégorie ou d'une classe (c.-àd. au cours de l'exercice considéré) et le hurdle rate (seuil de référence pouvant consister en la performance d'un indice de référence, un taux fixe ou un autre élément de référence). Cette commission revient à la Société de gestion. La commission est calculée quotidiennement et le montant provisionné sera ajusté chaque Jour d'évaluation au cours de l'exercice considéré selon la méthode du double seuil « hurdle rate » - « high water mark ». Le hurdle rate correspond à la performance d'un indice de référence (ou d'autres références), tel que spécifié au niveau du compartiment, de la catégorie ou classe, tandis que le seuil d'application de la commission de performance, ou high water mark, correspond à la VNI la plus élevée du compartiment, de la catégorie ou classe à la clôture d'un exercice ou d'une période antérieurs au titre desquels une commission de performance est due à la Société de gestion, après déduction de toute commission de performance éventuelle. La commission de performance sera provisionnée si la performance du compartiment, de la catégorie ou classe dépasse le hurdle rate et le high water mark. Par ailleurs, si des actions sont rachetées au cours de l'exercice considéré, la fraction de la commission de performance provisionnée correspondant au montant total du rachat sera définitivement acquise à la Société de gestion.

RPC:

République populaire de Chine.

Courtier en RPC:

Courtier établi en RPC, choisi par le Gestionnaire d'actifs pour agir en son nom sur les deux marchés

boursiers onshore de la RPC.

Dépositaire en RPC :

Dépositaire établi en RPC, chargé de la garde des actifs du compartiment concerné au plan local.

Prospectus:

Le présent document.

QIS:

Quantitative Investment Solutions : le préfixe « QIS » dans le nom d'un compartiment indique qu'il fait partie de la gamme des compartiments gérés quantitativement de BNP Paribas Asset Management. Investissements en certificats immobiliers, actions de sociétés liées à l'immobilier et REIT de type fermé.

Investissements immobiliers:

Devise principale lorsqu'une même action a plusieurs devises d'évaluation.

Devise de référence : Règlement 2015/2365

Règlement (UE) 2015/2365 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2015 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et la réutilisation, et amendant le Règlement (UE) 648/2012 (SFTR).

Opération de mise en pension/

opération de prise en pension - : Opération régie par un contrat en vertu duquel une contrepartie transfère des titres ou des droits garantis liés au titre de propriété des titres et dans le cadre de laquelle la garantie est émise par une bourse reconnue détenant les droits afférents aux titres. Le contrat n'autorise pas la contrepartie concernée à transférer ou à nantir un quelconque titre au bénéfice de plus d'une contrepartie à la fois, avec l'engagement de racheter ces titres ou des titres similaires à un prix et à une date ultérieure déterminés, ou à déterminer, de la part du cessionnaire, ce qui constitue un contrat de mise en pension de titre pour la contrepartie qui vend les titres ou un contrat de prise en pension de titres pour la contrepartie qui les achète.

RESA:

Recueil Électronique des Sociétés et Associations

RMBS:

Residential Mortgage Backed Security : Un type de titre de créance adossé à une créance hypothécaire créé par des banques ou d'autres institutions financières dont les flux de trésorerie sont générés par des emprunts résidentiels, comme des créances hypothécaires, des prêts hypothécaires et des créances hypothécaires subprime.

RQFII:

Renminbi Qualified Foreign Institutional Investor, investisseur institutionnel étranger habilité à effectuer des opérations en renminbi conformément à la Réglementation RQFII.

Réglementation RQFII:

Lois, règles, règlements, circulaires, ordonnances, avis ou directives concernant spécifiquement les RQFII en vigueur en RPC (République populaire de Chine), tels que promulgués et/ou amendés en tant que de besoin.

Compartiments RQFII:

Organismes de placement collectif pouvant investir tout ou partie de leurs actifs dans des titres de Chine continentale via la Licence RQFII: compartiments « Bond RMB », « Convertible Bond World », « Equity China » et « Equity China A-Shares ».

Prêt ou emprunt de titres :

Opération en vertu de laquelle une contrepartie transfère des titres moyennant l'engagement par l'emprunteur de rendre des titres équivalents à une date ultérieure ou lorsque le cessionnaire lui demandera de le faire. Cette opération constitue un contrat de mise en pension de titre pour la contrepartie qui transfère les titres ou un contrat de prise en pension de titres pour la contrepartie au bénéfice de laquelle ils sont transférés.





SFT:

Opérations de financement sur titres, faisant référence à :

- une opération de mise en pension;
- un prêt de titres et un emprunt de titres ;
- une opération d'achat-revente ou une opération de vente-rachat ;
- une opération de prêt avec appel de marge

Stock Connect:

Le « Stock Connect » est un programme visant à établir un accès bilatéral entre les marchés boursiers de Chine continentale et de Hong Kong. Le Stock Connect est un programme de négociation et de compensation de titres conçu par Hong Kong Exchanges and Clearing Limited (« HKEx »), Shanghai Stock Exchange (« SSE »), Shenzhen Stock Exchange (« SZSE ») et China Securities Depository and Clearing Corporation Limited (« ChinaClear »). Par le biais de leurs courtiers à Hong Kong ainsi que de filiales créées par Stock Exchange of Hong Kong Limited (« SEHK »), les investisseurs hongkongais et étrangers (y compris les compartiments RQFII) peuvent négocier certaines actions éligibles prédéterminées cotées sur le SSE/SZSE en envoyant des ordres au SSE/SZSE. La liste des actions et bourses de valeurs de Chine continentale admises au Stock Connect pourra être sujette à modification en tant que de besoin. Les transactions effectuées via Stock Connect seront soumises à un quota quotidien (« Quota quotidien »). Les règles concernant les quotas de négociation sont susceptibles d'évoluer dans le temps.

STP:

Processus de traitement automatique de bout en bout sans saisie ni intervention manuelle

Titres de créance structurés :

Titres de créance créés par titrisation d'actifs, qui comprennent des ABS, CBO, CDO, CMO, MBS, CMBS,

RMBS et CLO.

TBA:

To Be Announced: Un TBA est un contrat d'achat ou de vente d'un MBS dont le règlement se fera à une date prédéterminée mais qui ne comporte pas de numéro de « pool » de créances hypothécaires, de nombre de « pools » de créances hypothécaires, ou de montant précis à livrer.

Valeurs mobilières

Classes de titres négociables sur le marché de capitaux (à l'exception des instruments de paiement) tels que

- actions et titres assimilables à des actions, partenariats ou autres entités, et certificats de dépôt d'Actions ;
- obligations et autres créances titrisées, dont des certificats de dépôt desdits titres ;
- tout autre titre conférant le droit d'acquérir ou de vendre toute valeur mobilière de ce type ou donnant lieu à un règlement en espèces déterminé en référence à des valeurs mobilières, des devises, des taux ou des rendements d'intérêt, des matières premières ou d'autres indices ou mesures.

TRS:

Total Return Swap: Contrat d'instruments dérivés en vertu duquel une contrepartie transfère la performance économique totale, y compris les revenus d'intérêts, les plus-values et les moins-values issues des fluctuations de prix et les pertes de crédit, d'un actif de référence (action, indice d'actions, obligation, prêt bancaire) à une autre contrepartie.

Les TRS sont en principe non financés (« TRS non financés ») : le bénéficiaire du rendement total ne paie aucun montant initial en échange du rendement total de l'actif de référence ; il permet ensuite aux deux parties d'obtenir une exposition à un actif spécifique de manière rentable (l'actif peut être détenu sans avoir à payer de frais supplémentaires).

Les TRS peuvent également être financés (« TRS financés ») lorsqu'ils impliquent un paiement initial (souvent basé sur la valeur de marché de l'actif) à la date de lancement en échange du rendement total de l'actif de référence.

OPC:

Organisme de Placement Collectif

OPCVM:

Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières

Devise(s) d'évaluation :

Devise dans laquelle la VNI d'un compartiment, d'une catégorie ou d'une classe d'actions est calculée. Il peut y avoir plusieurs Devises d'évaluation pour un même compartiment, une même catégorie ou une même classe d'actions (approche « multidevises »). Lorsque la devise de la catégorie ou classe d'actions est différente de la Devise comptable, les ordres de souscription/conversion/rachat peuvent être acceptés et exécutés sans donner lieu à des frais de change.

Jour d'évaluation :

Chaque jour ouvré bancaire à Luxembourg sous réserve des exceptions stipulées dans le Livre II.

Un Jour d'évaluation correspond également :

- à la date associée à la VNI publiée
- à la date de négociation afférente aux ordres
- eu égard aux exceptions aux règles d'évaluation, aux cours de clôture sur lesquels se base l'évaluation des actifs sous-jacents dans les portefeuilles des compartiments.

VaR:

Value at risk: la VaR est une méthode statistique utilisée pour évaluer le montant d'une perte potentielle sur la base d'une probabilité de survenue et d'un délai (se reporter à l'Annexe 2).





DISPOSITIONS GENERALES

PARVEST est une société d'investissement à capital variable (SICAV) de droit luxembourgeois, constituée le 27 mars 1990 pour une durée illimitée

La Société est actuellement soumise aux dispositions de la partie I de la Loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif ainsi qu'à la Directive 2009/65.

Le capital de la Société est exprimé en euros (« EUR ») et est à tout moment égal au total des actifs nets des différents compartiments. Il est représenté par des actions émises sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées et dont les caractéristiques sont mentionnées sous « Les Actions », infra. Les variations de capital se font de plein droit et sans les mesures de publicité et d'inscription prévues pour les augmentations et les diminutions de capital des sociétés anonymes. Son capital minimum est celui fixé par la Loi.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 33 363.

La Société est un véhicule d'investissement à compartiments multiples (également appelé umbrella fund), c'est-à-dire qu'elle se compose de plusieurs compartiments ayant des actifs et passifs distincts. Chaque compartiment a une politique d'investissement et une Devise comptable qui lui sont propres et déterminées par le Conseil d'administration.

La Société est une seule et même entité juridique.

Conformément à l'article 181 de la Loi :

- les droits des actionnaires et des créanciers relatifs à un compartiment ou nés à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation d'un compartiment sont limités aux actifs de ce compartiment ;
- les actifs d'un compartiment répondent exclusivement des droits des actionnaires relatifs à ce compartiment et ceux des créanciers dont la créance est née à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation de ce compartiment ;
- dans les relations entre actionnaires, chaque compartiment est traité comme une entité à part.

Le Conseil d'administration peut créer à tout moment d'autres compartiments dont la politique d'investissement et les modalités d'offre seront communiquées le moment venu par la mise à jour du Prospectus. Les actionnaires pourront également en être informés par voie de publications de presse si une quelconque réglementation l'exige ou si le Conseil d'administration l'estime opportun. De même, le Conseil d'administration pourra mettre fin à des compartiments, conformément aux dispositions de l'Annexe 4.





ADMINISTRATION ET GESTION

La Société est dirigée et représentée par le Conseil d'administration agissant sous le contrôle de l'Assemblée générale des actionnaires. La Société bénéficie d'une série de services de gestion, de révision et de conservation d'actifs. Les rôles et responsabilités liés à ces fonctions sont décrits ci-dessous. La composition du Conseil d'administration ainsi que les noms, adresses et informations détaillées concernant les prestataires de services sont repris sous « Informations générales », supra.

La Société de gestion, les Gestionnaires d'actifs, le Dépositaire, l'Agent administratif, les Distributeurs et autres prestataires de services ainsi que leurs filiales, administrateurs, directeurs et actionnaires respectifs sont ou peuvent être impliqués dans d'autres activités financières, d'investissement ou professionnelles susceptibles de créer des conflits d'intérêts avec la gestion et l'administration de la Société. Cela inclut la gestion d'autres fonds, les achats et ventes de titres, les services de courtage, les services de dépôt et de garde de titres et le fait d'agir en tant qu'administrateur, directeur, conseiller ou mandataire d'autres fonds ou sociétés, y compris des sociétés dans lesquelles un compartiment pourrait investir. Chaque partie s'engage à ce que l'exécution de ses obligations respectives ne soit pas compromise par de telles implications. Dans l'hypothèse d'un conflit d'intérêts, les administrateurs et les parties concernées s'engagent à résoudre celui-ci de façon équitable, dans un délai raisonnable et dans l'intérêt des actionnaires de la Société.

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration assume la responsabilité ultime de la gestion de la Société. Il est ainsi responsable de la politique d'investissement de la Société ainsi que de sa définition et mise en œuvre.

Le Conseil a délégué à Monsieur Stéphane BRUNET (Secrétaire général) la gestion journalière des affaires de la Société (y compris le droit d'agir en qualité de signataire autorisé de la Société) et sa représentation.

Le conseil peut par ailleurs se faire assister par le Comité Stratégique pour déterminer la stratégie commerciale de la Société.

Société de gestion

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Luxembourg a été constituée à Luxembourg sous la forme d'une société anonyme le 19 février 1988. Ses Statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 17 mai 2017 avec effet le 01 juin 2017, avec publication au RESA le 2 juin 2017. Son capital social, entièrement libéré, s'élève à 3 millions d'euros.

La Société de gestion assure, pour le compte de la Société, les fonctions d'administration, de gestion de portefeuille et de commercialisation.

La Société de gestion est autorisée, sous sa propre responsabilité et à ses frais, à déléguer tout ou partie de ces fonctions à des tiers de son choix.

Elle a fait usage de cette faculté en déléguant :

- les fonctions de calcul de la VNI, de teneur de registre (tant pour les actions nominatives qu'au porteur) et d'agent de transfert à BNP Paribas Securities Services, succursale de Luxembourg ;
- la gestion des avoirs de la Société ainsi que le respect de la politique et des restrictions d'investissement, aux gestionnaires d'actifs repris sous « Informations générales », supra. La liste des gestionnaires effectivement en charge de la gestion et précisant les portefeuilles gérés est annexée aux rapports périodiques de la Société. Les investisseurs peuvent recevoir, sur demande, une liste actualisée des gestionnaires d'actifs précisant pour chacun d'eux les portefeuilles gérés.

Elle a également fait appel aux conseillers en investissement repris sous « Informations générales », supra.

Lors de l'exécution des transactions sur valeurs mobilières et lors de la sélection de tout courtier, négociant ou autre contrepartie, la Société de gestion et les Gestionnaires de portefeuilles concernés procèdent aux vérifications préalables nécessaires pour obtenir les meilleures conditions générales disponibles. Quelle que soit la transaction, lesdites vérifications impliquent une prise en compte de tous les facteurs pertinents tels que la taille du marché, le cours des valeurs mobilières ainsi que les conditions financières et la capacité d'exécution de la contrepartie. Un gestionnaire de portefeuille peut choisir des contreparties au sein du groupe BNP Paribas dans la mesure où elles semblent offrir les meilleures conditions disponibles.

Par ailleurs, la Société de gestion pourra décider de nommer des Distributeurs/Nominees pour l'assister dans la distribution des actions de la Société dans les pays où celles-ci seront commercialisées.

Des contrats de Distribution et de Nominee seront conclus entre la Société de gestion et les différents Distributeurs/Nominees.

Conformément au contrat de Distribution et de Nominee, le Nominee sera inscrit dans le registre des actionnaires en lieu et place des actionnaires finaux.

Les actionnaires qui ont investi dans la Société par l'intermédiaire d'un Nominee peuvent à tout moment exiger le transfert à leur nom des actions souscrites via le Nominee. L'actionnaire faisant usage de cette faculté sera enregistré sous son propre nom dans le registre des actionnaires dès réception de l'instruction de transfert en provenance du Nominee.

Les investisseurs peuvent souscrire directement auprès de la Société sans devoir souscrire par l'intermédiaire d'un Distributeur/Nominee.

La Société attire l'attention des investisseurs sur le fait que tout investisseur ne pourra pleinement exercer ses droits d'investisseur de façon directe à l'encontre de la Société (notamment le droit de participer à des assemblées générales des actionnaires) que dans le cas où l'investisseur est lui-même et en son nom propre enregistré dans le registre des actionnaires de la Société. Dans le cas où un investisseur investit dans la Société par le biais d'un intermédiaire investissant dans la Société en son nom mais pour le compte de l'investisseur, l'investisseur risque de ne pas toujours pouvoir exercer certains droits attachés à la qualité d'actionnaire directement vis-à-vis de la Société. Il est recommandé à l'investisseur de se renseigner sur ses droits.







La Société de gestion applique une Politique de rémunération sensée, efficace et durable qui est conforme à la stratégie, à la tolérance aux risques, aux objectifs et aux valeurs de la Société.

La Politique de rémunération est conforme et contribue à une gestion des risques sensée et efficace et n'encourage pas à prendre davantage de risques que nécessaire dans le cadre des modalités de fonctionnement et de la politique d'investissement de la Société.

Les principes clés de la politique de rémunération sont :

- Mettre en œuvre une politique et des pratiques de rémunération compétitives afin d'attirer, de motiver et de garder les collaborateurs les plus performants;
- Éviter les conflits d'intérêts ;
- · Aboutir à une politique et à des pratiques de rémunération sensées et efficaces tout en évitant les prises de risques excessives ;
- · Garantir une concordance avec les risques à long terme et récompenser le respect des objectifs à long terme ;
- Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de rémunération durable et responsable, caractérisée par une structure et des niveaux de rémunération économiquement rationnels.

De plus amples informations concernant la Politique de rémunération mise à jour sont disponibles sur le site Internet http://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration/, et seront également mises à disposition sans frais et sur demande par la Société de gestion.

<u>Dépositaire</u>

Le Dépositaire exerce trois types de fonctions, à savoir :

- (i) les fonctions de surveillance (telles que définies à l'Article 22.3 de la Directive 2009/65 telle qu'amendée),
- (ii) le contrôle des flux de trésorerie de la Société (tel que défini à l'Article 22.4 de la Directive 2009/65 telle qu'amendée), et
- (iii) la conservation des actifs de la Société (telle que définie à l'Article 22.5 de la Directive 2009/65 telle qu'amendée). Conformément aux usages bancaires et aux réglementations en vigueur, le dépositaire peut, sous sa responsabilité, confier à d'autres établissements bancaires ou intermédiaires financiers tout ou partie des actifs dont il a la garde.

Dans le cadre de ses fonctions de surveillance, le dépositaire doit également :

- (a) s'assurer que la vente, l'émission, le rachat et l'annulation des Actions ont lieu conformément à la Loi et aux Statuts ;
- (b) s'assurer que la valeur des Actions est calculée conformément à la Loi et aux Statuts ;
- (c) exécuter les instructions de la Société de gestion à moins qu'elles ne soient contraires à la Loi ou aux Statuts ;
- (d) s'assurer que, dans le cadre des opérations sur les actifs du Fonds, la contrepartie lui est remise dans les délais habituels ;
- (e) s'assurer que le revenu du Fonds est attribué conformément aux Statuts.

Le Dépositaire n'exercera, au nom de la Société, aucune activité liée à la Société ou à la Société de gestion susceptible d'engendrer des conflits d'intérêts entre la Société, ses investisseurs, la Société de gestion et lui-même, à moins qu'il ait fonctionnellement et hiérarchiquement séparé l'exercice de ses tâches de dépositaire et ses autres tâches pouvant engendrer lesdits conflits d'intérêts.

Conflits d'intérêts

L'objectif principal du Dépositaire est de protéger les intérêts des Actionnaires de la Société, qui prévalent toujours sur les intérêts commerciaux.

Des conflits d'intérêts sont susceptibles de survenir si et lorsque la Société de gestion ou la Société entretient des relations commerciales avec BNP Paribas Securities Services, succursale de Luxembourg parallèlement à une nomination de cette dernière, agissant en qualité de Dépositaire. Par exemple, dans le cas où BNP Paribas Securities Services, succursale de Luxembourg fournissait des services d'administration de fonds à la Société et à la Société de gestion, en ce compris le calcul de la valeur nette d'inventaire.

Afin de traiter toute situation de conflits d'intérêts, le Dépositaire a mis en œuvre et maintenu une politique de gestion des conflits d'intérêts visant à :

- déceler et analyser les éventuelles situations de conflits d'intérêts ;
- consigner, gérer et contrôler les situations de conflits d'intérêts comme suit :
- soit en se fiant aux mesures permanentes mises en place pour faire face aux conflits d'intérêts (séparation des tâches, séparation des lignes hiérarchiques, listes d'initiés pour le personnel) ;
- soit en mettant en œuvre une gestion au cas par cas afin de (i) prendre les mesures préventives appropriées telles que l'élaboration d'une nouvelle liste de surveillance, le recours à une nouvelle « muraille de Chine » (en séparant fonctionnellement et hiérarchiquement l'exercice de ses tâches de dépositaire et les autres activités), la vérification que les opérations sont effectuées dans des conditions de pleine concurrence et/ou l'information des Actionnaires concernés de la Société, ou de (ii) refuser d'exercer l'activité engendrant le conflit d'intérêts.
- mettre en œuvre une politique déontologique ;
- réaliser une cartographie des conflits d'intérêts permettant de créer un inventaire des mesures permanentes mises en place pour protéger les intérêts de la Société ; ou à
- établir des procédures internes concernant, par exemple, (i) la nomination de fournisseurs de services pouvant engendrer des conflits d'intérêts, (ii) les nouveaux produits/nouvelles activités du Dépositaire afin d'apprécier toute situation causant un conflit d'intérêts.



PARVEST - Prospectus - Livre I - Version de JUILLET 2018

20 / 279

Sous-délégation par le Dépositaire :

Afin de fournir des services de garde dans un grand nombre de pays et donc de permettre à la Société d'atteindre ses objectifs d'investissement, le Dépositaire a nommé des entités en tant que délégués pour les fonctions de sous-conservation. Une liste de ces délégués est disponible sur le site Internet http://securities.bnpparibas.com/files/live/sites/portal/files/contributed/files/Regulatory/Ucits_delegates_EN.pdf, et sera également mise à disposition sans frais et sur demande par le Dépositaire.

Cette liste est susceptible de connaître des mises à jour. Une liste de l'ensemble des délégués peut être obtenue, sans frais et sur demande, auprès du Dépositaire.

Le processus de nomination de ces délégués et leur surveillance continue respectent les normes de qualité les plus strictes, en ce compris la gestion des éventuels conflits d'intérêts engendrés par cette nomination, conformément aux principes expliqués dans le précédent paragraphe.

Aucune délégation des fonctions de conservation des actifs de la Société décrits à l'article 34(3) de la Loi telle qu'amendée, n'engendre actuellement un conflit d'intérêts. Cependant, si un conflit d'intérêts vient à survenir, le Dépositaire s'engagera à prendre toutes les mesures raisonnablement possibles afin de résoudre ces conflits d'intérêts dans les règles (compte tenu de ses obligations et fonctions respectives) et de veiller à ce que la Société et les actionnaires soient équitablement traités.

Exigence d'indépendance

La sélection du Dépositaire par la Société de gestion repose sur des critères solides, objectifs et prédéfinis et se fait dans le seul intérêt de la Société et de ses investisseurs. De plus amples informations concernant ce processus de sélection peuvent être fournies sur demande aux investisseurs par la Société de gestion.

Réviseur d'entreprises

L'ensemble de la comptabilité et des opérations de la Société est soumis à la révision annuelle du Réviseur d'entreprises.







POLITIQUE, OBJECTIFS, RESTRICTIONS ET TECHNIQUES D'INVESTISSEMENT

L'objectif général de la Société est d'assurer à ses investisseurs une valorisation aussi élevée que possible des capitaux investis tout en les faisant bénéficier d'une large répartition des risques. À cette fin, la Société investira principalement ses actifs en valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, parts ou actions d'OPC, dépôts auprès d'un établissement de crédit et instruments financiers dérivés, variés, libellés en toutes devises et émis dans différents pays.

La politique d'investissement de la Société est déterminée par le Conseil d'administration selon la conjoncture politique, économique, financière et monétaire du moment. Elle variera selon les compartiments concernés, dans les limites et en conformité avec les caractéristiques et l'objectif propres à chacun d'eux, tels que stipulés au Livre II.

La politique d'investissement sera menée en stricte conformité avec le principe de diversification et de répartition des risques. À cette fin, sans préjudice de ce qui peut être spécifié pour un ou plusieurs compartiments, la Société sera soumise à une série de restrictions d'investissement stipulées en Annexe 1. À ce titre, l'attention des investisseurs est attirée sur les risques d'investissement décrits à l'Annexe 3.

Le Conseil d'administration a adopté une politique de gouvernance d'entreprise stipulant, entre autres, que des votes peuvent être effectués aux Assemblées des actionnaires des sociétés dans lesquelles des compartiments investissent. Les principes clés régissant la politique de vote du Conseil d'administration sont liés à la capacité d'une société à agir de manière transparente et responsable à l'égard des investissements des actionnaires et au fait qu'une société doit être dirigée de façon à assurer croissance et rendement des actions à long terme. Le Conseil d'administration mettra en application la politique de vote en toute bonne foi en prenant en compte le meilleur intérêt des actionnaires des compartiments. Pour obtenir de plus amples informations, veuillez visiter le site Internet www.bnpparibas-am.com.

Par ailleurs, la Société est autorisée à recourir aux techniques et instruments qui ont pour objet les valeurs mobilières et les instruments du marché monétaire aux conditions et dans les limites fixées en Annexe 2, pour autant que ces techniques et instruments financiers dérivés soient employés aux fins d'une gestion efficace du portefeuille. Lorsque ces opérations concernent l'utilisation d'instruments financiers dérivés, ces conditions et limites doivent être conformes aux dispositions de la Loi. En aucun cas ces opérations ne doivent amener la Société et ses compartiments à s'écarter des objectifs d'investissement tels qu'exposés dans le Prospectus.

Sauf disposition contraire mentionnée dans la politique d'investissement d'un compartiment au Livre II, plus particulièrement pour le compartiment « STEP 90 Euro », aucune garantie ne peut être apportée quant à la réalisation des objectifs d'investissement des compartiments, et les performances passées ne constituent pas un indicateur des performances futures.





LES ACTIONS

CATÉGORIES, SOUS-CATÉGORIES ET CLASSES D'ACTIONS :

A. CATEGORIES

Au sein de chaque compartiment, le Conseil d'administration aura la possibilité de créer et d'émettre les catégories d'actions suivantes et d'associer de nouvelles devises d'évaluation à des actions existantes.

Catégorie	Investisseurs	Prix de souscription initial par action ⁽¹⁾	Participation minimum (2)	Commissions maximales à charge des investisseurs			
			(en EUR ou sa valeur équivalente en toute autre Devise d'évaluation)	Souscription	Conversion (3)	Rachat	
Classic				3 %		Néant	
N	Tous		Néant	Néant	4.50.0/	3 %	
Privilege	Distributeurs ⁽⁵⁾ , Gestionnaires, Tous		-Distributeurs ⁽⁵⁾ : néant -Gestionnaires : néant -Autres : 3 millions par compartiment	3 %	1,50 %	Néant	
ı	Investisseurs institutionnels, OPC	100,- dans les Devises de référence sauf : CNH, CZK, NOK, PLN, SEK	Investisseurs institutionnels : 3 millions par compartiment ou 10 millions dans la Société OPC : néant				
I Plus	Investisseurs autorisés	et ZAR: 1 000,- JPY et HUF: 10 000,-	25 millions par compartiment: « Equity China A-Shares » « Equity India Small Cap » 50 millions par compartiment: « Bond Best Selection World Emerging » « Bond World Inflation-Linked » « Equity Best Selection Europe » 100 millions par compartiment: « Enhanced Cash 6 Months »		Néant		
Life	AG Insurance		Néant				
Х	Investisseurs autorisés		incant				

- (1) Hors commission de souscription, le cas échéant
- (2) À la discrétion du Conseil d'administration
- (3) En cas de conversion vers un compartiment assorti d'une commission de souscription plus élevée, la différence peut être due.
- (4) Non autorisés pour les compartiments « Cross Asset Absolute Return » et « STEP 90 Euro »
- (5) Les Distributeurs qui ne fournissent que des services de conseil indépendants rémunérés, tels que définis par le MiFID, s'agissant des distributeurs établis dans l'EEE.

B. Sous-categories

Dans certains compartiments, les sous-catégories suivantes peuvent être créées :

1. MD/QD

Ces sous-catégories versent des dividendes mensuellement (MD) ou trimestriellement (QD)

2. Hedged (H)

Ces sous-catégories visent à couvrir le Risque de change du portefeuille du compartiment par rapport à leur Devise de référence. En cas de changements de la valeur nette d'inventaire du portefeuille et/ou en cas de souscriptions et/ou de rachats, cette couverture sera mise en œuvre dans la mesure du possible et dans des limites spécifiques (en cas de dépassement de ces limites, la couverture sera ajustée). Par conséquent, nous ne pouvons garantir que le risque de change sera totalement supprimé.

La devise de ces sous-catégories apparaît dans leur nom (par exemple, dans le compartiment « Equity Brazil », « Classic H EUR » pour une sous-catégorie couverte en EUR lorsque l'exposition de change du portefeuille du compartiment est en Real brésilien).

3. Return Hedged (RH)

Ces sous-catégories visent à couvrir le rendement du portefeuille dans la Devise comptable du compartiment (et non les expositions de change sous-jacentes) face à la devise indiquée dans la dénomination de la sous-catégorie. En cas de changements de la valeur nette d'inventaire du portefeuille et/ou en cas de souscriptions et/ou de rachats, cette couverture sera mise en œuvre dans la mesure du possible selon des limites spécifiques (en cas de dépassement de ces limites, la couverture sera ajustée).

La devise de ces sous-catégories apparaît dans leur nom (par exemple, « Classic RH EUR » pour une sous-catégorie couverte en EUR lorsque la devise comptable du compartiment est l'USD).







Ces sous-catégories sont évaluées et émises uniquement dans la Devise de référence indiquée dans la dénomination de la sous-catégorie, laquelle est différente de la Devise comptable du compartiment (par exemple « Classic USD » pour une catégorie émise et évaluée en USD uniquement, alors que la Devise comptable du compartiment est l'EUR).

Les autres caractéristiques de ces sous-catégories, ainsi que leur structure de frais, sont identiques à celles de la catégorie dont elles découlent au sein du compartiment concerné.

C. CLASSES DE CAPITALISATION / DISTRIBUTION

Les catégories/sous-catégories d'actions mentionnées plus haut sont émises dans des classes de capitalisation (« CAP ») et/ou des classes de distribution (« DIS ») telles que définies ci-après.

1. <u>CAP</u>

Les actions CAP conservent leurs revenus pour les réinvestir.

2. DIS

Les actions DIS peuvent verser un dividende aux actionnaires annuellement, mensuellement ou trimestriellement.

L'assemblée générale des actionnaires détenteurs d'actions DIS de chaque compartiment concerné se prononce chaque année sur la proposition du Conseil d'administration de payer un dividende, qui sera calculé selon les limites légales et statutaires prévues à cet effet. À cet égard, l'assemblée générale se réserve le droit de distribuer l'actif net de chaque compartiment de la Société sans le réduire en deçà du capital minimum légal. La nature de la distribution (revenus nets des investissements ou capital) sera précisée dans les États financiers de la Société.

S'il est dans l'intérêt des actionnaires de ne pas distribuer de dividende, compte tenu des conditions du marché, aucune distribution ne sera faite.

Le Conseil d'administration peut, lorsqu'il l'estime opportun, décider de la distribution d'un acompte sur dividendes.

Il appartient au Conseil d'administration de déterminer les modalités de versement des dividendes et acomptes sur dividendes qui ont été décidés. Les dividendes seront, en principe, payés dans la Devise de référence de la classe concernée (les frais de change pour des paiements dans d'autres devises seront à la charge de l'investisseur).

Les dividendes et acomptes sur dividendes mis en paiement mais non réclamés par l'actionnaire durant une période de cinq ans à partir de la date de mise en paiement ne pourront plus être réclamés et reviendront au compartiment concerné.

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes ou acomptes sur dividendes annoncés et non réclamés se trouvant aux mains de la Société pour le compte des actionnaires du compartiment jusqu'à la date de prescription légale.

D. FORMES JURIDIQUES DES ACTIONS

Toutes les actions sont émises sous forme nominative.

Les actions « Classic », « N », « Privilege » et « I » peuvent également être émises sous forme au porteur.

Toutes les actions sont inscrites dans des registres spécifiques tenus au Luxembourg par l'Agent de registre, comme indiqué dans la section « Informations générales ». Sauf s'il en est disposé autrement, les actionnaires ne recevront aucun certificat représentatif de leurs actions. À la place, ils recevront une confirmation de leur inscription dans le registre.

En vertu de la Loi luxembourgeoise du 28 juillet 2014, toutes les actions au porteur physiques ont été annulées. L'équivalent en espèces des actions annulées a été déposé auprès de la Caisse de consignation du Luxembourg.

E. DISPOSITIONS GENERALES CONCERNANT TOUTES LES ACTIONS

Le Conseil d'administration peut décider d'associer de nouvelles devises d'évaluation à des catégories ou classes existantes, et, avec l'accord préalable de la CSSF, d'ajouter de nouvelles catégories, sous-catégories ou classes d'actions à des compartiments suivant les mêmes spécifications décrites ci-dessus aux points A, B et C. Une telle décision ne donnera pas lieu à la publication d'un avis, mais le site Internet www.bnpparibas-am.com et la version suivante du prospectus seront mis à jour en conséquence.

Le Conseil d'administration peut s'écarter du prix de souscription initial par action. Cependant, l'égalité de traitement des actionnaires sera préservée à tout moment.

Le Conseil d'administration peut décider à tout moment de fractionner ou de regrouper les actions émises dans un compartiment, une catégorie ou une classe en un nombre d'actions qu'il définit. La valeur nette d'inventaire totale de ces actions doit être égale à la valeur nette d'inventaire des actions fractionnées/regroupées existantes au moment du fractionnement/regroupement.

Si les actifs d'une catégorie/classe tombent en dessous de 1 000 000,00 EUR ou l'équivalent dans une autre devise, le Conseil d'administration se réserve le droit de la liquider ou de la fusionner avec une autre catégorie/classe de son choix s'il estime agir ainsi dans le meilleur intérêt des actionnaires.

S'il s'avère que des actions sont détenues par des personnes autres que celles autorisées, elles seront converties en actions de la catégorie ou classe adéquate ou dans la devise appropriée.

Les actions doivent être entièrement libérées et sont émises sans désignation de valeur nominale. Sauf mention contraire, leur émission n'est pas limitée en nombre. Les droits attachés aux actions sont ceux énoncés dans la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 pour autant qu'il n'y soit pas dérogé par la Loi.

Des fractions d'actions jusqu'à trois décimales pourront être émises.

Toutes les actions entières de la Société, quelle que soit leur valeur, ont un égal droit de vote. Les actions de chaque compartiment, catégorie ou classe ont un droit égal au produit de liquidation du compartiment, de la catégorie ou de la classe en question.

Si aucune information particulière n'est donnée par les investisseurs, les ordres reçus seront traités dans la Devise de référence de la catégorie.







Les actions de la Société peuvent être proposées à la souscription au niveau local via des plans d'épargne à versements réguliers et des programmes de rachat et de conversion spécifiques à cette offre locale et peuvent être exposées à des charges supplémentaires.

Si un plan d'épargne à versements réguliers est clos avant le terme convenu, le total des commissions de souscription dues par les actionnaires concernés peut être supérieur à celui qui aurait été appliqué à des souscriptions standard.

Les investisseurs peuvent être tenus de nommer un agent payeur en qualité de nominee (le « Nominee ») pour tous actes liés à leur participation dans la Société.

Dans le cadre de cette mission, le Nominee est spécialement tenu :

- d'envoyer à la Société les demandes de souscription, de conversion et de rachat, regroupées par catégorie d'actions, classe d'actions, compartiment et distributeur ;
- d'être inscrit au registre de la Société en son nom « pour le compte d'un tiers » ; et
- d'exercer le droit de vote de l'investisseur (le cas échéant) selon les instructions de l'investisseur.

Le Nominee doit s'efforcer de conserver une liste électronique tenue à jour des noms et adresses des investisseurs et du nombre d'actions détenues ; la qualité d'actionnaire peut être vérifiée par le biais de la lettre de confirmation envoyée à l'investisseur par le Nominee.

Les investisseurs sont informés qu'ils peuvent être tenus de payer des frais supplémentaires pour l'activité du Nominee susmentionné.

Pour de plus amples détails, les investisseurs sont invités à lire le dossier de souscription disponible auprès de leur distributeur habituel.

Avertissements préliminaires

Les souscriptions, conversions et rachats d'actions se font à valeur nette d'inventaire (VNI) inconnue. Ils peuvent porter soit sur un nombre d'actions, soit sur un montant.

Le Conseil d'administration se réserve le droit de :

- (a) refuser, pour quelque raison que ce soit, tout ou partie d'une demande de souscription ou de conversion ;
- (b) racheter à tout moment des actions détenues par des personnes qui ne sont pas autorisées à acheter ou à détenir des actions de la Société ;
- (c) rejeter des demandes de souscription, de conversion ou de rachat provenant d'un investisseur qu'il suspecte d'employer des pratiques associées aux Market Timing et Active Trading et de prendre, le cas échéant, les mesures nécessaires pour protéger les autres investisseurs de la Société, notamment en imposant une commission de rachat supplémentaire de 2 % du montant de l'ordre au maximum, au profit du compartiment.

Le Conseil d'administration est autorisé à fixer des montants minima de souscription, de conversion, de rachat et de détention.

Pour l'appréciation des minima de souscription, il est fait masse des demandes de souscription en provenance d'entités dont la dénomination traduit l'appartenance à un même groupe ou qui ont un organe central de prise de décision.

Si une demande de rachat ou de conversion d'actions, une procédure de fusion/scission ou tout autre événement a pour effet de réduire le nombre ou la valeur nette d'inventaire totale des actions d'un actionnaire donné en deçà du nombre ou de la valeur fixé par le Conseil d'administration, la Société peut procéder au rachat de toutes ses actions.

Dans certains cas décrits dans la partie consacrée à la suspension du calcul de la VNI, le Conseil d'administration est autorisé à suspendre temporairement les émissions, conversions et rachats d'actions, ainsi que le calcul de leur valeur nette d'inventaire.

Le Conseil d'administration peut décider, dans l'intérêt des actionnaires, de fermer un compartiment, une catégorie et/ou une classe aux souscriptions et aux conversions entrantes, dans certaines conditions et pendant la durée qu'il fixe. Une telle décision ne donnera pas lieu à la publication d'un avis, mais le site Internet www.bnpparibas-am.com sera mis à jour en conséquence.

Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent, le bulletin de souscription devra être accompagné, s'il s'agit d'une personne physique, de la carte d'identité ou du passeport du souscripteur certifié(e) conforme par une autorité compétente (p. ex. ambassade, consulat, notaire, commissaire de police) ou par une institution financière soumise à des normes en matière d'identification équivalentes à celles en vigueur au Luxembourg ou, s'il s'agit d'une personne morale, des Statuts et d'un extrait du registre de commerce, dans les cas suivants :

- 1. en cas de souscription directe auprès de la Société ;
- 2. en cas de souscription par l'intermédiaire d'un professionnel du secteur financier résident d'un pays qui ne serait pas soumis à une obligation d'identification équivalente aux normes luxembourgeoises en matière de prévention de l'utilisation du système financier à des fins de blanchiment d'argent ;
- 3. en cas de souscription par l'intermédiaire d'une filiale ou d'une succursale dont la maison-mère serait soumise à une obligation d'identification équivalente à celle exigée par la loi luxembourgeoise, si la loi applicable à la maison-mère ne lui fait pas obligation de veiller au respect de ces dispositions pour ses filiales ou succursales.

La Société est également tenue d'identifier la provenance des fonds s'ils sont issus d'établissements financiers n'étant pas soumis à une obligation d'identification équivalente à celle exigée par la loi luxembourgeoise. Les souscriptions pourront être temporairement bloquées jusqu'à l'identification de la provenance des fonds.

Il est généralement admis que les professionnels du secteur financier résidents de pays ayant adhéré aux conclusions du rapport GAFI (Groupe d'Action Financière sur le Blanchiment de Capitaux) sont considérés comme ayant une obligation d'identification équivalente à celle requise par la loi luxembourgeoise.

Traitement des informations personnelles

En soumettant une demande de souscription, l'investisseur autorise la Société à stocker et à utiliser toutes les informations confidentielles qu'elle pourrait acquérir à son sujet en vue de la gestion de son compte ou de leur relation d'affaires. Dans la mesure où cet usage l'exige, l'investisseur autorise également le partage de ces informations avec différents prestataires de services de la Société. Il est à noter que certains prestataires de services implantés en dehors de l'Union européenne peuvent être soumis à des règles moins strictes en matière de protection des données. Les informations peuvent servir à des fins d'archivage, à traiter des ordres, à répondre aux requêtes des actionnaires et à leur fournir des informations sur d'autres produits et services de la Société. Ni la Société, ni sa société de gestion ne communiqueront des informations confidentielles sur les actionnaires, à moins d'y être contraintes par une réglementation particulière.





Souscriptions

Les actions seront émises à un prix correspondant à la valeur nette d'inventaire par action, majorée de la commission de souscription mentionnée dans le tableau ci-dessus.

Pour qu'un ordre soit exécuté à la valeur nette d'inventaire d'un jour d'évaluation donné, il faut qu'il soit reçu par la Société avant la date et l'heure spécifiées dans les conditions particulières détaillées au Livre II pour chaque compartiment. Les ordres reçus après cette limite seront traités à la valeur nette d'inventaire du jour d'évaluation suivant.

Pour être accepté par la Société, l'ordre doit reprendre toutes les informations requises concernant l'identification des actions souscrites et l'identité du souscripteur tel que mentionné ci-dessus.

À moins qu'il en soit disposé autrement pour un compartiment particulier, le prix de souscription de chaque action est payable dans une des devises d'évaluation des actions concernées et dans le délai fixé au Livre II, le cas échéant majoré de la commission de souscription applicable. À la demande de l'actionnaire, le paiement peut être effectué dans une autre devise qu'une des devises d'évaluation. Les frais de change seront alors mis à la charge de l'actionnaire.

La Société se réserve le droit de différer et/ou annuler les demandes de souscription au cas où il serait incertain que le paiement y afférent parvienne au Dépositaire dans les délais de paiement impartis ou au cas où l'ordre ne serait pas complet. Le Conseil d'administration ou son représentant peut traiter cette demande soit en appliquant une majoration tenant compte notamment des intérêts dus selon les taux usuels du marché, soit en annulant l'attribution des actions et, le cas échéant en l'accompagnant d'une demande de compensation pour toute perte résultant du défaut de paiement avant l'expiration du délai imparti. Les actions ne seront dès lors attribuées qu'après réception de la demande de souscription dûment complétée et accompagnée du paiement ou d'un document attestant irrévocablement le paiement dans les délais impartis. La Société ne sera pas responsable du traitement différé des ordres lorsque ces derniers ne seront pas complets.

Tout solde restant après la souscription sera remboursé à l'actionnaire, sauf s'il est inférieur à 15 EUR ou l'équivalent dans une autre devise, selon le cas. Les montants non remboursés seront conservés par le compartiment concerné.

Le Conseil d'administration peut accepter l'émission d'actions en échange de l'apport en nature de valeurs mobilières, conformément aux conditions fixées par la Loi luxembourgeoise, en particulier en ce qui concerne l'obligation de remise d'un rapport d'évaluation par le Réviseur d'entreprises mentionné sous « Informations générales » supra et à condition que ces valeurs mobilières soient conformes à la politique et aux restrictions d'investissement du compartiment concerné de la Société telles que décrites au Livre II. Sauf disposition contraire, les coûts de cette opération seront supportés par la partie requérante.

Conversions

Sans préjudice des dispositions propres à un compartiment, une catégorie ou une classe, tout actionnaire peut demander la conversion de tout ou partie de ses actions en actions d'un autre compartiment, une autre catégorie ou une autre classe. Le nombre d'actions nouvellement émises ainsi que les frais relatifs à l'opération sont calculés conformément à la formule reprise ci-dessous.

Les conversions ne sont possibles qu'entre les catégories suivantes :

En De	Classic	N	Privilege	I	I Plus	Life	х
Classic	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	N/A	Non
N	Non	Oui	Non	Non	Non	N/A	Non
Privilege	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	N/A	Non
1	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	N/A	Non
I Plus	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	N/A	Non
Life	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
X	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	N/A	Oui

Les principes de conversion des sous-catégories sont les mêmes que ceux de la catégorie d'origine à laquelle elles sont rattachées.

Pour qu'un ordre de conversion soit exécuté à la valeur nette d'inventaire d'un jour d'évaluation donné, il faut qu'il soit reçu par la Société avant la date et l'heure spécifiées au Livre II pour chaque compartiment. Les ordres reçus après cette limite seront traités à la valeur nette d'inventaire du jour d'évaluation suivant.

Formule de conversion

Le nombre d'actions attribuées au sein d'un nouveau compartiment ou d'une nouvelle catégorie ou classe sera déterminé selon la formule suivante :

$$A = \underbrace{B \times C \times E}_{D}$$

- A étant le nombre d'actions à attribuer dans le nouveau compartiment ;
- B étant le nombre d'actions du compartiment d'origine à convertir ;
- C étant la valeur nette d'inventaire par action du compartiment d'origine au jour d'évaluation concerné;
- D étant la valeur nette d'inventaire par action du nouveau compartiment au jour d'évaluation concerné ; et
- E étant le taux de change applicable au moment de l'opération entre les devises des deux compartiments considérés.

Les investisseurs seront redevables de l'ensemble des frais de change liés à toutes transactions conduites à leur demande.

Dans le cas d'actions détenues en compte (avec ou sans attribution de fractions d'actions), tout solde restant après la conversion sera remboursé à l'actionnaire, sauf s'il est inférieur à 15 EUR ou l'équivalent dans une autre devise, selon le cas. Les montants non remboursés reviendront au compartiment concerné.







Rachats

Sous réserve des exceptions et limitations prévues dans le Prospectus, tout actionnaire a le droit, à tout moment, de faire racheter ses actions par la Société.

Pour qu'un ordre soit exécuté à la valeur nette d'inventaire d'un jour d'évaluation donné, il faut qu'il soit reçu par la Société avant la date et l'heure spécifiées dans les conditions particulières détaillées au Livre II pour chaque compartiment. Les ordres reçus après cette limite seront traités à la valeur nette d'inventaire du jour d'évaluation suivant.

Pour être accepté par la Société, l'ordre doit inclure toutes les informations requises concernant l'identification des actions concernées et l'identité de l'actionnaire tel que mentionné ci-dessus.

À moins qu'il en soit disposé autrement pour un compartiment particulier, le montant de rachat de chaque action sera remboursé dans sa devise de souscription, minoré de la commission de rachat applicable, le cas échéant.

À la demande de l'actionnaire, le paiement peut être effectué dans une autre devise que la devise de souscription des actions rachetées, les frais de change étant alors à la charge de l'actionnaire et imputés sur le prix de rachat. Le prix de rachat des actions peut être supérieur ou inférieur au prix payé au moment de la souscription (ou de la conversion), selon que la valeur nette d'inventaire s'est entre-temps appréciée ou dépréciée.

La Société se réserve le droit de différer les demandes de rachat au cas où l'ordre ne serait pas complet. La Société ne sera pas responsable du traitement différé des ordres lorsque ces derniers ne seront pas complets.

Les rachats en nature sont possibles sur approbation spécifique du Conseil d'administration, pour autant que les actionnaires subsistants ne subissent pas de préjudice et qu'un rapport d'évaluation du Réviseur d'entreprises de la Société soit établi. Le type ou la nature des actifs qui peuvent être transférés en pareil cas sera déterminé par le gestionnaire dans le respect de la politique et des restrictions d'investissement du compartiment concerné. Les coûts de tels transferts peuvent être supportés par la partie requérante.

Si le total des demandes nettes de rachat/conversion reçues au titre d'un compartiment visé un jour d'évaluation donné porte sur plus de 10 %* des actifs nets du compartiment concerné, le Conseil d'administration peut décider de fractionner et/ou de différer les demandes de rachat/conversion présentées au prorata de manière à réduire le nombre d'actions remboursées/converties à ce jour à 10 %* des actifs nets du compartiment concerné. Toute demande de rachat/conversion ainsi différée sera traitée prioritairement aux demandes de rachat/conversion reçues au jour d'évaluation suivant, sous réserve toujours de la limite précitée de 10 %* des actifs nets.

* 5 % pour les compartiments « Equity Japan Small Cap » et « Equity Australia ».

Dans le cas d'actions détenues en compte (avec ou sans attribution de fractions d'actions), tout solde restant après le rachat sera remboursé à l'actionnaire, sauf s'il est inférieur à 15 EUR ou l'équivalent dans une autre devise, selon le cas. Les montants non remboursés seront réputés appartenir au compartiment concerné.

Cotation en Bourse

Par décision du Conseil d'administration, les actions peuvent être admises à la cote officielle de la Bourse de Luxembourg et/ou, s'il y a lieu, d'une autre Bourse de valeurs.

À la date du présent Prospectus, aucune action n'est cotée en Bourse.



VALEUR NETTE D'INVENTAIRE

CALCUL DE LA VALEUR NETTE D'INVENTAIRE PAR ACTION

Chaque calcul de la valeur nette d'inventaire sera effectué comme suit sous la responsabilité du Conseil d'administration :

- (1) La valeur nette d'inventaire sera calculée selon les modalités indiquées au Livre II.
- (2) Le calcul de la valeur nette d'inventaire par action sera effectué par référence aux actifs nets totaux du compartiment, de la catégorie et/ou de la classe correspondant(e). Les actifs nets totaux de chaque compartiment, catégorie et/ou classe seront calculés en additionnant l'ensemble des éléments d'actifs détenus par chacun d'eux (en ce compris les droits ou pourcentages détenus dans certains sous-portefeuilles internes tels que plus amplement décrits sous 4, infra) desquels seront soustraits les dettes et engagements qui leur sont propres, le tout conformément à ce qui est mentionné au point 4 alinéa 4, infra.
- (3) La valeur nette d'inventaire par action de chaque compartiment, catégorie ou classe sera calculée en divisant le total de ses actifs nets par le nombre d'actions en circulation, jusqu'à six décimales pour les compartiments du « Marché monétaire » et jusqu'à deux décimales pour tous les autres compartiments, à l'exception des devises qui ne s'expriment pas sous forme de décimale.
- (4) De manière à assurer, en interne, une gestion financière et administrative globale de masses d'actifs appartenant à un(e) ou plusieurs compartiments, catégories ou classes, le Conseil d'administration pourra créer autant de sous-portefeuilles internes qu'il y aura de telles masses d'actifs à gérer (les « sous-portefeuilles internes »).
 - Ainsi, un ou plusieurs compartiments, catégories ou classes ayant totalement ou partiellement la même politique d'investissement, pourront rassembler les actifs acquis par chacun d'eux dans le cadre de la mise en œuvre de cette politique d'investissement dans un sous-portefeuille interne créé à cet effet. La part détenue par chaque compartiment, catégorie ou classe au sein de chacun des sous-portefeuilles internes pourra s'exprimer soit en termes de pourcentages soit en termes de droits ainsi qu'il est précisé dans les deux paragraphes suivants. La création d'un sous-portefeuille interne aura pour seul objectif de faciliter la gestion administrative et financière de la Société.
 - Les pourcentages de détention seront établis sur la base du seul rapport de contribution aux actifs d'un sous-portefeuille interne donné. Ces pourcentages de détention seront recalculés lors de chaque jour d'évaluation pour tenir compte de tout rachat, émission, conversion, distribution ou tout autre événement généralement quelconque intervenant au sein de l'un quelconque des compartiments, catégories et/ou classes concerné(e)s et de nature à accroître ou à réduire leur participation dans le sous-portefeuille interne concerné.
 - Les droits qui seraient émis par un sous-portefeuille interne donné seront évalués à une fréquence et selon des modalités identiques à celles mentionnées aux points 1, 2 et 3, supra. Le nombre total de droits émis variera en fonction des distributions, rachats, émissions, conversions, ou de tout autre événement généralement quelconque intervenant au sein de l'un quelconque des compartiments, catégories et/ou classes concerné(e)s et de nature à accroître ou à réduire leur participation dans le sous-portefeuille interne concerné.
- (5) Quel que soit le nombre de catégories ou classes créées au sein d'un compartiment déterminé, il conviendra de procéder au calcul des actifs nets totaux de ce compartiment selon la fréquence déterminée par la Loi luxembourgeoise, les Statuts ou le Prospectus. Les actifs nets totaux de chaque compartiment seront calculés en additionnant les actifs nets totaux de chaque catégorie ou classe créées au sein de ce compartiment.
- (6) Sans préjudice de ce qui est mentionné au point 4 ci-dessus, concernant les droits et les pourcentages de détention, et sans préjudice des règles particulières pouvant être fixées pour un ou plusieurs compartiments en particulier, l'évaluation des actifs nets des différents compartiments sera effectuée en conformité avec les règles stipulées ci-dessous.

COMPOSITION DE L'ACTIF

Les actifs de la Société comprendront notamment :

- toutes les espèces en caisse ou en dépôt y compris les intérêts échus non encore touchés et les intérêts courus sur ces dépôts jusqu'au jour de paiement;
- (2) tous les effets et billets payables à vue et les sommes à recevoir (y compris les résultats de la vente de titres dont le prix n'a pas encore été touché) :
- (3) tous les titres, parts, actions, obligations, options ou droits de souscription et autres investissements et valeurs mobilières qui sont la propriété de la Société ;
- (4) tous les dividendes et distributions à recevoir par la Société en espèces ou en titres dans la mesure où la Société en a connaissance ;
- (5) tous les intérêts échus non encore perçus et tous les intérêts produits jusqu'au jour de paiement par les titres qui sont la propriété de la Société, sauf si ces intérêts sont compris dans le principal de ces titres ;
- (6) les frais d'établissement de la Société, dans la mesure où ils n'ont pas été amortis ;
- (7) tous les autres actifs de quelque nature qu'ils soient, y compris les dépenses payées d'avance.

REGLES D'EVALUATION

Les actifs de chaque compartiment seront évalués comme suit :

- (1) La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des sommes à recevoir, des dépenses payées d'avance et des dividendes et intérêts annoncés ou venus à échéance, mais non encore touchés, sera la valeur nominale de ces actifs, sauf s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être touchée; dans ce dernier cas, la valeur sera déterminée en retranchant le montant que la Société estimera adéquat pour rendre compte de la valeur réelle de ces actifs;
- (2) La valeur des actions ou parts d'organismes de placement collectif sera déterminée en fonction de la dernière valeur nette d'Inventaire disponible le jour d'évaluation. Si ce prix n'est pas conforme à la réalité, l'évaluation se fondera sur le prix de vente probable estimé par le Conseil d'administration en toute prudence et bonne foi ;
- (3) L'évaluation de toute valeur admise à une cote officielle ou sur tout autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public est basée sur le dernier cours de clôture connu du Jour d'évaluation applicable et, si cette valeur est négociée sur plusieurs marchés, sur le dernier cours de clôture connu du marché principal de cette valeur.
 - Si le dernier cours de clôture connu ne reflète pas la réalité, l'évaluation se fondera sur le prix de vente probable estimé par le Conseil d'administration en toute prudence et bonne foi ;
 - Le Conseil d'administration recourt à cette possibilité pour évaluer les titres cotés sur les marchés de l'Asie de l'Est, de l'Asie du Sud, de l'Asie du Sud-Est et de l'Océanie. Dans ces cas, le dernier cours de clôture précité est ajusté selon une méthode revue par le réviseur d'entreprises de la Société et contrôlée par la Société de gestion, afin de refléter la juste valeur des actifs concernés.
- (4) les valeurs non cotées ou non négociées sur un marché boursier ou sur tout autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public seront évaluées sur base de la valeur probable de réalisation estimée de manière régulière avec prudence et de bonne foi par un professionnel qualifié désigné à cette fin par le Conseil d'administration ;



- (5) les valeurs libellées en une autre devise que la devise comptable du compartiment concerné seront converties sur la base du taux de change applicable au Jour d'évaluation ;
- (6) si la pratique du marché le permet, les actifs liquides, les instruments du marché monétaire et tous les autres instruments peuvent être évalués à leur valeur nominale majorée des intérêts courus ou selon la méthode de l'amortissement linéaire. La décision d'évaluer les actifs du portefeuille selon la méthode de l'amortissement linéaire devra être approuvée par le Conseil d'administration et celui-ci devra motiver sa décision. Le Conseil d'administration mettra en place les contrôles adéquats pour l'évaluation de ces instruments;
- (7) le Conseil d'administration est habilité à établir ou modifier les règles relatives à la détermination des principes d'évaluation pertinents après concertation avec les différentes parties ;
- (8) les IRS seront évalués sur la base de la différence entre la valeur de tous les intérêts futurs payables par la Société à sa contrepartie à la date d'évaluation au taux zéro coupon correspondant à l'échéance de ces paiements et la valeur de tous les intérêts futurs payables par la contrepartie à la Société au taux zéro coupon correspondant à l'échéance de ces paiements ;
- (9) le modèle interne d'évaluation des CDS s'appuie sur la courbe de taux des CDS, le taux de recouvrement et un taux d'actualisation (LIBOR ou taux de swap du marché) pour calculer l'évaluation au prix de marché (mark-to-market). Ce modèle interne produit également la courbe de taux des probabilités de défaut. Pour établir la courbe des taux des CDS, les données d'un certain nombre de contreparties actives sur le marché des CDS sont utilisées. Le gestionnaire utilise l'évaluation des CDS de contreparties pour les comparer aux valeurs obtenues avec le modèle interne. La base de départ pour la construction du modèle interne est l'égalité, à la signature du CDS, entre la jambe variable et la iambe fixe du CDS :
- (10) dans la mesure où les EDS sont activés par un incident relatif à une action, leur évaluation dépend principalement de la volatilité de l'action et de son asymétrie. Plus cette volatilité est élevée, plus le risque que l'action atteigne le seuil des 70 % est élevé et donc plus le spread de l'EDS est important. Le spread d'un CDS d'une société reflète également sa volatilité, puisqu'une volatilité élevée de l'action indique une volatilité élevée des actifs de la société en question et donc une forte probabilité d'événement de crédit. Étant donné que les spreads des EDS et des CDS sont, tous les deux, corrélés avec la volatilité implicite des actions, et que ces relations ont tendance à rester stables au cours du temps, un EDS peut être considéré comme un succédané de CDS. Le point clé dans l'évaluation d'un EDS est de calculer la probabilité implicite d'un événement relatif à une action. Deux méthodes sont généralement acceptées : la première consiste à utiliser le spread du marché des CDS comme intrant dans un modèle pour évaluer l'EDS ; la seconde utilise des données historiques de l'action en considération pour estimer cette probabilité. Bien que les données historiques ne soient pas nécessairement un guide suffisamment fiable de ce qui peut se passer dans le futur, ces données peuvent résumer le comportement général d'une action face à des crises. Dans la comparaison des deux approches, il est très rare de voir des probabilités historiques supérieures aux probabilités implicites des actions ;
- (11) l'évaluation d'un CFD et d'un TRS reflétera à tout moment la différence entre le dernier cours connu de la valeur sous-jacente et l'évaluation qui est prise en compte lors de la conclusion de la transaction.

COMPOSITION DU PASSIF

Les engagements de la Société comprendront principalement :

- (1) tous les emprunts, effets échus et sommes exigibles ;
- (2) toutes les obligations connues, échues ou non, y compris toutes les obligations contractuelles venues à échéance qui ont pour objet des paiements en espèces ou en nature (y compris le montant des dividendes annoncés par la Société mais non encore payés);
- (3) toutes réserves, autorisées ou approuvées par le Conseil d'administration, notamment celles qui avaient été constituées en vue de faire face à une moins-value potentielle sur certains investissements de la Société ;
- (4) tout autre engagement de la Société, de quelque nature qu'il soit, à l'exception de ceux représentés par les moyens propres de la Société. Pour l'évaluation du montant de ces autres engagements, la Société prendra en considération toutes les dépenses à supporter par elle, comprenant, sans limitation, les frais de modification des Statuts, du Prospectus ou de tout autre document relatif à la Société, les commissions de gestion, conseil, performance et autres, ainsi que les autres frais et dépenses extraordinaires, toutes taxes, impôts et droits prélevés par les autorités publiques et les Bourses de valeurs, les frais financiers, bancaires ou de courtage encourus lors de l'achat ou de la vente d'actifs ou autrement. Pour l'évaluation du montant de ces engagements, la Société tiendra compte prorata temporis des dépenses, administratives et autres, qui ont un caractère régulier ou périodique.

Les actifs, passifs, charges et frais qui ne sont pas attribuables à un compartiment, une catégorie ou classe seront imputés aux différents compartiments, catégories ou classes à parts égales ou, pour autant que les montants en cause le justifient, au prorata de leurs actifs nets respectifs. Chaque action de la Société qui sera en voie d'être rachetée sera considérée comme action émise et existante jusqu'à la clôture du Jour d'évaluation s'appliquant au rachat de cette action et son prix sera, à partir de la clôture de ce jour et jusqu'à ce que le prix en soit payé, considéré comme engagement de la Société. Chaque action à émettre par la Société en conformité avec des demandes de souscription reçues sera traitée, pour ce qui est de son prix, comme un montant dû à la Société jusqu'à ce que ce montant ait été reçu par elle. Dans la mesure du possible, il sera tenu compte de tout investissement ou désinvestissement décidé par la Société jusqu'au Jour d'évaluation.

SUSPENSION DU CALCUL DE LA VALEUR NETTE D'INVENTAIRE ET DE L'EMISSION, DE LA CONVERSION ET DU RACHAT DES ACTIONS

Sans préjudice des motifs légaux de suspension, le Conseil d'administration peut à tout moment suspendre temporairement le calcul de la Valeur nette d'inventaire des actions d'un ou de plusieurs compartiments ainsi que l'émission, la conversion et le rachat des actions de ces compartiments, dans les cas suivants :

- (1) pendant toute période durant laquelle un ou plusieurs marchés de devises ou une Bourse de valeurs qui sont les marchés ou Bourse principaux où une portion substantielle des investissements du compartiment à un moment donné est cotée, se trouvent fermés, sauf pour les jours de fermeture habituels, ou pendant laquelle les échanges y sont sujets à des restrictions importantes ou suspendus;
- (2) lorsque la situation politique, économique, militaire, monétaire, sociale, ou tout événement de force majeure échappant à la responsabilité ou au pouvoir de la Société, rendent impossible de disposer de ses actifs par des moyens raisonnables et normaux, sans porter gravement préjudice aux intérêts des actionnaires ;
- (3) pendant toute rupture des communications normalement utilisées pour déterminer le prix de n'importe quel investissement de la Société ou des prix courants sur un marché ou une Bourse quelconque ;
- (4) lorsque des restrictions de change ou de mouvement de capitaux empêchent d'effectuer des transactions pour le compte de la Société ou lorsque les opérations d'achat ou de vente des actifs de la Société ne peuvent être réalisées à des taux de change normaux ;
- (5) dès une prise de décision de liquider soit la Société, soit un ou plusieurs compartiments, catégories ou classes ;
- (6) en vue d'établir la parité d'échange dans le cadre d'une opération de fusion, apport d'actif, scission ou toute opération de restructuration, au sein, par ou dans un ou plusieurs des compartiments, catégories et/ou classes;



PARVEST - Prospectus - Livre I - Version de JUILLET 2018

29 / 279

- (7) pour un compartiment « Nourricier », lorsque le calcul de la valeur nette d'inventaire, l'émission, la conversion ou le rachat des actions du compartiment « Maître » sont suspendus ;
- (8) ainsi que dans tous les cas où le Conseil d'administration estime par une résolution motivée qu'une telle suspension est nécessaire pour préserver l'intérêt général des actionnaires concernés.

En cas de suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire, la Société informera immédiatement de manière appropriée les actionnaires ayant demandé la souscription, la conversion ou le rachat des actions du ou des compartiments concernés.

Dans des circonstances exceptionnelles pouvant affecter négativement les intérêts des actionnaires, ou en cas de demandes de souscription, rachat ou conversion supérieures à 10 %* des actifs nets d'un compartiment, le Conseil d'administration se réserve le droit de ne fixer la valeur d'une action qu'après avoir effectué, dès que possible, pour le compte du compartiment, les achats et ventes de valeurs mobilières qui s'imposent. Dans un tel cas, les demandes de souscription, rachat et conversion en instance d'exécution seront traitées simultanément sur la base de la valeur nette d'inventaire ainsi calculée.

* 5 % pour les compartiments « Equity Japan Small Cap » et « Equity Australia ».

Les demandes de souscription, de conversion et de rachat en attente peuvent être révoquées par avis écrit, sous réserve que la Société reçoive ledit avis avant la levée de la suspension. Les demandes en suspens seront prises en considération à la première date de calcul faisant suite à la levée de la suspension. Dans l'hypothèse où l'ensemble des demandes en suspens ne peut être traité lors d'un même jour d'évaluation, les demandes les plus anciennes auront priorité sur les demandes les plus récentes.

SWING PRICING

Dans certaines conditions de marché et en tenant compte du volume des transactions d'achat et de vente au sein d'un compartiment, et de la taille de ces dernières, le Conseil d'administration peut estimer qu'il est dans l'intérêt des actionnaires de calculer les VNI par action sur la base des cours d'achat et de vente des actifs et/ou en appliquant une estimation de l'écart entre les cours acheteur et vendeur en vigueur sur les marchés sur lesquels les actifs sont négociés. Le Conseil d'administration peut à nouveau ajuster lesdites VNI afin de tenir compte de tous les frais de transaction et les commissions de vente, sous réserve que ces frais et commissions ne dépassent pas 1 % de la VNI du compartiment à ce moment.





DISPOSITIONS FISCALES

IMPOSITION DE LA SOCIETE

À la date du Prospectus, la Société n'est assujettie à aucun impôt luxembourgeois sur le revenu et les plus-values.

La Société est soumise au Luxembourg à une taxe d'abonnement annuelle représentant 0,05 % de la valeur nette d'inventaire. Ce taux est abaissé à 0,01 % pour :

- a) les compartiments dont l'objet exclusif est le placement collectif en instruments du marché monétaire et en dépôts auprès d'établissements de crédit :
- b) les compartiments dont l'objet exclusif est le placement collectif auprès d'établissements de crédit ;
- c) les compartiments, catégories ou classes réservé(e)s aux Investisseurs institutionnels, Gestionnaires et OPC.

Sont exonérés de cette taxe d'abonnement :

- a) la valeur des actifs représentée par des actions ou parts détenues dans d'autres OPC, pour autant que ces actions ou parts ont déjà été soumises à la taxe d'abonnement ;
- b) les compartiments, catégories et/ou classes :
 - (i) dont les titres sont réservés à des Investisseurs institutionnels, Gestionnaires ou OPC, et
 - (ii) dont l'objectif exclusif est le placement collectif en instruments du marché monétaire et en dépôts auprès d'établissements de crédit, et
 - (iii) dont l'échéance résiduelle pondérée du portefeuille ne dépasse pas 90 jours, et
 - (iv) qui bénéficient de la notation la plus élevée possible d'une agence de notation reconnue ;
- c) les compartiments, catégories et/ou classes réservé(e)s à :
 - (i) des institutions de retraite professionnelle, ou véhicules d'investissement similaires, créés à l'initiative d'un ou de plusieurs employeurs pour le bénéfice de leurs salariés, et
 - (ii) des sociétés comptant un ou plusieurs employeurs investissant les fonds qu'ils détiennent pour fournir des prestations de retraite à leurs salariés :
- d) les compartiments dont l'objectif principal est l'investissement dans les institutions de la micro-finance ;
- e) les compartiments, catégories et/ou classes :
 - (i) dont les titres sont cotés ou négociés sur au moins une Bourse de valeurs ou un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, et
 - (ii) dont l'objectif exclusif est de reproduire la performance d'un ou de plusieurs indices.

Lorsqu'elle est due, la taxe d'abonnement est payable chaque trimestre sur l'actif net correspondant et est calculée à la fin du trimestre au cours duquel la taxe est applicable.

Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

IMPOSITION DES INVESTISSEMENTS DE LA SOCIETE

Certains revenus de portefeuille de la Société, notamment en dividendes et intérêts, ainsi que certaines plus-values peuvent être assujettis à des impôts de taux et de natures variables dans les pays d'où ils proviennent. Ces revenus et plus-values peuvent également faire l'objet de retenues à la source. La Société, dans certaines circonstances, pourrait ne pas bénéficier des conventions internationales visant à éviter la double imposition conclues entre le Grand-Duché de Luxembourg et les pays concernés. Certains pays peuvent considérer que ces conventions ne bénéficient qu'aux personnes imposables au Grand-Duché de Luxembourg.

IMPOSITION DES ACTIONNAIRES

a) Résidents du Grand-Duché de Luxembourg

À la date du Prospectus, les dividendes perçus et les plus-values réalisées lors de la cession d'actions par des résidents du Grand-Duché de Luxembourg ne sont pas passibles de retenue à la source.

Les dividendes sont soumis à l'impôt sur le revenu au taux d'imposition des personnes physiques.

Les plus-values réalisées lors de la cession d'actions ne sont pas soumises à l'impôt sur le revenu en cas de détention des actions pendant une durée supérieure à six mois, sauf dans le chef d'actionnaires résidents détenant plus de 10 % des actions de la Société.

b) <u>Non-résidents</u>

En principe, selon la législation actuelle :

- les dividendes perçus et les plus-values réalisées lors de la cession d'actions par des non-résidents ne sont pas passibles de retenue à la source au Luxembourg ;
- les plus-values réalisées par des non-résidents lors de la cession d'actions ne sont pas soumises à l'impôt sur le revenu luxembourgeois.

Toutefois, en présence d'une convention visant à éviter la double imposition conclue entre le Grand-Duché et le pays de résidence de l'actionnaire, les plus-values réalisées lors de la cession d'actions sont en principe exonérées au Luxembourg, le pouvoir d'imposition étant attribué au pays de résidence de l'actionnaire.

ÉCHANGE D'INFORMATIONS

a) Résidents d'un autre État membre de l'Union européenne y compris les départements français d'outre-mer, les Açores, Madère, les Îles Canaries, les Îles Áland et Gibraltar.

Il est recommandé à toute personne physique qui perçoit des dividendes de la Société ou le produit de la cession des actions de la Société par l'intermédiaire d'un agent payeur établi dans un autre État que celui dont il est résident de se renseigner sur les dispositions légales et réglementaires qui lui sont applicables.

En effet, la plupart des pays visés par les Directives 2011/16 et 2014/107 communiqueront à l'autorité fiscale de l'Etat de résidence du bénéficiaire effectif des revenus le montant brut total distribué par la Société et/ou les produits bruts totaux résultant de la cession, du remboursement ou du rachat des actions de la Société.





31 / 279

b) Résidents des États ou territoires tiers

Aucune retenue à la source n'est prélevée sur les revenus versés à des résidents d'États ou territoires tiers.

Cependant, dans le cadre de l'Échange automatique d'informations en matière fiscale (EAI) élaboré par l'OCDE, il se peut que la Société de gestion se doive de collecter et de révéler à des tiers des informations sur ses actionnaires, lesquels tiers incluent les autorités fiscales du pays participant dans lequel le bénéficiaire des revenus réside, cela afin que lesdites informations soient ensuite communiquées aux juridictions compétentes. Les informations à caractère financier et personnel telles qu'elles sont définies dans le cadre de cette réglementation et qui sont susceptibles d'être révélées incluent (sans s'y limiter) l'identité des actionnaires et de leurs bénéficiaires directs ou indirects, ainsi que celle des bénéficiaires effectifs et des personnes disposant d'un pouvoir de contrôle. Il sera donc demandé à un actionnaire de répondre aux demandes raisonnables portant sur ces informations qui lui seront adressées par la Société afin qu'elle puisse remplir ses obligations déclaratives. En ce qui concerne les « premiers pays participants » à l'EAI, l'échange d'informations aura lieu en 2017 et portera sur les données collectées en 2016, tandis que pour les autres pays participants (Autriche et Suisse), cet échange aura lieu en 2018 et portera sur les données collectées en 2017. La liste des pays participant à l'EAI est disponible sur le site Internet http://www.oecd.org/tax/automatic-exchange/

c) Fiscalité américaine

Aux termes de la loi américaine FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act) entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2014, si la Société investit directement ou indirectement dans des actifs américains, les revenus provenant de ces investissements pourraient être assujettis à une retenue à la source de 30 % aux États-Unis.

Pour éviter d'avoir à payer cette retenue à la source, le Grand-Duché de Luxembourg a conclu un accord intergouvernemental (l'« IGA ») avec les États-Unis, le 28 mars 2014, en vertu duquel les institutions financières du Luxembourg doivent faire diligence raisonnable pour communiquer certaines informations concernant leurs investisseurs américains directs ou indirects aux autorités fiscales luxembourgeoises. Ces informations sont ensuite communiquées par le fisc luxembourgeois à l'organisme Internal Revenue Service des États-Unis.

Les dispositions qui précèdent sont basées sur la Loi et la pratique actuellement en vigueur et peuvent être sujettes à modification. Il est recommandé aux actionnaires potentiels d'obtenir des informations complètes dans leur pays d'origine, de résidence fiscale ou de domicile sur les éventuelles incidences fiscales liées à leur investissement. L'attention des investisseurs est également attirée sur certaines dispositions fiscales spécifiques à plusieurs pays dans lesquels la Société fait l'objet d'une négociation publique.





ASSEMBLEES GENERALES ET INFORMATION DES ACTIONNAIRES

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DES ACTIONNAIRES

L'Assemblée générale annuelle des actionnaires se tient le 25 avril à quinze heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg qui sera spécifié sur la convocation. Si ce jour n'est pas un jour ouvré bancaire à Luxembourg, l'Assemblée générale se réunit le premier jour ouvré bancaire suivant. D'autres Assemblées générales peuvent être convoquées conformément à ce qui est prévu par la loi luxembourgeoise et les Statuts de la Société.

La convocation des actionnaires à toute assemblée générale fera l'objet d'avis dans les formes et délais prévus par la loi luxembourgeoise et les Statuts de la Société, et moyennant un préavis de 14 jours au moins.

De même, les Assemblées générales délibèrent tel que prescrit par la loi luxembourgeoise et les Statuts de la Société.

Toute action, quelle que soit sa valeur unitaire, donne droit à une voix. Toutes les actions concourent de façon égale aux décisions prises en Assemblée générale lorsque les décisions à prendre concernent la Société dans son ensemble. Lorsque les décisions concernent les droits particuliers des actionnaires d'un compartiment, d'une catégorie ou d'une classe, seuls les détenteurs d'actions de ce compartiment, de cette catégorie ou de cette classe participent au vote.

INFORMATION DES ACTIONNAIRES

Valeurs nettes d'inventaire et dividendes

La Société publie les informations légalement requises au Grand-Duché de Luxembourg et dans tous les autres pays dans lesquels les actions sont proposées au public.

Ces informations sont également disponibles sur le site Internet www.bnpparibas-am.com.

Exercice social

L'exercice social de la Société commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre.

Rapports financiers

La Société publie un rapport annuel, au dernier jour de l'exercice social, certifié par le réviseur d'entreprises agréé, ainsi qu'un rapport semestriel non certifié au dernier jour du sixième mois de l'exercice social. La Société est autorisée à publier une version abrégée des rapports financiers si besoin

Les états financiers de chaque compartiment sont établis dans la Devise comptable du compartiment mais la consolidation des comptes de la Société sera libellée en euros.

Le rapport annuel est rendu public dans les quatre mois qui suivent la clôture de l'exercice social et le rapport semestriel dans les deux mois qui suivent la fin du semestre.

Documents disponibles pour consultation

Les Statuts, Prospectus, KIID et rapports périodiques peuvent être consultés au siège de la Société et auprès des établissements chargés du service financier. Des exemplaires des Statuts et des rapports annuels et semestriels peuvent être obtenus sur demande.

À l'exception des publications de journaux imposées par la loi, le média officiel pour obtenir tout avis adressé aux actionnaires de la Société sera le site Internet www.bnpparibas-am.com.

Ces documents et informations seront également disponibles sur le site Internet www.bnpparibas-am.com.





ANNEXE 1 - RESTRICTIONS D'INVESTISSEMENT

Aux fins de cette Annexe 1, les termes suivants sont définis ci-dessous :

- « État membre » : un État membre de l'Union européenne. Les États qui sont des parties à l'Accord créant l'Espace économique européen autres que les États membres de l'Union européenne, dans les limites établies par cet Accord et les règlements connexes sont considérés comme équivalents aux États membres de l'Union européenne.
- « Pays tiers » :un pays autre qu'un État membre.
- 1. Les investissements d'un compartiment se composent exclusivement de l'un ou plusieurs des éléments suivants :
 - a) valeurs mobilières et instruments du marché monétaire admis à la cote ou négociés sur un marché réglementé, tel que défini par la Directive 2004/39 :
 - b) valeurs mobilières et instruments du marché monétaire négociés sur un autre marché d'un État membre, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public :
 - c) valeurs mobilières et instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une Bourse dans un pays qui n'est pas un État membre de l'Union européenne ou négociés sur un autre marché réglementé dans un pays qui n'est pas un État membre de l'Union européenne, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public ;
 - d) valeurs mobilières et instruments du marché monétaire récemment émis, sous réserve que :
 - (i) leurs conditions d'émission incluent une promesse formelle que ces valeurs feront l'objet d'une demande d'admission à la cote officielle d'une Bourse de valeurs ou d'un autre marché réglementé en fonctionnement régulier, reconnu et accessible au public ; et
 - (ii) l'admission est obtenue dans un délai d'un an à compter de l'émission ;
 - e) parts ou actions d'OPCVM agréés conformément à la Directive 2009/65 et/ou d'autres OPC au sens de l'Article 1(2)(a) et (b) de la Directive 2009/65, qu'ils se situent ou non dans un État membre de l'Union européenne, à condition que :
 - (i) ces autres OPC soient autorisés selon des lois qui garantissent qu'ils font l'objet d'une supervision considérée par la CSSF comme équivalente à celle prévue dans la législation de l'UE et que la coopération entre les autorités soit suffisamment garantie ;
 - (ii) le niveau de la protection des détenteurs de parts ou actionnaires de ces autres OPC soit équivalent à celui prévu pour les détenteurs de parts ou actionnaires d'un OPCVM et, en particulier, que les règles relatives à la division des actifs, aux emprunts, aux prêts, aux ventes à découvert de valeurs mobilières et d'instruments du marché monétaire soient équivalentes aux exigences de la Directive 2009/65.
 - (iii) il soit rendu compte de l'activité de ces autres OPC dans des rapports semestriels ou annuels afin de permettre une évaluation de l'actif et du passif, revenus et opérations au cours de l'exercice ; et que
 - (iv) la proportion d'actifs des OPCVM ou des autres OPC dont l'acquisition est envisagée, qui, conformément à leurs règlements de gestion ou leurs statuts, peut être investie globalement dans des parts ou actions d'autres OPCVM ou d'autres OPC ne dépasse pas 10 %;
 - f) dépôts auprès d'un établissement de crédit remboursable sur demande ou pouvant être retirés et ayant une échéance inférieure ou égale à douze mois, à condition que l'établissement de crédit ait son siège social dans un État membre de l'Union européenne ou, si le siège social de l'établissement de crédit est situé dans un Pays tiers, qu'il soit soumis à des règles prudentielles considérées par la CSSF comme équivalentes à celles prévues par la législation de l'UE;
 - g) instruments financiers dérivés, y compris les instruments assimilables donnant lieu à un règlement en espèces, qui sont négociés sur un marché réglementé du type visé aux points a), b) et c) ci-dessus ou instruments financiers dérivés négociés de gré à gré, à condition que :
 - (i) le sous-jacent du produit dérivé consiste en instruments relevant du présent paragraphe 1, indices financiers, taux d'intérêt, taux de change ou devises applicables, dans lesquels le compartiment correspondant peut effectuer des placements conformément à ses objectifs d'investissement, tels que décrits dans les Statuts de la Société ;
 - (ii) les contreparties aux transactions sur instruments dérivés négociés de gré à gré soient des établissements de crédit soumis à une surveillance prudentielle et appartenant aux catégories agréées par la CSSF; et
 - (iii) les instruments dérivés négociés de gré à gré fassent l'objet d'une évaluation fiable et vérifiable sur une base journalière et puissent, à l'initiative de la Société, être vendus, liquidés ou clôturés par une transaction symétrique, à tout moment et à leur juste valeur.

L'utilisation d'instruments financiers dérivés ne doit pas entraîner d'effet de levier sur les actifs du compartiment « STEP 90 Euro ».

- h) instruments du marché monétaire autres que ceux négociés sur un marché réglementé, concernés par l'Article 1 de la Loi, pour autant que l'émission ou l'émetteur de ces instruments soient soumis eux-mêmes à une réglementation visant à protéger les investisseurs et l'épargne et que ces instruments soient :
 - (i) émis ou garantis par une administration centrale, régionale ou locale, par une banque centrale d'un État membre, par la Banque Centrale Européenne, par l'Union européenne ou par la Banque Européenne d'Investissement, par un Pays tiers ou, dans le cas d'un État fédéral, par un des membres composant la fédération, ou par un organisme public international dont font partie un ou plusieurs États membres ;
 - (ii) émis par une société dont tous les titres sont négociés sur des marchés réglementés mentionnés dans la Section 1 paragraphe a),
 b) ou c) ci-dessus;
 - (iii) émis ou garantis par un établissement soumis à une surveillance prudentielle selon les critères définis par le droit de l'UE, ou par un établissement qui est soumis et se conforme à des règles prudentielles considérées par la CSSF comme au moins aussi rigoureuses que celles prévues par la législation de l'UE; ou
 - (iv) émis par d'autres entités appartenant aux catégories approuvées par la CSSF, pour autant que les investissements dans ces instruments soient soumis à des règles de protection des investisseurs qui soient équivalentes à celles prévues aux points (i), (ii) ou (iii) les premier, deuxième et troisième tirets qui précèdent, et que l'émetteur soit une société dont le capital et les réserves s'élèvent au moins à 10 000 000 EUR et qui présente et publie ses comptes annuels conformément à la Directive 78/660, soit une entité qui, au sein d'un groupe de sociétés incluant une ou plusieurs sociétés cotées, se consacre au financement du groupe ou soit une entité qui se consacre au financement de véhicules de titrisation bénéficiant d'une ligne de financement bancaire.





- 2. Toutefois, un compartiment ne peut pas :
 - a) investir plus de 10 % de ses actifs en valeurs mobilières et instruments du marché monétaire autres que ceux visés à la Section 1.; ni
 - b) acquérir des métaux précieux ou des certificats représentatifs de ceux-ci.

Un compartiment peut détenir, à titre accessoire, des liquidités.

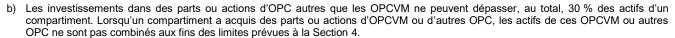
- 3. La Société peut acquérir des titres mobiles ou immobiliers essentiels à l'exercice direct de ses activités.
- 4.
- a) Un Compartiment n'investira pas plus que :
 - (i) 10 % de ses actifs dans des valeurs mobilières ou instruments du marché monétaire émis par une même entité ; ou
 - (ii) 20 % de ses actifs dans des dépôts effectués auprès de la même entité.
 - L'exposition à une contrepartie d'un compartiment dans une transaction dérivée de gré à gré n'excédera pas :
 - (i) 10 % de ses actifs lorsque la contrepartie est une institution de crédit visée à la Section 1. paragraphe f) ; ou
 - (ii) 5 % de ses actifs dans les autres cas.
- b) La valeur totale des valeurs mobilières et des instruments du marché monétaire détenus par un compartiment auprès des émetteurs dans chacun desquels il investit plus de 5 % de ses actifs ne peut dépasser 40 % de la valeur de ses actifs. Cette limite ne s'applique pas aux dépôts ou transactions sur instruments dérivés de gré à gré effectués auprès d'institutions financières soumises à une surveillance prudentielle.

Nonobstant les limites individuelles fixées au paragraphe a), un compartiment ne peut combiner, lorsque cela l'amènerait à investir plus de 20 % de ses actifs dans une même entité, plusieurs éléments parmi les suivants :

- (i) des investissements dans des valeurs mobilières ou des instruments du marché monétaire émis par l'entité en question ;
- (ii) des dépôts effectués auprès de cette entité ; ou
- (iii) une exposition à la contrepartie découlant de transactions en produits dérivés de gré à gré conclus avec cette entité.
- c) La limite de 10 % prévue au paragraphe a) point (i), est portée à un maximum de 35 % si les valeurs mobilières ou les instruments du marché monétaire sont émis ou garantis par un État membre, par ses collectivités publiques territoriales, par un Pays tiers ou par des organismes publics internationaux dont un ou plusieurs États membres font partie.
- d) La limite de 10 % prévue au paragraphe a) point (i) est portée à un maximum de 25 % si les obligations sont émises par un établissement de crédit ayant son siège social dans un État membre et étant légalement soumis à une supervision publique spéciale conçue pour protéger les détenteurs obligataires. En particulier, les sommes découlant de l'émission de ces obligations doivent être investies, conformément à la législation, dans des actifs qui, durant toute la période de validité des obligations, peuvent couvrir les créances résultant des obligations et qui, en cas de faillite de l'émetteur, seraient utilisés en priorité pour le remboursement du principal et le paiement des intérêts courus.
 - Lorsqu'un compartiment investit plus de 5 % de ses actifs dans les obligations mentionnées au paragraphe a) émises par un seul émetteur, la valeur totale de ces investissements ne peut dépasser 80 % de la valeur des actifs du compartiment.
- e) Les valeurs mobilières et instruments du marché monétaire visés aux paragraphes c) et d) ne seront pas pris en compte dans le calcul de la limite de 40 % visée au paragraphe b).
 - Les limites prévues aux paragraphes a), b), c) et d) ne peuvent être combinées ; par conséquent, les investissements dans des valeurs mobilières ou des instruments du marché monétaire émis par la même entité, dans des dépôts ou dans des instruments dérivés effectués avec cette entité conformément aux paragraphes a), b), c) et d), ne peuvent pas dépasser au total 35 % des actifs du compartiment.
 - Les sociétés comprises dans le même groupe aux fins des comptes consolidés, comme définis dans la Directive 83/349 ou conformément aux règles comptables internationales reconnues, seront considérées comme une entité unique aux fins du calcul des limites contenues dans cette Section 4.
 - Cependant, une limite de 20 % de la valeur nette d'inventaire d'un Compartiment peut s'appliquer à l'investissement en valeurs mobilières et instruments du marché monétaire au sein d'un même groupe.
- 5. Sans préjudice des limites prévues à la Section 8, les limites prévues à la Section 4 sont portées à 20 % au maximum pour les placements en actions et/ou en titres de créance émis par une même entité, lorsque la politique d'investissement du compartiment a pour objet de reproduire la composition d'un indice particulier d'actions ou de titres de créance qui est reconnu par la CSSF, sur les bases suivantes :
 - (i) sa composition est suffisamment diversifiée ;
 - (ii) l'indice constitue un indice de référence du marché auquel il se réfère ; et
 - (iii) il fait l'objet d'une publication appropriée.
 - Cette limite de 20 % sera portée à un maximum de 35 % dans le cas où des conditions de marché exceptionnelles le justifient (notamment en cas de dysfonctionnement des marchés ou de volatilité extrême des marchés), en particulier sur des marchés réglementés où certaines valeurs mobilières ou instruments du marché monétaire sont très dominants. L'investissement jusqu'à cette limite ne sera autorisé que pour un seul émetteur.
- 6. Par dérogation à la Section 4. et dans le respect du principe de répartition des risques, un compartiment peut placer jusqu'à 100 % de ses actifs dans différentes émissions de valeurs mobilières et d'instruments du marché monétaire émis ou garantis par un État membre, par ses collectivités publiques territoriales, par un Pays tiers membre de l'OCDE, par le Brésil, par la République populaire de Chine, par l'Inde, par la Russie, par Singapour, par l'Afrique du Sud ou par des organismes internationaux à caractère public dont font partie un ou plusieurs États membres.
 - Un tel compartiment détiendra des valeurs appartenant à six émissions différentes au moins, sans que les valeurs appartenant à une même émission puissent excéder 30 % des actifs totaux.
- 7.
- a) Un compartiment peut acquérir des parts ou des actions d'OPCVM ou d'autres OPC visés à la Section 1 paragraphe e), à condition de ne pas investir plus de 20 % de ses actifs dans un même OPCVM ou autre OPC. Pour les besoins de l'application de cette limite d'investissement, chaque compartiment d'un OPC à compartiments multiples, au sens de l'article 181 de la Loi, est à considérer comme un émetteur distinct, à condition que le principe de la ségrégation des engagements des différents compartiments à l'égard des tiers soit assuré.







c) Du fait que la Société pourra investir en parts ou actions d'OPC, l'investisseur est exposé à un risque de doublement des frais (par exemple les frais de gestion des OPC dans lesquels la Société investit).

Un compartiment ne pourra investir dans un OPCVM ou autre OPC (sous-jacent) qui supporte une commission de gestion supérieure à 3 % par an.

Lorsqu'un compartiment investit dans des parts ou des actions d'autres OPCVM ou d'autres OPC qui sont gérés, de façon directe ou par délégation, par la même société de gestion ou par toute autre société à laquelle la société de gestion est liée dans le cadre d'une communauté de gestion ou de contrôle ou par une participation directe ou indirecte importante, le compartiment ne supportera aucune commission de souscription ou de rachat des parts ou actions de ces sous-jacents.

La commission de gestion annuelle maximale supportée directement par le compartiment est mentionnée au Livre II.

8.

- a) La Société ne peut pas acquérir d'actions assorties de droits de vote qui lui permettraient d'exercer une influence significative sur la gestion d'un organisme émetteur.
- b) Un compartiment ne peut acquérir plus de :
 - (i) 10 % des actions sans droits de vote d'un seul organisme émetteur ;
 - (ii) 10 % des titres de créance d'un seul organisme émetteur ;
 - (iii) 25 % des parts ou actions d'un seul compartiment d'un OPCVM ou autre OPC tel que défini par l'Article 2 paragraphe 2 de la Loi ; ou
 - (iv) 10 % des instruments du marché monétaire d'un seul et même organisme émetteur.

Les limites visées aux points (ii), (iii) et (iv) peuvent ne pas être respectées au moment de l'acquisition si, à ce moment-là, le montant brut des titres de créance ou des instruments du marché monétaire, ou le montant net des titres émis, ne peut pas être calculé.

- c) Les paragraphes a) et b) ci-dessus ne sont pas d'application en ce qui concerne :
 - (i) les valeurs mobilières et instruments du marché monétaire émis ou garantis par un État membre ou ses autorités locales ;
 - (ii) les valeurs mobilières et les instruments du marché monétaire émis ou garantis par un pays qui n'est pas un État membre de l'Union européenne ;
 - (iii) les valeurs mobilières et les instruments du marché monétaire émis par des organismes internationaux à caractère public dont un ou plusieurs États membres de l'Union européenne font partie ;
 - (iv) les actions détenues par la Société au sein du capital d'une société constituée dans un Pays tiers non membre de l'Union européenne qui investit ses actifs essentiellement en titres d'organismes émetteurs ayant leur siège social dans ce pays lorsque, en vertu de la législation de ce pays, cette détention représente la seule manière dont la Société peut investir dans les titres des organismes émetteurs de ce pays. Cette dérogation n'est cependant applicable qu'à la condition que la société du Pays tiers non membre de l'Union européenne respecte dans sa politique de placement les limites établies aux Sections 4, 7 et 8 paragraphes a) et b). En cas de dépassement des limites des Sections 4 et 7, la Section 9 sera d'application mutatis mutandis;
- 9. Les compartiments n'ont pas besoin de respecter les restrictions d'investissement exposées dans cette Annexe lors de l'exercice des droits de souscription attachés aux valeurs mobilières ou aux instruments du marché monétaire qui font partie de leurs actifs.

Tout en veillant au respect du principe de répartition des risques, les compartiments nouvellement agréés peuvent déroger aux Sections 4, 5, 6 et 7 pendant une période de six mois suivant la date de leur agrément.

Si ces limites sont dépassées pour des raisons qui échappent au contrôle d'un compartiment, ou par suite de l'exercice de droits de souscription, le compartiment doit se fixer comme objectif prioritaire dans ses transactions commerciales de remédier à cette situation, en tenant dûment compte des intérêts de ses actionnaires.

10. Un compartiment peut acquérir des devises par le truchement de prêts croisés en devises (back-to-back loans).

Un compartiment peut emprunter, pour autant que ces emprunts :

- a) soient temporaires et représentent au maximum 10 % de ses actifs ;
- b) permettent l'acquisition de biens immeubles indispensables à l'exercice direct de ses activités, et représentent au maximum 10 % de ses actifs.

Au total, ces emprunts ne doivent pas dépasser 15 % de ses actifs.

11. Sans préjudice de l'application des Sections 1, 2, 3 et de l'Annexe 2, un compartiment ne peut octroyer de crédits ou se porter garant pour le compte de tiers.

Cela ne fait pas obstacle à l'acquisition, par un compartiment, de valeurs mobilières, d'instruments du marché monétaire ou d'autres instruments financiers visés à la Section 1. paragraphes e), g) et h), non entièrement libérés.

- 12. Un compartiment ne peut effectuer de ventes à découvert de valeurs mobilières, d'instruments du marché monétaire ou d'autres instruments financiers mentionnés à la Section 1 paragraphes e), g) et h).
- 13. Par dérogation à la restriction qui précède, un compartiment désigné comme un « compartiment Nourricier » peut investir :
 - a) au moins 85 % de ses actifs dans des parts ou actions d'un autre OPCVM ou compartiment d'OPCVM (le « Maître ») ;
 - b) jusqu'à 15 % de ses actifs dans l'un ou plusieurs des éléments suivants :
 - des liquidités, à titre accessoire ;
 - des instruments financiers dérivés, qui peuvent être uniquement utilisés à des fins de couverture, conformément à la Section 1, paragraphe g) et à l'Annexe 2 ;
 - des biens meubles et immeubles essentiels à la poursuite directe de son activité.



PARVEST - Prospectus - Livre I - Version de JUILLET 2018

36 / 279

- 14. Un compartiment peut acquérir des actions d'un ou plusieurs autres compartiments (dit « compartiments cibles ») de la Société pour autant que :
 - les compartiments cibles n'investissent pas à leur tour dans ce compartiment ;
 - la proportion d'actifs que chaque compartiment cible investit dans d'autres compartiments cibles de la Société ne dépasse pas 10 %;
 - le droit de vote éventuellement attaché aux actions des compartiments cibles est suspendu tant qu'elles sont détenues par le compartiment et sans préjudice au traitement approprié dans la comptabilité et les rapports périodiques ; et
 - en toutes hypothèses, aussi longtemps que ces actions des compartiments cibles seront détenues par la Société, leur valeur ne sera pas prise en compte pour le calcul de l'actif net de la Société aux fins de vérification du seuil minimum des actifs nets imposé par la Loi.
- 15. Restriction spécifique à Hong Kong

Par exception au point 6. ci-avant, les compartiments suivants enregistrés à Hong Kong ne peuvent investir plus de 10 % de leurs actifs dans des valeurs mobilières émises ou garanties par un seul et même pays (y compris son gouvernement, un organisme public ou une autorité territoriale de ce pays) qui sont assorties d'une notation inférieure à Investment Grade et/ou non notées (les « titres de qualité inférieure d'un même émetteur souverain ») :

- « Bond USD », « Bond USD Short Duration », « Bond World », « Bond World High Yield », « Bond World Inflation-linked », « Consumer Innovators », « Convertible Bond World », « Disruptive Technology », « Energy Innovators », « Equity Best Selection Asia ex-Japan », « Equity Best Selection Euro », « Equity Best Selection Europe », « Equity Brazil », « Equity China », « Equity Europe Emerging », « Equity Europe Growth », « Equity Europe Mid Cap », « Equity Europe Small Cap », « Equity High Dividend Asia Pacific ex-Japan », « Equity High Dividend USA », « Equity India », « Equity Indonesia », « Equity Japan », « Equity Latin America », « Equity Russia », « Equity Russia Opportunities », « Equity USA Growth », « Equity USA Mid Cap », « Equity World Emerging », « Equity World Low Volatility », « Finance Innovators », « Green Tigers », « Health Care Innovators », « Multi-Asset Income Emerging », « Real Estate Securities Pacific », « Real Estate Securities World », « Sustainable Equity High Dividend Europe ».
- 16. Restrictions à l'investissement imposées par la législation et la réglementation coréenne

Nonobstant ce qui précède, les compartiments suivants enregistrés en Corée ne peuvent investir plus de 35 % de leurs actifs dans des valeurs mobilières et instruments du marché monétaire émis ou garantis par un État (ou ses autorités locales) qui ne serait membre ni de l'UE, ni de l'OCDE :

« Bond Asia ex-Japan », « Bond Best Selection World Emerging », « Bond Euro High Yield », « Bond USA High Yield », « Bond World Emerging », « Bond World Emerging Local », « Bond World High Yield », « Consumer Innovators », « Convertible Bond Europe », « Convertible Bond World », « Diversified Dynamic », « Energy Innovators », « Equity Australia », « Equity Best Selection Europe », « Equity Best Selection Europe », « Equity Europe Mid Cap », « Equity Europe Small Cap », « Equity High Dividend Asia Pacific ex-Japan », « Equity Turkey », « Equity USA Mid Cap », « Equity USA Small Cap » , « Equity World Emerging », « Equity World Low Volatility », « Equity World Telecom », « Global Environment », « Health Care Innovators ».

Restriction spécifiques à Taïwan

Outre l'interdiction d'investir dans l'or, l'immobilier et les matières premières (règles générales déjà citées à la Section 2.b) et 3. de l'Annexe 1, chaque compartiment enregistré et commercialisé à Taïwan respectera les obligations supplémentaires suivantes :

- la valeur totale des positions acheteuses ouvertes sur les instruments financiers dérivés ne peut dépasser 40 % de l'actif net du compartiment ;
- la valeur totale des positions vendeuses ouvertes sur les instruments financiers dérivés ne peut dépasser la valeur totale de marché des titres correspondants détenus par le compartiment.

Un accord dérogatoire spécifique a été accordé par le régulateur en avril 2008 et en mars 2012.

De manière générale, le Conseil d'administration se réserve le droit d'introduire à tout moment d'autres restrictions d'investissement, pour autant que celles-ci soient indispensables pour se conformer aux lois et règlements en vigueur dans certains États où les actions de la Société pourraient être offertes et vendues. Inversement, pour autant que la réglementation en vigueur et applicable à la Société le permette, le Conseil d'administration se réserve le droit de déroger, pour un ou plusieurs compartiments, à une ou plusieurs des restrictions d'investissement énumérées ci-dessus. Ces dérogations seront mentionnées dans les politiques d'investissement reprises au Livre II pour chacun des compartiments concernés.





ANNEXE 2 - TECHNIQUES, INSTRUMENTS FINANCIERS ET POLITIQUES D'INVESTISSEMENT

1. Informations générales

Sans préjudice de ce qui peut être stipulé pour un ou plusieurs compartiments particuliers, la Société est autorisée pour chaque compartiment, suivant les modalités exposées ci-dessous, à utiliser des instruments financiers dérivés tant à des fins de couverture, de gestion de portefeuille efficace que de négociation (investissement), au sens de la Section 1. paragraphe g) de l'Annexe 1 du Prospectus (l'« Annexe 1 »).

Chaque compartiment peut, dans le cadre de sa politique d'investissement et dans les limites fixées à la Section 1 de l'Annexe 1, investir dans des instruments financiers dérivés pour autant que, globalement, les risques auxquels sont exposés les actifs sous-jacents n'excèdent pas les limites d'investissement fixées à la Section 4 de l'Annexe 1. Lorsqu'un compartiment investit dans des instruments financiers dérivés fondés sur un **indice**, ces investissements ne sont pas nécessairement combinés aux limites fixées à la Section 4 de l'Annexe 1.

Lorsqu'une valeur mobilière ou un instrument du marché monétaire comporte un instrument dérivé, ce dernier doit être pris en compte lors de l'application des présentes dispositions.

Calcul du risque de contrepartie relatif à des instruments dérivés de gré à gré

Conformément à la Section 4 paragraphe a) de l'Annexe 1, le risque de contrepartie lié aux transactions sur instruments dérivés de gré à gré et aux techniques de gestion de portefeuille efficace mises en œuvre par un compartiment ne peut excéder 10 % de ses actifs si la contrepartie est un établissement de crédit visé à la Section 1 paragraphe f) de l'Annexe 1 ou 5 % de ses actifs dans les autres cas.

Le risque de contrepartie lié à des instruments dérivés financiers de gré à gré sera basé sur la valeur de marché du contrat.

Évaluation d'instruments dérivés de gré à gré

Conformément à la Section 1, paragraphe g) de l'Annexe 1, la Société de gestion établit, documente, met en œuvre et maintient des accords et des procédures qui garantissent une valorisation des instruments dérivés de gré à gré adéquate, transparente et à la juste valeur.

Techniques de gestion de portefeuille efficace

Un compartiment peut avoir recours à des opérations de financement sur instruments financiers dérivés et sur titres aux fins d'une gestion du portefeuille efficace si :

- (a) ils sont économiquement appropriés en ce sens que leur mise en œuvre est rentable ;
- (b) ils sont utilisés dans l'un ou plusieurs des buts spécifiques suivants :
 - (i) réduction des risques ;
 - (ii) réduction des coûts ;
 - (iii) génération d'une plus-value ou de revenus supplémentaires pour un compartiment avec un niveau de risque qui soit compatible avec le profil de risque du compartiment et les règles de diversification des risques décrites à la Section 4. de l'Annexe 1;
- (c) les risques y afférents sont dûment pris en compte dans le processus de gestion des risques du compartiment.

La gestion du portefeuille efficace n'engendrera :

- a) aucune modification de l'objectif d'investissement du compartiment concerné, ni
- b) aucun risque supplémentaire notable par rapport à la politique initiale du compartiment en matière de risques.

Les coûts/frais opérationnels directs ou indirects découlant des techniques de gestion de portefeuille efficace peuvent être déduits des revenus perçus par les compartiments concernés. L'agent de prêt de la Société, BNP Paribas Securities Services, reçoit en rémunération de ses services une commission maximale de 20 % des revenus bruts. BNP Paribas Securities Services est une filiale à 100 % du Groupe BNP Paribas. Ces coûts/frais n'incluront pas les revenus occultes.

Les informations suivantes figureront dans le rapport annuel de la Société :

- a) l'exposition obtenue par chaque compartiment au moyen de techniques de gestion de portefeuille efficace ;
- b) l'identité de la/des contrepartie(s) aux opérations réalisées à l'aide de ces techniques de gestion de portefeuille efficace ;
- c) le type et le montant des garanties reçues par les compartiments pour réduire l'exposition au risque de contrepartie ; et
- d) les revenus découlant des techniques de gestion de portefeuille efficace sur l'exercice considéré, ainsi que les coûts et les frais opérationnels directs et indirects encourus.

2. Exposition globale

Définition de l'exposition globale

Conformément à la Circulaire 11/512, la Société de gestion doit calculer l'exposition globale du compartiment au moins **une fois par jour**. Les limites en matière d'exposition globale doivent être respectées sur une base continue.

Il appartient à la Société de gestion de sélectionner une méthodologie appropriée afin de calculer l'exposition globale. Plus particulièrement, la sélection doit reposer sur l'auto-évaluation par la Société de gestion du profil de risque du compartiment résultant de sa politique d'investissement (y compris en matière d'utilisation d'instruments financiers dérivés).

Méthode de mesure du risque conforme au profil de risque du compartiment

Les compartiments sont classés après une auto-évaluation de leur profil de risque résultant de leur politique d'investissement, y compris leur stratégie inhérente en matière d'instruments dérivés, qui détermine deux méthodes de mesure du risque :

- La méthode avancée de mesure du risque telle que l'approche VaR (Value-at-Risk) lorsque :
 - (a) Le compartiment participe à des stratégies d'investissement complexes qui représentent plus qu'une part négligeable de sa politique d'investissement ;
 - (b) Le compartiment présente une exposition plus que négligeable à des instruments financiers dérivés exotiques ; ou
 - (c) L'approche par les engagements (Commitment) ne permet pas de rendre correctement compte du risque de marché du portefeuille.

Le(s) compartiment(s) soumis à la méthode de la VaR sont énumérés au point I.4.

- L'approche par les engagements sera utilisée dans tous les autres cas pour calculer l'exposition globale.





2.1 Méthode d'approche par les engagements

- La méthode de conversion par les engagements pour les **produits dérivés standards** est toujours la valeur de marché de la position équivalente de l'actif sous-jacent. Celle-ci peut être remplacée par la valeur notionnelle ou le prix du contrat à terme si cela s'avère plus prudent.
- Pour les **produits dérivés non standards**, une approche alternative peut être utilisée à condition que le montant total des instruments financiers dérivés représente une part négligeable du portefeuille du compartiment.
- Pour les compartiments structurés, la méthode de calcul est décrite dans les lignes directrices ESMA/2011/112.

Un instrument financier dérivé n'est pas pris en compte lors du calcul de l'engagement s'il satisfait aux deux conditions suivantes :

- (a) La détention combinée par le compartiment d'un instrument dérivé sur un actif financier et de liquidités investies dans des actifs non risqués revient à détenir une position en liquide dans l'actif financier en question.
- (b) L'instrument financier dérivé n'est pas réputé générer une exposition supplémentaire ni un risque d'effet de levier ou de marché.

L'engagement total du compartiment envers des instruments financiers dérivés, limité à 100 % de la valeur nette d'inventaire du portefeuille, est quantifié comme la somme, en valeur absolue, des engagements individuels, après éventuels accords de compensation et de couverture.

2.2. Méthodologie de la VaR (Value-at-Risk)

L'exposition globale est déterminée quotidiennement en calculant la perte potentielle maximale à un intervalle de confiance donné pendant une période de temps spécifique et dans des conditions de marché normales.

En fonction du profil de risque et de la stratégie d'investissement du compartiment, la **méthode de la VaR relative** ou la **méthode de la VaR absolue** peut être utilisée :

- Dans la **méthode de la VaR relative**, un portefeuille de référence sans levier reflétant la stratégie d'investissement est défini et la VaR du compartiment ne peut être supérieure à deux fois la VaR du portefeuille de référence.
- La **méthode de la VaR absolue** concerne les compartiments qui investissent dans plusieurs classes d'actifs et qui ne définissent pas d'objectif d'investissement par rapport à un indice de référence mais visent plutôt un objectif de rendement absolu. Le niveau de la VaR absolue est strictement limité à 20 %.

Les limites de VaR doivent toujours être fixées conformément au profil de risque défini.

Pour calculer la VaR, les paramètres suivants doivent être utilisés : un seuil de confiance de 99 %, une période de détention d'un mois (20 jours), une période d'observation effective (historique) pour les facteurs de risque d'au moins un an (250 jours).

La Société de gestion réalise un programme mensuel de **back-testing** et communique chaque trimestre à la direction le nombre de dépassements isolés.

La Société de gestion calcule des **tests de résistance** sur une base mensuelle afin de faciliter la gestion des risques associés aux éventuelles variations anormales du marché.

Les compartiments utilisant la méthode de la VaR, leur portefeuille de référence et leurs niveaux de levier sont indiqués ci-dessous.

Le levier attendu est défini comme la somme des valeurs absolues des notionnels des dérivés (sans opération de compensation ni accord de couverture) divisée par la VNI (méthode des notionnels).

Cependant, il est possible que des compartiments atteignent pendant leur durée de vie un niveau de levier supérieur à celui attendu, indiqué ci-dessous

Compartiments	Approche VaR	Portefeuille de référence	Levier attendu
Bond Absolute Return V350	Absolue	-	8,00
Bond Absolute Return V700	Absolue	-	8,00
Bond Euro High Yield	Relative	ML - BB B European Currency Non Financial HY Constrained (HP4N)	0,50
Bond USD	Relative	Bloomberg Barclays US Aggregate Total Return Value unhedged USD	2,50
Bond World	Relative	Bloomberg Barclays Global Aggregate Gross Return	4,50
Bond World Emerging	Relative	JPM EMBI Global Diversified	0,50
Bond World Income	Absolue	-	4,00
Bond World Inflation-linked	Relative	Bloomberg Barclays WLD Government Inflation Linked All Mat (EUR HD)	2,50
Commodities	Relative	Bloomberg Commodity ex-Agriculture and Livestock Capped Total Return	1,00
Convertible Bond Europe	Relative	Thomson Reuters Europe Focus Convertible Bond (EUR)	1,00
Convertible Bond Europe Small Cap	Relative	Thomson Reuters Europe Convertible Bond (EUR)	1,00
Convertible Bond World	Relative	Thomson Reuters Global Focus Hedged Convertible Bond (USD)	1,50
Cross Asset Absolute Return	Absolue	-	6,00
Flexible Bond Euro	Absolue	-	3,00
Flexible Bond Europe Corporate	Absolue	-	2,00
Flexible Equity Europe	Relative	MSCI Europe TR	1,00
Flexible Multi-Asset	Absolue	-	4,00
Global Equity Absolute Return Strategy (« GEARS »)	Absolue		2,50
Premia Opportunities	Absolue	-	4,00
QIS Multi-Factor Credit Euro IG	Relative	BofA Merrill Lynch Euro Corporate Index	1,20
QIS Multi-Factor Credit USD IG	Relative	BofA Merrill Lynch US Corporate Index	1,20





2.3 Exposition globale des compartiments Nourriciers :

L'exposition globale d'un compartiment Nourricier sera calculée en combinant sa propre exposition liée aux instruments financiers dérivés avec soit :

- a) l'exposition réelle du Maître liée aux instruments financiers dérivés, en proportion des investissements du compartiment Nourricier dans le Maître : ou
- b) l'exposition potentielle maximale globale du Maître liée aux instruments financiers dérivés prévue par le règlement de gestion ou les statuts du Maître, en proportion de l'investissement du compartiment Nourricier dans le Maître.

3. <u>TRS</u>

Les TRS peuvent être utilisés à la fois à des fins de couverture et/ou d'investissement.

Lorsqu'un compartiment conclut un TRS ou investit dans d'autres instruments financiers dérivés dotés de caractéristiques similaires, ses actifs doivent également satisfaire aux dispositions des Sections 4 à 8 de l'Annexe 1. Les expositions sous-jacentes du TRS ou d'autres instruments financiers dérivés avec des caractéristiques similaires seront prises en compte dans le calcul des limites d'investissement stipulées à la Section 4 de l'Annexe 1.

Lorsqu'un compartiment conclut un TRS ou investit dans des instruments financiers dérivés dotés de caractéristiques similaires, la stratégie sous-jacente et la composition du portefeuille d'investissement ou de l'indice sont décrites dans le Livre II et le rapport annuel de la Société fera apparaître les informations suivantes :

- a) l'identité de la / des contrepartie(s) aux transactions ;
- b) l'exposition sous-jacente obtenue par les instruments financiers dérivés ;
- c) le type et la hauteur des garanties reçues par les compartiments pour réduire l'exposition à la contrepartie.

Les contreparties n'ont aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement des compartiments ou le sous-jacent des instruments financiers dérivés et les opérations réalisées au sein du portefeuille des compartiments ne sont pas soumises à leur approbation.

Politique de partage des rendements dégagés par les TRS

Le rendement de la transaction du swap, c'est à dire l'écart entre les deux jambes de la transaction, est entièrement alloué au compartiment lorsqu'il est positif, ou entièrement porté au débit du compartiment s'il est négatif. Aucun frais ni charge constituant un revenu pour la Société de gestion ou une autre partie n'est appliqué au compartiment au titre du contrat de swap.

Liste des compartiments ayant recours à des TRS

Les compartiments qui ont recours à des TRS, la proportion d'actifs maximale pouvant leur être affectée et la proportion d'actifs prévue d'être affectée à chacun d'entre eux sont indiqués ci-dessous :

O		TF	RS/ VNI
Compartiments	Prévu(e)	Maximum	Type de TRS
Bond Absolute Return V350	400%	800%	non financé et financé
Bond Absolute Return V700	400%	800%	non financé et financé
Bond Best Selection World Emerging	50%	100%	non financé et financé
Bond Euro Corporate	50%	100%	non financé
Bond Euro High Yield	50%	100%	non financé
Bond Euro Medium Term	50%	100%	non financé
Bond Euro Short Term Corporate	50%	100%	non financé
Bond USA High Yield	50%	100%	non financé
Bond USD	100%	200%	non financé et financé
Bond World	225%	450%	non financé et financé
Bond World Emerging	50%	100%	non financé et financé
Bond World Emerging Local	50%	100%	non financé et financé
Bond World High Yield	50%	100%	non financé
Bond World High Yield Short Duration	50%	100%	non financé
Bond World Inflation-Linked	85%	170%	non financé et financé
Commodities	100%	200%	non financé
Cross Asset Absolute Return	50%	100%	non financé
Diversified Dynamic	50%	100%	non financé
Enhanced Cash 6 Months	50%	100%	non financé
Equity USA Small Cap	5%	10%	non financé
Flexible Bond Euro	0-10%	20%	non financé
Flexible Multi-Asset	50%	100%	non financé et financé
Global Equity Absolute Return Strategy (« GEARS »)	10%	25%	non financé et financé
Green Bond	50%	100%	non financé
Multi-Asset Income Emerging	50%	100%	non financé et financé
Multi-Asset Income Europe	50%	100%	non financé et financé
Premia Opportunities	0-100% (1)	200%	non financé
STEP 90 Euro	75%	100%	non financé



40 / 279

Sustainable Bond Euro	50%	100%	non financé
Sustainable Bond Euro Corporate	50%	100%	non financé
Sustainable Bond World Corporate	50%	100%	non financé

(1) En raison de son allocation d'actifs flexible, la véritable proportion d'actifs soumise aux TRS dépendra de la série d'opportunités et des prévisions du marché. Elle pourrait être de 0 %, mais aussi correspondre à un chiffre proche de 100 %.

La proportion prévue indiquée dans le tableau ci-dessus est définie comme la somme des valeurs absolues des notionnels des TRS (sans accords de compensation ni de couverture) divisée par la VNI. Ce n'est pas une limite et le pourcentage réel peut varier au fil du temps en fonction de facteurs comme, entre autres, les conditions de marché. Un niveau plus élevé reflété par le maximum peut être atteint pendant la durée de vie du compartiment et le Prospectus sera modifié en conséquence.

OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES (« SFT »)

Conformément aux dispositions du Règlement 2015/2365 et aux Circulaires 08/356 et 14/592, la Société peut conclure des opérations de financement sur titres dans l'objectif de lever des capitaux à court terme pour accroître la liquidité du compartiment de manière sûre.

Liste des compartiments ayant recours à des SFT

Les compartiments ayant recours à des SFT, la proportion maximum d'actifs pouvant leur être affectée et la proportion prévue d'actifs qui sera affectée à chacun d'entre eux sont indiqués ci-dessous, à condition que la proportion prévue ne soit pas une limite et le pourcentage réel peut varier au fil du temps en fonction de facteurs dont, entre autres, les conditions de marché :

Compartiments	Opérations pension		Opérations de prise en pension/VNI	
·	Prévu(e)	Maximum	Prévu(e)	Maximum
Bond Absolute Return V350	50%	100%	50%	100%
Bond Absolute Return V700	50%	100%	50%	100%
Bond Asia ex-Japan	50%	100%	50%	100%
Bond Best Selection World Emerging	50%	100%	50%	100%
Bond Euro Corporate	50%	100%	50%	100%
Bond Euro High Yield	50%	100%	50%	100%
Bond Euro Short Term Corporate	50%	100%	50%	100%
Bond USA High Yield	50%	100%	50%	100%
Bond USD	50%	100%	50%	100%
Bond World	50%	100%	50%	100%
Bond World Emerging	50%	100%	50%	100%
Bond World Emerging Local	50%	100%	50%	100%
Bond World High Yield	50%	100%	50%	100%
Bond World High Yield Short Duration	50%	100%	50%	100%
Bond World Inflation-Linked	50%	100%	50%	100%
Commodities	5%	10%	50%	100%
Cross Asset Absolute Return	50%	100%	50%	100%
Diversified Dynamic	50%	100%	50%	100%
Flexible Multi-Asset	50%	100%	50%	100%
Global Equity Absolute Return Strategy (« GEARS »)	5%	10%	5%	10%
Money Market Euro	5%	10%	50%	100%
Money Market USD	5%	10%	50%	100%
Multi-Asset Income Emerging	50%	100%	50%	100%
Multi-Asset Income Europe	50%	100%	50%	100%
Sustainable Bond Euro Corporate	50%	100%	50%	100%
Sustainable Bond World Corporate	50%	100%	50%	100%

À la date de ce prospectus, le seul compartiment susceptible de faire l'objet de **Prêt de titres** est le « **Convertible Bond World** » à hauteur de 30% (proportion prévue) et de 100 % (maximum).



41 / 279

PARVEST - Prospectus - Livre I - Version de JUILLET 2018

Politique de partage des rendements dégagés par les SFT

Le rendement des SFT, c'est à dire l'écart entre les valeurs de marché des deux jambes des transactions, est entièrement alloué au compartiment lorsqu'il est positif, ou entièrement porté au débit du compartiment s'il est négatif. Aucun frais ni charge constituant un revenu pour la Société de gestion ou une autre partie n'est appliqué au compartiment au titre des SFT.

1. Opérations de mise en pension/prise en pension

Une Opération de mise en pension est une opération au terme de laquelle le compartiment a l'obligation de racheter les actifs vendus et l'acheteur (la contrepartie), l'obligation de restituer les actifs reçus dans le cadre de l'opération.

Une opération de prise en pension est une opération au terme de laquelle le vendeur (la contrepartie) a l'obligation de racheter les actifs vendus et le compartiment, l'obligation de restituer les actifs reçus dans le cadre de l'opération.

Toutefois, la conclusion de telles opérations par un compartiment est soumise au respect des règles suivantes :

- a) chaque compartiment ne peut acheter ou vendre des titres dans le cadre d'opérations de pension que si les contreparties dans ces opérations sont des institutions financières de premier ordre spécialisées dans ce type d'opération ; et
- b) pendant la durée de vie d'une opération de prise en pension, un compartiment ne peut pas vendre les titres faisant l'objet de l'opération avant que le rachat des titres par la contrepartie ne soit exercé ou que le délai de rachat ne soit arrivé à expiration.

Chaque compartiment doit par ailleurs veiller à maintenir la valeur des opérations de prise en pension à un niveau lui permettant de faire face à tout instant à ses obligations de rachat d'actions envers les actionnaires.

Les titres éligibles pouvant faire l'objet d'opérations de prise en pension sont les suivants :

- a) Certificats bancaires à court terme ;
- b) Instruments du marché monétaire ;
- c) Obligations émises ou garanties par un État membre de l'OCDE ou par ses collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional, ou mondial ;
- d) Actions ou parts émises par des OPC de type monétaire (dont la valeur nette d'inventaire est calculée quotidiennement et dont la note est AAA (S&P) ou son équivalent) ;
- e) Obligations émises par des émetteurs non-gouvernementaux offrant une liquidité adéquate ;
- f) Actions cotées ou négociées sur un marché réglementé d'un État membre de l'UE ou sur une Bourse de valeurs d'un État faisant partie de l'OCDE, à condition qu'elles fassent partie d'un indice majeur.

Limites auxquelles sont soumises les opérations de prise en pension

Les titres faisant l'objet d'opérations de prise en pension doivent être conformes à la politique d'investissement de la Société et doivent, de même que les autres titres que la Société détient en portefeuille, respecter globalement les restrictions d'investissement de la Société.

Un compartiment qui conclut une opération de prise en pension s'assurera que :

- dans le cas d'une opération de prise en pension, il puisse récupérer la totalité du montant de l'accord en espèces ou y mettre fin à tout moment, sur une base anticipée ou au cours du marché. Si le remboursement en espèces peut être obtenu à tout moment au cours du marché, la valeur de marché de l'opération de prise en pension sera utilisée pour calculer la valeur nette d'inventaire du compartiment ;
- dans le cas d'une opération de mise en pension, il puisse récupérer les titres faisant l'objet du contrat ou y mettre fin à tout moment ;
- les opérations de mise et de prise en pension d'une durée inférieure ou égale à sept jours seront réputés permettre au compartiment de récupérer les actifs concernés à tout moment.

Limites auxquelles sont soumises les opérations de mise en pension

Les actifs reçus doivent être considérés comme des garanties.

2. Prêt de titres

La Société ne peut prêter ou emprunter des titres que dans le cadre d'un système standardisé de prêt organisé par un organisme de compensation de titres reconnu ou par une institution financière de premier ordre spécialisée dans ce type d'opération.

La CSSF exige de l'emprunteur qu'il respecte les conditions suivantes :

- Il est tenu d'apporter une garantie,
- Il doit être soumis à des règles de surveillance prudentielle considérées par la CSSF comme équivalentes à celles prévues par la réglementation européenne.

Limites applicables aux opérations de prêt de titres

La Société doit veiller à ce que le montant de ses opérations de prêt de titres soit maintenu à un niveau approprié de la valeur d'évaluation globale des titres en portefeuille de la Société ou doit être en mesure de demander la restitution des titres prêtés de telle sorte qu'elle puisse à tout instant faire face à son obligation de rachat, sans que ces opérations ne compromettent la gestion des actifs de la Société conformément à sa politique d'investissement

Limitation du risque de contrepartie et réception de garanties appropriées

À tout moment, dans le cadre des opérations de prêt de titres, la valeur de la garantie reçue par le fonds doit être au moins équivalente à la valeur d'évaluation globale (intérêts, dividendes et autres droits éventuels inclus) des titres prêtés.

L'exposition nette (c.-à-d. l'exposition de la Société moins la garantie reçue par cette dernière) à une contrepartie doit être prise en considération pour le calcul de la limite de 20 % énoncée à la Section 4, paragraphe b) de l'Annexe 1.



PARVEST - Prospectus - Livre I - Version de JUILLET 2018

42 / 279

GESTION DES GARANTIES RELATIVES AUX INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE GRÉ À GRÉ ET AUX SFT

Les actifs reçus des contreparties relatifs aux Instruments financiers dérivés et aux SFT autres que des contrats à terme sur devise constituent une garantie conformément au Réglement 2015/2365 et à la Circulaire 14/592.

Toutes les garanties utilisées pour réduire l'exposition au risque de contreparties devront répondre aux critères suivants à tout moment : Liquidité

Toute garantie reçue sous une forme autre qu'en espèces présentera une forte liquidité et sera négociée sur un marché réglementé ou dans le cadre d'un système multilatéral de négociation recourant à des méthodes de fixation des prix transparentes, de sorte qu'elle puisse être vendue rapidement à un prix proche de l'évaluation préalable à la vente. Les garanties seront également conformes aux dispositions de la Section 8 de l'Annexe 1.

Évaluation

Les garanties reçues seront évaluées au moins quotidiennement sur la base de la valeur du marché et les actifs dont les prix sont sujets à une forte volatilité ne seront acceptés en tant que garanties que si des marges de sécurité suffisamment prudentes sont en place, en fonction de la qualité de crédit de l'échéance des titres reçus.

Risaues

Les risques liés à la gestion des garanties, tels que les risques opérationnels et juridiques, seront identifiés, gérés et limités dans le cadre du processus de gestion des risques.

Conservation (également pour les titres soumis aux TRS et aux SFT)

En cas de transfert de propriété, la garantie reçue sera conservée par le Dépositaire. Pour les autres types d'accords donnant lieu à des garanties, celles-ci peuvent être conservées par un dépositaire tiers soumis à une surveillance prudentielle et indépendant de leur prestataire.





Mise en application

Les garanties reçues pourront être intégralement mobilisées à tout moment sans en référer à la contrepartie ni requérir son accord. La Société doit être en mesure de faire valoir ses droits sur la garantie en cas de survenue de tout évènement exigeant son exécution. Par conséquent, la garantie doit être disponible en permanence, soit directement soit par l'intermédiaire d'une contrepartie, de telle sorte que la Société soit en mesure de s'approprier ou de réaliser les titres donnés en garantie sans délai si la contrepartie ne respecte pas son obligation de rendre les titres.

Diversification de la garantie (concentration des actifs)

La garantie doit être suffisamment diversifiée en termes de pays, de marchés et d'émetteurs. Le critère de diversification suffisante en termes de concentration des émetteurs est considéré comme respecté si le compartiment reçoit d'une contrepartie à des techniques de gestion de portefeuille efficace et aux transactions sur dérivés de gré à gré un panier de garanties avec une exposition maximale à un émetteur donné de 20 % de sa valeur nette d'inventaire. Lorsqu'un compartiment est exposé à différentes contreparties, les différents paniers de garanties doivent être cumulés pour vérifier la limite d'exposition de 20% à un émetteur unique. À titre de dérogation, un compartiment peut détenir des garanties constituées exclusivement de différentes émissions de valeurs mobilières et d'instruments du marché monétaire émis ou garantis par un État membre de l'Union européenne, l'une ou plusieurs de ses collectivités publiques territoriales, par un pays tiers membre de l'OCDE, par le Brésil, la République populaire de Chine, l'Inde, la Russie, Singapour ou l'Afrique du Sud ou par des organismes publics internationaux dont un ou plusieurs États membres de l'Union européenne font partie. Un tel compartiment doit recevoir des valeurs appartenant à six émissions différentes au moins, sans que les valeurs appartenant à une même émission n'excèdent 30 % de sa valeur nette d'inventaire.

La garantie reçue par un compartiment doit être émise par une entité indépendante de la contrepartie et ne peut être étroitement liée à la performance de la contrepartie.

Tests de résistance

Pour tous les compartiments recevant des garanties au titre d'au moins 30 % de leurs actifs, la Société de gestion mettra en place, conformément à la Circulaire 14/592, une politique de tests de résistance adéquate, dans le cadre de laquelle des tests seront effectués à intervalles réguliers, dans des conditions de liquidité normales et exceptionnelles, afin d'évaluer le risque de liquidité lié aux garanties.

Politique de marges de sécurité

La Société de gestion définira, conformément à la Circulaire 14/592, une politique de marges de sécurité claire, adaptée à chaque classe d'actifs reçus en garantie.

Garanties applicables – Tableau des garanties conforme à la réglementation

Classe d'actifs	Notation minimum admise	Marge requise / VNI	Plafond par classe d'actifs / VNI	Plafond par émetteur / VNI
Espèces (EUR, USD, GBP ou autre devise d'évaluation)		[100 - 110 %]	100 %	
Titres à revenu fixe				
Emprunts d'État de pays de l'OCDE éligibles	BBB	[100 - 115 %]	100 %	20 %
Précité et agences admissibles	AA	[100 - 110 %]	100 %	20 %
Emprunts d'État d'autres pays éligibles	BBB	[100 - 115 %]	100 %	20 %
Obligations d'entreprises de l'OCDE éligibles	Α	[100 - 117 %]	100 %	20 %
Obligations d'entreprises de l'OCDE éligibles	BBB	[100 - 140 %]	[10 % - 30 %]	20 %
Obligations convertibles de l'OCDE éligibles	Α	[100 - 117 %]	[10 % - 30 %]	20 %
Obligations convertibles de l'OCDE éligibles	BBB	[100 - 140 %]	[10 % - 30 %]	20 %
Parts de fonds du marché monétaire (1)	OPCVM IV	[100 - 110 %]	100 %	20 %
CD (admissibles par l'OCDE et autres pays éligibles)	А	[100 - 107 %]	[10 % - 30 %]	20 %
Titres liés à des indices et à des actions individuelles éligibles		[100 % - 140 %]	100 %	20 %
Titrisation (2)		[100 % - 132 %]	100 %	20 %

⁽¹⁾ Seulement les fonds du marché monétaire gérés par BNPP AM. Les placements dans d'autres OPCVM ne seront autorisés qu'avec l'accord ad hoc de BNPP AM Risk.

Limites applicables

(i) Limites applicables aux garanties autres qu'en espèces

Conformément aux lignes directrices de l'ESMA, les garanties autres qu'en espèces reçues par la Société ne doivent être ni vendues, ni réinvesties, ni gagées.

Étant donné que les garanties acceptables et les contreparties sont de grande qualité, il n'y a aucune contrainte quant aux échéances applicables aux garanties reçues.

(ii) Limites applicables aux garanties en espèces

Une garantie en espèces reçue devrait uniquement être :

- mise en dépôt auprès d'entités visées à la Section 1, paragraphe f) de l'Annexe 1 ;
- investie dans des emprunts d'État de premier ordre ;
- utilisée pour les besoins d'opérations de prise en pension, à condition qu'elles soient conclues avec des établissements de crédit soumis à une surveillance prudentielle et que le compartiment concerné puisse à tout moment récupérer la totalité du montant en espèces sur une base anticipée;
- investie dans des fonds du marché monétaire à court terme, au sens des Directives relatives à une définition commune des fonds du marché monétaire européens.



⁽²⁾ Sous réserve des conditions et de l'approbation ad hoc de BNPP AM Risk





(iii) Réutilisation des garanties en espèces

La Société peut réinvestir dans les instruments éligibles suivants les espèces qu'elle a reçues à titre de garantie :

- OPC de type monétaire (dont la valeur nette d'inventaire est calculée quotidiennement et dont la note est AAA (S&P) ou son équivalent) ;
- Dépôts bancaires à court terme ;
- Instruments du marché monétaire :
- Obligations à court terme émises ou garanties par un État membre de l'Union européenne, la Suisse, le Canada, le Japon ou les États-Unis ou par leurs collectivités publiques territoriales, ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial ;
- Obligations émises ou garanties par des émetteurs de premier ordre qui offrent une liquidité suffisante ; et

Les actifs financiers autres que des avoirs bancaires ou des parts d'OPC que la Société a acquis en réinvestissant les espèces qu'elle a reçues à titre de garantie ne doivent pas être émis par une entité affiliée à la contrepartie ;

Les actifs financiers acquis via le réinvestissement des espèces reçues à titre de garantie ne doivent pas être conservés auprès de la contrepartie, sauf s'ils sont juridiquement séparés des actifs de celle-ci ;

Les actifs financiers acquis via le réinvestissement des espèces reçues à titre de garantie ne peuvent pas être donnés en gage/garantie, sauf si la Société dispose de liquidités suffisantes pour pouvoir restituer la garantie reçue sous forme d'espèces.

Les garanties en espèces réinvesties peuvent être associées à certains risques, notamment le risque de change, le risque de contrepartie, le risque d'émetteur, le risque de règlement et d'évaluation, susceptibles d'avoir un impact sur la performance du compartiment concerné.

Les expositions résultant du réinvestissement de la garantie reçue par la Société doivent être prises en compte dans les limites de diversification applicables indiquées à l'Annexe 1.

Critères utilisés pour sélectionner les Contreparties

La Société conclura des transactions avec des contreparties présentant selon la Société de gestion une bonne solvabilité. Il peut s'agir de sociétés liées au Groupe BNP Paribas.

La Société de gestion sélectionnera les contreparties sur la base des critères suivants :

- institutions financières de premier ordre ;
- une situation financière saine
- la capacité à offrir une gamme de produits et services répondant aux besoins de la Société de gestion
- capacité à faire preuve de réactivité face aux questions d'ordre opérationnel et juridique
- capacité à offrir des prix compétitifs ; et
- qualité d'exécution.

Les contreparties approuvées sont tenues de posséder une notation au minimum de qualité investment grade dans le cas des contreparties aux instruments financiers dérivés de gré à gré, à condition toutefois que l'évaluation de la qualité de crédit des contreparties ne soit pas uniquement fondée sur des notations de crédit externes. Des paramètres de qualité alternatifs sont pris en considération, tels que l'évaluation de l'analyse de crédit interne et la liquidité et l'échéance de la garantie sélectionnée. Même si la sélection de ces contreparties n'est fondée sur aucun statut juridique ni critère géographique prédéterminé, ces éléments sont généralement pris en considération dans le cadre du processus de sélection. En outre, les contreparties se conformeront à des règles prudentielles considérées par la CSSF comme équivalentes à celles prévues par la législation communautaire.

Les contreparties sélectionnées n'ont aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement des compartiments ou le sous-jacent des instruments financiers dérivés et les opérations réalisées au sein du portefeuille des compartiments ne sont pas soumises à leur approbation.

Le rapport annuel de la Société contiendra les informations suivantes :

- a) la liste des contreparties aux opérations réalisées à l'aide des techniques de gestion de portefeuille efficace et aux transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré ;
- b) l'identité de l'émetteur dès lors qu'une garantie reçue représente plus de 20 % des actifs d'un compartiment ;
- c) le cas échéant, la mention que les actifs d'un compartiment sont entièrement garantis.





ANNEXE 3 - RISQUES D'INVESTISSEMENT

Les investisseurs potentiels sont priés de lire attentivement le Prospectus dans son intégralité avant de procéder à un quelconque placement. Tout investissement peut aussi être affecté par l'évolution des règles régissant les contrôles des changes, la fiscalité et les prélèvements à la source, ainsi que par les changements liés aux politiques économiques et monétaires.

Enfin, l'investisseur est averti que la performance des compartiments peut ne pas être conforme à leur objectif et que son capital investi (déduction faite des commissions de souscription) peut ne pas lui être totalement restitué.

Les compartiments sont exposés à différents risques, qui varient selon leur politique d'investissement. Les principaux risques auxquels les compartiments sont susceptibles d'être exposés sont énumérés ci-dessous.

Certains compartiments peuvent être particulièrement exposés à l'un ou plusieurs risques spécifiques augmentant leur profil de risque par rapport aux compartiments uniquement exposés au risque générique. Le cas échéant, ces risques sont indiqués dans le Livre II.

I. RISQUES DE MARCHÉ SPÉCIFIQUES

I.A. Risques spécifiques mentionnés dans les KIID

Risque de contrepartie

Ce risque est lié à la qualité ou à la défaillance de la contrepartie avec laquelle la Société de gestion négocie, notamment soit le règlement/la livraison d'instruments financiers, soit la conclusion de contrats sur instruments financiers à terme. Il est lié à la capacité de la contrepartie à respecter ses engagements (par exemple : paiement, livraison et remboursement). Ce risque découle également des techniques et instruments de gestion efficace de portefeuille. Si la contrepartie ne remplit pas ses obligations contractuelles, le rendement perçu par les investisseurs peut s'en trouver affecté.

Risque de crédit

Ce risque est présent pour chaque compartiment détenant des titres de créance dans son univers d'investissement.

C'est le risque pouvant résulter de la dégradation de signature ou du défaut d'un émetteur d'obligations auquel sont exposés les compartiments, événements qui sont susceptibles de faire baisser la valeur des investissements. Ces risques sont liés à la capacité d'un émetteur à honorer ses dettes.

La dégradation de la notation d'une émission ou d'un émetteur pourrait entraîner la baisse de la valeur des obligations dans lesquelles le compartiment est investi.

Certaines stratégies utilisées peuvent s'appuyer sur des obligations émises par des émetteurs présentant un risque de crédit élevé (titres à haut rendement).

Les compartiments investissant en obligations à rendement élevé présentent un risque supérieur à la moyenne en raison de la plus grande fluctuation de leur devise ou de la qualité de l'émetteur.

Risque lié aux instruments dérivés

En vue de couvrir (stratégie d'utilisation de dérivés à des fins de couverture [hedging]), et/ou d'optimiser le rendement de son portefeuille (stratégie d'utilisation de dérivés à des fins d'investissement [trading]), le compartiment est autorisé à avoir recours aux techniques et instruments dérivés (y compris des TRS) dans les conditions décrites aux Annexes 1 et 2 du Prospectus (notamment les warrants sur valeurs mobilières, les contrats d'échange de valeurs mobilières, de taux, de devises, d'inflation, de volatilité et autres instruments financiers dérivés, les contracts for difference (CFD), les credit default swaps (CDS), les contrats à terme, les options sur valeurs mobilières, sur taux ou sur contrats à terme, etc.).

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que l'utilisation d'instruments financiers dérivés peut être assortie d'un effet de levier, ce qui peut accroître la volatilité des compartiments concernés.

Risque de liquidité

Ce risque peut concerner tous les instruments financiers et affecter un ou plusieurs compartiments.

Il y a un risque que des investissements faits dans les compartiments deviennent illiquides en raison d'un marché trop restreint (souvent reflété par un spread bid-ask très large ou bien de grands mouvements de prix); ou si leur « notation » baisse, ou bien si la situation économique se détériore; par conséquent ces investissements pourraient ne pas être vendus ou achetés assez rapidement pour empêcher ou réduire au minimum une perte dans les compartiments. Par ailleurs, il peut ne pas être possible de vendre ou d'acheter ces investissements.

Risque opérationnel et risque de conservation

Certains marchés (marchés émergents) offrent moins de sécurité que la plupart des marchés réglementés des pays développés. Les prestations relatives à la conservation et à la liquidation effectuées pour le compte du compartiment investi sur ces marchés pourraient donc s'avérer plus risquées. Le risque opérationnel est le risque lié aux contrats sur les marchés financiers, aux opérations de back office, à la garde des titres, ainsi qu'aux problèmes administratifs susceptibles d'entraîner une perte pour les compartiments. Il peut aussi découler d'omissions, d'insuffisances inhérentes aux procédures de traitement des titres et aux systèmes informatiques ou d'erreurs humaines.

I.B. Risques génériques propres à tous les compartiments

Risque de change

Ce risque est présent dans chaque compartiment ayant des positions libellées dans des devises différentes de sa Devise comptable.

Le compartiment peut détenir des actifs libellés dans des devises différentes de sa devise comptable et peut être affecté par toute fluctuation des taux de celle-ci et des autres devises ou par une éventuelle modification en matière de contrôle des taux de change. Si la devise dans laquelle un titre est libellé s'apprécie par rapport à la devise comptable du compartiment, la contre-valeur du titre dans cette devise comptable va s'apprécier. À l'inverse, une dépréciation de cette même devise entraînera une dépréciation de la contre-valeur du titre.

Lorsque le gestionnaire procède à des opérations de couverture contre le risque de change, la complète efficacité de celle-ci ne peut cependant pas être garantie.





PARVEST



Ce risque est présent pour chaque compartiment qui a des actions dans son univers d'investissement.

Les risques associés aux placements en actions (et instruments apparentés) englobent les fluctuations significatives de cours, les informations négatives relatives à l'émetteur ou au marché et le caractère subordonné des actions par rapport aux obligations émises par la même société. Ces fluctuations sont en outre souvent amplifiées à court terme.

Le risque qu'une ou plusieurs sociétés enregistrent un recul ou ne progressent pas peut avoir un impact négatif sur la performance de l'ensemble du portefeuille à un moment donné. Il n'y a pas de garantie que les investisseurs verront la valeur s'apprécier. La valeur des investissements et les revenus qu'ils génèrent peuvent tout aussi bien diminuer qu'augmenter et il se peut que les investisseurs ne récupèrent pas leur mise de départ.

Il n'y a aucune assurance que l'objectif d'investissement sera effectivement atteint.

Certains compartiments peuvent investir en sociétés faisant l'objet d'une introduction en Bourse (Initial Public Offering). Le risque dans ce cas est que le cours de l'action qui vient d'être introduite en Bourse fasse preuve d'une grande volatilité à la suite de facteurs tels que l'absence d'un marché public antérieur, des transactions non saisonnières, le nombre limité de titres négociables et le manque d'informations sur l'émetteur. Un compartiment peut détenir de tels titres pendant très peu de temps, ce qui est de nature à augmenter les frais.

Les compartiments investissant en valeurs de croissance peuvent être plus volatils que le marché dans son ensemble et peuvent réagir différemment aux développements économiques, politiques, du marché et spécifiques à l'émetteur. Les valeurs de croissance affichent traditionnellement une volatilité supérieure à celle des autres valeurs, surtout sur des périodes très courtes. De telles valeurs peuvent en outre être plus chères, par rapport à leurs bénéfices, que le marché en général. Par conséquent, les valeurs de croissance peuvent réagir avec une volatilité plus importante aux variations de leur croissance bénéficiaire.

Certains compartiments peuvent baser leur objectif sur une amplification des mouvements boursiers, ce qui entraîne une volatilité supérieure à la movenne.

Le gestionnaire peut temporairement adopter une attitude plus défensive lorsqu'il estime que la Bourse ou l'économie des pays dans lesquels le compartiment investit connaît une volatilité excessive, un déclin général persistant ou d'autres conditions néfastes. Dans de telles circonstances, le compartiment peut se révéler incapable de poursuivre son objectif d'investissement.

Risque lié aux FDI transférés à la chambre de compensation agissant en qualité de contrepartie centrale

Le compartiment peut également conclure des contrats sur instruments financiers dérivés pouvant être compensés auprès d'une chambre de compensation agissant en qualité de contrepartie centrale, mais conclue avec un membre de compensation. La relation avec le membre de compensation peut amener le compartiment à accorder des indemnisations dans des cas spécifiques, comme en cas de défaillance des chambres de compensation agissant en qualité de contreparties centrales. Les membres de compensation d'un compartiment et leurs administrateurs, gérants, directeurs et employés peuvent bénéficier d'une indemnisation en vertu du contrat de compensation concerné et pourraient par conséquent, dans certaines circonstances, être indemnisées par le biais d'un prélèvement des actifs du compartiment concerné en remboursement de tout passif, coût et dépense (en ce compris les honoraires juridiques).

Risque lié à l'inflation

Il arrive que les rendements des investissements n'évoluent pas au même rythme que l'inflation, entraînant ainsi une réduction du pouvoir d'achat des investisseurs.

Risque de taux d'intérêt

Ce risque est présent pour chaque compartiment détenant des titres de créance dans son univers d'investissement.

La valeur d'un investissement peut être impactée par les fluctuations des taux d'intérêt. Les taux d'intérêt peuvent être influencés par nombre d'éléments ou d'évènements comme les politiques monétaires, le taux d'escompte, l'inflation, etc.

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que l'augmentation des taux d'intérêt a pour conséquence la diminution de la valeur des investissements en instruments obligataires et titres de créance.

Risque de taux d'intérêt faible

Ce risque est présent pour chaque compartiment détenant des titres de créance dans son univers d'investissement.

Un taux d'intérêt très faible peut affecter le rendement des actifs à court terme détenus par les fonds monétaires, qui peut s'avérer insuffisant pour couvrir les frais de gestion et de fonctionnement, entraînant la baisse structurelle de la valeur nette d'inventaire du compartiment.

Risque fisca

La valeur d'un investissement peut être affectée par l'application des lois fiscales des différents pays, y compris les retenues à la source, les changements de politique publique, économique ou monétaire dans les pays concernés. En conséquence, aucune garantie ne peut être donnée que les objectifs financiers seront effectivement atteints.

I.C. Risques supplémentaires liés aux instruments dérivés de gré à gré (y compris des TRS), aux SFT et à la gestion des garanties.

Risque lié aux techniques de gestion de portefeuille efficace

Ce risque est présent pour chaque compartiment faisant appel aux techniques de gestion de portefeuille efficace.

Les techniques de gestion de portefeuille efficace, telles que les opérations de prêt de titres et de mise en pension et de prise en pension, peuvent comporter des risques divers, liés notamment à la qualité des garanties reçues/réinvesties, tels que le risque de liquidité, le risque de contrepartie, le risque d'émetteur et le risque d'évaluation et de règlement, lesquels peuvent avoir un impact sur la performance du compartiment concerné.

Risques liés aux opérations de mise en pension et aux opérations de prise en pension

Un compartiment peut conclure des opérations de mise en pension et/ou de prise en pension. Si l'autre partie à une opération de mise en pension ou de prise en pension fait défaut, le compartiment peut subir une perte dans le cas où les produits de la vente des titres sous-jacents et/ou d'autres garanties détenues par le compartiment en lien avec la transaction sont inférieurs au prix de rachat ou, le cas échéant, à la valeur des titres sous-jacents. En outre, dans le cas de la faillite ou d'une procédure équivalente dans le chef de l'autre partie à une telle opération ou de manquement de sa part à honorer ses obligations à la date de rachat, le compartiment pourrait subir des pertes, dont la perte d'intérêt ou de principal du titre et des coûts associés au retard et à la mise en œuvre des opérations de mise en pension et/ou de prise en pension.







Risque lié au prêt de titres

Un compartiment qui effectue des opérations de prêt de titres est exposé au risque de crédit des contreparties à tout contrat de prêt de titres. Les investissements du compartiment peuvent être prêtés à des contreparties durant une certaine période. Toute défaillance d'une contrepartie, associée à une baisse de la valeur des garanties à un niveau inférieur à la valeur des titres prêtés, peut faire baisser la valeur du compartiment. La Société a l'intention de faire en sorte que toutes les opérations de prêt de titres soient entièrement garanties mais, dans le cas des prêts de titres qui ne sont pas entièrement garantis (par exemple suite à des problèmes de calendrier liés à des retards de paiement), le compartiment peut être exposé au risque de crédit des contreparties aux contrats de prêt de titres.

Risque de gestion des garanties

Des garanties peuvent être fournies en vue d'atténuer le risque de défaillance de la contrepartie, mais il n'en demeure pas moins un risque qu'une fois réalisée, la garantie acceptée, surtout sous la forme de titres, ne permette pas de lever des liquidités suffisantes pour régler le passif de la contrepartie. Ceci peut être dû à des facteurs tels que des prix de garanties incorrects, des fluctuations défavorables du marché au niveau de la valeur des garanties, un déclassement de la notation de crédit de l'émetteur de la garantie ou l'illiquidité du marché sur lequel la garantie est négociée. Veuillez consulter la rubrique intitulée « Risque de liquidité » ci-dessus pour de plus amples informations sur le risque de liquidité particulièrement pertinent dans le cas des garanties acceptées sous la forme de titres.

Lorsqu'un compartiment est à son tour tenu de fournir des garanties à une contrepartie, il existe un risque que la valeur de la garantie placée auprès de la contrepartie soit plus élevée que les espèces ou les investissements reçus par le compartiment.

Quel que soit le cas, en cas de retards ou de difficultés au niveau du recouvrement des actifs ou des espèces, des garanties inscrites au compte des contreparties, ou de la réalisation des garanties reçues des contreparties, les compartiments peuvent avoir du mal à satisfaire les demandes de rachat ou d'achat ou à satisfaire leurs obligations de livraison ou d'achat au titre d'autres contrats.

Dans le cas des garanties reçues sous la forme d'espèces ou de certains instruments financiers, le risque de marché est pertinent. Les garanties reçues par un compartiment peuvent être détenues par le Dépositaire ou par un dépositaire tiers. Dans tous les cas, il peut y avoir un risque de perte lorsque ces actifs sont détenus par un dépositaire suite à des évènements tels que l'insolvabilité ou un acte de négligence de la part du dépositaire ou du dépositaire tiers.

Risque lié à la réutilisation des garanties en espèces

Étant donné qu'un compartiment peut réinvestir les garanties en espèces qu'il reçoit dans le cadre d'un contrat de garantie, il existe un risque que la valeur du rendement de la garantie en espèces réinvestie ne suffise pas à couvrir la somme devant être remboursée à la contrepartie. Si tel était le cas, le compartiment serait tenu de couvrir le manque à gagner.

Risque juridique

Il existe un risque que les accords et les techniques liées aux instruments dérivés soient résiliés, notamment en cas de faillite, d'illégalité ou de modification des lois fiscales ou comptables. Dans de telles circonstances, un compartiment peut être tenu de couvrir toute perte encourue. En outre, certaines transactions sont conclues en vertu de documents juridiques complexes. De tels documents peuvent être difficiles à faire appliquer ou leur interprétation peut parfois susciter un conflit dans certaines cas. Bien que les droits et les obligations des parties envers un document juridique puissent être régis par le droit luxembourgeois, d'autres systèmes juridiques peuvent prévaloir dans certaines circonstances (procédures d'insolvabilité), ce qui peut affecter la force exécutoire des transactions existantes. L'utilisation d'instruments dérivés peut également exposer un compartiment à un risque de perte engendré par une modification des lois ou par l'application imprévue d'une loi ou d'une réglementation, ou si un tribunal déclare un contrat non légalement exécutoire.

Risque opérationne

L'investissement en instruments dérivés peut être associé à une violation, de la part de la contrepartie, de ses obligations à fournir une garantie, ou à des problèmes opérationnels (comme des écarts temporaires entre le calcul de l'exposition au risque que la contrepartie fournisse des garanties supplémentaires ou au risque de vente de la garantie en cas de défaillance de la contrepartie); il peut y avoir des cas où l'exposition au crédit de la contrepartie d'un compartiment en vertu d'un contrat d'instruments dérivés n'est pas pleinement garanti, mais chaque compartiment continuera à respecter les limites établies à l'Annexe I.

I.D. Risques spécifiques n'impactant que quelques compartiments (veuillez vous reporter au Livre II)

Risques liés aux stratégies de placement alternatif :

Les stratégies de placement alternatif comportent des risques dépendant du type de stratégie d'investissement : risque d'investissement (risque spécifique), risque de modèle, risque de construction de portefeuille, risque de valorisation (pour les instruments dérivés négociés de gré à gré), risque de contrepartie, risque de crédit, risque de liquidité, risque d'effet de levier (risque que les pertes soient supérieures à l'investissement initial), risque de vente à découvert d'instruments financiers dérivés (cf. risques générés par la vente à découvert via des instruments financiers dérivés).

Risque lié aux marchés des matières premières

Ce risque est présent pour chaque compartiment ayant des positions (indirectes) relatives à des matières premières dans son univers d'investissement.

Les marchés des matières premières peuvent présenter des variations significatives et brutales des cours qui ont une incidence directe sur la valorisation des actions et titres assimilables aux actions dans lesquels le compartiment peut investir et/ou des indices auxquels le compartiment peut être exposé.

En outre, les actifs sous-jacents peuvent avoir une évolution sensiblement différente des marchés de valeurs mobilières traditionnels (actions, obligations, etc.).

Risques liés aux obligations « contingent convertible » :

- Risque lié au déclenchement : Le risque de dépassement du seuil de déclenchement faible est considéré comme limité en raison du Point de non viabilité (« PONV »). À l'inverse, le seuil de déclenchement élevé peut être facilement dépassé, pour des raisons en lien avec le cadre d'activités normales de la banque (par exemple des litiges), avec un renforcement des ajustements du régulateur (actif pondéré en fonction des risques), ou avec des déductions du Common Equity Tier 1 (CET 1).
- Risque lié aux coupons: Les coupons sur obligations « contingent convertible » Tier 2 sont de type « Must Pay ». Ceux sur obligations Additional Tier 1 (AT1) sont totalement discrétionnaires et non cumulables. De plus, sous un ratio CET1 jugé minimal par l'autorité de surveillance de la banque (appelé « tampon combiné »), l'annulation du coupon devient obligatoire.







- Risque de non-achat : Tier 1 ou Tier 2 : Les obligations « contingent convertible » ne peuvent pas inclure d'incitation au rachat (step-up). Elles ne peuvent être achetées qu'avec l'accord préalable de l'autorité de surveillance de la banque, même lorsque des dates d'achat sont prévues. Par conséquent, le risque de non-achat est très élevé, en particulier pour les obligations « contingent convertible » AT1. Par ailleurs, étant donné qu'une option d'achat n'a lieu généralement que tous les cinq ans, une erreur dans une anticipation d'achat peut avoir une incidence importante sur la valorisation.
- Risque lié au point de non-viabilité (PONV) : Ce risque peut survenir lorsque des indices portent à croire que la banque fait face à des problèmes de liquidité imminents.
- Risque de subordination : Les obligations « contingent convertible » émises peuvent remettre en cause le rang de subordination ordinaire de titres de créance : certaines banques peuvent émettre des obligations « contingent convertible » de déclenchement élevé Tier 2, puis de déclenchement faible AT1. En cas de perte importante, les obligations « contingent convertible » Tier 2 feront l'objet d'une réduction de valeur avant l'AT1.
- <u>Risque lié à la juridiction</u>: Les obligations « contingent convertible » actuellement émises dépendent d'une juridiction qui n'est presque jamais la juridiction nationale de l'émetteur. Cependant, en règle générale, la subordination ou certaines autres clauses clés restent soumises au droit national, mais cela est déterminé au cas par cas.
- Risque de marché : Les obligations « contingent convertible » sont soumises aux risques de liquidité et de volatilité.
- Risque d'achat à la valeur nominale pour certains événements spéciaux : Les banques peuvent acheter les obligations « contingent convertible » qu'elles possèdent (moyennant une approbation réglementaire) à l'occasion de certains événements spéciaux : Événements fiscaux (en cas de changement du traitement fiscal), ou événements réglementaires (si les obligations contingent convertible ne sont plus admissibles en tant que capital en raison d'un changement dans le droit bancaire) entre autres (généralement, ces achats peuvent être faits à la valeur nominale).
- Risque d'inversion de la structure du capital: Contrairement à la hiérarchie de capital classique, les investisseurs en obligations « contingent convertible » peuvent encourir un risque de perte du capital, risque auquel les détenteurs d'actions ne sont pas exposés.
- Risque inconnu : La structure des obligations « contingent convertible » est novatrice et n'a pas encore été éprouvée.
- Risque lié à la conversion : L'évaluation de la manière dont l'obligation « contingent convertible » peut se comporter après conversion peut être problématique ; dans l'éventualité d'une conversion en une action, le Gestionnaire du fonds peut être tenu de vendre cette action vu que ce type d'investissement n'est pas autorisé dans la politique d'investissement, ce qui peut poser des problèmes de liquidité
- Risque de réduction de valeur : Il existe un risque que la valeur des obligations « contingent convertible » diminue en raison de leur éventuelle surévaluation par rapport à leur valeur de marché ;
- Risque de concentration sectorielle : Étant donné que les obligations « contingent convertible » sont émises par un nombre limité de banques, ces investissements peuvent comprendre un risque de concentration sectorielle.
- Risque de rendement/valorisation: Les investisseurs ont été attirés par l'instrument en raison du rendement souvent attrayant des obligations « contingent convertible », qui peut être considéré comme une prime de complexité.

Risque liés aux distressed securities :

La détention de distressed securities comporte des risques importants du fait que ces titres peuvent perdre toute valeur par suite d'une faillite (auquel cas le montant récupéré sera nul). Si elles sont potentiellement rémunératrices, ces stratégies d'investissement nécessitent d'importants moyens et une solide expérience afin d'analyser chaque instrument et d'évaluer sa position dans la structure du capital de l'émetteur, ainsi que la probabilité d'un retour sur investissement. Les distressed securities se négocient généralement avec des décotes importantes par rapport à leur valeur intrinsèque ou nominale et sont donc considérés comme spéculatifs. Dans certaines circonstances, le compartiment concerné peut liquider ces positions dans l'intérêt des investisseurs.

Risque lié aux marchés émergents

Ce risque est présent pour chaque compartiment dont l'univers d'investissement englobe des placements sur les marchés émergents.

Les compartiments investissant sur les marchés émergents sont susceptibles d'afficher une volatilité supérieure à la moyenne en raison d'un haut degré de concentration, d'incertitudes accrues résultant de la moindre quantité d'informations disponibles, de la moindre liquidité ou d'une plus grande sensibilité aux changements affectant les conditions de marché (conditions sociales, politiques et économiques). En outre, certains marchés émergents offrent une sécurité moindre que la plupart des marchés développés internationaux et certains d'entre eux ne sont pas considérés à l'heure actuelle comme des marchés réglementés. Pour cette raison, les prestations relatives aux opérations dans le portefeuille, à la liquidation et à la conservation effectuées pour compte des fonds investis sur les marchés émergents pourraient être plus risquées.

La Société et les investisseurs acceptent de supporter ces risques.

Risque lié aux Obligations à haut rendement

L'investissement dans des titres à revenu fixe de qualité inférieure comporte le risque que ledit émetteur soit dans l'impossibilité ou refuse d'honorer ses obligations, exposant ainsi le compartiment concerné à une perte correspondant au montant investi dans le titre considéré.

Risques liés aux investissements immobiliers

Les compartiments peuvent investir (indirectement uniquement) dans le secteur de l'immobilier via des valeurs mobilières (obligations, actions) et/ou des fonds immobiliers. Ces investissements sont exposés à divers risques inhérents à ce secteur :

- Risque de marché: le secteur immobilier est sensible aux cycles de marché haussiers et baissiers; les bons marchés se caractérisent par un fort taux d'occupation et une croissance régulière des loyers alors que les baisses aboutissent souvent à des taux d'occupation plus faibles et à des loyers stables voire en baisse; il y a un risque de déséquilibre entre l'offre et la demande d'espaces (un pic de nouveaux projets de développement ou une chute de la demande en raison d'une économie en ralentissement).
- Risque de taux d'intérêt : en matière d'immobilier, les investisseurs craignent les baisses de valeur des biens et le recul des rendements totaux liés à des hausses des taux d'intérêt.
- Risque de liquidité : la vente de propriétés s'étant appréciées dépend de la demande sur le marché.
- Risque de dépassement des coûts : il existe un risque que des coûts imprévus surviennent en raison de l'état de la propriété elle-même.
- <u>Risque de construction</u>: il existe toujours des risques que le projet de construction entraîne des dépassements de budget ou connaisse des retards par rapport à l'achèvement prévu des travaux.
- Risque géographique : les propriétés sont fortement influencées par leur situation géographique (pays, régions, villes ou quartiers en particulier).







Risques liés aux investissements dans certains pays

Les investissements dans certains pays (par exemple la Chine, la Grèce, l'Inde, l'Indonésie, le Japon, l'Arabie Saoudite et la Thaïlande) impliquent des risques liés aux restrictions imposées aux contreparties et investisseurs étrangers, à la volatilité de marché plus élevée, ainsi qu'un risque d'absence de liquidité de certaines lignes de portefeuille. Par conséquent, certaines actions pourraient ne pas être disponibles pour le compartiment en raison du fait que le nombre d'actionnaires étrangers autorisé ou le total des investissements permis pour des actionnaires étrangers ont été atteints. De plus, le rapatriement à l'étranger, par des investisseurs étrangers, de leur part de bénéfices nets, de capitaux et de dividendes peut être restreint ou requérir l'accord du gouvernement concerné. La Société n'investira que si les restrictions lui paraissent acceptables. Aucune garantie ne peut cependant être donnée qu'aucune restriction supplémentaire ne sera imposée à l'avenir.

Risque lié aux petites capitalisations boursières, aux secteurs spécialisés ou restreints

Ce risque est présent pour chaque compartiment dont l'univers d'investissement englobe des placements dans des petites capitalisations ou des secteurs spécialisés ou restreints.

Les compartiments investissant dans les petites capitalisations boursières ou des secteurs spécialisés ou restreints sont sus ceptibles d'afficher une volatilité supérieure à la moyenne en raison d'un haut degré de concentration, d'incertitudes accrues résultant de la moindre quantité d'informations disponibles, de la moindre liquidité ou d'une plus grande sensibilité aux changements affectant les conditions de marché

Les sociétés de plus petite taille peuvent s'avérer incapables de générer de nouveaux fonds pour assurer leur croissance et leur développement, peuvent manquer de vision en matière de gestion ou peuvent développer des produits pour de nouveaux marchés incertains. La Société et les investisseurs acceptent de supporter ces risques.

Risque lié aux titres de créance structurés / produits titrisés :

Les titres de créance structurés et produits titrisés comportent les risques suivants :

Risque de taux d'intérêt (risque de duration) : les prix baissent à mesure que les taux d'intérêt augmentent en raison des taux fixes des coupons

- Risque de remboursement anticipé : le risque que le détenteur de la créance hypothécaire (l'emprunteur) rembourse la créance hypothécaire avant son échéance, ce qui réduit le montant des intérêts que l'investisseur aurait pu recevoir. Le remboursement, en ce sens, est un paiement supérieur au remboursement prévu du principal. Cette situation peut se produire si les taux d'intérêt du marché tombent en dessous du taux d'intérêt de la créance hypothécaire, étant donné que le propriétaire du logement est susceptible de refinancer la créance hypothécaire. Les remboursements anticipés non prévus peuvent impacter la valeur de certains MBS.
- Risque de structure des termes : les flux de trésorerie mensuels du principal créent une structure échelonnée ; la valeur des titres peut être impactée par un redressement ou un aplatissement de la courbe des rendements.
- Risque de crédit : le marché des titres émis par des agences est peu ou pas concerné par le risque de crédit ; le marché des titres non émis par des agences connait différents niveaux de risque de crédit.
- Risque de défaut et de dégradation de la notation : il peut trouver sa source dans l'incapacité de l'emprunteur à rembourser à temps le capital et les intérêts ; un défaut peut découler de l'incapacité d'un emprunteur à satisfaire aux autres obligations ainsi qu'au maintien des garanties comme spécifié dans le Prospectus.

Pour l'investisseur, un indicateur de potentiel de défaut d'un titre peut être sa notation de crédit. En raison des rehaussements de crédit requis pour les ABS par les agences de notation, les classes de rang supérieur de la plupart des émissions sont notées triple A, la plus haute notation disponible. Les classes B, C et inférieures d'émissions d'ABS sont assorties d'une notation inférieure, sont non notées et, bien entendu, sont conçues pour absorber toutes les pertes avant la tranche de rang supérieur. Les acheteurs potentiels de ces classes d'une émission doivent décider si le risque accru de défaut est compensé par les rendements plus élevés de ces classes.-Risque de liquidité : le marché des MBS émis par des émetteurs privés (et non par des agences) est plus petit et moins liquide que le marché des MBS émis par des agences ; la Société investira uniquement dans des ABS qui sont liquides aux yeux du Gestionnaire d'actifs.

Risque juridique : les titres adossés à des actifs non liés à des créances hypothécaires peuvent ne pas bénéficier d'un quelconque droit de propriété sur les actifs sous-jacents et, dans certains cas, il peut arriver qu'aucun recouvrement issu de garanties saisies ne vienne à l'appui des versements prévus par ces titres.

Avertissements détaillés concernant le risque lié aux titres de créance structurés :

Risque lié aux titres adossés à des créances hypothécaires et à d'autres actifs (ABS)

Les caractéristiques de rendement des **titres adossés à des créances hypothécaires** et à d'autres **actifs** diffèrent de celles des titres de créance classiques.

Une différence importante consiste en le fait que le montant du principal de l'obligation peut en règle générale être <u>remboursé de manière anticipée</u>, car les actifs sous-jacents peuvent en règle générale être remboursés de manière anticipée à tout moment. En conséquence, si un **titre adossé à un actif** est acheté au-dessus du pair, un taux de remboursement anticipé plus rapide que prévu réduira le rendement à l'échéance, tandis qu'un taux de remboursement anticipé plus lent que prévu aura l'effet opposé et augmentera le rendement à l'échéance.

Inversement, si un **titre adossé à un actif** est acheté avec une décote, des remboursements anticipés plus rapides que prévu augmenteront le rendement à l'échéance, tandis que des remboursements anticipés plus lents que prévu le réduiront.

En règle générale, les <u>remboursements anticipés</u> sur des prêts hypothécaires à taux fixe augmenteront pendant une période de baisse des taux d'intérêt et diminueront pendant une période de hausse des taux d'intérêt. Les titres adossés à des créances hypothécaires et à des actifs peuvent aussi perdre de la valeur en conséquence d'une hausse des <u>taux d'intérêt</u> et, en raison des remboursements anticipés, peuvent bénéficier dans une moindre mesure que les autres titres à revenu fixe de baisses des taux d'intérêt. Le réinvestissement des remboursements anticipés peut être effectué à des taux d'intérêt moins élevés que celui de l'investissement original, ayant ainsi un impact négatif sur le rendement d'un compartiment. Le fait que des remboursements anticipés soient réellement effectués peut avoir pour conséquence que le rendement des titres adossés à des actifs diffère de celui prévu lors de l'achat des titres par la Société.







Risques liés aux CMO, CBO, CDO et CLO

Les Classes ou tranches peuvent être spécifiquement structurées de manière à fournir n'importe quelle caractéristique d'une vaste gamme de caractéristiques d'investissement, telles que le rendement, l'échéance effective et la sensibilité au taux d'intérêt. Cependant, à mesure que les conditions de marché évoluent et particulièrement pendant des périodes de variation rapide ou inattendue des taux d'intérêt du marché, le caractère attrayant de certaines Classes de CDO et la capacité de la structure à présenter les caractéristiques d'investissement prévues peuvent être significativement réduits. Ces évolutions peuvent entraîner une volatilité de la valeur de marché, et dans certaines circonstances, une liquidité réduite des Classes de CDO.

Certaines Classes de CMO sont structurées de manière à les rendre extrêmement sensibles aux variations de <u>taux de remboursement anticipé</u>. Les Classes d'IO (Interest Only) et de PO (Principal Only) en constituent des exemples. Les Classes d'IO sont habilitées à percevoir tout ou partie des intérêts, mais aucun des remboursements du principal des actifs hypothécaires sous-jacents (ou seulement un montant nominal). Si les actifs hypothécaires sous-jacents à l'IO connaissent des remboursements anticipés du principal plus importants que prévu,

le montant total des paiements d'intérêt imputable à la Classe d'IO et, par conséquent, le rendement des investisseurs, sera en règle générale réduit. Dans certains cas, un investisseur en IO peut ne pas récupérer la totalité de son investissement, même si les titres sont garantis par le gouvernement ou considérés être de la plus haute qualité (notés AAA ou son équivalent). À l'inverse, les Classes de PO sont habilitées à percevoir tout ou partie des remboursements du principal mais aucun intérêt des actifs hypothécaires sousjacents. Les Classes de PO sont achetées avec une décote substantielle par rapport au pair, et le rendement des investisseurs sera réduit si les remboursements anticipés du principal sont plus lents que prévu. Certains IO et PO, ainsi que d'autres Classes de CMO, sont structurés de façon à bénéficier de protections spéciales contre les effets des remboursements anticipés. Ces protections structurelles ne sont, cependant, normalement efficaces que dans certaines limites de taux de remboursements anticipés et ne protègeront donc pas les investisseurs dans toutes les circonstances.

Les Classes de CMO à taux variable inversé peuvent également être extrêmement volatiles. Ces Classes versent des intérêts à un taux qui baisse lorsqu'un indice spécifique de taux de marché augmente.

Risque lié aux warrants

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que les warrants sont des instruments complexes, volatils et à haut risque : la probabilité de perte totale du capital investi est grande ; en outre, une des principales caractéristiques des warrants est l'« effet de levier » qui se manifeste par le fait qu'une variation de la valeur du sous-jacent peut avoir un effet disproportionné sur la valeur du warrant. Enfin, il n'existe aucune garantie qu'en cas de marché illiquide, le warrant puisse être revendu sur un marché secondaire.

II. RISQUES SPÉCIFIQUES LIÉS AUX INVESTISSEMENTS EN CHINE CONTINENTALE

Certains compartiments peuvent investir sur les marchés boursiers de Chine continentale, c.-à-d. dans des actions A chinoises, des titres de créance négociés sur le marché obligataire interbancaire chinois et dans d'autres titres nationaux éligibles, conformément à leur politique d'investissement. Les investissements en RPC (République populaire de Chine) comportent des risques élevés. Outre les risques d'investissement traditionnels, ils sont soumis à certains autres risques et incertitudes spécifiques.

Risque lié aux interventions du gouvernement et aux restrictions imposées par les autorités :

L'économie chinoise, qui est passée d'une économie planifiée à un modèle plus tourné vers le marché, diffère des économies de la plupart des pays développés par de nombreux aspects, y compris le degré d'intervention de l'État, son niveau de développement, son taux de croissance, les mesures de contrôle des changes auxquelles elle est soumise et l'affectation des ressources. Ce degré d'intervention et ces restrictions appliqués par le gouvernement de la RPC peuvent avoir une incidence sur la négociation de titres nationaux chinois et un effet négatif sur les compartiments concernés.

Au cours des dernières années, le gouvernement de la RPC a lancé des réformes économiques favorisant le recours aux forces du marché pour développer l'économie chinoise et conférant une large autonomie aux dirigeants d'entreprises. Cependant, il n'est nullement garanti que le gouvernement de la RPC poursuivra ces réformes ou, si tel est le cas, que ces politiques continueront à porter leurs fruits. Tout ajustement ou toute modification de ces politiques économiques peut avoir un impact négatif sur les marchés financiers de la RPC ainsi que sur les sociétés étrangères qui exercent des activités commerciales ou investissent en RPC.

Par ailleurs, le gouvernement de la RPC peut intervenir dans l'économie, notamment en imposant des restrictions aux investissements dans des sociétés ou secteurs considérés comme sensibles au regard des intérêts nationaux. En outre, le gouvernement de la RPC peut aussi intervenir sur les marchés financiers, entre autres par l'imposition de limites de négociation ou par la suspension des ventes à découverts pour certaines actions. Ces interventions peuvent avoir un impact négatif sur le sentiment de marché, ce qui peut alors nuire à la performance des compartiments. De ce fait, l'objectif d'investissement des compartiments peut ne pas être atteint.

Il peut ne pas exister le même degré de cohérence et de prévisibilité entre le système juridique de la RPC et les systèmes juridiques plus développés de certains autres pays. De ce fait, si des compartiments sont impliqués dans des litiges en RPC, il est possible qu'ils aient des difficultés à exercer les recours dont ils disposent ou à faire valoir leurs droits. Par conséquent, il se peut que les investissements des compartiments en RPC et leur performance pâtissent de ces incertitudes, ou de changements législatifs ou dans l'interprétation des lois en vigueur.

Risques politique, économique et social de la RPC :

La RPC a connu une forte croissance économique au cours des vingt dernières années, mais celle-ci a été inégale tant sur le plan géographique qu'entre les différents secteurs de l'économie. Cette croissance s'est en outre accompagnée de périodes d'inflation marquée. Le gouvernement de la RPC peut prendre ponctuellement des mesures afin de juguler l'inflation et de freiner la croissance, qui peuvent également avoir un impact négatif sur la croissance du capital et la performance des compartiments. Par ailleurs, les changements politiques, l'instabilité sociale et les aléas diplomatiques en RPC peuvent inciter le gouvernement à fixer de nouvelles restrictions, qui peuvent consister en l'expropriation d'actifs, des impôts confiscatoires ou la nationalisation de tout ou partie des investissements détenus par les entités sous-jacentes dans lesquelles les compartiments peuvent investir.





PARVEST



Le RMB est actuellement négocié sur deux marchés distincts, l'un en Chine continentale et l'autre en dehors de la Chine continentale (principalement à Hong Kong). Les deux marchés fonctionnent indépendamment l'un de l'autre et les flux entre eux sont très restreints. Bien que le CNH et le CNY présentent des similitudes, ils n'ont pas nécessairement le même taux de change et peuvent ne pas évoluer de la même manière. Cela tient au fait que les deux monnaies ont cours dans des juridictions différentes, ce qui se traduit par des environnements différents en termes d'offre et de demande, d'où l'existence de deux devises distinctes, mais liées. Tandis que le RMB négocié en dehors de la Chine continentale, le CNH, est soumis à des exigences réglementaires différentes et est plus librement négociable, le RMB négocié en Chine continentale, le CNY, n'est pas librement convertible et est soumis à des mesures de contrôle des changes ainsi qu'à des restrictions en matière de rapatriement imposées par le gouvernement central de Chine continentale qui pourraient être amendées de temps à autre, ce qui influencerait la capacité des compartiments à rapatrier des espèces. Il est aussi porté à l'attention des investisseurs que ces restrictions peuvent limiter la profondeur du marché du RMB disponible en dehors de la Chine continentale. Si ces politiques ou restrictions venaient à être modifiées à l'avenir, les compartiments ou leurs Actionnaires pourraient s'en trouver affectés. D'une manière générale, la conversion du CNY dans une autre devise aux fins de transactions dans le cadre du compte de capital est soumise à l'approbation de la SAFE (« State Administration of Foreign Exchange »). Le taux de change est défini sur la base d'un taux de change flottant géré permettant au CNY de fluctuer dans une fourchette réglementée en fonction de l'offre et de la demande sur le marché et au regard d'un panier de devises. Tout écart entre le CNH et le CNY peut s'avérer préjudiciable aux investisseurs qui cherchent à s'exposer au CNY en inv

Normes comptables et d'information :

Les entreprises de RPC susceptibles d'émettre des titres en RMB dans lesquels les compartiments peuvent investir sont tenues de se conformer aux normes et pratiques comptables de la RPC, qui se calquent dans une certaine mesure sur les normes internationales en la matière. Toutefois, les normes et pratiques comptables, d'audit et d'information financière applicables aux entreprises de la RPC peuvent être moins rigoureuses et il peut exister des différences importantes entre les états financiers préparés conformément aux normes et pratiques comptables de la RPC et ceux préparés selon les normes comptables internationales. Comme les normes d'information et réglementaires en Chine sont moins strictes que dans les pays plus développés, les informations accessibles au public concernant les émetteurs chinois peuvent être nettement moins nombreuses. Par conséquent, les compartiments et les autres investisseurs peuvent n'avoir accès qu'à des informations limitées. Il existe notamment des différences dans les méthodes d'évaluation des biens et actifs et les exigences en matière d'information des investisseurs.

Risque lié aux changements affectant le régime fiscal en RPC :

Les investissements dans les compartiments peuvent comporter des risques du fait des mesures fiscales ambiguës prises par la RPC. Conformément aux lois fiscales de la RPC (« Règles fiscales de la RPC »), les RQFII et certains investisseurs institutionnels étrangers admissibles ne disposant pas d'un établissement en Chine sont temporairement exemptés de la retenue d'impôt à la source sur les plus-values découlant de la négociation d'actifs liés à l'investissement en actions (y compris les actions A). Aucune Règle fiscale de la RPC ne régit l'imposition des plus-values sur la cession d'autres investissements tels que des titres de créance, des contrats à terme et des investissements de fonds cotés, et la pratique actuelle d'exonération peut ne pas être appliquée de manière cohérente à l'ensemble de ces investissements et est basée sur les observations orales et pratiques de l'administration fiscale. Les Règles fiscales de la RPC ne peuvent pas être interprétées et appliquées d'une manière aussi cohérente et transparente que celles des pays plus développés et peuvent varier d'une ville à l'autre. De plus, dans quelques cas, certains impôts qui pourraient être considérés comme exigibles ne sont pas activement appliqués en vue de leur perception, et aucun mécanisme de paiement n'est prévu. Par ailleurs, les pratiques et Règles fiscales de la RPC existantes sont susceptibles d'être modifiées ou amendées dans le futur. Par exemple, le gouvernement de la RPC peut abolir les avantages fiscaux temporaires actuellement offerts aux investisseurs étrangers, et ces avantages peuvent être modifiés de manière rétroactive et pourraient s'accompagner de sanctions et/ou d'un intérêt de retard. Le cas échéant, ces nouvelles Règles fiscales de la RPC pourront s'avérer avantageuses ou préjudiciables pour les investisseurs.

Des provisions pour impôts peuvent être comptabilisées pour les compartiments. Les investisseurs doivent savoir que la valeur nette d'inventaire des compartiments lors de tout Jour d'évaluation peut ne pas refléter avec exactitude les passifs d'impôt chinois. En fonction des passifs d'impôt chinois exigibles, les effets sur la performance et la valeur nette d'inventaire des compartiments peuvent être positifs ou négatifs. Si des sanctions ou un intérêt de retard peu(ven)t être applicable(s) en raison de facteurs tels que des amendements à effet rétrospectif et des modifications des pratiques ou des réglementations ambiguës, cela peut avoir un impact sur la valeur nette d'inventaire au moment du règlement avec les autorités fiscales de la RPC. Si le montant des provisions pour impôts compatibilisées est inférieur aux passifs d'impôt exigibles, le montant du manque à gagner sera prélevé sur les actifs du compartiment et aura une incidence négative sur la valeur nette d'inventaire du compartiment. À l'inverse, si le montant des provisions pour impôts comptabilisées est supérieur aux passifs d'impôt exigibles, la reprise de l'excédent de provision pour impôts aura une incidence positive sur la valeur nette d'inventaire du compartiment. Cela profitera uniquement aux investisseurs existants. Les investisseurs ayant racheté leurs Actions avant que le montant des passifs d'impôts ne soit fixé ne pourront pas bénéficier, même en partie, de cette reprise d'excédent de provision.

Risques spécifiques liés aux investissements en actions de Chine continentale :

À l'instar d'autres marchés émergents, le marché chinois peut être confronté à des volumes d'échanges relativement faibles et connaître des périodes de manque de liquidité ou de volatilité importante des cours. L'existence d'un marché liquide pour les actions A chinoises peut dépendre de l'offre et de la demande de ces actions. Des volumes d'échanges limités, voire nuls, sur les marchés des actions A (Bourses de Shanghai et de Shenzhen) peuvent avoir un impact négatif sur le prix auquel les compartiments peuvent acheter ou vendre des titres, ainsi que sur leur valeur nette d'inventaire. Le marché des actions A chinoises peut être plus volatil et instable (en raison de l'intervention du gouvernement ou lors de la reprise des négociations pour un titre particulier à un niveau de prix très différent après leur suspension, par exemple). La volatilité et les difficultés de règlement sur les marchés d'actions A chinoises peuvent en outre entraîner d'importantes fluctuations des cours des titres négociés sur ces marchés et, de ce fait, grever la valeur des compartiments. La souscription et le rachat des Actions des compartiments peuvent également en être affectés.

Risque lié aux limites de négociation :

Des fourchettes de négociation sont imposées par les Bourses de RPC en ce qui concerne les actions A chinoises, en vertu desquelles la négociation d'actions A chinoises peut être suspendue si le cours du titre concerné a monté ou baissé au-delà de la fourchette fixée. Compte tenu du fait que les marchés des titres de la RPC peuvent être fréquemment affectés par des suspensions de négociation et des faibles volumes de négociation, les investisseurs doivent savoir que les marchés des actions A sont davantage susceptibles de pâtir d'un manque de liquidité et d'une volatilité des prix accrue, principalement en raison des restrictions et du contrôle plus stricts appliqués par le gouvernement sur les marchés des actions A. Une suspension (ou une série de suspensions) compliquera la gestion des titres concernés ou rendra impossible pour le Gestionnaire d'investissement de liquider des positions et/ou de vendre ses positions à un prix favorable au pire moment.





PARVEST



Réglementation RQFII:

La Réglementation RQFII est relativement récente. On dispose par conséquent de relativement peu d'éléments d'appréciation en ce qui concerne sa mise en œuvre et son interprétation et il n'existe aucune certitude quant à la manière dont elle sera appliquée dans la mesure où les autorités et les instances de réglementation de la RPC se sont vu accorder d'importants pouvoirs discrétionnaires en la matière et où aucun précédent ne permet d'apprécier comment ces pouvoirs sont exercés ou pourront l'être à l'avenir.

Quota RQFII:

Le Gestionnaire d'actifs des compartiments RQFII concernés a obtenu une licence RQFII et s'est vu accorder un quota RQFII (le « Quota RQFII »), qui lui permettent d'investir directement dans des titres domestiques chinois pour le compte des compartiments RQFII. Si le Gestionnaire d'actifs a utilisé, pour le compte des compartiments RQFII, la totalité de son Quota RQFII, il peut, sous réserve de la réglementation applicable, solliciter une augmentation de ce quota. Toutefois, rien ne garantit qu'il pourra obtenir un Quota RQFII supplémentaire afin de satisfaire toutes les demandes de souscription au titre d'un compartiment RQFII et, si tel n'est pas le cas, il pourra s'avérer nécessaire de fermer le compartiment RQFII concerné aux nouvelles souscriptions ou de refuser et/ou (dans l'attente de l'octroi d'un Quota RQFII supplémentaire) de reporter tout ou partie des demandes de nouvelles souscriptions, conformément aux dispositions du présent Prospectus. D'autre part, le Quota RQFII peut être réduit, voire annulé, par les autorités chinoises compétentes si le RQFII ne l'utilise pas effectivement dans un délai d'un (1) an à compter de son octroi. En outre, les RQFII (ou le Dépositaire en RPC – voir « Risques liés au Dépositaire en RPC » ci-dessous) s'exposent à des sanctions réglementaires en cas de manquement à une disposition de la Réglementation RQFII, qui peuvent aboutir à la révocation du Quota RQFII ou avoir un impact sur la part du Quota RQFII allouée aux investissements réalisés par les compartiments RQFII. Si le Gestionnaire d'actifs perd son statut de RQFII ou si son quota d'investissement est révoqué ou réduit, un compartiment RQFII pourra ne plus être en mesure d'investir directement en Chine ou se voir contraint de liquider les investissements qu'il détient sur les marchés de titres domestiques chinois dans le cadre du Quota RQFII, ce qui peut nuire à sa performance ou l'exposer à une perte importante.

Risques liés aux restrictions d'investissement et au rapatriement :

Un compartiment RQFII peut pâtir des règles et des restrictions imposées par la Réglementation RQFII (y compris les restrictions d'investissement, les limites en matière de propriété étrangère et de participations étrangères), qui peuvent avoir un impact négatif sur sa performance et/ou sa liquidité. Le rapatriement de fonds depuis la RPC par les RQFII est régi et contrôlé par la SAFE conformément à la Réglementation RQFII. À l'heure actuelle, les rapatriements effectués en RMB par les RQFII au titre d'un compartiment RQFII de type ouvert, tels que les compartiments RQFII, sont possibles chaque jour et ne sont soumis à aucune restriction ni à aucun accord préalable. Toutefois, rien ne garantit que les règles et la réglementation de la RPC en la matière ne changeront pas, ni que des restrictions applicables au rapatriement ne seront pas imposées à l'avenir. L'imposition de restrictions au rapatriement du capital investi et des bénéfices nets pourrait restreindre la capacité des compartiments RQFII à faire face aux demandes de rachat des Actionnaires. Dans des circonstances extrêmes, les compartiments RQFII pourraient subir des pertes importantes du fait de capacités d'investissement restreintes, ou ne pas être en mesure de mettre en œuvre ou de poursuivre pleinement leurs objectifs ou leurs stratégies d'investissement en raison de restrictions d'investissement imposées par la Réglementation RQFII, d'un manque de liquidité des marchés boursiers de la RPC et de retards ou de perturbations dans l'exécution ou le règlement des transactions.

Risques liés au Dépositaire en RPC :

Le Gestionnaire d'actifs (en sa qualité de titulaire de licence RQFII) et le Dépositaire ont nommé un sous-dépositaire local agréé par les autorités chinoises (le « Dépositaire en RPC ») aux fins de la garde des actifs des compartiments RQFII en RPC, conformément à la législation et à la réglementation applicables. Les titres chinois onshore sont enregistrés au nom de « nom complet du Gestionnaire d'actifs – nom du compartiment RQFII », conformément aux règles et à la réglementation applicables, et conservés par le Dépositaire en RPC sous forme électronique via un compte-titres détenu auprès de la China Securities Depository and Clearing Corporation Limited (« ChinaClear »), les liquidités étant conservées sur un compte de caisse auprès du Dépositaire en RPC.

Le Dépositaire prendra les dispositions nécessaires pour s'assurer que le Dépositaire en RPC dispose de procédures appropriées pour conserver adéquatement les titres des compartiments RQFII, ce qui implique notamment la tenue de registres faisant clairement apparaître que les titres des compartiments RQFII sont enregistrés au nom de ces derniers et séparés des autres actifs du Dépositaire en RPC. Il est toutefois porté à l'attention des investisseurs que les liquidités déposées sur le compte de caisse des compartiments RQFII auprès du Dépositaire en RPC ne seront pas conservées séparément, mais constitueront une dette du Dépositaire en RPC envers les compartiments RQFII. Ces liquidités seront conservées conjointement avec celles des autres clients du Dépositaire en RPC. En cas de faillite ou de liquidation du Dépositaire en RPC, les compartiments RQFII n'auront aucun droit de propriété sur les liquidités déposées sur le compte de caisse et seront traités comme un créancier chirographaire, sur un pied d'égalité avec tous les autres créanciers non prioritaires du Dépositaire en RPC. Il est possible que les compartiments RQFII soient confrontés à des difficultés et/ou à des retards en lien avec le recouvrement de cette dette, ou qu'ils ne puissent en recouvrer qu'une partie, voire ne pas la recouvrer du tout, auquel cas ils subiront des pertes. En outre, les compartiments RQFII peuvent subir des pertes du fait d'actes ou d'omissions du Dépositaire en RPC dans le cadre de l'exécution ou du règlement d'une transaction ou du transfert de fonds ou de titres.

Risque lié au courtage en RPC :

L'exécution et le règlement des transactions ou le transfert de fonds ou de titres peuvent être effectués par des courtiers (« Courtiers en RPC ») nommés par le Gestionnaire d'actifs. Des taux de commissions et des prix raisonnablement compétitifs seront généralement des critères déterminants pour l'exécution des transactions concernées sur les marchés de la RPC. Il est possible que, si le Gestionnaire d'actifs juge approprié de ne nommer qu'un seul Courtier en RPC, les compartiments RQFII ne paient pas nécessairement la commission ou la marge d'intermédiation la plus faible pouvant être obtenue, mais les transactions seront exécutées selon les meilleures pratiques et dans le meilleur intérêt des Actionnaires. Nonobstant ce qui précède, le Gestionnaire d'actifs cherchera à obtenir le meilleur résultat net pour les compartiments RQFII, compte tenu de facteurs tels que les conditions de marché en vigueur, le prix (y compris la commission de courtage ou la marge d'intermédiation applicable), la taille de l'ordre, les difficultés d'exécution et les ressources opérationnelles du Courtier en RPC considéré, ainsi que la capacité de ce dernier à positionner efficacement les blocs de titres concernés.

Risques liés à l'agent de règlement RPC :

L'agent de règlement RPC est chargé de fournir aux compartiments RQFII des services de négociation et de représentation à des fins de placements sur le CIBM, conformément à la législation et à la réglementation. Les compartiments RQFII sont tributaires de la manière dont l'agent de règlement RPC s'acquitte de ses obligations. Si ce dernier manque à tout élément de ses obligations, les opérations des compartiments RQFII sur le CIBM peuvent en souffrir.







Risque lié à l'accès direct au CIBM

Risque réglementaire :

La présence sur le CIBM d'investisseurs institutionnels étrangers (par exemple les compartiments) est assujettie aux règles et réglementations édictées par les autorités de Chine continentale, soit la Banque populaire de Chine (« PBOC ») et la SAFE (State Administration of Foreign Exchange). Les règles et réglementations gouvernant le placement sur le CIBM peuvent évoluer, éventuellement avec effet rétroactif. Au cas où les autorités de Chine continentale suspendraient le fonctionnement du CIBM, le compartiment ne disposerait que de possibilités de placement limitées sur ce dernier, de sorte qu'après avoir eu recours à toutes les solutions de substitution, il pourrait subir des pertes importantes.

La réglementation visant le placement sur le CIBM via le programme d'accès direct à celui-ci est relativement récente. On dispose par conséquent de relativement peu d'éléments d'appréciation en ce qui concerne sa mise en œuvre et son interprétation et il n'existe aucune certitude quant à la manière dont elle sera appliquée dans la mesure où les autorités et les instances de réglementation de la RPC se sont vu accorder d'importants pouvoirs discrétionnaires en la matière et où aucun précédent ne permet d'apprécier comment ces pouvoirs sont exercés ou pourront l'être à l'avenir.

Risques liés aux restrictions d'investissement et au rapatriement :

L'investisseur sera par ailleurs bien avisé de noter que tout placement sur le CIBM via le programme d'accès direct à celui-ci doit respecter diverses règles et restrictions, ce qui peut nuire à son rendement et/ou à sa liquidité. La PBOC et la SAFE réglementent et surveillent les versements et les rapatriements de fonds en Chine continentale et à l'étranger en vertu de la réglementation en place. En Chine continentale, à des fins de placement sur le CIBM, les compartiments peuvent verser l'apport des investisseurs en RMB ou en devise étrangère. Concernant le rapatriement par un compartiment de fonds hors de Chine continentale, le rapport RMB/devise étrangère (« Rapport de devises ») doit en principe correspondre au Rapport de devises de départ (versement de l'apport des investisseurs en Chine continentale), l'écart admissible maximum étant de 10 %. Le rapatriement d'un compartiment ne doit pas faire l'objet d'une autorisation préalable. Toutefois, rien ne garantit que les règles et la réglementation de la RPC en la matière ne changeront pas, ni que des restrictions applicables au rapatriement ne seront pas imposées à l'avenir. L'imposition de restrictions au rapatriement pourrait restreindre la capacité des compartiments à faire face aux demandes de rachat des Actionnaires. Dans des circonstances extrêmes, les compartiments pourraient subir des pertes importantes du fait de capacités d'investissement restreintes, ou ne pas être en mesure de mettre en œuvre ou de poursuivre pleinement leurs objectifs ou leur stratégie d'investissement.

Risques liés à l'agent de règlement RPC :

L'agent de règlement RPC est habilité par les autorités chinoises à se charger de tous les aspects de l'accès direct des compartiments au CIBM, y compris les services de négociation et de règlement, les immatriculations auprès des autorités chinoises, l'ouverture de comptes spécifiques au CIBM en devises locale et étrangère, ainsi que le versement et le rapatriement de fonds liés au CIBM, conformément à la législation et à la réglementation. Le Fonds et ses compartiments sont tributaires de la manière dont l'agent de règlement RPC s'acquitte de ses obligations. Si ce dernier manque à tout élément de ses obligations, les opérations des compartiments sur le CIBM, y compris le versement et le rapatriement de fonds, peuvent en souffrir.

Risques liés au Stock Connect

Titres éligibles

Le Stock Connect comprend un Northbound Trading Link et un Southbound Trading Link. Le Northbound Trading Link permettra aux investisseurs de Hong Kong et étrangers de négocier certains titres cotés sur le Shanghai Stock Exchange (« SSE ») et le Shenzhen Stock Exchange (« SZSE »). Ceux-ci comprennent :

- 1. tous les titres composant de temps à autre les indices SSE 180 et SSE 380
- 2. tous les titres composant de temps à autre les indices SZSE Component et SZSE Small / Mid Cap Innovation et dont la capitalisation boursière s'élève au minimum à 6 milliards RMB
- 3. toutes les actions A chinoises cotées sur le SZSE et sur le SSE ne composant pas les indices concernés et dont des actions H correspondantes sont cotées sur Hong Kong Exchanges and Clearing Limited (« SEHK »), à l'exception des titres suivants :
 - (a) les actions cotées sur SSE/SZSE qui ne se négocient pas en RMB ;
 - (b) les actions cotées sur SSE/SZSE de type « Risk Alert Shares » ; et
 - (c) les actions cotées sur SZSE qui font l'objet d'un accord de radiation de la cote.

La liste des titres éligibles pour a être sujette à modification. Si une action ne fait plus partie des titres éligibles pour une négociation via le Stock Connect, l'action ne peut être que vendue et non achetée. Cela peut avoir une incidence sur le portefeuille d'investissement ou sur les stratégies des investisseurs. Les investisseurs doivent par conséquent accorder une attention toute particulière à la liste des titres éligibles telle que fournie et renouvelée de temps à autre par SSE, SZSE et SEHK.

Différences de jours de négociation :

Stock Connect ne fonctionne que les jours où les marchés de Chine continentale et de Hong Kong sont ouverts, sous réserve que les banques sur les deux marchés soient ouvertes les jours de règlement correspondants. Il est donc possible que, lors d'un jour de négociation normal sur le marché de Chine continentale, les compartiments ne puissent pas négocier d'actions A chinoises. Le cas échéant, les compartiments peuvent être exposés à un risque de fluctuation des cours des actions A pendant la période où le Stock Connect ne fonctionne pas. Le non-fonctionnement de Stock Connect peut en outre restreindre leur capacité à accéder au marché de Chine continentale et à mettre en œuvre efficacement leurs stratégies d'investissement, mais aussi avoir un impact négatif sur leur liquidité.

Règlement et garde :

Hong Kong Securities Clearing Company Limited (« HKSCC ») assure la compensation et le règlement des transactions effectuées par les intervenants et les investisseurs sur le marché de Hong Kong et fournit dans le cadre de celles-ci des services de dépositaire, de nominee et d'autres services connexes.

Les actions A chinoises négociées via Stock Connect sont émises sous forme dématérialisée, de sorte que les compartiments ne détiendront pas d'actions A chinoises physiques. Les actions A chinoises acquises par les compartiments seront conservées sur les comptes-titres de leurs courtiers ou dépositaires dans le cadre du CCASS (Central Clearing and Settlement System, le système de compensation et de règlement central mis en place par HKSCC aux fins de la compensation des titres cotés ou négociés sur le SEHK).

Frais de négociation

Outre les frais liés à la négociation d'actions A chinoises, les compartiments peuvent être soumis à de nouveaux frais restant à déterminer par les autorités compétentes.







Limitations par quotas :

Stock Connect est soumis à des limitations par quotas. Ainsi, une fois que le quota journalier a été atteint lors de la période d'offre initiale, les ordres relatifs à de nouveaux achats seront rejetés (étant entendu que les investisseurs pourront vendre leurs titres transfrontaliers indépendamment du solde du quota). Par conséquent, les limitations par quotas peuvent restreindre la capacité des compartiments à investir en temps opportun dans des actions A chinoises via Stock Connect, ainsi que leur capacité à mettre en œuvre efficacement leurs stratégies d'investissement

Risque opérationnel:

Stock Connect offre aux investisseurs de Hong Kong et étrangers un nouveau moyen d'accéder directement au marché boursier chinois. Les intervenants sur le marché peuvent en bénéficier à condition de remplir certaines exigences en matière de ressources informatiques, de gestion des risques et autres, telles que spécifiées par la Bourse et/ou la chambre de compensation concernées. En raison de leur mise en œuvre récente et des incertitudes concernant leur efficacité, leur précision et leur sécurité, rien ne garantit que les systèmes du SEHK et des intervenants sur le marché fonctionneront correctement ou continueront d'être adaptés aux changements et développements sur les deux marchés. En cas de dysfonctionnement des systèmes concernés, la négociation sur les deux marchés via Stock Connect pourrait être perturbée, ce qui aurait pour effet de restreindre la capacité des compartiments à accéder au marché des actions A chinoises (et, partant, à mettre en œuvre leur stratégie d'investissement). Par conséquent, les investisseurs du marché des actions A chinoises doivent être conscients du risque économique qu'implique un investissement dans ces actions, qui peut entraîner une perte partielle ou totale du capital investi.

Risque de compensation et de règlement :

HKSCC et ChinaClear établissent les liens de compensation et chacune d'elles est un participant de l'autre afin de faciliter la compensation et le règlement des transactions transfrontalières. En cas de défaillance de ChinaClear, les obligations de HKSCC dans le cadre des transactions effectuées en vertu des contrats conclus avec les participants au système de compensation se limiteront à aider ces derniers à faire valoir leurs droits à l'encontre de ChinaClear. Dans un tel cas, les compartiments pourraient subir un retard dans le processus de recouvrement ou ne pas être en mesure de récupérer l'intégralité de leurs pertes auprès de ChinaClear.

Risque réglementaire :

Stock Connect est un outil nouveau, qui est soumis à la réglementation édictée par les autorités compétentes et aux règles de mise en œuvre définies en tant que de besoin par les Bourses de la RPC et de Hong Kong. La portée réelle de cette réglementation reste à déterminer et il n'y a aucune certitude quant à la façon dont elle sera appliquée.

Détention d'actions A chinoises :

Les actions A chinoises acquises par les compartiments via Stock Connect sont enregistrées au nom de HKSCC sur le compte omnibus qu'elle détient auprès de ChinaClear. Les actions A chinoises sont conservées par ChinaClear, en sa qualité de dépositaire, et enregistrées dans le registre des actionnaires des sociétés cotées concernées. Elles seront enregistrées par HKSCC sur le compte-titres du participant au système de compensation concerné dans le cadre du CCASS.

Aux termes du droit hongkongais, HKSCC sera considérée comme le propriétaire légal (« nominee owner ») des actions A chinoises et comme détenant les droits à titre bénéficiaire sur ces actions pour le compte du participant au système de compensation concerné.

Les notions de « propriété légale » et de « propriété à titre bénéficiaire » ne sont pas clairement définies dans le droit de la RPC, qui ne fait pas de distinction entre les deux. L'intention réglementaire semble être que le concept de « propriétaire légal » est reconnu en vertu des lois de RPC et que les investisseurs étrangers devraient avoir la propriété effective des actions A chinoises. Toutefois, étant donné la nature récente du Stock Connect, il subsiste des incertitudes relatives à de tels arrangements. Par conséquent, il est possible que les compartiments aient des difficultés à faire valoir leurs droits et leurs intérêts à l'égard des actions A, ou qu'ils ne puissent le faire qu'avec un certain retard.

Indemnisation des investisseurs

Étant donné que les compartiments effectueront des négociations via le Northbound Trading Link par le biais de courtiers en titres de Hong Kong et non de RPC, ils ne sont pas protégés par le China Securities Investor Protection Fund (中國投資有標態金) en RPC.

De plus amples informations concernant le Stock Connect sont disponibles en ligne sur le site Internet :

http://www.hkex.com.hk/eng/csm/chinaConnect.asp?LangCode=en

III. RISQUES LIES AUX INVESTISSEMENTS DANS LES CATEGORIES D'ACTIONS EN CNH

Risque lié au marché chinois

L'investissement sur le marché offshore en RMB (CNH) comporte les mêmes risques que ceux généralement liés à l'investissement sur les marchés émergents. Depuis 1978, le gouvernement chinois a mis en œuvre des réformes économiques qui font une large place à la décentralisation et à l'utilisation des forces du marché dans le développement de l'économie chinoise, qui s'est affranchie du système planifié auparavant en vigueur. Toutefois, nombre de ces mesures sont expérimentales et sans précédent. Elles pourraient dès lors faire l'objet d'ajustements et de modifications.

Toute modification de l'environnement politique, social ou économique en Chine peut nuire aux investissements sur le marché chinois. La réglementation et la législation applicables aux marchés et aux sociétés par actions en Chine continentale peuvent être différentes de celles en vigueur dans les pays développés. D'autre part, il peut exister des divergences entre les normes et pratiques comptables chinoises et celles adoptées à l'échelle internationale. Le processus de conversion contrôlé par le gouvernement chinois et les fluctuations du taux de change du RMB peuvent en outre avoir des conséquences négatives sur les activités et les résultats financiers des sociétés sises en Chine continentale.

Risque de change lié au RMB

Depuis 2005, le taux de change du RMB n'est plus indexé sur le dollar américain. Le renminbi a évolué vers un système de flottement contrôlé du taux de change basé sur l'offre et la demande du marché, par référence à un panier de devises étrangères. Le cours quotidien du RMB par rapport aux autres principales devises sur le marché des changes interbancaire peut fluctuer dans une fourchette étroite autour de la parité centrale publiée par la Banque populaire de Chine. La convertibilité du RMB offshore (CNH) en RMB onshore (CNY) est un processus dirigé soumis à des mesures de contrôle des changes et à des restrictions en matière de rapatriement imposées par le gouvernement chinois en concertation avec l'autorité monétaire de Hong Kong (Hong Kong Monetary Authority, HKMA). La valeur du CNH peut différer, parfois sensiblement, de celle du CNY en raison d'un certain nombre de facteurs, y compris, sans s'y limiter, les mesures de contrôle des changes et les restrictions en matière de rapatriement édictées en tant que de besoin par le gouvernement chinois, ainsi que d'autres facteurs de marché externes.





PARVEST - Prospectus - Livre I - Version de JUILLET 2018

55 / 279

Depuis 2005, la politique de contrôle des changes du gouvernement chinois s'est traduite globalement par une appréciation du RMB (CNH et CNY). Ce mouvement de hausse peut ou non se poursuivre et il n'est nullement garanti que le RMB ne fera pas l'objet d'une dévaluation à un moment donné. Le cas échéant, une dévaluation du RMB pourrait entraîner une diminution de la valeur des placements des investisseurs au sein du Portefeuille.

Les catégories d'actions Hedged prennent part au marché en CNH, ce qui permet aux investisseurs d'effectuer librement des transactions en CNH hors de Chine continentale avec des banques agréées sur le marché de Hong Kong (banques agréées par la HKMA). Les compartiments concernés ne seront en aucun cas tenus de convertir les CNH en CNY.





ANNEXE 4 - PROCEDURES DE LIQUIDATION, FUSION, TRANSFERT ET SCISSION

Liquidation, fusion, transfert et scission de compartiments

Le Conseil d'administration est seul compétent pour décider de la prise d'effet et des modalités, dans les limites et conditions fixées par la Loi :

- 1) soit de la liquidation pure et simple d'un compartiment ;
- 2) soit de la clôture d'un compartiment (compartiment absorbé) par transfert à un autre compartiment de la Société ;
- 3) soit de la clôture d'un compartiment (compartiment absorbé) par transfert à un autre OPC de droit luxembourgeois ou constitué dans un autre État membre de l'Union européenne ;
- 4) soit du transfert à un compartiment (compartiment absorbant) a) d'un autre compartiment de la Société et/ou b) d'un compartiment d'un autre organisme de placement collectif, qu'il soit de droit luxembourgeois ou établi dans un autre État membre de l'Union européenne, et/ou c) d'un autre organisme de placement collectif, qu'il soit de droit luxembourgeois ou établi dans un autre État membre de l'Union européenne;
- 5) soit de la scission d'un compartiment.

Les techniques de scission seront identiques à celles mises en œuvre dans le cadre d'une fusion, telles que prévues par la Loi.

Par exception à ce qui précède, lorsqu'à la suite d'une telle fusion la Société cesse d'exister, la prise d'effet de cette fusion doit être décidée par une Assemblée générale des actionnaires de la Société qui délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix exprimées. Les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote, s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.

Dans le but d'éviter toute violation du contrat d'investissement suite à la fusion, et dans l'intérêt des actionnaires, le gestionnaire d'investissement peut procéder au rééquilibrage du portefeuille du Compartiment absorbé avant la fusion. Un tel rééquilibrage doit être conforme à la politique d'investissement du Portefeuille absorbant.

En cas de liquidation pure et simple d'un compartiment, les actifs nets seront distribués aux parties éligibles proportionnellement aux actions détenues dans le compartiment concerné. Les actifs non distribués au moment de la clôture de la liquidation et au plus tard dans un délai de neuf mois à dater de la décision de mise en liquidation seront déposés à la Caisse de Consignation luxembourgeoise jusqu'à la fin du délai légal de prescription.

Dans le cadre du présent chapitre, les dispositions prises au niveau d'un compartiment peuvent de la même manière être prises au niveau d'une catégorie ou classe.

Liquidation d'un compartiment Nourricier

Un compartiment Nourricier sera liquidé :

- a) lorsque le Maître est liquidé, à moins que la CSSF donne son accord au Nourricier pour :
 - qu'il investisse au moins 85 % des actifs dans des parts ou des actions d'un autre Maître ; ou
 - qu'il amende sa politique d'investissement pour se convertir en compartiment non Nourricier.
- b) lorsque le Maître fusionne avec un autre OPCVM ou compartiment, ou s'il est divisé en deux ou plusieurs OPCVM ou compartiments, à moins que la CSSF donne son accord au Nourricier pour :
 - qu'il continue d'être un Nourricier du même Maître, ou du Maître résultant de la fusion ou division du Maître ;
 - qu'il investisse au moins 85 % de ses actifs dans des parts ou actions d'un autre Maître ; ou
 - qu'il amende sa politique d'investissement pour se convertir en compartiment non Nourricier.

Dissolution et Liquidation de la Société

Le Conseil d'administration peut, à tout moment et pour quelque raison que ce soit, proposer à une Assemblée générale la dissolution et la liquidation de la Société. Cette Assemblée générale statuera comme en matière d'amendements des Statuts.

Si le capital social descend en dessous des deux tiers du capital minimum requis par la Loi, le Conseil d'administration pourra soumettre la question de la dissolution de la Société à l'Assemblée générale des actionnaires. Celle-ci délibérera valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés, sans qu'il soit tenu compte des abstentions.

Si le capital social descend en dessous d'un quart du capital minimum requis par la Loi, le Conseil d'administration soumettra la question de la dissolution de la Société à l'Assemblée générale. Celle-ci délibérera valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. Les résolutions sont prises par un quart des votes exprimés par les actionnaires présents ou représentés, sans qu'il soit tenu compte des abstentions.

En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs qui peuvent être des personnes physiques ou morales. Ils seront nommés par l'Assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération, sans préjudice de l'application de la Loi.

Le produit net de liquidation de chaque compartiment, catégorie et/ou classe sera distribué par les liquidateurs aux actionnaires de chaque compartiment, catégorie et/ou classe en proportion du nombre d'actions qu'ils détiennent dans ce compartiment, cette catégorie ou cette classe.

En cas de liquidation pure et simple de la Société, les actifs nets seront distribués aux parties éligibles proportionnellement aux actions détenues. Les actifs non distribués au moment de la clôture de la liquidation et au plus tard dans un délai de neuf mois à dater de la décision de mise en liquidation seront déposés à la Caisse de Consignation luxembourgeoise jusqu'à la fin du délai légal de prescription.

Le calcul de la valeur nette d'inventaire, les souscriptions, conversions et rachats d'actions de ces compartiments, catégories ou classes seront également suspendus pendant la période de liquidation.

L'Assemblée générale doit être organisée de telle manière qu'elle se tienne dans un délai de quarante jours suivant la constatation selon laquelle l'actif net de la Société a baissé sous le minimum légal de deux tiers ou d'un quart, selon le cas.





LIVRE II



PARVEST Aqua

Objectif d'investissement

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

Politique d'investissement

À tout moment, ce compartiment investit au moins 75 % de ses actifs dans des actions et/ou d'autres titres similaires émis par des sociétés qui exercent une grande partie de leur activité dans le secteur de l'eau et dans les secteurs liés ou apparentés, dont les activités et processus sont durables, respectant le principe de responsabilité sociale et environnementale, assurant une gouvernance d'entreprise de qualité et évitant les controverses et violations comme énoncé dans le Pacte mondial des Nations Unies.

La part restante, à savoir 25 % de ses actifs au maximum, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières (y compris des P-Notes), des instruments du marché monétaire, instruments financiers dérivés et/ou liquidités ainsi que, dans une limite de 15 % de ses actifs, dans des titres de créance de toute nature et, dans une limite de 10 % de ses actifs, dans des OPCVM ou OPC.

En ce qui concerne les limites d'investissement susmentionnées, les investissements du compartiment dans des « actions A chinoises » via le Stock Connect peuvent représenter jusqu'à 25 % de ses actifs.

Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

- Risque opérationnel et risque de conservation
- Risques liés aux marchés émergents
- Risque lié aux investissements dans certains pays
- Risque lié aux petites capitalisations boursières, aux secteurs spécialisés ou aux secteurs restreints

Risques spécifiques liés aux investissements en Chine continentale

- Risques liés à l'évolution du régime fiscal en RPC
- Risques liés au Stock Connect

Pour un aperçu des risques génériques, consultez l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en actions ;
- ✓ Sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés ;
- ✓ Peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ;
- ✓ Peuvent tolérer la volatilité.

Devise comptable

EUR

Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU1165135440	Non	EUR	
Classic	DIS	LU1165135523	Annuel	EUR	
Classic CHF	CAP	LU1664645014	Non	CHF	
Classic GBP	CAP	LU1664645105	Non	GBP	
Classic SGD	CAP	LU1695653177	Non	SGD	
Classic USD	CAP	LU1620156130	Non	USD	
Classic USD	DIS	LU1620156213	Annuel	USD	
Classic H EUR	CAP	LU1844092830	<mark>No</mark> n	EUR	
Classic H USD	CAP	LU1788853080	Non	USD	
Classic RH CZK	CAP	LU1458425730	Non	CZK	
Classic RH SGD MD	DIS	LU1721427968	Mensuel	SGD	
Classic RH USD	CAP	LU1596574779	Non	USD	
Classic RH USD MD	DIS	LU1543694498	Mensuel	USD	
N	CAP	LU1165135796	Non	EUR	USD
Privilege	CAP	LU1165135879	Non	EUR	USD
Privilege	DIS	LU1664645287	Annuel	EUR	USD
Privilege CHF	CAP	LU1664645360	Non	CHF	
Privilege GBP	CAP	LU1458425813	Non	GBP	
Privilege USD	CAP	LU1789408488	Non	USD	
I	CAP	LU1165135952	Non	EUR	USD
I RH USD	CAP	LU1620156486	Non	USD	
Life	CAP	LU1504118826	Non	EUR	
X	CAP	LU1165136091	Non	EUR	USD
X USD	CAP	LU1799948440	Non	USD	





PARVEST Aqua

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB ⁽¹⁾
Classic	1,75 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
N	1,75 %	Non	0,75 %	0,40 %	0,05 %
Privilege	0,90 %	Non	Aucune	0,25 %	0,05 %
1	0,90 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
Life	1,615 %	Non	Aucune	0,32 %	0,01 %
Χ	Aucune	Non	Aucune	0,35 %	0,01 %

⁽¹⁾ Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site www.bnpparibas-am.com.

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la Devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site www.bnpparibas-am.com

Informations supplémentaires

Jour d'évaluation :

À chaque jour de la semaine qui est un jour ouvré bancaire au Luxembourg (un « Jour d'évaluation ») correspond une VNI datée de ce jour. Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet www.bnpparibas-am.com.

Modalités de souscription / conversion / rachat :

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) (1)

⁽¹⁾ Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

Historique:

Le compartiment a été lancé le 3 juillet 2015 par transfert des catégories « Privilege » et « I » du compartiment « Equity World Aqua » de la SICAV luxembourgeoise BNP Paribas L1.

Absorption du compartiment « Equity World Aqua » de la SICAV luxembourgeoise BNP Paribas L1 le 29 septembre 2017.

Fiscalité :

Il est recommandé aux actionnaires potentiels d'obtenir des informations complètes dans leur pays d'origine, de résidence ou de domicile sur les éventuelles incidences fiscales liées à leur investissement.





Objectif d'investissement

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

Politique d'investissement

Ce compartiment à revenu fixe à rendement absolu vise une volatilité d'environ 350 points de base, mesurée par l'écart-type annualisé des rendements, à la hausse et à la baisse, par rapport à son rendement moyen. Ceci n'est ni une garantie de l'atteinte de cet objectif, ni une déclaration prospective qui limite les risques attendus.

Le compartiment a pour objectif de générer des rendements absolus positifs en gérant activement le portefeuille à l'aide d'un large éventail de stratégies au sein de l'univers mondial des revenus fixes. Le compartiment entend avoir recours au plus large éventail possible de stratégies dans les sous-classes d'actifs listées ci-dessous en vue d'assurer diversification et flexibilité. La pondération des différentes stratégies du portefeuille peut varier dans le temps en fonction de l'évolution des conditions de marché et pour refléter les attentes de l'équipe d'investissement.

Stratégies utilisées

Les stratégies d'investissement comprennent :

- diverses positions directionnelles (longues et/ou courtes) au sein de l'univers mondial des marchés développés et émergents, sur les obligations, taux d'intérêt, inflation, crédits, titres structurés, devises, indices de marché..., ainsi que des positions sur la volatilité d'actifs ciblés :
- diverses stratégies d'arbitrage et de valeur relative portant sur les mêmes catégories d'actifs que les stratégies directionnelles;
- 3) diverses stratégies basées sur des approches qualitatives et/ou quantitatives, macro de haut en bas et/ou de sélection de bas en haut et aux horizons de temps variés, de l'allocation tactique à très court terme aux vues à long terme.

Description des actifs

- 1. Principales catégories d'actifs
 - Un maximum de 100 % des actifs du compartiment peut être investi dans les instruments suivants :
 - (i) Emprunts d'État,
 - (ii) Billets et bons supranationaux (c.-à-d. des titres émis par des organismes internationaux sans considération des frontières nationales des États membres),
 - (iii) Titres de créance structurés suivants, qui seront pour la plupart notés Investment Grade au moment de l'acquisition et seront tous négociés sur des Marchés réglementés à l'échelle mondiale. Si, pendant la période de détention, ces titres sont rétrogradés dans la catégorie spéculative et/ou si des distressed securities sont détenus par suite d'une restructuration ou d'un événement échappant au contrôle de la Société, le gestionnaire évaluera la situation et, s'il l'estime nécessaire, ajustera sans délai la composition du portefeuille afin de préserver les intérêts des actionnaires (dans tous les cas, les distressed securities ne représenteront jamais plus de 5 % des actifs):
 - Titres d'agences adossés à des créances hypothécaires, c.-à-d. ceux émis par la Government National Mortgage Association (Ginnie Mae), la Federal National Mortgage Association (Fannie Mae) et la Federal Home Loan Mortgage Corporation (Freddie Mac), ou les institutions appelées à leur succéder
 - Titres adossés à des créances hypothécaires hors agences
 - CMO (Collateralized Mortgage Obligations), y compris les composantes intérêts (interest only, « IO ») et principal (principal only, « PO ») d'obligations hypothécaires démembrées, les composantes intérêts d'obligations de ce type à évolution anticyclique (inverse interest only, « IIO »), ainsi que d'autres tranches à taux fixe, à taux variable et subordonnées
 - CMBS (Commercial Mortgage-Backed Securities) et ABS (Asset-Backed Securities), y compris adossés à des crédits à la consommation (p. ex. prêts automobiles, cartes de crédit, prêts étudiants) et à des créances commerciales (p. ex. programmes de financement sur stocks; baux de matériel, conteneurs maritimes, stations de base)
 - Obligations couvertes
 - Dérivés de CDS dont le sous-jacent est un ABS ou un CMBS et paniers de CDS de ce type (« ABX » et « CMBX », respectivement), dans leur intégralité ou en tranches (titres de créance structurés synthétiques)
 - Dérivés de titres adossés à des créances hypothécaires de type TBA
 - (iv) Obligations d'entreprises, y compris à haut rendement,
 - (v) Instruments de change,
 - (vi) Instruments du marché monétaire ;
- Actifs accessoires

Un maximum de 35 % des actifs du compartiment peut être investi dans les instruments suivants :

- (i) Obligations convertibles
- (ii) Expositions à des actions résultant de positions en obligations / titres subordonnés (junior) précédemment détenues ou de positions destinées à couvrir ou à isoler efficacement le risque lié à des obligations ou à des marchés, telles que des produits découlant de la restructuration d'obligations qu'elle intervienne dans le cadre d'un échange volontaire ou par suite d'une défaillance, une restructuration peut donner lieu à l'émission d'actions au bénéfice des détenteurs d'obligations. Il peut être dans l'intérêt des actionnaires du compartiment que le gestionnaire accepte les conditions de l'échange s'il est volontaire ou de percevoir le produit de la restructuration si elle est involontaire :
- (iii) Tranches actions d'ABS, CLO, CDO. jusqu'à 10 % bien que le compartiment s'attache à investir principalement dans les tranches senior et mezzanine de telles émissions, il a également la possibilité d'investir dans les tranches junior.

Le compartiment n'investira pas plus de 10 % de ses actifs nets en actions ou parts émises par des OPCVM ou autres OPC.

Opérations de mise/prise en pension

Des Opérations de mise et de prise en pension sont utilisées à des fins de gestion du portefeuille efficace dans l'objectif de lever des capitaux à court terme pour accroître la liquidité du compartiment de manière sûre, aussi longtemps que les conditions précisées à l'Annexe 2 du Livre I sont respectées.





Instruments dérivés

Des instruments financiers dérivés (y compris des TRS) sur les actifs listés ci-dessus peuvent être utilisés, généralement à des fins de couverture, que ce soit pour couvrir un instrument ou une transaction en particulier, un secteur, le portefeuille dans son ensemble ou une combinaison quelconque de ces éléments. Des dérivés peuvent également être utilisés pour prendre des positions à part entière, lorsque cela s'avère avantageux ou efficient d'un point de vue économique, en termes de réduction des frais de transaction ou de liquidité attendue, ou à des fins d'exposition à ou de protection contre d'autres risques ou ensembles de risques.

Les principaux instruments dérivés peuvent être utilisés comme suit :

- Contrats à terme sur taux d'intérêt et swaps de taux d'intérêt (IRS) : utilisés pour exprimer une opinion sur l'orientation du marché et pour couvrir la duration (sensibilité aux taux d'intérêt), le sous-jacent étant constitué d'emprunts d'État mondiaux d'échéances diverses ;
- Swaps d'inflation : utilisés pour exprimer une opinion sur l'évaluation du risque d'inflation, en termes absolus et relatifs, ainsi que sur la couverture de ce risque ;
- Contrats de change à terme et NDF (Non-Deliverable Forwards) : utilisés pour couvrir le risque de change et pour prendre des positions reflétant les prévisions quant à l'évolution du marché des changes ;
- CDS (Credit Default Swaps) : utilisés pour exprimer une opinion sur les prévisions du marché concernant l'évolution de la solvabilité perçue ou réelle des emprunteurs, y compris des entreprises, des agences et des gouvernements, ainsi que pour couvrir les risques y afférents ;
- Credit Default Swap Tradable Indices (CDX): utilisés pour exprimer une opinion sur les prévisions du marché concernant l'évolution de la solvabilité perçue ou réelle de paniers d'indices regroupant des emprunteurs similaires, y compris des entreprises, des agences et des gouvernements, ainsi que pour couvrir les risques y afférents;
- Titres adossés à des créances hypothécaires de type TBA: nouveaux MBS d'agences négociés avant que les prêts hypothécaires sousjacents ne soient affectés à un bloc et pouvant être assimilés de ce fait à des dérivés, bien qu'ils fonctionnent pendant une plus longue période comme des bons du Trésor américain vendus avant leur émission (When Issued); utilisés pour exprimer une opinion quant à l'évolution des marchés hypothécaires et pour couvrir les risques y afférents;
- CMBX (Commercial Mortgage-Backed Security Tradable Indices): utilisés pour exprimer une opinion sur les prévisions du marché concernant l'évolution de la solvabilité perçue ou réelle de paniers ou d'indices de CMBS (Commercial Mortgage-Backed Securities), ainsi que pour couvrir les risques y afférents;
- Swaptions, options sur swaps de taux d'intérêt : utilisées pour exprimer une opinion notamment, mais pas exclusivement, sur les prévisions concernant l'évolution de la volatilité des swaps de taux d'intérêt, pour s'exposer d'une manière plus générale à la volatilité du marché et pour couvrir les risques y afférents ;
- Warrants, y compris warrants indexés sur le PIB
- Contrats à terme sur indices d'actions : utilisés pour exprimer une opinion notamment, mais pas exclusivement, sur les prévisions concernant l'évolution de la volatilité du marché, la propension ou l'aversion pour le risque, ainsi que pour couvrir les risques y afférents ;
- Les options ou paniers d'options (comme, sans y être limité, l'indice VIX Volatility) sur l'un des éléments ci-dessus sont utilisés pour exprimer un avis qui comprend, sans y être limité, les prévisions d'évolution de la volatilité des obligations titres ou autres dérivés dans le compartiment, ou plus généralement comme couverture pour la volatilité du marché, ainsi que la couverture de ces risques.

Détails relatifs à l'effet de levier :

- a) L'effet de levier attendu, estimé à 8, est défini comme la somme des valeurs absolues des notionnels des dérivés (sans accords de compensation ni de couverture) divisée par la VNI. Un effet de levier plus élevé (selon la méthodologie des notionnels) peut être atteint pendant la durée de la stratégie d'investissement du compartiment.
- b) Effet de levier plus élevé: dans certaines circonstances, un effet de levier plus élevé peut être atteint. Ce sera généralement fonction de l'accroissement de la valeur de négociation, lequel peut toutefois compenser les risques. Dans le cadre d'activités normales, l'effet de levier diminuera une fois que les positions auront été clôturées ou qu'elles seront arrivées à échéance: selon une méthode fondée sur les expositions brutes pour les contrats renouvelés à des dates prédéfinies, toutes nouvelles positions même si elles sont constituées en vue de compenser des positions existantes peuvent avoir pour effet d'accroître le montant notionnel brut de contrats en cours. Prenons par exemple une position longue sur 100 contrats à terme d'une valeur notionnelle de 10 millions d'EUR. 50 de ces contrats sont vendus, de sorte que la valeur notionnelle est ramenée à 5 millions d'EUR. Le levier brut a donc baissé. Il en va différemment si l'on utilise des contrats de change à terme, car les contrats de ce type ne sont pas liquidés, mais compensés. Ainsi, une position longue en USD/JPY de 100 millions compensée par une position courte de même valeur et de même échéance peut générer une exposition brute de 200 millions d'USD, même si l'exposition nette est égale à zéro. Ce sera le cas jusqu'à la date d'échéance, à laquelle les deux contrats expireront. Même si des opérations de change identiques donnent lieu à une déduction, il sera jugé possible que des opérations non identiques mais se compensant d'un point de vue économique puissent entraîner une augmentation du levier nominal brut, même si le levier économique a été réduit ou supprimé, pendant la durée de vie de ces positions.
- c) Un effet de levier peut résulter de l'utilisation de contrats à terme (standardisés et de gré à gré), d'options, de swaps, de swaptions et d'autres contrats dérivés portant sur des titres à revenu fixe, des devises, des indices d'actions et de paniers de ces éléments. Généralement, ces contrats seront utilisés pour isoler ou couvrir les risques liés aux marchés des titres à revenu fixe, y compris le risque de taux d'intérêt, les fluctuations de la / des courbe(s) de taux, les écarts entre les pays, le risque de crédit, le risque de change et la volatilité des marchés.
- d) Il peut n'y avoir qu'une faible corrélation entre le risque de taux d'intérêt et les notionnels des dérivés, de sorte que des contrats à terme sur taux d'intérêt à très courte échéance peuvent présenter une faible sensibilité aux taux d'intérêt (« duration »), mais nécessiter un notionnel important pour obtenir l'exposition voulue. De la même manière, les contrats à terme sur des obligations à long terme présenteront généralement une sensibilité aux taux d'intérêt (« duration ») plus élevée, mais nécessiteront un notionnel moindre.
- e) <u>Avertissement sur le risque de levier</u>: le levier peut, dans certains cas, générer une opportunité de rendement supérieur et de ce fait un revenu plus important mais il peut également augmenter la volatilité du compartiment et de ce fait le risque de perte de capital.
- f) <u>Gestion des risques :</u> conformément aux exigences de l'autorité de règlementation locale, un solide processus de gestion des risques supervise cette stratégie d'investissement via une VaR quotidienne (99 %, 1 mois) calculée par RiskMetrics et complétée par des tests a posteriori et des tests de résistance mensuels.





Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

- Risque de contrepartie
- Risque lié aux instruments dérivés
- Risque opérationnel et risque de conservation
- Risques liés aux stratégies de placement alternatif
- Risque lié aux distressed securities
- Risque lié aux marchés émergents
- Risque lié aux Obligations à haut rendement
- Risque lié aux investissements dans certains pays
- Risques liés aux titres de créance structurés/produits titrisés
- Risque lié aux warrants

Pour un aperçu des risques génériques, consultez l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent une performance absolue neutre par rapport au marché;
- Peuvent accepter des risques de marché moyens.

Devise comptable

EUR

Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0823447643	Non	EUR	
Classic	DIS	LU0823447999	Annuel	EUR	
Classic RH CZK	CAP	LU1270630285	Non	CZK	
Classic RH SEK	CAP	LU1270630368	Non	SEK	
Classic RH USD	CAP	LU1022406000	Non	USD	
Classic RH USD	DIS	LU1104117152	Annuel	USD	
N	CAP	LU0823448294	Non	EUR	
Privilege	CAP	LU0823448377	Non	EUR	
Privilege	DIS	LU0823448450	Annuel	EUR	
I	CAP	LU0823448021	Non	EUR	
1	DIS	LU1596574852	Annuel	EUR	
I GBP	CAP	LU1596574936	Non	GBP	
I RH CHF	CAP	LU1104117236	Non	CHF	
I RH GBP	CAP	LU1596575073	Non	GBP	
I RH SEK	CAP	LU1270630442	Non	SEK	
X	CAP	LU0823448534	Non	EUR	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB ⁽¹⁾
Classic	0,75 %	Non	Aucune	0,25 %	0,05 %
N	0,75 %	Non	0,35 %	0,25 %	0,05 %
Privilege	0,40 %	Non	Aucune	0,20 %	0,05 %
I	0,30 %	15 % ⁽²⁾	Aucune	0,15 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,15 %	0,01 %

⁽¹⁾ Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la Devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site www.bnpparibas-am.com.



⁽²⁾ avec l'EONIA (« I »), le Libor CHF 1M (« I RH CHF »), et le Stibor 1M SEK (« I RH SEK ») en tant que hurdle rate

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site www.bnpparibas-am.com.



Informations supplémentaires

Jour d'évaluation :

À chaque jour de la semaine qui est un jour ouvré bancaire au Luxembourg (ci-après le « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce Jour d'évaluation, sauf si 50 % ou plus des actifs sous-jacents ne peuvent pas être valorisés.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet www.bnpparibas-am.com.

Modalités de souscription / conversion / rachat :

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) ⁽¹⁾

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

Historique

Le compartiment a été lancé sous la dénomination « V350 » le 13 juillet 2009 dans le cadre de la SICAV FORTIS L FUND (renommée BNP Paribas L1 le 1er août 2010) par absorption de ses compartiments « Absolute Return Bond Global Opportunities », « Absolute Return Euro » et « Absolute Return V300 ».

Absorption du compartiment « ABN AMRO ARAF V450 » de la SICAV ABN AMRO Alternative Investments le 23 août 2010.

Absorption du compartiment « Absolute Return World Bond (USD) » de la Société le 11 juillet 2011.

Transfert à la Société le 27 mai 2013.

La catégorie « Classic H USD » a été transformée en « Classic USD » le 1er novembre 2013.

La catégorie « Classic H GBP » a été fusionnée avec la catégorie « Classic-DIS » du compartiment le 15 novembre 2013.

La catégorie « Classic USD » a été fusionnée avec la catégorie « Classic RH USD » du compartiment le 18 juillet 2014.

Transformé en « Bond Absolute Return V350 » le 30 avril 2015.

Fiscalité

Il est recommandé aux actionnaires potentiels d'obtenir des informations complètes dans leur pays d'origine, de résidence ou de domicile sur les éventuelles incidences fiscales liées à leur investissement.





Objectif d'investissement

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

Politique d'investissement

Ce compartiment à revenu fixe à rendement absolu vise une volatilité d'environ 700 points de base, mesurée par l'écart-type annualisé des rendements, à la hausse et à la baisse, par rapport à son rendement moyen. Ceci n'est ni une garantie de l'atteinte de cet objectif, ni une déclaration prospective qui limite les risques attendus.

Le compartiment a pour objectif de générer des rendements absolus positifs en gérant activement le portefeuille à l'aide d'un large éventail de stratégies au sein de l'univers mondial des revenus fixes. Le compartiment entend avoir recours au plus large éventail possible de stratégies dans les sous-classes d'actifs listées ci-dessous en vue d'assurer diversification et flexibilité. La pondération des différentes stratégies du portefeuille peut varier dans le temps en fonction de l'évolution des conditions de marché et pour refléter les attentes de l'équipe d'investissement.

Stratégies utilisées

Les stratégies d'investissement comprennent :

- diverses positions directionnelles (longues et/ou courtes) au sein de l'univers mondial des marchés développés et émergents, sur les obligations, taux d'intérêt, inflation, crédits, titres structurés, devises, indices de marché... ainsi que des positions sur la volatilité d'actifs ciblés :
- 2) diverses stratégies d'arbitrage et de valeur relative portant sur les mêmes catégories d'actifs que les stratégies directionnelles ;
- 3) diverses stratégies basées sur des approches qualitatives et/ou quantitatives, macro de haut en bas et/ou de sélection de bas en haut et aux horizons de temps variés, de l'allocation tactique à très court terme aux vues à long terme.

Description des actifs

1. Principales catégories d'actifs

Un maximum de 100 % des actifs du compartiment peut être investi dans les instruments suivants :

- (i) Emprunts d'État
- (ii) Billets et bons supranationaux (c.-à-d. des titres émis par des organismes internationaux sans considération des frontières nationales des États membres),
- (iii) Titres de créance structurés suivants, qui seront pour la plupart notés Investment Grade au moment de l'acquisition et seront tous négociés sur des Marchés réglementés à l'échelle mondiale. Si, pendant la période de détention, ces titres sont rétrogradés dans la catégorie spéculative et/ou si des distressed securities sont détenus par suite d'une restructuration ou d'un événement échappant au contrôle de la Société, le gestionnaire évaluera la situation et, s'il l'estime nécessaire, ajustera sans délai la composition du portefeuille afin de préserver les intérêts des actionnaires (dans tous les cas, les distressed securities ne représenteront jamais plus de 5 % des actifs):
 - Titres d'agences adossés à des créances hypothécaires, c.-à-d. ceux émis par la Government National Mortgage Association (Ginnie Mae), la Federal National Mortgage Association (Fannie Mae) et la Federal Home Loan Mortgage Corporation (Freddie Mac), ou les institutions appelées à leur succéder
 - Titres adossés à des créances hypothécaires hors agences
 - CMO (Collateralized Mortgage Obligations), y compris les composantes intérêts (interest only, « IO ») et principal (principal only, « PO ») d'obligations hypothécaires démembrées, les composantes intérêts d'obligations de ce type à évolution anticyclique (inverse interest only, « IIO »), ainsi que d'autres tranches à taux fixe, à taux variable et subordonnées
 - CMBS (Commercial Mortgage-Backed Securities) et ABS (Asset-Backed Securities), y compris adossés à des crédits à la consommation (p. ex. prêts automobiles, cartes de crédit, prêts étudiants) et à des créances commerciales (p. ex. programmes de financement sur stocks; baux de matériel, conteneurs maritimes, stations de base)
 - Obligations couvertes
 - Dérivés de CDS dont le sous-jacent est un ABS ou un CMBS et paniers de CDS de ce type (« ABX » et « CMBX », respectivement), dans leur intégralité ou en tranches (titres de créance structurés synthétiques)
 - Dérivés de titres adossés à des créances hypothécaires de type TBA
- (iv) Obligations d'entreprises, y compris à haut rendement,
- (v) Instruments de change,
- (vi) Instruments du marché monétaire ;
- 2. Actifs accessoires

Un maximum de 35 % des actifs du compartiment peut être investi dans les instruments suivants :

- (i) Obligations convertibles
- (ii) Expositions à des actions résultant de positions en obligations / titres subordonnés (junior) précédemment détenues ou de positions destinées à couvrir ou à isoler efficacement le risque lié à des obligations ou à des marchés, telles que des produits découlant de la restructuration d'obligations qu'elle intervienne dans le cadre d'un échange volontaire ou par suite d'une défaillance, une restructuration peut donner lieu à l'émission d'actions au bénéfice des détenteurs d'obligations. Il peut être dans l'intérêt des actionnaires du compartiment que le gestionnaire accepte les conditions de l'échange s'il est volontaire ou de percevoir le produit de la restructuration si elle est involontaire :
- (iii) Tranches actions d'ABS, CLO, CDO. jusqu'à 10 % bien que le compartiment s'attache à investir principalement dans les tranches senior et mezzanine de telles émissions, il a également la possibilité d'investir dans les tranches junior.

Le compartiment n'investira pas plus de 10 % de ses actifs nets en actions ou parts émises par des OPCVM ou autres OPC.

Opérations de mise/prise en pension

Des Opérations de mise et de prise en pension sont utilisées à des fins de gestion du portefeuille efficace dans l'objectif de lever des capitaux à court terme pour accroître la liquidité du compartiment de manière sûre, aussi longtemps que les conditions précisées à l'Annexe 2 du Livre I sont respectées.





Instruments dérivés

Des instruments financiers dérivés (y compris des TRS) sur les actifs listés ci-dessus peuvent être utilisés, généralement à des fins de couverture, que ce soit pour couvrir un instrument ou une transaction en particulier, un secteur, le portefeuille dans son ensemble ou une combinaison quelconque de ces éléments. Des dérivés peuvent également être utilisés pour prendre des positions à part entière, lorsque cela s'avère avantageux ou efficient d'un point de vue économique, en termes de réduction des frais de transaction ou de liquidité attendue, ou à des fins d'exposition à ou de protection contre d'autres risques ou ensembles de risques.

Les principaux instruments dérivés peuvent être utilisés comme suit :

- Contrats à terme sur taux d'intérêt et swaps de taux d'intérêt (IRS) : utilisés pour exprimer une opinion sur l'orientation du marché et pour couvrir la duration (sensibilité aux taux d'intérêt), le sous-jacent étant constitué d'emprunts d'État mondiaux d'échéances diverses ;
- Swaps d'inflation : utilisés pour exprimer une opinion sur l'évaluation du risque d'inflation, en termes absolus et relatifs, ainsi que sur la couverture de ce risque ;
- Contrats de change à terme et NDF (Non-Deliverable Forwards) : utilisés pour couvrir le risque de change et pour prendre des positions reflétant les prévisions quant à l'évolution du marché des changes ;
- CDS (Credit Default Swaps) : utilisés pour exprimer une opinion sur les prévisions du marché concernant l'évolution de la solvabilité perçue ou réelle des emprunteurs, y compris des entreprises, des agences et des gouvernements, ainsi que pour couvrir les risques y afférents ;
- Credit Default Swap Tradable Indices et tranches d'indices Credit Default Swap : utilisés pour exprimer une opinion sur les prévisions du marché concernant l'évolution de la solvabilité perçue ou réelle de paniers d'indices regroupant des emprunteurs similaires, y compris des entreprises, des agences et des gouvernements, ainsi que pour couvrir les risques y afférents ;
- Titres adossés à des créances hypothécaires de type TBA: nouveaux MBS d'agences négociés avant que les prêts hypothécaires sousjacents ne soient affectés à un bloc et pouvant être assimilés de ce fait à des dérivés, bien qu'ils fonctionnent pendant une plus longue période comme des bons du Trésor américain vendus avant leur émission (When Issued); utilisés pour exprimer une opinion quant à l'évolution des marchés hypothécaires et pour couvrir les risques y afférents;
- CMBX (Commercial Mortgage-Backed Security Tradable Indices): utilisés pour exprimer une opinion sur les prévisions du marché concernant l'évolution de la solvabilité perçue ou réelle de paniers ou d'indices de CMBS (Commercial Mortgage-Backed Securities), ainsi que pour couvrir les risques y afférents ;
- Swaptions, options sur swaps de taux d'intérêt : utilisées pour exprimer une opinion notamment, mais pas exclusivement, sur les prévisions concernant l'évolution de la volatilité des swaps de taux d'intérêt, pour s'exposer d'une manière plus générale à la volatilité du marché et pour couvrir les risques y afférents ;
- Warrants, y compris warrants indexés sur le PIB
- Contrats à termes sur indices d'actions : utilisés pour exprimer une opinion notamment, mais pas exclusivement, sur les prévisions concernant l'évolution de la volatilité du marché, la propension ou l'aversion pour le risque, ainsi que pour couvrir les risques y afférents ;
- Les options ou paniers d'options (comme, sans y être limité, l'indice VIX Volatility) sur l'un des éléments ci-dessus sont utilisés pour exprimer un avis qui comprend, sans y être limité, les prévisions de modification de la volatilité des obligations titres ou autres dérivés dans le compartiment, ou plus généralement comme couverture pour la volatilité du marché, ainsi que la couverture de ces risques.

Détails relatifs à l'effet de levier :

- a) L'effet de levier attendu, estimé à 8, est défini comme la somme des valeurs absolues des notionnels des dérivés (sans accords de compensation ni de couverture) divisée par la VNI. Un effet de levier plus élevé (selon la méthode des notionnels) peut être atteint pendant la durée de la stratégie d'investissement du compartiment.
- b) Effet de levier plus élevé: dans certaines circonstances, un effet de levier plus élevé peut être atteint. Ce sera généralement fonction de l'accroissement de la valeur de négociation, lequel peut toutefois compenser les risques. Dans le cadre d'activités normales, l'effet de levier diminuera une fois que les positions auront été clôturées ou qu'elles seront arrivées à échéance: selon une méthode fondée sur les expositions brutes pour les contrats renouvelés à des dates prédéfinies, toutes nouvelles positions même si elles sont constituées en vue de compenser des positions existantes peuvent avoir pour effet d'accroître le montant notionnel brut de contrats en cours. Prenons par exemple une position longue sur 100 contrats à terme d'une valeur notionnelle de 10 millions d'EUR. 50 de ces contrats sont vendus, de sorte que la valeur notionnelle est ramenée à 5 millions d'EUR. Le levier brut a donc baissé. Il en va différemment si l'on utilise des contrats de change à terme, car les contrats de ce type ne sont pas liquidés, mais compensés. Ainsi, une position longue en USD/JPY de 100 millions compensée par une position courte de même valeur et de même échéance peut générer une exposition brute de 200 millions d'USD, même si l'exposition nette est égale à zéro. Ce sera le cas jusqu'à la date d'échéance, à laquelle les deux contrats expireront. Même si des opérations de change identiques donnent lieu à une déduction, il sera jugé possible que des opérations non identiques mais se compensant d'un point de vue économique puissent entraîner une augmentation du levier nominal brut, même si le levier économique a été réduit ou supprimé, pendant la durée de vie de ces positions.
- c) Un effet de levier peut résulter de l'utilisation de contrats à terme (standardisés et de gré à gré), d'options, de swaps, de swaptions et d'autres contrats dérivés portant sur des titres à revenu fixe, des devises, des indices d'actions et de paniers de ces éléments. Généralement, ces contrats seront utilisés pour isoler ou couvrir les risques liés aux marchés des titres à revenu fixe, y compris le risque de taux d'intérêt, les fluctuations de la / des courbe(s) de taux, les écarts entre les pays, le risque de crédit, le risque de change et la volatilité des marchés.
- d) Il peut n'y avoir qu'une faible corrélation entre le risque de taux d'intérêt et les notionnels des dérivés, de sorte que des contrats à terme sur taux d'intérêt à très courte échéance peuvent présenter une faible sensibilité aux taux d'intérêt (« duration »), mais nécessiter un notionnel important pour obtenir l'exposition voulue. De la même manière, les contrats à terme sur des obligations à long terme présenteront généralement une sensibilité aux taux d'intérêt (« duration ») plus élevée, mais nécessiteront un notionnel moindre.
- e) <u>Avertissement sur le risque de levier</u>: le levier peut, dans certains cas, générer une opportunité de rendement supérieur et de ce fait un revenu plus important mais il peut également augmenter la volatilité du compartiment et de ce fait le risque de perte de capital.
- f) <u>Gestion des risques :</u> conformément aux exigences de l'autorité de réglementation locale, un solide processus de gestion des risques supervise cette stratégie d'investissement via une VaR quotidienne (99 %, 1 mois) calculée par RiskMetrics et complétée par des tests a posteriori et des tests de résistance mensuels.





Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

- Risque de contrepartie
- Risque lié aux instruments dérivés
- Risque opérationnel et risque de conservation
- Risques liés aux stratégies de placement alternatif
- Risque lié aux marchés émergents
- Risque lié aux distressed securities
- Risque lié aux Obligations à haut rendement
- Risque lié aux investissements dans certains pays
- Risques liés aux titres de créance structurés/produits titrisés
- Risque lié aux warrants

Pour un aperçu des risques génériques, se reporter à l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent une performance absolue neutre par rapport au marché;
- Peuvent accepter des risques de marché moyens.

Devise comptable

EUR

Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU1104114647	Non	EUR	
Classic	DIS	LU0925123803	Annuel	EUR	USD
Classic RH CZK	CAP	LU1270630525	Non	CZK	
Classic RH SEK	CAP	LU1270630798	Non	SEK	
Classic RH USD	CAP	LU0038743380	Non	USD	
Classic RH USD	DIS	LU1104114720	Annuel	USD	
N	CAP	LU0107086562	Non	EUR	
Privilege	CAP	LU1104114993	Non	EUR	
Privilege	DIS	LU0823437412	Annuel	EUR	
Privilege RH USD	CAP	LU0111463419	Non	USD	
1	CAP	LU1104115024	Non	EUR	
I RH GBP	CAP	LU1104115370	Non	GBP	
I RH SEK	CAP	LU1270630871	Non	SEK	
I RH USD	CAP	LU0102019857	Non	USD	
X	CAP	LU0107105453	Non	EUR	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB ⁽¹⁾
Classic	1,10 %	Non	Aucune	0,30 %	0,05 %
N	1,10 %	Non	0,50 %	0,30 %	0,05 %
Privilege	0,55 %	Non	Aucune	0,20 %	0,05 %
1	0,50 %	15 % ⁽³⁾	Aucune	0,17 %	0,01 %
Χ	Aucune	Non	Aucune	0,17 %	0,01 %

⁽¹⁾ Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site www.bnpparibas-am.com

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la Devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site www.bnpparibas-am.com



⁽²⁾ avec l'Eonia (« I »), le Libor GBP 1M (« I RH GBP »), le Libor USD 1M (« RH USD ») et le Stibor 1M SEK (« I RH SEK ») en tant que hurdle rate



Informations supplémentaires

Jour d'évaluation :

À chaque jour de la semaine durant lequel les banques exercent leurs activités au Luxembourg (un « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce jour.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet www.bnpparibas-am.com.

Modalités de souscription / conversion / rachat :

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) (1)

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

Historique .

Le compartiment a été lancé le 7 juillet 1992 sous la dénomination « International Bond » par transfert du compartiment « Parinter Bond Fund ». Renommé « World Bond » le 22 octobre 2004.

Renommé « Global Bond » le 27 avril 2007.

Absorption le 12 juin 2008 du compartiment « BNL Global Bonds » du fonds irlandais « BNL Global Funds »

Absorption le 25 février 2009 du compartiment « Asian Bond » de la Société

Renommé « Bond World » le 1er septembre 2010

Transformé en « Flexible Bond World » le 15 décembre 2011

L'ancienne classe « Classic-Distribution » a été renommée « Classic MD » le 1er novembre 2012.

Les actions de la classe « Privilege-CAP » ont été fractionnées par 10 le 6 juin 2014.

Les actions de la classe « I-CAP » ont été fractionnées par 10 000 le 6 juin 2014.

Le 30 avril 2015 :

- a) Le compartiment a été transformé en « Bond Absolute Return V700 ».
- b) L'EUR a remplacé l'USD en tant que Devise comptable du compartiment.
- c) Les classes d'actions ont été renommées comme suit :
 - « Classic-CAP » en « Classic RH USD-CAP »
 - « Privilege-CAP » en « Privilege RH USD-CAP »
 - « I-CAP » en « I RH USD »

Fiscalité :

Il est recommandé aux actionnaires potentiels d'obtenir des informations complètes dans leur pays d'origine, de résidence ou de domicile sur les éventuelles incidences fiscales liées à leur investissement.





PARVEST Bond Asia ex-Japan

Objectif d'investissement

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

Politique d'investissement

Ce compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs en obligations ou autres titres assimilables, libellés en diverses devises, d'émetteurs qui ont leur siège ou exercent la plus grande part de leur activité économique en Asie (hors Japon), ainsi qu'en instruments financiers dérivés sur ces types d'actifs.

La part restante, à savoir un tiers maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés ou des liquidités et, à concurrence de 10 %, dans des OPCVM ou OPC.

En ce qui concerne les limites d'investissement susmentionnées, les investissements du compartiment en titres de créance échangés sur le marché obligataire interbancaire chinois peuvent représenter jusqu'à 25 % de ses actifs.

Des Opérations de mise et de prise en pension sont utilisées à des fins de gestion du portefeuille efficace dans l'objectif de lever des capitaux à court terme pour accroître la liquidité du compartiment de manière sûre, aussi longtemps que les conditions précisées à l'Annexe 2 du Livre I sont respectées.

Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

- Risque de contrepartie
- Risque lié aux instruments dérivés
- Risque opérationnel et risque de conservation
- Risque relatif aux marchés émergents
- · Risques liés aux investissements dans certains pays

Risques spécifiques liés aux investissements en Chine continentale

- Risque lié aux changements affectant le régime fiscal en RPC
- Risque lié à l'accès direct au CIBM

Pour un aperçu des risques génériques, consultez l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en titres à revenu fixe ;
- ✓ Peuvent accepter des risques de marchés faibles à moyens.

Devise comptable

USD

Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0823379622	Non	USD	
Classic	DIS	LU0823379895	Annuel	USD	
Classic MD	DIS	LU0823379549	Mensuel	USD	
Classic EUR	CAP	LU0823378905	Non	EUR	
Classic EUR	DIS	LU0823379036	Annuel	EUR	
Classic RH AUD MD	DIS	LU0823379119	Mensuel	AUD	
Classic RH CHF	CAP	LU0823378814	Non	CHF	
N RH EUR	DIS	LU0950364736	Annuel	EUR	
Classic RH EUR	CAP	LU0823379382	Non	EUR	
Classic RH HKD MD	DIS	LU0950364819	Mensuel	HKD	
Classic RH SGD MD	DIS	LU0823379465	Mensuel	SGD	
N	CAP	LU0823380042	Non	USD	
Privilege	CAP	LU0823380125	Non	USD	
Privilege	DIS	LU0823380398	Annuel	USD	
Privilege EUR	CAP	LU1788853163	Non	EUR	
Privilege RH GBP	CAP	LU0950365113	Non	GBP	
I	CAP	LU0823379978	Non	USD	
I	DIS	LU0950364900	Annuel	USD	
I RH EUR	CAP	LU0841409963	Non	EUR	
X	CAP	LU0823380471	Non	USD	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.





PARVEST Bond Asia ex-Japan

Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB ⁽¹⁾
Classic	1,25 %	Non	Aucune	0,30 %	0,05 %
N	1,25 %	Non	0,50 %	0,30 %	0,05 %
Privilege	0,75 %	Non	Aucune	0,20 %	0,05 %
I	0,60 %	Non	Aucune	0,17 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,17 %	0,01 %

⁽¹⁾ Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site www.bnpparibas-am.com

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site www.bnpparibas-am.com

Informations supplémentaires

Jour d'évaluation :

À chaque jour de la semaine qui est un jour ouvré bancaire au Luxembourg (ci-après le « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce Jour d'évaluation, sauf si 50 % ou plus des actifs sous-jacents ne peuvent pas être valorisés.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet www.bnpparibas-am.com.

Modalités de souscription / conversion / rachat :

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) (1)

⁽¹⁾ Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

Historique:

Le compartiment a été lancé le 8 décembre 2008 dans le cadre de la SICAV FORTIS L FUND (renommée BNP Paribas L1 le 1^{er} août 2010) par apport du compartiment « Asia Bond Fund » de la SICAV ABN AMRO Funds. Transfert à la Société le 21 mai 2013.

Fiscalité :

Il est recommandé aux actionnaires potentiels d'obtenir des informations complètes dans leur pays d'origine, de résidence ou de domicile sur les éventuelles incidences fiscales liées à leur investissement.





PARVEST Bond Best Selection World Emerging

Objectif d'investissement

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

Politique d'investissement

Ce compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs en un nombre limité d'obligations et titres de créance ou autres titres assimilables, émis par des pays émergents (définis comme étant les pays hors de l'OCDE avant le 1er janvier 1994 plus la Turquie et la Grèce), ou par des sociétés caractérisées par une structure financière solide et/ou un potentiel de croissance bénéficiaire, qui ont leur siège ou exercent la plus grande part de leur activité économique dans ces pays, ainsi qu'en instruments financiers dérivés (y compris des TRS) sur ces types d'actifs.

La part restante, à savoir un tiers maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés (y compris des TRS) ou des liquidités et, à concurrence de 10 %, dans des OPCVM ou OPC.

En ce qui concerne les limites d'investissement susmentionnées, les investissements du compartiment en titres de créance échangés sur le marché obligataire interbancaire chinois peuvent représenter à hauteur de 25 % de ses actifs.

Des Opérations de mise et de prise en pension sont utilisées à des fins de gestion du portefeuille efficace dans l'objectif de lever des capitaux à court terme pour accroître la liquidité du compartiment de manière sûre, aussi longtemps que les conditions précisées à l'Annexe 2 du Livre I sont respectées.

Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

- Risque de contrepartie
- Risque lié aux instruments dérivés
- Risque opérationnel et risque de conservation
- Risque lié aux marchés émergents
- Risque lié aux investissements dans certains pays

Risques spécifiques liés aux investissements réalisés en Chine continentale

- Risques liés à l'évolution du régime fiscal en RPC
- Risque lié à l'accès direct au CIBM

Risques liés aux investissements dans les catégories d'actions en CNH

Pour un aperçu des risques génériques, consultez l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en titres à revenu fixe ;
- ✓ Peuvent accepter des risques de marchés faibles à moyens.

Devise comptable

USD

Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0823389852	Non	USD	
Classic	DIS	LU0823389936	Annuel	USD	GBP
Classic MD	DIS	LU0823389779	Mensuel	USD	
Classic EUR MD	DIS	LU1789408561	Mensuel	EUR	
Classic HKD MD	DIS	LU1789408728	Mensuel	HKD	
Classic SGD MD	DIS	LU1789408991	Mensuel	SGD	
Classic RH AUD MD	DIS	LU1788853247	Mensuel	AUD	
Classic RH CNH MD	DIS	LU1788853320	Mensuel	CNH	
Classic RH EUR	CAP	LU0823389423	Non	EUR	
Classic RH EUR	DIS	LU0823389696	Annuel	EUR	
Classic RH EUR MD	DIS	LU1844092913	Mensuel	EUR	
Classic RH HKD MD	DIS	LU1788853593	Mensuel	HKD	
Classic RH SGD MD	DIS	LU1788853676	Mensuel	SGD	
Classic RH ZAR MD	DIS	LU1789409023	Mensuel	ZAR	
N	CAP	LU0823390355	Non	USD	
Privilege	CAP	LU0823390439	Non	USD	
Privilege RH EUR	CAP	LU0925120536	Non	EUR	
Privilege RH EUR	DIS	LU0925120619	Annuel	EUR	
1	CAP	LU0823390199	Non	USD	EUR
I HKD MD	DIS	LU1844093051	Mensuel	HKD	
I RH EUR	CAP	LU0823390272	Non	EUR	·
X	CAP	LU0823390603	Non	USD	
I Plus RH EUR	CAP	LU1788856695	Non	EUR	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.





PARVEST Bond Best Selection World Emerging

Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.) (2)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB ⁽¹⁾
Classic	1,50 %	Non	Aucune	0,30 %	0,05 %
N	1,50 %	Non	0,50 %	0,30 %	0,05 %
Privilege	0,75 %	Non	Aucune	0,20 %	0,05 %
1	0,60 %	Non	Aucune	0,17 %	0,01 %
I Plus	0,50 %	20 % (2)	Aucune	0,17 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,17 %	0,01 %

⁽¹⁾ Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site www.bnpparibas-am.com

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site www.bnpparibas-am.com

Informations supplémentaires

Jour d'évaluation :

À chaque jour de la semaine qui est un jour ouvré bancaire au Luxembourg (ci-après le « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce Jour d'évaluation, sauf si 50 % ou plus des actifs sous-jacents ne peuvent pas être valorisés.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet www.bnpparibas-am.com.

Modalités de souscription / conversion / rachat :

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (pour les ordres STP, 12h00 CET Jour d'évaluation (J) pour les ordr non STP	e Jour d'évaluation	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) (1)

⁽¹⁾ Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

Historique:

Le compartiment a été lancé le 8 décembre 2008 dans le cadre de la SICAV FORTIS L FUND (renommée BNP Paribas L1 le 1^{er} août 2010) par transfert du compartiment « Global Emerging Markets Bond Fund » de la SICAV ABN AMRO Funds.

La catégorie « Classic QD » a été fusionnée avec la catégorie « Classic MD » du compartiment le 21 mai 2013.

Transfert à la Société le 21 mai 2013.

Les classes « Classic H EUR-CAP/DIS », « Privilege H EUR-DIS » et « IH EUR » ont été renommées « Classic RH EUR-CAP/DIS », « Privilege RH EUR-DIS » et « I RH EUR » le 1er mai 2014.

Absorption du compartiment « Bond World Emerging Corporate » de la Société le 9 octobre 2015.

Fiscalité :

Il est recommandé aux actionnaires potentiels d'obtenir des informations complètes dans leur pays d'origine, de résidence ou de domicile sur les éventuelles incidences fiscales liées à leur investissement.



⁽²⁾ seuil de référence composé à 50 % du JPM GBI-EM Global Diversified (RI) et à 50 % du JPM EMBI Global Diversified (RI).



PARVEST Bond Euro

Objectif d'investissement

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

Politique d'investissement

Le compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs en Obligations Investment Grade et/ou titres assimilables libellés en EUR, ainsi qu'en instruments financiers dérivés sur ce type d'actifs.

Si les critères de notation ne sont plus remplis, le gestionnaire ajustera sans délai la composition du portefeuille dans l'intérêt des actionnaires. La part restante, à savoir un tiers maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des titres de créance structurés de qualité Investment Grade, dans la limite de 20 % des actifs, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés et/ou des liquidités et, à concurrence de 10 %, dans des OPCVM ou OPC.

Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

- Risque de contrepartie
- Risque lié aux instruments dérivés
- Risque lié aux Obligations à haut rendement
- Risques liés aux titres de créance structurés / produits titrisés

Pour un aperçu des risques génériques, se reporter à l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en titres à revenu fixe ;
- ✓ Peuvent accepter des risques de marchés faibles à moyens.

Devise comptable

EUR

Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0075938133	Non	EUR	
Classic	DIS	LU0075937911	Annuel	EUR	
N	CAP	LU0107072935	Non	EUR	
Privilege	CAP	LU0111479092	Non	EUR	
Privilege	DIS	LU0823390868	Annuel	EUR	
1	CAP	LU0102017729	Non	EUR	USD
I	DIS	LU0956003361	Annuel	EUR	
Х	CAP	LU0107105024	Non	EUR	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB ⁽¹⁾
Classic	0,75 %	Non	Aucune	0,30 %	0,05 %
N	0,75 %	Non	0,50 %	0,30 %	0,05 %
Privilege	0,40 %	Non	Aucune	0,20 %	0,05 %
I	0,30 %	Non	Aucune	0,17 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,17 %	0,01 %

⁽¹⁾ Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site www.bnpparibas-am.com

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site www.bnpparibas-am.com





PARVEST Bond Euro

Informations supplémentaires

Jour d'évaluation :

À chaque jour de la semaine durant lequel les banques exercent leurs activités au Luxembourg (un « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce jour.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet www.bnpparibas-am.com.

Modalités de souscription / conversion / rachat :

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) (1)

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

Historique:

Le compartiment a été lancé le 16 mai 1997 sous la dénomination « Obli-Euro ».

Absorption le 13 novembre 1998 des compartiments « Obli-Belux », « Obli-DM », « Obli-Franc », Obli-Gulden » et « Obli-Lira » de la Société Renommé « Euro-Bond » le 4 avril 2000

Absorption le 18 juin 2007 du compartiment « UEB Euro Bond Portfolio » du fonds « UNITED INVESTMENT FUND »

Le nom actuel a été appliqué à compter du 1er septembre 2010.

Absorption du compartiment « Bond Euro » de la SICAV BNP Paribas L1 le 14 mars 2011.

Les actions de la classe « Privilege-CAP » ont été fractionnées par 10 le 6 juin 2014.

Les actions de la classe « I-CAP » ont été fractionnées par 10 000 le 6 juin 2014.

Fiscalité :





PARVEST Bond Euro Corporate

Objectif d'investissement

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

Politique d'investissement

Le compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs en Obligations Investment Grade et/ou titres assimilables, libellés en EUR et émis par des sociétés qui ont leur siège ou exercent une part importante de leur activité en Europe, ainsi qu'en instruments financiers dérivés (y compris des TRS) sur ces types d'actifs.

Si les critères de notation ne sont plus remplis, le gestionnaire ajustera sans délai la composition du portefeuille dans l'intérêt des actionnaires. La part restante, à savoir un tiers maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés (y compris des TRS) ou des liquidités et, à concurrence de 10 %, dans des OPCVM ou OPC.

Le compartiment peut détenir des actions ou titres assimilables suite à des opérations sur titres, telles que des restructurations de dettes. Des Opérations de mise et de prise en pension sont utilisées à des fins de gestion du portefeuille efficace dans l'objectif de lever des capitaux à court terme pour accroître la liquidité du compartiment de manière sûre, aussi longtemps que les conditions précisées à l'Annexe 2 du Livre I sont respectées.

Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

- Risque de contrepartie
- Risque lié aux instruments dérivés
- Risque lié aux Obligations à haut rendement

Pour un aperçu des risques génériques, se reporter à l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en titres à revenu fixe ;
- ✓ Peuvent accepter des risques de marchés faibles à moyens.

Devise comptable

EUR

Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0131210360	Non	EUR	
Classic	DIS	LU0131210790	Annuel	EUR	
Classic H CZK	CAP	LU1022391483	Non	CZK	
N	CAP	LU0131211418	Non	EUR	
Privilege	CAP	LU0131212812	Non	EUR	
Privilege	DIS	LU0823380554	Annuel	EUR	
I	CAP	LU0131211178	Non	EUR	USD
1	DIS	LU0956006117	Annuel	EUR	
X	CAP	LU0131211921	Non	EUR	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB ⁽¹⁾
Classic	0,75 %	Non	Aucune	0,30 %	0,05 %
N	0,75 %	Non	0,50 %	0,30 %	0,05 %
Privilege	0,40 %	Non	Aucune	0,20 %	0,05 %
I	0,30 %	Non	Aucune	0,17 %	0,01 %
Χ	Aucune	Non	Aucune	0,17 %	0,01 %

⁽¹⁾ Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site www.bnpparibas-am.com





PARVEST Bond Euro Corporate

Informations supplémentaires

Jour d'évaluation :

À chaque jour de la semaine durant lequel les banques exercent leurs activités au Luxembourg (un « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce jour.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet www.bnpparibas-am.com.

Modalités de souscription / conversion / rachat :

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) (1)

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

Historique:

Le compartiment a été lancé le 17 juillet 2001 sous la dénomination « European Corporate Bond ».

Renommé « Euro Corporate Bond » le 27 mai 2005

Absorption le 30 juin 2005 du compartiment « European Bonds » de « CAIXA FUNDS »

Le nom actuel a été appliqué à compter du 1er septembre 2010.

Absorption du compartiment « Bond Euro Corporate » de la SICAV BNP Paribas L1 le 14 mars 2011.

Les actions de la classe « Privilege-CAP » ont été fractionnées par 10 le 6 juin 2014.

Les actions de la classe « I-CAP » ont été fractionnées par 1 000 le 6 juin 2014.

Fiscalité .





PARVEST Bond Euro Government

Objectif d'investissement

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

Politique d'investissement

Le compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs en obligations et titres assimilables à des obligations libellés en EUR et émis par ou bénéficiant d'une garantie d'un État membre de l'Union européenne, ainsi qu'en instruments financiers dérivés sur ce type d'actifs.

La part restante, à savoir un tiers maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés ou des liquidités et, à concurrence de 10 %, dans des OPCVM ou OPC.

Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

- Risque de contrepartie
- Risque lié aux instruments dérivés

Pour un aperçu des risques génériques, se reporter à l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en titres à revenu fixe ;
- ✓ Peuvent accepter des risques de marchés faibles à moyens.

Devise comptable

EUR

Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0111548326	Non	EUR	USD
Classic	DIS	LU0111547609	Annuel	EUR	
N	CAP	LU0111549134	Non	EUR	
Privilege	CAP	LU0111549217	Non	EUR	
Privilege	DIS	LU0823380638	Annuel	EUR	
1	CAP	LU0111549050	Non	EUR	USD
I	DIS	LU0956003445	Annuel	EUR	
X	CAP	LU0113544596	Non	EUR	USD

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB ⁽¹⁾
Classic	0,70 %	Non	Aucune	0,30 %	0,05 %
N	0,70 %	Non	0,50 %	0,30 %	0,05 %
Privilege	0,35 %	Non	Aucune	0,20 %	0,05 %
I	0,25 %	Non	Aucune	0,17 %	0,01 %
Χ	Aucune	Non	Aucune	0,17 %	0,01 %

⁽¹⁾ Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site www.bnpparibas-am.com





PARVEST Bond Euro Government

Informations supplémentaires

Jour d'évaluation :

À chaque jour de la semaine durant lequel les banques exercent leurs activités au Luxembourg (un « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce jour.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet www.bnpparibas-am.com.

Modalités de souscription / conversion / rachat :

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) (1)

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

Historiaue .

Le compartiment a été lancé le 22 septembre 2000 sous la dénomination « Euro Advantage Bond » par absorption du compartiment « Euro Advantage Bond » du fonds « BNP BONDS »

Renommé « Euro Government Bond » le 31 janvier 2003

Absorption le 12 juin 2008 du compartiment « BNL Euro Bonds » du fonds irlandais « BNL Global Funds »

Le nom actuel a été appliqué à compter du 1er septembre 2010.

Absorption du compartiment « Bond Europe Government » de la SICAV BNP Paribas L1 le 14 mars 2011.

Les actions de la classe « Privilege-CAP » ont été fractionnées par 10 le 6 juin 2014.

Les actions de la classe « I-CAP » ont été fractionnées par 1 000 le 6 juin 2014.

Fiscalité :





PARVEST Bond Euro High Yield

Objectif d'investissement

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

Politique d'investissement

Le compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs en obligations ou autres titres assimilables libellés en devises européennes notés sous Baa3 par Moody's ou BBB- par S&P et émis par des sociétés, ainsi qu'en instruments financiers dérivés (y compris des TRS) sur ces types d'actifs.

La part restante, à savoir un tiers maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés (y compris des TRS) ou des liquidités et, à concurrence de 10 %, dans des OPCVM ou OPC.

Si ces critères de notation ne sont pas satisfaits, le gestionnaire ajustera la composition du portefeuille dans le meilleur intérêt des investisseurs et dans les meilleurs délais.

Après couverture, l'exposition du compartiment aux devises autres que l'euro n'excédera pas 5 %.

Des Opérations de mise et de prise en pension sont utilisées à des fins de gestion du portefeuille efficace dans l'objectif de lever des capitaux à court terme pour accroître la liquidité du compartiment de manière sûre, aussi longtemps que les conditions précisées à l'Annexe 2 du Livre I sont respectées.

Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

- Risque de contrepartie
- Risque lié aux instruments dérivés
- Risque lié aux Obligations à haut rendement

Pour un aperçu des risques génériques, consultez l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en titres à revenu fixe ;
- ✓ Peuvent accepter des risques de marchés faibles à moyens.

Devise comptable

EUR

Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0823380802	Non	EUR	
Classic	DIS	LU0823380984	Annuel	EUR	
Classic MD	DIS	LU1022391723	Mensuel	EUR	
Classic H USD	CAP	LU0823380711	Non	USD	
Classic H USD MD	DIS	LU1321981950	Mensuel	USD	
N	CAP	LU1596581634	Non	EUR	
N	DIS	LU0823381289	Annuel	EUR	
Privilege	CAP	LU0823381362	Non	EUR	
Privilege	DIS	LU0823381446	Annuel	EUR	
I	CAP	LU0823381016	Non	EUR	
I	DIS	LU0950365899	Annuel	EUR	
IH NOK	CAP	LU0823381107	Non	NOK	
X	CAP	LU0823381529	Non	EUR	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB ⁽¹⁾
Classic	1,20 %	Non	Aucune	0,30 %	0,05 %
N	1,20 %	Non	0,50 %	0,30 %	0,05 %
Privilege	0,60 %	Non	Aucune	0,20 %	0,05 %
I	0,55 %	Non	Aucune	0,17 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,17 %	0,01 %

⁽¹⁾ Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site www.bnpparibas-am.com





PARVEST Bond Euro High Yield

Informations supplémentaires

Jour d'évaluation :

À chaque jour de la semaine qui est un jour ouvré bancaire au Luxembourg (ci-après le « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce Jour d'évaluation, sauf si 50 % ou plus des actifs sous-jacents ne peuvent pas être valorisés.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet www.bnpparibas-am.com.

Modalités de souscription / conversion / rachat :

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) (1)

⁽¹⁾ Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

Historique

Le compartiment a été lancé le 17 novembre 2003 dans le cadre de la SICAV FORTIS L FUND (renommée BNP Paribas L1 le 1^{er} août 2010) sous la dénomination « Bond Corporate High Yield Euro ».

Renommé « Bond Euro High Yield » le 1er septembre 2010.

Absorption du compartiment « Bond Europe High Yield » de la Société le 11 juillet 2011.

Transfert à la Société le 21 mai 2013.

Les actions de la classe « IH NOK-CAP » ont été fractionnées par 10 le 6 juin 2014.

La classe « N-CAP » a été renommée « N-DIS » le 2 novembre 2016.

Fiscalité :





PARVEST Bond Euro Inflation-Linked

Objectif d'investissement

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

Politique d'investissement

Le compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs en obligations ou en titres assimilables à des obligations libellés en EUR, indexés sur le niveau de l'inflation de la zone euro, ainsi qu'en instruments financiers dérivés sur ce type d'actifs.

La part restante, à savoir un tiers maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés ou des liquidités et, à concurrence de 10 %, dans des OPCVM ou OPC.

Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

- Risque de contrepartie
- Risque lié aux instruments dérivés

Pour un aperçu des risques génériques, se reporter à l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en titres à revenu fixe ;
- ✓ Peuvent accepter des risques de marchés faibles à moyens.

Devise comptable

EUR

Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0190304583	Non	EUR	
Classic	DIS	LU0190304740	Annuel	EUR	
N	CAP	LU0190305630	Non	EUR	
Privilege	CAP	LU0190306364	Non	EUR	
Privilege	DIS	LU0823381792	Annuel	EUR	
I	CAP	LU0190305473	Non	EUR	USD
I	DIS	LU0956002801	Annuel	EUR	
Χ	CAP	LU0190307842	Non	EUR	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB ⁽¹⁾
Classic	0,75 %	Non	Aucune	0,30 %	0,05 %
N	0,75 %	Non	0,50 %	0,30 %	0,05 %
Privilege	0,40 %	Non	Aucune	0,20 %	0,05 %
I	0,30 %	Non	Aucune	0,17 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,17 %	0,01 %

⁽¹⁾ Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site www.bnpparibas-am.com





PARVEST Bond Euro Inflation-Linked

Informations supplémentaires

Jour d'évaluation :

À chaque jour de la semaine durant lequel les banques exercent leurs activités au Luxembourg (un « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce jour.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet www.bnpparibas-am.com.

Modalités de souscription / conversion / rachat :

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J pour les ordres STP, 12h00 CET l Jour d'évaluation (J) pour les ordre non STP	e Jour d'évaluation	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) (1)

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

Historique

Le compartiment a été lancé le 20 avril 2004 sous la dénomination « Euro Inflation-linked Bond ».

Le nom actuel a été appliqué à compter du 1er septembre 2010.

Absorption du compartiment « Bond Euro Inflation-Linked » de la SICAV BNP Paribas L1 le 14 mars 2011.

Le 6 juin 2014 :

- la VNI de la classe « Privilege-CAP » a été fractionnée par 10
- la VNI de la classe « I-CAP » a été fractionnée par 1 000

Fiscalité :





PARVEST Bond Euro Long Term

Objectif d'investissement

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

Politique d'investissement

Ce compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs en obligations ou autres titres libellés en EUR assimilables dont la durée résiduelle moyenne est supérieure à 10 ans, ainsi qu'en instruments financiers dérivés sur ces types d'actifs.

La part restante, à savoir un tiers maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés ou des liquidités et, à concurrence de 10 %, dans des OPCVM ou OPC.

Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

- Risque de contrepartie
- Risque lié aux instruments dérivés

Pour un aperçu des risques génériques, consultez l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en titres à revenu fixe ;
- ✓ Peuvent accepter des risques de marchés faibles à moyens.

Devise comptable

EUR

Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0823381875	Non	EUR	
Classic	DIS	LU0823381958	Annuel	EUR	
N	CAP	LU0823382170	Non	EUR	
Privilege	CAP	LU0823382253	Non	EUR	
	CAP	LU0823382097	Non	EUR	
I	DIS	LU0956004922	Annuel	EUR	
Χ	CAP	LU0823382410	Non	EUR	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB ⁽¹⁾
Classic	0,70 %	Non	Aucune	0,30 %	0,05 %
N	0,70 %	Non	0,50 %	0,30 %	0,05 %
Privilege	0,35 %	Non	Aucune	0,20 %	0,05 %
I	0,25 %	Non	Aucune	0,17 %	0,01 %
Χ	Aucune	Non	Aucune	0,17 %	0,01 %

⁽¹⁾ Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site www.bnpparibas-am.com





PARVEST Bond Euro Long Term

Informations supplémentaires

Jour d'évaluation :

À chaque jour de la semaine qui est un jour ouvré bancaire au Luxembourg (ci-après le « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce Jour d'évaluation, sauf si 50 % ou plus des actifs sous-jacents ne peuvent pas être valorisés.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet www.bnpparibas-am.com.

Modalités de souscription / conversion / rachat :

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) (1)

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

Historique:

Le compartiment a été lancé le 21 avril 1997 dans le cadre de la SICAV G-Bond Fund sous la dénomination « Long Duration Bond ». Apport à la SICAV INTERSELEX (renommée FORTIS L FUND le 30 septembre 1999, puis BNP Paribas L1 le 1^{er} août 2010) par création du compartiment « Bond Long Duration Euro » le 4 mai 1998.

Renommé « Bond Long Euro » le 30 septembre 1999.

Absorption du compartiment « Bond Euro Long Term » de la Société le 11 juillet 2011.

Transfert à la Société le 25 mars 2013.

Fiscalité :





PARVEST Bond Euro Medium Term

Objectif d'investissement

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

Politique d'investissement

Le compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs en obligations et titres assimilables à des obligations libellés en EUR et dont l'échéance moyenne n'excède pas 6 ans (l'échéance résiduelle de chaque placement n'excède pas 10 ans), ainsi qu'en instruments financiers dérivés (y compris des TRS) sur ce type d'actifs. Pour les obligations à taux variable, la prochaine adaptation du taux tient lieu d'échéance.

La part restante, à savoir un tiers maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des titres de créance structurés de qualité Investment Grade, dans la limite de 20 %, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés (y compris des TRS) ou des liquidités et, à concurrence de 10 %, dans des OPCVM ou OPC.

Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

- Risque de contrepartie
- Risque lié aux instruments dérivés
- Risque lié aux titres de créance structurés / produits titrisés

Pour un aperçu des risques génériques, se reporter à l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en titres à revenu fixe ;
- ✓ Peuvent accepter des risques de marchés faibles à moyens.

Devise comptable

EUR

Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0086914362	Non	EUR	
Classic	DIS	LU0086914446	Annuel	EUR	
N	CAP	LU0107086646	Non	EUR	
Privilege	CAP	LU0111463849	Non	EUR	
Privilege	DIS	LU1721428008	Annuel	EUR	
	CAP	LU0102020350	Non	EUR	USD
	DIS	LU0956003528	Annuel	EUR	
X	CAP	LU0107105537	Non	EUR	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB ⁽¹⁾
Classic	0,50 %	Non	Aucune	0,30 %	0,05 %
N	0,50 %	Non	0,50 %	0,30 %	0,05 %
Privilege	0,25 %	Non	Aucune	0,20 %	0,05 %
I	0,20 %	Non	Aucune	0,17 %	0,01 %
Χ	Aucune	Non	Aucune	0,17 %	0,01 %

⁽¹⁾ Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site www.bnpparibas-am.com





PARVEST Bond Euro Medium Term

Informations supplémentaires

Jour d'évaluation :

À chaque jour de la semaine durant lequel les banques exercent leurs activités au Luxembourg (un « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce jour.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet www.bnpparibas-am.com.

Modalités de souscription / conversion / rachat :

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) ⁽¹⁾

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

Historique:

Le compartiment a été lancé le 6 mai 1998 sous la dénomination « Medium Term Euro ».

Renommé « Medium Term Euro Bond » le 4 avril 2000

Renommé « Euro Medium Term Bond » le 22 octobre 2004

Le nom actuel a été appliqué à compter du 1er septembre 2010.

Le 6 juin 2014:

- la VNI de la classe « Privilege-CAP » a été fractionnée par 10
- la VNI de la classe « I-CAP » a été fractionnée par 1 000

Fiscalité :





PARVEST Bond Euro Short Term

Objectif d'investissement

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

Politique d'investissement

Le compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs en obligations ou titres assimilables à des obligations libellés en EUR et dont l'échéance moyenne n'excède pas 3 ans (l'échéance résiduelle de chaque placement n'excède pas 5 ans), ainsi qu'en instruments financiers dérivés sur ce type d'actifs. Pour les obligations à taux variable, la prochaine adaptation du taux tient lieu d'échéance.

La part restante, à savoir un tiers maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des titres de créance structurés de qualité Investment Grade, dans la limite de 20 %, des instruments financiers dérivés, des instruments du marché monétaire ou des liquidités et, à concurrence de 10 %, dans des OPCVM ou OPC.

Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

- Risque de contrepartie
- Risque lié aux instruments dérivés
- Risque lié aux titres de créance structurés / produits titrisés

Pour un aperçu des risques génériques, se reporter à l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en titres à revenu fixe ;
- ✓ Peuvent accepter des risques de marchés faibles à moyens.

Devise comptable

EUR

Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0212175227	Non	EUR	
Classic	DIS	LU0212175060	Annuel	EUR	
N	CAP	LU0212176621	Non	EUR	
Privilege	CAP	LU0212177199	Non	EUR	
Privilege	DIS	LU0823382683	Annuel	EUR	
I	CAP	LU0212176118	Non	EUR	USD
I	DIS	LU0956003015	Annuel	EUR	
X	CAP	LU0212177439	Non	EUR	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB ⁽¹⁾
Classic	0,50 %	Non	Aucune	0,25 %	0,05 %
N	0,50 %	Non	0,50 %	0,25 %	0,05 %
Privilege	0,25 %	Non	Aucune	0,20 %	0,05 %
1	0,20 %	Non	Aucune	0,17 %	0,01 %
Χ	Aucune	Non	Aucune	0,17 %	0,01 %

⁽¹⁾ Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site www.bnpparibas-am.com





PARVEST Bond Euro Short Term

Informations supplémentaires

Jour d'évaluation :

À chaque jour de la semaine durant lequel les banques exercent leurs activités au Luxembourg (un « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce jour.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet www.bnpparibas-am.com.

Modalités de souscription / conversion / rachat :

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) (1)

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

Historique:

Le compartiment a été lancé le 24 mars 2005 sous la dénomination « Euro Short Term Bond ».

Absorption le 12 juin 2008 du compartiment « BNL Euro Absolute Return Bonds » du fonds irlandais « BNL Global Funds » Le nom actuel a été appliqué à compter du 1er septembre 2010.

Absorption du compartiment « Bond Euro Medium Term » de la SICAV BNP Paribas L1 le 14 mars 2011.

La VNI de la classe « I-CAP » a été fractionnée par 1 000 le 6 juin 2014.

Absorption du compartiment « Enhanced Cash 18 Months » de la Société le 23 janvier 2015.

Fiscalité :





PARVEST Bond Euro Short Term Corporate

Objectif d'investissement

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

Politique d'investissement

Ce compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs en Obligations Investment Grade et/ou titres assimilables, libellés en EUR et émis par des sociétés qui ont leur siège ou exercent une part importante de leur activité en Europe, ainsi qu'en instruments financiers dérivés sur ce type d'actifs.

Des instruments financiers dérivés peuvent être utilisés à des fins de couverture et de négociation (investissement).

La duration effective et le risque de change du portefeuille sont gérés à l'aide d'instruments financiers dérivés comme, sans y être limité, des dérivés de crédit et/ou des contrats à terme sur taux d'intérêt et/ou des contrats à terme, des TRS/CDS peuvent également être utilisés à titre accessoire.

Il n'est prévu d'investir ni dans des ABS et/ou des MBS ni dans des instruments de capitaux propres.

Le compartiment fonctionnera avec une maturité moyenne maximale de 3,5 ans.

Si les critères de notation ne sont plus remplis, le gestionnaire ajustera sans délai la composition du portefeuille dans l'intérêt des actionnaires.

La part restante, à savoir un tiers maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés ou des liquidités et, à concurrence de 10 %, dans des OPCVM ou OPC. Le compartiment peut détenir des actions ou titres assimilables suite à des opérations sur titres, telles que des restructurations de dettes.

Des Opérations de mise et de prise en pension sont utilisées à des fins de gestion du portefeuille efficace dans l'objectif de lever des capitaux à court terme pour accroître la liquidité du compartiment de manière sûre, aussi longtemps que les conditions précisées à l'Annexe 2 du Livre I sont respectées.

Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

- Risque de contrepartie
- Risque lié aux instruments dérivés
- Risque lié aux Obligations à haut rendement

Pour un aperçu des risques génériques, se reporter à l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en titres à revenu fixe ;
- ✓ Peuvent accepter des risques de marchés faibles à moyens.

Devise comptable

EUR

Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU1022392028	Non	EUR	
Classic	DIS	LU1022392291	Annuel	EUR	
N	CAP	LU1022392457	Non	EUR	
Privilege	CAP	LU1022392531	Non	EUR	
I	CAP	LU1022392887	Non	EUR	
I	DIS	LU1596581550	Annuel	EUR	
X	CAP	LU1022393000	Non	EUR	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB ⁽¹⁾
Classic	0,50 %	Non	Aucune	0,25 %	0,05 %
N	0,50 %	Non	0,50 %	0,25 %	0,05 %
Privilege	0,25 %	Non	Aucune	0,20 %	0,05 %
I	0,20 %	Non	Aucune	0,17 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,17 %	0,01 %

⁽¹⁾ Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site www.bnpparibas-am.com





PARVEST Bond Euro Short Term Corporate

Informations supplémentaires

Jour d'évaluation :

À chaque jour de la semaine qui est un jour ouvré bancaire au Luxembourg (ci-après le « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce Jour d'évaluation, sauf si 50 % ou plus des actifs sous-jacents ne peuvent pas être valorisés.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet www.bnpparibas-am.com.

Modalités de souscription / conversion / rachat :

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) (1)

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

Historique:

Le compartiment a été lancé le 15 juillet 2013 dans le cadre de la SICAV BNP Paribas Flexi I.

Transfert à la Société le 18 juillet 2014.

Fiscalité :





PARVEST Bond JPY

Objectif d'investissement

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

Politique d'investissement

Le compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs en Obligations Investment Grade et/ou titres assimilables libellés en JPY et cotés ou négociés sur un marché réglementé, ainsi qu'en instruments financiers dérivés sur ce type d'actifs.

Si les critères de notation ne sont plus remplis, le gestionnaire ajustera sans délai la composition du portefeuille dans l'intérêt des actionnaires. La part restante, à savoir un tiers maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés ou des liquidités et, à concurrence de 10 %, dans des OPCVM ou OPC.

Les investissements en obligations convertibles et/ou actions et titres assimilables ne sont pas autorisés.

Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

- Risque de contrepartie
- Risque lié aux instruments dérivés
- · Risque lié aux Obligations à haut rendement
- Risque lié aux investissements dans certains pays

Pour un aperçu des risques génériques, se reporter à l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en titres à revenu fixe ;
- ✓ Peuvent accepter des risques de marchés faibles à moyens.

Devise comptable

JPY

Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0012182712	Non	JPY	EUR
Classic	DIS	LU0012182639	Annuel	JPY	EUR
N	CAP	LU0107069717	Non	JPY	
Privilege	CAP	LU0111478524	Non	JPY	EUR
I	CAP	LU0102014627	Non	JPY	
Χ	CAP	LU0107104308	Non	JPY	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB ⁽¹⁾
Classic	0,75 %	Non	Aucune	0,30 %	0,05 %
N	0,75 %	Non	0,50 %	0,30 %	0,05 %
Privilege	0,40 %	Non	Aucune	0,20 %	0,05 %
	0,30 %	Non	Aucune	0,17 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,17 %	0,01 %

⁽¹⁾ Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site www.bnpparibas-am.com





PARVEST Bond JPY

Informations supplémentaires

Jour d'évaluation :

À chaque jour de la semaine durant lequel les banques exercent leurs activités au Luxembourg (un « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce jour, sauf si la Bourse de Tokyo est fermée.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet www.bnpparibas-am.com.

Modalités de souscription / conversion / rachat :

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

	Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
ļ	16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le our d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) (1)

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

Historique:

Le compartiment a été lancé le 27 mars 1990 sous la dénomination « Obli-Yen » par transfert du compartiment « Obli-Yen »

Renommé « Yen Bond » le 4 avril 2000

Renommé « Japan Yen Bond » le 26 novembre 2004

Absorption du compartiment « BNL Yen Bond » du fonds irlandais « BNL Global Funds » le 12 juin 2008

Le nom actuel a été appliqué à compter du 1er septembre 2010.

La VNI de la classe « I-CAP » a été fractionnée par 1 000 le 6 juin 2014.

Fiscalité :





PARVEST Bond RMB

Objectif d'investissement

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

Politique d'investissement

Ce compartiment investit au moins 90 % de ses actifs en obligations du gouvernement chinois et en obligations d'entreprises chinoises de qualité investment grade notées au moins AA- par des agences de notation onshore, émises ou donnant lieu à un règlement en RMB (CNH et CNY), y compris, sans s'y limiter, des titres négociés de gré à gré sur le marché obligataire interbancaire chinois et/ou sur le marché des obligations cotées de la Bourse de Shanghai ou de Shenzhen, ainsi qu'en dépôts au jour le jour et, à hauteur de maximum 20 % de ses actifs, en titres de créance structurés investment grade.

La part restante, à savoir 10 % maximum des actifs, peut être investie dans des obligations convertibles et actions résultant des éventuelles conversions d'obligations convertibles, d'espèces en dépôt à court terme ou d'instruments du marché monétaire libellés en RMB, ainsi que dans d'autres OPCVM ou OPC.

Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

- Risque de contrepartie
- Risque lié aux instruments dérivés
- Risque opérationnel et risque de conservation
- Risque lié aux marchés émergents
- Risque lié aux Obligations à haut rendement
- Risques liés aux restrictions d'investissement dans certains pays
- Risques liés aux titres de créance structurés/produits titrisés

Risques spécifiques liés aux investissements en Chine continentale :

- Risques liés à l'évolution du régime fiscal en RPC
- Risques liés aux investissements RQFII
- Risque lié à l'accès direct au CIBM

Pour un aperçu des risques génériques, se reporter à l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en titres à revenu fixe ;
- Peuvent accepter des risques de marchés faibles à moyens.

Devise comptable

USD

Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU1104106973	Non	USD	EUR
Classic	DIS	LU1104107195	Annuel	USD	EUR
Classic MD	DIS	LU1104107351	Mensuel	USD	
Classic RH EUR	CAP	LU1104107435	Non	EUR	
N	CAP	LU1104107518	Non	USD	
Privilege	CAP	LU1104107609	Non	USD	
Privilege	DIS	LU1104107781	Annuel	USD	
Privilege RH EUR	CAP	LU1104107864	Non	EUR	
1	CAP	LU1104107948	Non	USD	EUR
I	DIS	LU1104108086	Annuel	USD	EUR
X	CAP	LU1104108169	Non	USD	EUR

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.





PARVEST Bond RMB

Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB ⁽¹⁾
Classic	1,00 %	Non	Aucune	0,30 %	0,05 %
N	1,00 %	Non	0,50 %	0,30 %	0,05 %
Privilege	0,50 %	Non	Aucune	0,20 %	0,05 %
I	0,40 %	Non	Aucune	0,17 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,17 %	0,01 %

⁽¹⁾ Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site www.bnpparibas-am.com

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site www.bnpparibas-am.com

Informations supplémentaires

Jour d'évaluation :

À chaque jour de la semaine durant lequel les banques exercent leurs activités au Luxembourg (un « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce jour, sauf si la Bourse de Shanghai ou de Shenzhen est fermée.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet www.bnpparibas-am.com.

Modalités de souscription / conversion / rachat :

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) ⁽¹⁾

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

Historiaue :

Le compartiment a été lancé le 12 novembre 2010 dans le cadre de la SICAV-FIA FLEXIFUND.

Transfert à la Société le 28 novembre 2016.

Fiscalité :





PARVEST Bond USA High Yield

Objectif d'investissement

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

Politique d'investissement

Le compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs en obligations et/ou titres assimilables assortis d'une notation inférieure à « Baa3 » (selon Moody's) ou « BBB- » (selon S&P), libellés en USD et/ou émis par des sociétés qui ont leur siège ou exercent une part importante de leur activité économique aux États-Unis d'Amérique, ainsi qu'en instruments financiers dérivés (y compris des TRS) sur ces types d'actifs.

Si les critères de notation ne sont plus remplis, le gestionnaire ajustera sans délai la composition du portefeuille dans l'intérêt des actionnaires. La part restante, à savoir un tiers maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés (y compris des TRS) ou des liquidités et, à concurrence de 10 %, dans des OPCVM ou OPC.

Après couverture, l'exposition du compartiment aux devises autres que l'USD n'excédera pas 5 %.

Des Opérations de mise et de prise en pension sont utilisées à des fins de gestion du portefeuille efficace dans l'objectif de lever des capitaux à court terme pour accroître la liquidité du compartiment de manière sûre, aussi longtemps que les conditions précisées à l'Annexe 2 du Livre I sont respectées.

Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

- Risque de contrepartie
- Risque lié aux instruments dérivés
- Risque lié aux Obligations à haut rendement

Pour un aperçu des risques génériques, se reporter à l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en titres à revenu fixe ;
- ✓ Peuvent accepter des risques de marchés faibles à moyens.

Devise comptable

USD

Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0111549480	Non	USD	
Classic	DIS	LU0925120700	Annuel	USD	
Classic MD	DIS	LU0111549308	Mensuel	USD	
Classic H AUD MD	DIS	LU0950366780	Mensuel	AUD	
Classic H HKD MD	DIS	LU0950366863	Mensuel	HKD	
Classic H EUR	CAP	LU0194437363	Non	EUR	
Classic H SGD MD	DIS	LU0950366947	Mensuel	SGD	
N	CAP	LU0111550652	Non	USD	
NH EUR	DIS	LU1458425904	Annuel	EUR	
Privilege	CAP	LU0111550736	Non	USD	
Privilege H EUR	CAP	LU1788853833	Non	EUR	
I	CAP	LU0111550496	Non	USD	
I	DIS	LU0956004419	Annuel	USD	
X	CAP	LU0113545213	Non	USD	EUR

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB ⁽¹⁾
Classic	1,20 %	Non	Aucune	0,30 %	0,05 %
N	1,20 %	Non	0,50 %	0,30 %	0,05 %
Privilege	0,60 %	Non	Aucune	0,20 %	0,05 %
I	0,55 %	Non	Aucune	0,17 %	0,01 %
Х	Aucune	Non	Aucune	0,17 %	0,01 %

⁽¹⁾ Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site www.bnpparibas-am.com





PARVEST Bond USA High Yield

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site www.bnpparibas-am.com.

Informations supplémentaires

Jour d'évaluation :

À chaque jour de la semaine durant lequel les banques exercent leurs activités au Luxembourg (un « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce jour.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet www.bnpparibas-am.com.

Modalités de souscription / conversion / rachat :

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) ⁽¹⁾

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

Historique:

Le compartiment a été lancé le 2 avril 2001 sous la dénomination « US High Yield Bond ».

Absorption du compartiment « BNL Global Bond Opportunity » du fonds irlandais « BNL Global Funds » le 12 juin 2008 Le nom actuel a été appliqué à compter du 1er septembre 2010.

Absorption du compartiment « Bond USD High Yield » de la SICAV BNP Paribas L1 le 21 mars 2011.

L'ancienne classe « Classic-Distribution » a été renommée « Classic MD » le 1er novembre 2012.

Le 6 juin 2014:

- la VNI de la classe « Privilege-CAP » a été fractionnée par 100
- la VNI de la classe « I-CAP » a été fractionnée par 10 000

Absorption du Compartiment nourricier « Bond USA High Yield » de la SICAV BNP Paribas L1 le 1er juillet 2016

Fiscalité :





PARVEST Bond USD

Objectif d'investissement

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

Politique d'investissement

Ce compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs en obligations libellées en USD comme (sans y être limité): des titres de créance ou obligations du Trésor américain, des emprunts souverains, des billets et bons supranationaux (c.-à-d. des titres émis par des organismes internationaux sans considération des frontières nationales des États membres), des titres adossés à des créances hypothécaires (émis aussi bien par des agences que par d'autres entités), des obligations d'entreprises, y compris à haut rendement, des titres adossés à des actifs et d'autres titres de créance structurés, ainsi que des instruments financiers dérivés (y compris des TRS) sur ces types d'actifs.

Ce compartiment est géré activement au regard de son indice de référence (Bloomberg Barclays US Aggregate Total Return Value Unhedged USD). L'allocation aux sous-classes d'actifs, comme les titres de créance structurés, dépend en partie du niveau de risque prévu.

L'exposition à des titres de créance structurés, y compris des MBS, des CMBS et des instruments dérivés sur ces titres, peut être supérieure à 20 % des actifs.

Si des distressed securities sont détenus par suite d'une restructuration ou d'un événement échappant au contrôle de la Société, le gestionnaire évaluera la situation et, s'il l'estime nécessaire, ajustera sans délai la composition du portefeuille afin de préserver les intérêts des actionnaires. Dans tous les cas, les distressed securities ne représenteront jamais plus de 10 % des actifs.

La part restante, à savoir un tiers maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés (y compris des TRS) ou des liquidités et, à concurrence de 10 %, dans des OPCVM ou OPC.

Après couverture, l'exposition du compartiment aux devises autres que l'USD n'excédera pas 5 %.

Des Opérations de mise et de prise en pension sont utilisées à des fins de gestion du portefeuille efficace dans l'objectif de lever des capitaux à court terme pour accroître la liquidité du compartiment de manière sûre, aussi longtemps que les conditions précisées à l'Annexe 2 du Livre I sont respectées.

Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

- Risque de contrepartie
- Risque lié aux instruments dérivés
- Risque lié aux distressed securities
- Risque lié aux Obligations à haut rendement
- Risques liés aux titres de créance structurés / produits titrisés

Pour un aperçu des risques génériques, consultez l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en titres à revenu fixe ;
- ✓ Peuvent accepter des risques de marchés faibles à moyens.

Devise comptable

USD

Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0879078136	Non	USD	
Classic	DIS	LU0283465069	Annuel	USD	EUR
Classic MD	DIS	LU0823391163	Mensuel	USD	
Classic EUR	CAP	LU0823391080	Non	EUR	
N	CAP	LU0879078482	Non	USD	
Privilege	CAP	LU0879078565	Non	USD	
Privilege	DIS	LU0823391247	Annuel	USD	
I	CAP	LU0879078300	Non	USD	
X	CAP	LU0879078649	Non	USD	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB ⁽¹⁾
Classic	0,75 %	Non	Aucune	0,30 %	0,05 %
N	0,75 %	Non	0,50 %	0,30 %	0,05 %
Privilege	0,40 %	Non	Aucune	0,20 %	0,05 %
I	0,30 %	Non	Aucune	0,17 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,17 %	0,01 %

⁽¹⁾ Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.





PARVEST Bond USD

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site www.bnpparibas-am.com

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site www.bnpparibas-am.com

Informations supplémentaires

Jour d'évaluation :

À chaque jour de la semaine qui est un jour ouvré bancaire au Luxembourg (ci-après le « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce Jour d'évaluation, sauf si 50 % ou plus des actifs sous-jacents ne peuvent pas être valorisés.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet www.bnpparibas-am.com.

Modalités de souscription / conversion / rachat :

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) (1)

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

Historique:

Le compartiment a été lancé le 14 novembre 1995 dans le cadre de la SICAV G-Bond Fund sous la dénomination « G-USD Bond ».

Apport à la SICAV INTERSELEX (renommée FORTIS L FUND le 30 septembre 1999, puis BNP Paribas L1 le 1^{er} août 2010) par création du compartiment « Bond USD » le 4 mai 1998.

Renommé « Bond USD » le 30 septembre 1999.

Absorption du compartiment « Bond North America » de la SICAV Fortis L Universal Fund le 2 novembre 2001.

Absorption du compartiment « USD » de la SICAV Generalux le 18 août 2003.

Absorption des compartiments « Bond Corporate USD » et « Bond Medium Term USD » de la Société le 5 mai 2008.

Absorption du compartiment « US Bond Fund » de la SICAV ABN AMRO Funds le 8 décembre 2008.

La classe « Classic QD » a été renommée « Classic MD » le 1er janvier 2013.

La classe « Classic PmRv » a été fusionnée avec la classe « Classic-DIS » du compartiment le 21 mai 2013.

Transfert à la Société le 21 mai 2013.

Absorption du Compartiment nourricier « Bond USD » de la SICAV BNP Paribas L1 le 1er juillet 2016

Fiscalité :





PARVEST Bond USD Short Duration

Objectif d'investissement

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

Politique d'investissement

Le compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs dans des titres de créance libellés en USD tels que des titres de créance ou obligations du Trésor américain, des emprunts souverains, des billets et bons supranationaux (c.-à-d. des titres émis par des organismes internationaux sans considération des frontières nationales des États membres), des Titres adossés à des créances hypothécaires (émis aussi bien par des agences que par d'autres entités), des obligations d'entreprises, y compris à haut rendement, des Titres adossés à des actifs et d'autres titres de créance structurés, des instruments du marché monétaire et des dépôts, ainsi que des instruments financiers dérivés sur ces types d'actifs.

En ce qui concerne les investissements dans des titres de créance structurés, les rapports suivants sont appliqués :

- 0-30 % MBS d'agences américaines
- 0-10 % CMBS de qualité Investment Grade
- 0-10 % ABS de qualité Investment Grade émis par des entreprises et libellés en USD
- · Aucun investissement en ABS Home Equity Loans, HELOC, CDO ou CLO n'est autorisé
- L'exposition aux titres de créance structurés n'excédera pas 30 % des actifs, avec une limite combinée de 10 % pour les ABS et CMBS.

Si des distressed securities sont détenus par suite d'une restructuration ou d'un événement échappant au contrôle de la Société, le gestionnaire évaluera la situation et, s'il l'estime nécessaire, ajustera sans délai la composition du portefeuille afin de préserver les intérêts des actionnaires. Dans tous les cas, les distressed securities ne représenteront jamais plus de 10 % des actifs.

La part restante, à savoir un tiers maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments financiers dérivés ou des liquidités et, à concurrence de 10 %, dans des OPCVM ou OPC.

La duration moyenne du portefeuille ne dépasse pas quatre ans.

Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

- Risque de contrepartie
- Risque lié aux instruments dérivés
- Risque lié aux distressed securities
- Risque lié aux Obligations à haut rendement
- Risques liés aux titres de créance structurés / produits titrisés

Pour un aperçu des risques génériques, se reporter à l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en titres à revenu fixe ;
- ✓ Peuvent accepter des risques de marchés faibles à moyens.

Devise comptable

USD

Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0012182399	Non	USD	EUR
Classic	DIS	LU0925121005	Annuel	USD	
Classic MD	DIS	LU0012182126	Mensuel	USD	
Classic H EUR	CAP	LU0194436803	Non	EUR	
N	CAP	LU0107069048	Non	USD	EUR
Privilege	CAP	LU0111478441	Non	USD	EUR
Privilege	DIS	LU0823383657	Annuel	USD	
I	CAP	LU0102013652	Non	USD	EUR
I	DIS	LU0956004336	Annuel	USD	
IH EUR	CAP	LU1458426035	Non	EUR	
X	CAP	LU0107104134	Non	USD	EUR

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.





PARVEST Bond USD Short Duration

Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB ⁽¹⁾
Classic	0,50 %	Non	Aucune	0,25 %	0,05 %
N	0,50 %	Non	0,35 %	0,25 %	0,05 %
Privilege	0,25 %	Non	Aucune	0,20 %	0,05 %
I	0,20 %	Non	Aucune	0,17 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,17 %	0,01 %

⁽¹⁾ Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site www.bnpparibas-am.com

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site www.bnpparibas-am.com

Informations supplémentaires

Jour d'évaluation :

À chaque jour de la semaine durant lequel les banques exercent leurs activités au Luxembourg (un « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce jour.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet www.bnpparibas-am.com.

Modalités de souscription / conversion / rachat :

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres	
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) (1)	

⁽¹⁾ Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

Historique:

Le compartiment a été lancé le 27 mars 1990 sous la dénomination « Obli-Dollar » par transfert du fonds « Obli-Dollar »

Renommé « US Dollar Bond » le 4 avril 2000

Absorption du compartiment « Canadian Dollar Bond » de la Société le 22 août 2003

Absorption du compartiment « US Dollar » de « CAIXA FUNDS » le 30 juin 2005

Absorption du compartiment « BNL US Dollar Bond » du fonds irlandais « BNL Global Funds » le 12 juin 2008

Renommé « Bond USD » le 1er septembre 2010.

Renommé « Bond USD Government » le 1er novembre 2012.

L'ancienne catégorie « Classic-Distribution » a été renommée « Classic MD » le 1er novembre 2012.

Le 6 juin 2014:

- la VNI de la classe « Privilege-CAP » a été fractionnée par 10
- la VNI de la classe « I-CAP » a été fractionnée par 10 000

Transformé en « Bond USD Short Duration » le 30 avril 2015.

Fiscalité .





PARVEST Bond World

Objectif d'investissement

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

Politique d'investissement

Ce compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs en titres de créance Investment Grade comme (sans y être limité) : des bons ou obligations d'État, des obligations souveraines, des billets et bons supranationaux (définis comme des émissions de titres par des organisations internationales, desquelles les membres transcendent les frontières nationales), Titres adossés à des hypothèques (d'agence ou non), des obligations de sociétés, y compris des obligations de sociétés à haut rendement, des Titres adossés à des actifs, d'autres créances structurées et des instruments financiers dérivés sur ce type d'actif.

Ce compartiment est géré activement au regard de son indice de référence Bloomberg Barclays Global Aggregate Gross Return. L'allocation aux sous-classes d'actifs, comme les titres de créance structurés, dépend en partie du niveau de risque prévu.

Si des distressed securities sont détenus par suite d'une restructuration ou d'un événement échappant au contrôle de la Société, le gestionnaire évaluera la situation et, s'il l'estime nécessaire, ajustera sans délai la composition du portefeuille afin de préserver les intérêts des actionnaires. Dans tous les cas, les distressed securities ne représenteront jamais plus de 10 % des actifs.

La part restante, à savoir un tiers maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés (y compris des TRS) ou des liquidités et, à concurrence de 10 %, dans des OPCVM ou OPC.

En ce qui concerne les limites d'investissement susmentionnées, les investissements du compartiment en titres de créance échangés sur le marché obligataire interbancaire chinois peuvent représenter à hauteur de 25 % de ses actifs.

Si ces critères de notation ne sont pas satisfaits, le gestionnaire ajustera la composition du portefeuille dans le meilleur intérêt des investisseurs et dans les meilleurs délais.

Des Opérations de mise et de prise en pension sont utilisées à des fins de gestion du portefeuille efficace dans l'objectif de lever des capitaux à court terme pour accroître la liquidité du compartiment de manière sûre, aussi longtemps que les conditions précisées à l'Annexe 2 du Livre I sont respectées.

Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

- Risque de contrepartie
- Risque lié aux instruments dérivés
- Risque opérationnel et risque de conservation
- Risque lié aux distressed securities
- Risque relatif aux marchés émergents
- Risque lié aux Obligations à haut rendement
- Risque lié aux investissements dans certains pays
- Risques liés aux titres de créance structurés/produits titrisés

Risques spécifiques liés aux investissements en Chine continentale

- Risque lié aux changements affectant le régime fiscal en RPC
- Risque lié à l'accès direct au CIBM

Pour un aperçu des risques génériques, consultez l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- Cherchent à diversifier leurs investissements en titres à revenu fixe ;
- Peuvent accepter des risques de marchés faibles à moyens.

Devise comptable

EUR

Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0823391676	Non	EUR	
Classic	DIS	LU0823391833	Annuel	EUR	
Classic USD	CAP	LU0823391320	Non	USD	
N	CAP	LU0823392211	Non	EUR	
Privilege	CAP	LU0823392302	Non	EUR	
1	CAP	LU0823392054	Non	EUR	
1	DIS	LU0956005739	Annuel	EUR	
I RH GBP	CAP	LU0823392484	Non	GBP	
X	CAP	LU0823392567	Non	EUR	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.





PARVEST Bond World

Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB ⁽¹⁾
Classic	0,75 %	Non	Aucune	0,30 %	0,05 %
N	0,75 %	Non	0,50 %	0,30 %	0,05 %
Privilege	0,40 %	Non	Aucune	0,20 %	0,05 %
I	0,30 %	Non	Aucune	0,17 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,17 %	0,01 %

⁽¹⁾ Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site www.bnpparibas-am.com

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site www.bnpparibas-am.com

Informations supplémentaires

Jour d'évaluation :

À chaque jour de la semaine qui est un jour ouvré bancaire au Luxembourg (ci-après le « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce Jour d'évaluation, sauf si 50 % ou plus des actifs sous-jacents ne peuvent pas être valorisés.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet www.bnpparibas-am.com.

Modalités de souscription / conversion / rachat :

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres	
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) (1)	

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

Historique:

Le compartiment a été lancé le 14 mars 1990 dans le cadre de la SICAV Gammafund sous la dénomination « International Bonds ».

Transfert à la SICAV Fortis Fund (renommée Fortis L Universal Fund le 30 septembre 1999) sous la dénomination « Bond Global » le 30 juin 1998.

Le nom actuel a été appliqué à compter du 30 septembre 1999.

Transfert à la SICAV FORTIS L FUND (renommée BNP Paribas L1 le 1er août 2010) le 2 novembre 2001.

Absorption des compartiments suivants le 4 novembre 2002 :

- compartiment « Bonds World » de la SICAV Maestro Lux ;
- compartiment « International Bonds » de la SICAV Panelfund.

Absorption du compartiment « JPY » de la SICAV Generalux le 18 août 2003.

Absorption du compartiment « Global Bond Fund » de la SICAV ABN AMRO le 8 décembre 2008.

La classe « Classic PmRv » a été fusionnée avec la classe « Classic-DIS » du compartiment le 21 mai 2013.

Transfert à la Société le 27 mai 2013.

Fiscalité :





PARVEST Bond World Emerging

Objectif d'investissement

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

Politique d'investissement

Le compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs en obligations et/ou titres assimilables, émis par des pays émergents (pays non membres de l'OCDE au 1er janvier 1994 plus la Turquie et la Grèce) et par des sociétés ayant leur siège ou exerçant une part importante de leur activité dans ces pays, ainsi qu'en instruments financiers dérivés (y compris des TRS) sur ce type d'actifs.

La part restante, à savoir un tiers maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés (y compris des TRS) ou des liquidités et, à concurrence de 10 %, dans des OPCVM ou OPC.

Après couverture, l'exposition du compartiment aux devises autres que l'USD n'excédera pas 5 %.

Des Opérations de mise et de prise en pension sont utilisées à des fins de gestion du portefeuille efficace dans l'objectif de lever des capitaux à court terme pour accroître la liquidité du compartiment de manière sûre, aussi longtemps que les conditions précisées à l'Annexe 2 du Livre I sont respectées.

Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

- Risque de contrepartie
- Risque lié aux instruments dérivés
- Risque opérationnel et risque de conservation
- Risque relatif aux marchés émergents
- Risques liés à l'investissement dans certains pays

Pour un aperçu des risques génériques, se reporter à l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en titres à revenu fixe ;
- ✓ Peuvent accepter des risques de marchés faibles à moyens.

Devise comptable

USD

Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0089276934	Non	USD	
Classic	DIS	LU0662594398	Annuel	USD	
Classic MD	DIS	LU0089277312	Mensuel	USD	
Classic EUR	CAP	LU0282274348	Non	EUR	
Classic EUR	DIS	LU0282274421	Annuel	EUR	
Classic H AUD MD	DIS	LU1022393182	Mensuel	AUD	
Classic H EUR	CAP	LU1596575156	Non	EUR	
Classic H EUR	DIS	LU1596575230	Annuel	EUR	
N	CAP	LU0107086729	Non	USD	EUR
Privilege	CAP	LU0111464060	Non	USD	
Privilege H EUR	CAP	LU1596575313	Non	EUR	
1	CAP	LU0102020947	Non	USD	EUR
IH EUR	CAP	LU0654138840	Non	EUR	
Х	CAP	LU0107105701	Non	USD	EUR

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	<i>TAB</i> ⁽¹⁾
Classic	1,25 %	Non	Aucune	0,30 %	0,05 %
N	1,25 %	Non	0,50 %	0,30 %	0,05 %
Privilege	0,65 %	Non	Aucune	0,20 %	0,05 %
1	0,55 %	Non	Aucune	0,17 %	0,01 %
Χ	Aucune	Non	Aucune	0,17 %	0,01 %

⁽¹⁾ Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.



La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site www.bnpparibas-am.com



PARVEST Bond World Emerging

Informations supplémentaires

Jour d'évaluation :

À chaque jour de la semaine durant lequel les banques exercent leurs activités au Luxembourg (un « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce jour.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet www.bnpparibas-am.com.

Modalités de souscription / conversion / rachat :

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

	Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
p	16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le our d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) ⁽¹⁾

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

Historique :

Le compartiment a été lancé le 16 septembre 1998 sous la dénomination « Emerging Markets Bond ».

Le nom actuel a été appliqué à compter du 1er septembre 2010.

L'ancienne classe « Classic-DIS » a été renommée « Classic MD » le 1er novembre 2012.

Absorption du compartiment « Bond World Emerging » de la SICAV BNP Paribas L1 le 3 décembre 2012.

Le 6 juin 2014:

- la VNI de la classe « Privilege-CAP » a été fractionnée par 100
- la VNI de la classe « I-CAP » a été fractionnée par 10 000

Absorption du compartiment « Bond Europe Emerging » de la Société le 28 juillet 2017.

Fiscalité





PARVEST Bond World Emerging Local

Objectif d'investissement

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

Politique d'investissement

Ce compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs en obligations, titres de créance ou autres titres assimilables émis par des pays émergents (définis comme étant les pays hors de l'OCDE avant le 1er janvier 1994 plus la Turquie et la Grèce) ou par des sociétés qui ont leur siège ou exercent la majeure partie de leur activité dans ces pays, et essayera de profiter des fluctuations de devise dans ces pays, ainsi qu'en instruments financiers dérivés (y compris des TRS) sur ces types d'actifs.

La part restante, à savoir un tiers maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés (y compris des TRS) ou des liquidités et, à concurrence de 10 %, dans des OPCVM ou OPC.

En ce qui concerne les limites d'investissement susmentionnées, les investissements du compartiment en titres de créance échangés sur le marché obligataire interbancaire chinois peuvent représenter à hauteur de 25 % de ses actifs.

À des fins de réduction du risque, la Société et le gestionnaire adopteront une stratégie de diversification pour ce compartiment :

- * En termes de région géographique, les investissements seront limités à 25 % des actifs par pays, avec un maximum général de :
 - 100 % en titres libellés en devises locales,
 - 70 % en titres libellés en devises fortes,
- * Afin de réduire le risque de taux d'intérêt, le compartiment peut vendre des contrats à terme sur des titres de créance de marchés développés, en particulier des obligations du Trésor américain, notamment dans le but de couvrir son exposition aux titres de créance à taux fixe de « pays émergents » libellés en USD.

Néanmoins, ces transactions conclues à des fins de couverture ne résulteront pas en une réduction ou une augmentation des limites d'investissement calculées pour le compartiment.

Le risque d'une transaction de ce type est l'inverse de la différence de prix entre les titres de créance du Trésor américain et les titres de créance des « pays émergents » libellés en USD (augmentation du « spread entre les pays »).

Des Opérations de mise et de prise en pension sont utilisées à des fins de gestion du portefeuille efficace dans l'objectif de lever des capitaux à court terme pour accroître la liquidité du compartiment de manière sûre, aussi longtemps que les conditions précisées à l'Annexe 2 du Livre I sont respectées.

Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

- Risque de contrepartie
- Risque lié aux instruments dérivés
- Risque opérationnel et risque de conservation
- Risque relatif aux marchés émergents
- Risque lié aux investissements dans certains pays

Risques spécifiques liés aux investissements en Chine continentale

- Risques liés à l'évolution du régime fiscal en RPC
- Risque lié à l'accès direct au CIBM

Pour un aperçu des risques génériques, consultez l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en titres à revenu fixe ;
- ✓ Peuvent accepter des risques de marchés faibles à moyens.

Devise comptable

USD

Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0823386163	Non	USD	
Classic	DIS	LU0823386320	Annuel	USD	GBP
Classic MD	DIS	LU0823386080	Mensuel	USD	
Classic EUR	CAP	LU0823385272	Non	EUR	
Classic EUR	DIS	LU0823385355	Annuel	EUR	
Classic RH CHF	CAP	LU0823384978	Non	CHF	
Classic RH EUR	CAP	LU0823385512	Non	EUR	
Classic RH EUR	DIS	LU0823385603	Annuel	EUR	
N	CAP	LU0823387054	Non	USD	
Privilege	CAP	LU0823387138	Non	USD	
Privilege	DIS	LU0823387211	Annuel	USD	
Privilege EUR	CAP	LU1788853916	Non	EUR	
Privilege EUR	DIS	LU1789409296	Annuel	EUR	
Privilege RH EUR	CAP	LU1788854054	Non	EUR	
1	CAP	LU0823386593	Non	USD	EUR
I	DIS	LU1596575404	Annuel	USD	
I RH EUR	CAP	LU0823386916	Non	EUR	
Χ	CAP	LU0823387484	Non	USD	EUR

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.





PARVEST Bond World Emerging Local

Commissions à charge du compartiment

Catégorie Gestion (max.)		Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB ⁽¹⁾
Classic	1,40 %	Non	Aucune	0,30 %	0,05 %
N	1,40 %	Non	0,50 %	0,30 %	0,05 %
Privilege	0,70 %	Non	Aucune	0,20 %	0,05 %
I	0,60 %	Non	Aucune	0,17 %	0,01 %
Χ	Aucune	Non	Aucune	0,17 %	0,01 %

⁽¹⁾ Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site www.bnpparibas-am.com

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site www.bnpparibas-am.com

Informations supplémentaires

Jour d'évaluation :

À chaque jour de la semaine qui est un jour ouvré bancaire au Luxembourg (ci-après le « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce Jour d'évaluation, sauf si 50 % ou plus des actifs sous-jacents ne peuvent pas être valorisés.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet www.bnpparibas-am.com.

Modalités de souscription / conversion / rachat :

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) (1)

⁽¹⁾ Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

Historique:

Le compartiment a été lancé le 10 mai 2006 dans le cadre de la SICAV FORTIS L FUND (renommée BNP Paribas L1 le 1^{er} août 2010). Transfert à la Société le 21 mai 2013.

Les catégories « Classic H EUR », « Classic H SGD MD » et « IH EUR » ont été renommées « Classic RH EUR », « Classic RH SGD MD » et « I RH EUR » le 1er mai 2014.

La classe « Classic GBP » a été fusionnée avec la classe « Classic-DIS » du compartiment le 8 mai 2015.

Fiscalité





PARVEST Bond World High Yield

Objectif d'investissement

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

Politique d'investissement

Ce compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs en obligations ou autres titres assimilables notés sous Baa3 (Moody's) ou BBB- (S&P) et libellés en diverses devises à travers le monde, ainsi qu'en instruments financiers dérivés (y compris des TRS) sur ces types d'actifs.

La part restante, à savoir un tiers maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés (y compris des TRS) ou des liquidités et, à concurrence de 10 %, dans des OPCVM ou OPC.

Si ces critères de notation ne sont pas satisfaits, le gestionnaire ajustera la composition du portefeuille dans le meilleur intérêt des investisseurs et dans les meilleurs délais.

Après couverture, l'exposition du compartiment aux devises autres que l'EUR ne peut excéder 5 %.

Des Opérations de mise et de prise en pension sont utilisées à des fins de gestion du portefeuille efficace dans l'objectif de lever des capitaux à court terme pour accroître la liquidité du compartiment de manière sûre, aussi longtemps que les conditions précisées à l'Annexe 2 du Livre I sont respectées.

Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

- Risque de contrepartie
- Risque lié aux instruments dérivés
- Risque opérationnel et risque de conservation
- Risque relatif aux marchés émergents
- Risque lié aux Obligations à haut rendement
- Risque lié aux investissements dans certains pays

Pour un aperçu des risques génériques, consultez l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en titres à revenu fixe ;
- ✓ Peuvent accepter des risques de marchés faibles à moyens.

Devise comptable

EUR

Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0823388615	Non	EUR	NOK
Classic	DIS	LU0823388888	Annuel	EUR	PLN
Classic USD	CAP	LU0823388375	Non	USD	
Classic USD MD	DIS	LU0823388292	Mensuel	USD	
Classic H AUD MD	DIS	LU0950369024	Mensuel	AUD	
Classic H CZK	CAP	LU1022394073	Non	CZK	
Classic H USD	CAP	LU0823387724	Non	USD	
Classic H USD	DIS	LU0823387997	Annuel	USD	
Classic H USD MD	DIS	LU0950369370	Mensuel	USD	
N	CAP	LU1596581717	Non	EUR	
N	DIS	LU0823389001	Annuel	EUR	
Privilege	CAP	LU0823389183	Non	EUR	
Privilege	DIS	LU0823389266	Annuel	EUR	
1	CAP	LU0823388961	Non	EUR	USD
IH USD	CAP	LU0823388029	Non	USD	
X	CAP	LU0347707514	Non	EUR	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.





PARVEST Bond World High Yield

Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB ⁽¹⁾
Classic	1,20 %	Non	Aucune	0,30 %	0,05 %
N	1,20 %	Non	0,50 %	0,30 %	0,05 %
Privilege	0,60 %	Non	Aucune	0,20 %	0,05 %
1	0,55 %	Non	Aucune	0,17 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,17 %	0,01 %

⁽¹⁾ Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site www.bnpparibas-am.com

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site www.bnpparibas-am.com

Informations supplémentaires

Jour d'évaluation :

À chaque jour de la semaine qui est un jour ouvré bancaire au Luxembourg (ci-après le « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce Jour d'évaluation, sauf si 50 % ou plus des actifs sous-jacents ne peuvent pas être valorisés.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet www.bnpparibas-am.com.

Modalités de souscription / conversion / rachat :

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) (1)

⁽¹⁾ Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

Historique:

Le compartiment a été lancé le 8 décembre 2008 dans le cadre de la SICAV FORTIS L FUND (renommée BNP Paribas L1 le 1^{er} août 2010) sous la dénomination « Bond High Yield World » par transfert du compartiment « High Yield Bond Fund » de la SICAV ABN AMRO Funds.

Absorption du compartiment « Bond Corporate High Yield World » de la SICAV BNP Paribas L1 le 13 juillet 2009.

Le nom actuel a été appliqué à compter du 1er septembre 2010.

Absorption du compartiment « Bond World High Yield » de la Société le 11 juillet 2011.

Transfert à la Société le 21 mai 2013.

La classe « Classic MD » a été renommée « Classic USD MD » le 1er mai 2014.

La classe « N-CAP » a été renommée « N-DIS » le 2 novembre 2016.

Fiscalité :





PARVEST Bond World High Yield Short Duration

Objectif d'investissement

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

Politique d'investissement

Ce compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs en obligations ou autres titres assimilables notés sous Baa3 (Moody's) ou BBB- (S&P) et libellés en diverses devises à travers le monde, ainsi qu'en instruments financiers dérivés (y compris des TRS) sur ces types d'actifs.

L'échéance résiduelle moyenne du portefeuille n'excède pas trois ans et l'échéance résiduelle de chaque investissement n'excède pas cinq ans (date de remboursement anticipé).

Le compartiment peut investir jusqu'à 20 % dans des obligations notées entre CCC+ et CCC- par S&P ou entre Caa1 et Caa3 par Moody's qui peuvent accroître le risque de défaut du compartiment.

Le compartiment ne peut pas investir dans des titres assortis d'une notation inférieure à CCC- (S&P) ou Caa3 (Moody's).

Si la notation de titres devient inférieure à CCC- (S&P) ou à Caa3 (Moody's) pendant qu'ils sont détenus et/ou si des distressed securities sont détenus par suite d'une restructuration ou d'un événement échappant au contrôle de la Société, le gestionnaire évaluera la situation et, s'il l'estime nécessaire, ajustera sans délai la composition du portefeuille afin de préserver les intérêts des actionnaires. Dans tous les cas, les distressed securities ne représenteront jamais plus de 10 % des actifs.

La part restante, à savoir un tiers maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés (y compris des TRS) ou des liquidités et, à concurrence de 10 %, dans des OPCVM ou OPC.

Si ces critères de notation ne sont pas satisfaits, le gestionnaire ajustera la composition du portefeuille dans le meilleur intérêt des investisseurs et dans les meilleurs délais. Après couverture, l'exposition du compartiment aux devises autres que l'USD ne peut excéder 5 %.

Le compartiment peut utiliser des instruments dérivés à des fins de couverture et d'investissement.

Des Opérations de mise et de prise en pension sont utilisées à des fins de gestion du portefeuille efficace dans l'objectif de lever des capitaux à court terme pour accroître la liquidité du compartiment de manière sûre, aussi longtemps que les conditions précisées à l'Annexe 2 du Livre I sont respectées.

Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

- Risque de contrepartie
- Risque lié aux instruments dérivés
- Risque opérationnel et risque de conservation
- Risques liés aux distressed securities
- Risque relatif aux marchés émergents
- Risque lié aux Obligations à haut rendement
- Risque lié aux investissements dans certains pays

Pour un aperçu des risques génériques, consultez l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en titres à revenu fixe ;
- Peuvent accepter des risques de marchés faibles à moyens.

Devise comptable

USD

Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU1022394156	Non	USD	
Classic	DIS	LU1022394313	Annuel	USD	
Classic H EUR	CAP	LU1022394404	Non	EUR	
Classic H EUR	DIS	LU1695653250	Annuel	EUR	
N	CAP	LU1022394743	Non	USD	
NH EUR	DIS	LU1458426118	Annuel	EUR	
Privilege	CAP	LU1022394826	Non	USD	
Privilege	DIS	LU1022395120	Annuel	USD	
Privilege H EUR	CAP	LU1721428180	Non	EUR	
Privilege H EUR	DIS	LU1695653334	Annuel	EUR	
1	CAP	LU1022395476	Non	USD	
I	DIS	LU1596575586	Annuel	USD	
IH EUR	CAP	LU1022395633	Non	EUR	
Χ	CAP	LU1022395716	Non	USD	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.





PARVEST Bond World High Yield Short Duration

Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB ⁽¹⁾
Classic	0,80 %	Non	Aucune	0,30 %	0,05 %
N	0,80 %	Non	0,50 %	0,30 %	0,05 %
Privilege	0,40 %	Non	Aucune	0,20 %	0,05 %
1	0,40 %	Non	Aucune	0,17 %	0,01 %
Χ	Aucune	Non	Aucune	0,17 %	0,01 %

⁽¹⁾ Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site www.bnpparibas-am.com

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site www.bnpparibas-am.com

Informations supplémentaires

Jour d'évaluation :

À chaque jour de la semaine qui est un jour ouvré bancaire au Luxembourg (ci-après le « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce Jour d'évaluation, sauf si 50 % ou plus des actifs sous-jacents ne peuvent pas être valorisés.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet www.bnpparibas-am.com.

Modalités de souscription / conversion / rachat :

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) (1)

⁽¹⁾ Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

Historique:

Le compartiment a été lancé le 25 avril 2014 dans le cadre de la SICAV BNP Paribas Flexi I.

Transfert à la Société le 24 avril 2015

Fiscalité





PARVEST Bond World Income

Objectif d'investissement

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

Politique d'investissement

Afin de réaliser son objectif d'investissement, le compartiment utilisera trois types de stratégies d'investissement qui présentent, selon les prévisions, une corrélation basse de leurs rendements individuels à long terme.

Le compartiment investit, directement ou indirectement (via des instruments financiers dérivés), au moins 70 % de ses actifs en obligations et/ou titres assimilables ou en instruments du marché monétaire, libellés en EUR, USD ou GBP et émis par des gouvernements, agences ou sociétés privées de tous pays, et jusqu'à 30 % de ses actifs en obligations à haut rendement.

En outre, le compartiment mettra en œuvre une série de stratégies « flexible beta » visant la gestion active de son exposition au risque de taux d'intérêt et au risque de crédit en utilisant des dérivés de crédit et de taux d'intérêt.

Enfin, le compartiment investira dans une sélection de stratégies « pure alpha », en cherchant à améliorer le rendement du portefeuille en pratiquant une allocation dynamique entre des taux d'intérêt et des devises dans le monde entier, à l'aide d'approches directionnelles ou de valeur relative.

Le compartiment peut utiliser des dérivés de crédit, de devise, d'inflation et de taux d'intérêt à des fins de couverture et/ou d'investissement comme (sans y être limité) des contrats à terme sur obligations, sur taux d'intérêt à court terme, sur devise, des swaps, des CDS, des options et des swaps de variance/volatilité.

Le compartiment peut également investir jusqu'à 10 % de ses actifs dans des OPCVM ou OPC et/ou, directement ou indirectement (via des instruments financiers dérivés) dans des actions ou titres assimilables aux actions.

Si des distressed securities sont détenus par suite d'une restructuration ou d'un événement échappant au contrôle de la Société, le gestionnaire évaluera la situation et, s'il l'estime nécessaire, ajustera sans délai la composition du portefeuille afin de préserver les intérêts des actionnaires. Dans tous les cas, les distressed securities ne représenteront jamais plus de 10 % des actifs.

Détails relatifs à l'effet de levier :

- a) L'effet de levier attendu, estimé à 4, est défini comme la somme des valeurs absolues des notionnels des dérivés (sans accord de compensation ni de couverture) divisée par la VNI. Un effet de levier plus élevé (selon la méthode des notionnels) peut être atteint pendant la durée de vie du compartiment en fonction de sa stratégie d'investissement.
- b) Le levier escompté de 4 peut être décomposé en positionnement tactique actif (gestion active pour tirer profit des anomalies au niveau des prix ou des secteurs forts du marché), les contrats à terme conclus à des fins de couverture pour sa composante essentielle puis les positions de change.
- c) <u>Effet de levier plus élevé :</u> dans certaines circonstances, un effet de levier plus élevé peut être obtenu. Dans pareil cas, la principale contribution provient des options sur taux d'intérêt à court terme (lorsque par exemple des bénéfices découlent de positions en options). Le levier proviendra en particulier du long put spread (perte limitée aux primes nettes versées) et du short call spread où la perte est limitée aux différences entre les prix d'exercice (strikes).
- d) <u>Gestion des risques</u>: conformément aux exigences de l'autorité de réglementation locale, un solide processus de gestion des risques supervise cette stratégie d'investissement via une VaR quotidienne (99 %, 1 mois) calculée par RiskMetrics et complétée par des tests a posteriori et des tests de résistance mensuels.
- e) <u>Avertissement sur le risque de levier</u>: le levier peut, dans certains cas, générer une opportunité de rendement supérieur et de ce fait un revenu plus important mais il peut également augmenter la volatilité du compartiment et de ce fait le risque de perte de capital.

Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

- Risque de contrepartie
- Risque lié aux instruments dérivés
- Risque opérationnel et risque de conservation
- Risques liés aux stratégies de placement alternatif
- Risques liés aux distressed securities
- Risque relatif aux marchés émergents
- Risque lié aux Obligations à haut rendement
- Risque lié aux investissements dans certains pays

Pour un aperçu des risques génériques, se reporter à l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements par l'exposition à une gamme de classes d'actifs, au niveau mondial ;
- Peuvent accepter des risques de marchés faibles à moyens.

Devise comptable

EUR





PARVEST Bond World Income

Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU1104108243	Non	EUR	
Classic	DIS	LU1104108326	Annuel	EUR	
Classic RH USD	CAP	LU1104108599	Non	USD	
Classic RH USD	DIS	LU1104108672	Annuel	USD	
N	CAP	LU1104108755	Non	EUR	
Privilege	CAP	LU1104108839	Non	EUR	
I	CAP	LU1104109308	Non	EUR	
X	DIS	LU1104109480	Annuel	EUR	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB ⁽¹⁾
Classic	0,80 %	Non	Aucune	0,30 %	0,05 %
N	0,80 %	Non	0,50 %	0,30 %	0,05 %
Privilege	0,40 %	Non	Aucune	0,20 %	0,05 %
	0,40 %	Non	Aucune	0,17 %	0,01 %
Χ	Aucune	Non	Aucune	0,17 %	0,01 %

⁽¹⁾ Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site www.bnpparibas-am.com

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site www.bnpparibas-am.com

Informations supplémentaires

Jour d'évaluation :

À chaque jour de la semaine durant lequel les banques exercent leurs activités au Luxembourg (un « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce jour.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet www.bnpparibas-am.com.

Modalités de souscription / conversion / rachat :

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) (1)

⁽¹⁾ Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

Historique:

(1) Le compartiment a été lancé le 25 avril 2014 dans le cadre de la SICAV BNP Paribas Flexi I.

Transfert à la Société le 24 avril 2015.

Absorption du compartiment « Global Bond Opportunities » de la SICAV FUNDQUEST INTERNATIONAL le 8 mai 2015.

Fiscalité :





PARVEST Bond World Inflation-Linked

Objectif d'investissement

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

Politique d'investissement

Le compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs en obligations indexées sur l'inflation et/ou titres assimilables, émis ou garantis par un État membre de l'OCDE, libellés en toutes devises, ainsi qu'en instruments financiers dérivés (y compris des TRS) sur ce type d'actifs.

La part restante, à savoir un tiers maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments financiers dérivés (y compris des TRS), des instruments du marché monétaire ou des liquidités et, à concurrence de 10 %, dans des OPCVM ou OPC.

Après couverture, l'exposition du compartiment aux devises autres que l'EUR n'excédera pas 5 %.

Des Opérations de mise et de prise en pension sont utilisées à des fins de gestion du portefeuille efficace dans l'objectif de lever des capitaux à court terme pour accroître la liquidité du compartiment de manière sûre, aussi longtemps que les conditions précisées à l'Annexe 2 du Livre I sont respectées.

Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

- Risque de contrepartie
- Risque lié aux instruments dérivés
- Risque opérationnel et risque de conservation
- Risque lié aux marchés émergents
- Risque lié aux investissements dans certains pays

Pour un aperçu des risques génériques, se reporter à l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en titres à revenu fixe ;
- ✓ Peuvent accepter des risques de marchés faibles à moyens.

Devise comptable

EUR

Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0249332619	Non	EUR	USD
Classic	DIS	LU0249332452	Annuel	EUR	
Classic H USD	CAP	LU1104109563	Non	USD	
N	CAP	LU0249333690	Non	EUR	
Privilege	CAP	LU0249367086	Non	EUR	
Privilege	DIS	LU0823387641	Annuel	EUR	
1	CAP	LU0249356808	Non	EUR	
1	DIS	LU0956002983	Annuel	EUR	
I GBP	CAP	LU1596575669	Non	GBP	
IH GBP	CAP	LU1596575743	Non	GBP	
IH USD	CAP	LU1629362630	Non	USD	
l Plus	CAP	LU1824228511	<mark>No</mark> n	EUR	
Х	CAP	LU0249337410	Non	EUR	USD

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB ⁽¹⁾
Classic	0,75 %	Non	Aucune	0,30 %	0,05 %
N	0,75 %	Non	0,50 %	0,30 %	0,05 %
Privilege	0,40 %	Non	Aucune	0,20 %	0,05 %
I	0,30 %	Non	Aucune	0,17 %	0,01 %
I Plus	<mark>0,25%</mark>	<mark>No</mark> n	Aucune	0,17 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,17 %	0,01 %

⁽¹⁾ Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site www.bnpparibas-am.com.





PARVEST Bond World Inflation-Linked

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site www.bnpparibas-am.com.

Informations supplémentaires

Jour d'évaluation :

À chaque jour de la semaine durant lequel les banques exercent leurs activités au Luxembourg (un « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce jour.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet www.bnpparibas-am.com.

Modalités de souscription / conversion / rachat :

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) (1)

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

Historique:

Le compartiment a été lancé le 25 juillet 2006 sous la dénomination « World Inflation-linked Bond »

Renommé « Global Inflation-linked Bond » le 27 avril 2007

Le nom actuel a été appliqué à compter du 1^{er} septembre 2010.

Le 6 juin 2014:

- la VNI de la classe « Privilege-CAP » a été fractionnée par 10
- la VNI de la classe « I-CAP » a été fractionnée par 1 000

Fiscalité :





PARVEST Climate Impact

Objectif d'investissement

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

Politique d'investissement

Ce compartiment investit en permanence au moins 75 % de ses actifs dans des actions et/ou des titres assimilables à des actions émis par des sociétés dont les activités permettent l'adaptation au changement climatique ou l'atténuation de ses effets. Des investissements sont réalisés dans des sociétés de petite et moyenne capitalisation « pure-play » qui tirent plus de 50 % de leurs revenus sous-jacents de la vente de produits ou services environnementaux sur les marchés de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables, de l'eau, des déchets et aliments durables et de l'agriculture. Toutes les sociétés faisant l'objet desdits investissements doivent remplir les critères sociaux, environnementaux et de gouvernance d'entreprise et respecter les principes définis dans le Pacte mondial des Nations unies.

La part restante, à savoir 25 % maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières (y compris des P-Notes), des instruments du marché monétaire, instruments financiers dérivés et/ou liquidités ainsi que, dans une limite de 15 % de ses actifs, dans des titres de créance de toute nature et, dans une limite de 10 % de ses actifs , dans des OPCVM ou OPC.

En ce qui concerne les limites d'investissement susmentionnées, les investissements du compartiment dans des « actions A chinoises » via Stock Connect peuvent représenter jusqu'à 25 % de ses actifs.

Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

- Risque lié aux petites capitalisations boursières, aux secteurs spécialisés ou aux secteurs restreints Risques spécifiques liés aux investissements en Chine continentale
- Risques liés à l'évolution du régime fiscal en RPC
- Risques liés au Stock Connect

Pour un aperçu des risques génériques, se reporter à l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en actions ;
- ✓ Sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés ;
- ✓ Peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ;
- ✓ Peuvent tolérer la volatilité.

Devise comptable

EUR

Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0406802339	Non	EUR	USD
Classic	DIS	LU0406802685	Annuel	EUR	
Classic USD	CAP	LU1721428347	Non	USD	
Classic H USD	CAP	LU1788854138	Non	USD	
Classic RH USD	CAP	LU1342916050	Non	USD	
N	CAP	LU0406803063	Non	EUR	
Privilege	CAP	LU0406803147	Non	EUR	
Privilege	DIS	LU1721428263	Annuel	EUR	USD
Privilege USD	CAP	LU1819949592	Non	USD	
]	CAP	LU0406802768	Non	EUR	USD
]	DIS	LU0956005903	Annuel	EUR	
X	CAP	LU0406802925	Non	EUR	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB ⁽¹⁾
Classic	2,20 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
N	2,20 %	Non	0,75 %	0,40 %	0,05 %
Privilege	1,10 %	Non	Aucune	0,25 %	0,05 %
I	1,10 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
Χ	Aucune	Non	Aucune	0,35 %	0,01 %

⁽¹⁾ Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site www.bnpparibas-am.com





PARVEST Climate Impact

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site www.bnpparibas-am.com.

Informations supplémentaires

Jour d'évaluation :

À chaque jour de la semaine durant lequel les banques exercent leurs activités au Luxembourg (un « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce jour.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet www.bnpparibas-am.com.

Modalités de souscription / conversion / rachat :

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) (1)

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

Historique:

Le compartiment a été lancé le 30 mai 2006 sous la dénomination « Environmental Opportunities » de la sicav PARWORLD

Transfert dans la Société le 12 novembre 2009

La VNI de la classe « I-CAP » a été fractionnée par 1 000 le 6 juin 2014.

Le nom actuel a été appliqué à compter du 2 novembre 2016.

Fiscalité





PARVEST Commodities

Objectif d'investissement

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme. L'objectif de ce fonds est de surperformer son indice de référence, le Bloomberg Commodity ex-Agriculture and Livestock Capped Total Return.

Politique d'investissement

Ce compartiment peut être exposé à tout indice représentant des matières premières, combinant tous les secteurs et satisfaisant à la Directive européenne 2007/16/CEE.

L'exposition aux indices est obtenue par le biais d'une méthode de réplication synthétique. Pour ce faire, le compartiment investit dans des instruments dérivés financiers (y compris des TRS) sur les indices en question, sur un marché réglementé ou de gré à gré. En particulier, le compartiment peut conclure des accords de swap (swap de taux d'intérêt variable ou fixe contre la performance de l'indice).

Les swaps de performance sur indices offrent une position long-only sur les matières premières sous-jacentes et peuvent combiner, entre autres, des positions long/short sur indices, sous-indices ou paniers d'indices de matières premières en guise d'overlay par rapport à l'exposition long-only, afin de générer la surperformance attendue.

Les sources de performance proviennent de facteurs tels que, entre autres, des décisions de pondération d'actifs en agissant sur les combinaisons précitées d'indices sur la base d'une analyse fondamentale et quantitative ainsi que du positionnement en termes d'échéances via des indices pour lesquels les échéances des contrats à terme normalisés sous-jacents peuvent être reportées par rapport aux contrats standard les plus rapprochés.

Ce compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs en obligations ou autres titres assimilables, instruments du marché monétaire, valeurs mobilières liées aux prix des matières premières de toute sorte, ainsi qu'en instruments financiers dérivés sur ces types d'actifs.

La part restante, à savoir un tiers maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés (y compris des TRS) ou des liquidités et, à concurrence de 10 %, dans des OPCVM ou OPC.

Le compartiment ne détient pas directement de matières premières.

Après couverture, l'exposition du compartiment aux devises autres que l'USD n'excédera pas 5 %.

Des Opérations de mise et de prise en pension sont utilisées à des fins de gestion du portefeuille efficace dans l'objectif de lever des capitaux à court terme pour accroître la liquidité du compartiment de manière sûre, aussi longtemps que les conditions précisées à l'Annexe 2 du Livre I sont respectées.

Détails relatifs à l'effet de levier :

- a) L'effet de levier attendu, estimé à 1, est défini comme la somme des valeurs absolues des notionnels des dérivés (sans accord de compensation ni de couverture) divisée par la VNI. Un effet de levier plus élevé (selon la méthode des notionnels) peut être atteint pendant la durée de vie du compartiment en fonction de sa stratégie d'investissement.
- b) Le recours aux instruments financiers dérivés sur matières premières de tout type vise à égaler une fois la VNI sur une base régulière. Le recours à la combinaison précitée d'indices / de sous-indices peut apparaître comme un effet de levier synthétique lorsque l'on tient compte de la somme notionnelle sous-jacente, dans le cas d'une méthode de calcul qui additionne les valeurs nominales absolues des swaps. En pratique, les investisseurs dans le compartiment doivent comprendre que les positions long/short sur indices visent à offrir une position overlay neutre par rapport au marché en sus de la principale exposition long-only et non pas à étendre le levier directionnel.
 - Cette exposition est augmentée ou diminuée conformément au niveau de risque prévu dans le meilleur intérêt des actionnaires.
- c) <u>Effet de levier plus élevé</u>: un effet de levier supérieur à 1 peut être obtenu via des stratégies d'arbitrage (non directionnelles) dont le risque supplémentaire reste faible pour le compartiment; dans certaines circonstances, lorsque le compartiment met en œuvre un swap de performance sur indice en prenant une position longue égale à cinq fois un indice et une position courte égale à cinq fois un autre indice, un levier plus élevé peut être obtenu; une exposition au risque supplémentaire peut également découler d'Exchange Trade Commodities (ETC) négociés en vue d'obtenir une exposition à des indices et stratégies et peut ensuite découler d'ETC ayant le même impact sur le levier que les swaps de performance.
- d) <u>Gestion des risques</u>: conformément aux exigences de l'autorité de règlementation locale, un solide processus de gestion des risques supervise cette stratégie d'investissement via une VaR quotidienne (99 %, 1 mois) calculée par RiskMetrics et complétée par des tests a posteriori et des tests de résistance mensuels.
- e) <u>Avertissement sur le risque de levier</u>: le levier peut, dans certains cas, générer une opportunité de rendement supérieur et de ce fait un revenu plus important mais dans le même temps, il peut augmenter la volatilité du compartiment et de ce fait le risque de perte de capital.

Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

- Risque de contrepartie
- Risque lié aux instruments dérivés
- Risque opérationnel et risque de conservation
- Risques liés aux stratégies de placement alternatif
- Risque lié aux marchés de matières premières
- Risque relatif aux marchés émergents
- Risque lié aux investissements dans certains pays

Pour un apercu des risques génériques, consultez l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en matières premières ;
- Sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés ;
- ✓ Peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ;
- ✓ Peuvent tolérer la volatilité.





PARVEST Commodities

<u>Devise comptable</u> USD

Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0823449938	Non	USD	
Classic	DIS	LU0823450191	Annuel	USD	
Classic EUR	CAP	LU0823449185	Non	EUR	
Classic EUR	DIS	LU0823449268	Annuel	EUR	
Classic SGD	CAP	LU0823449854	Non	SGD	
Classic H CHF	CAP	LU0823449003	Non	CHF	
Classic H CZK	CAP	LU0823449342	Non	CZK	
Classic H EUR	CAP	LU0823449425	Non	EUR	
Classic H EUR	DIS	LU0823449698	Annuel	EUR	
N	CAP	LU0823450514	Non	USD	
Privilege	CAP	LU0823450605	Non	USD	
Privilege	DIS	LU0823450787	Annuel	USD	
Privilege H EUR	CAP	LU0903144755	Non	EUR	
I	CAP	LU0823450357	Non	USD	EUR
IH EUR	CAP	LU0823450431	Non	EUR	
Χ	CAP	LU0212181894	Non	USD	EUR

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

Commissions à la charge du compartiment

Catégorie Gestion (max.)		Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB ⁽¹⁾
Classic	1,50 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
N	1,50 %	Non	0,75 %	0,40 %	0,05 %
Privilege	0,75 %	Non	Aucune	0,25 %	0,05 %
I	0,75 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,35 %	0,01 %

Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site www.bnpparibas-am.com

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site www.bnpparibas-am.com

Informations supplémentaires

Jour d'évaluation :

À chaque jour de la semaine durant lequel les banques exercent leurs activités au Luxembourg (un « Jour d'évaluation ») correspond une VNI datée de ce jour, sauf si l'un des marchés de référence pour les matières premières aux États-Unis et au Royaume-Uni (marchés du groupe CME, Intercontinental Exchange, London Metal Exchange) est fermé.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet www.bnpparibas-am.com.

Modalités de souscription / conversion / rachat :

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
12h00 CET pour les ordres STP et non STP, le Jour d'évaluation (J)	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) (1)

⁽¹⁾ Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.





PARVEST Commodities

Historique:

Le compartiment a été lancé le 27 juillet 2005 dans le cadre de la SICAV FORTIS L FUND (renommée BNP Paribas L1 le 1^{er} août 2010) sous la dénomination « Commodity World ».

Renommé « World Commodities » le 1er septembre 2010.

Transfert à la Société le 27 mai 2013.

Absorption des compartiments « World Agriculture » et « World Agriculture (USD) » de la Société le 3 juin 2013.

Le nom actuel a été appliqué à compter du 30 mars 2015.

Absorption par transfert du fonds commun de placement français « BNP PARIBAS MATIERES PREMIERES » le 26 août 2016.

Fiscalité :





PARVEST Consumer Innovators

Objectif d'investissement

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

Politique d'investissement

Ce compartiment investit à tout instant au moins 75 % de ses actifs dans des actions et/ou des titres assimilés émis dans le monde entier par des entreprises qui innovent et profitent de tendances de croissance structurelles, dont, entre autres, des tendances démographiques de grande ampleur, la numérisation, la personnalisation et l'expérience, la santé et le bien-être et la responsabilité.

La part restante, à savoir 25 % maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés ou des liquidités, sous réserve que les investissements en titres de créance de toute nature n'excèdent pas 15 % des actifs. Jusqu'à 10 % des actifs peuvent en outre être investis dans des OPCVM ou OPC.

Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

- Risque opérationnel et risque de conservation
- Risque relatif aux marchés émergents
- Risque lié aux investissements dans certains pays

Pour un aperçu des risques génériques, consultez l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en actions ;
- ✓ Sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés ;
- ✓ Peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ;
- ✓ Peuvent tolérer la volatilité.

Devise comptable

EUR

Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0823411706	Non	EUR	
Classic	DIS	LU0823411961	Annuel	EUR	USD
Classic USD	CAP	LU0823411888	Non	USD	
N	CAP	LU0823412266	Non	EUR	USD
Privilege	CAP	LU0823412423	Non	EUR	
Privilege	DIS	LU0823412696	Annuel	EUR	
l	CAP	LU0823412183	Non	EUR	
X	CAP	LU0823412779	Non	EUR	USD

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB ⁽¹⁾
Classic	1,50 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
N	1,50 %	Non	0,75 %	0,40 %	0,05 %
Privilege	0,75 %	Non	Aucune	0,25 %	0,05 %
1	0,75 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
Χ	Aucune	Non	Aucune	0,35 %	0,01 %

⁽¹⁾ Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site www.bnpparibas-am.com

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site www.bnpparibas-am.com.





PARVEST Consumer Innovators

Informations supplémentaires

Jour d'évaluation :

À chaque jour de la semaine qui est un jour ouvré bancaire au Luxembourg (ci-après le « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce Jour d'évaluation, sauf si 50 % ou plus des actifs sous-jacents ne peuvent pas être valorisés.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet www.bnpparibas-am.com.

Modalités de souscription / conversion / rachat :

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) (1)

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

Historique

Le compartiment a été lancé le 17 mai 1999 dans le cadre de la SICAV INTERSELEX (renommée FORTIS L FUND le 30 septembre 1999, puis BNP Paribas L1 le 1^{er} août 2010) sous la dénomination « Equity Leisure & Media ».

Renommé « Leisure & Media World » le 30 septembre 1999.

Renommé « Equity Consumer Durables World » le 4 novembre 2002.

Absorption du compartiment « Durable & Luxury Goods Fund » de la SICAV ABN AMRO Funds le 17 novembre 2008.

Renommé « Equity World Consumer Durables » le 1er septembre 2010.

Absorption du compartiment « Equity Global Brands » de la Société le 18 juillet 2011.

Transfert à la Société le 27 mai 2013.

Absorption des compartiments « Equity Europe Consumer Durables », « Equity Europe Consumer Goods » et « Equity World Consumer Goods » de la SICAV BNP Paribas L1 le 3 juin 2013.

Transformé en « Consumer Innovators » le 16 novembre 2017.

Fiscalité :





PARVEST Convertible Bond Europe

Objectif d'investissement

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

Politique d'investissement

Le compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs en obligations convertibles ou titre assimilables à des obligations convertibles libellés en EUR et/ou dont les actifs sous-jacents sont émis par des sociétés qui ont leur siège ou exercent une part importante de leur activité en Europe, et/ou en instruments dérivés sur ce type d'actifs.

Le gestionnaire se concentrera sur des stratégies basées sur des obligations convertibles, en investissant dans des obligations convertibles ou en se procurant une exposition à ces titres en investissant dans des titres à revenu fixe et des instruments financiers dérivés (comme des options, des swaps et/ou des CFD).

La part restante, à savoir un tiers maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés ou des liquidités et, à concurrence de 10 %, dans des OPCVM ou OPC.

Le compartiment peut utiliser des instruments dérivés à la fois à des fins de couverture et d'investissement.

Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

- Risque de contrepartie
- Risques liés aux instruments dérivés

Pour un aperçu des risques génériques, se reporter à l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent des titres hybrides dotés de caractéristiques d'actions et d'obligations ;
- ✓ Cherchent une appréciation du capital à long terme mais avec des risques de marché potentiellement inférieurs aux purs compartiments en actions.

Devise comptable

EUR

Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0086913042	Non	EUR	USD
Classic	DIS	LU0102023610	Annuel	EUR	
N	CAP	LU1596581808	Non	EUR	
N	DIS	LU0107087537	Annuel	EUR	
Privilege	CAP	LU0111466198	Non	EUR	
Privilege	DIS	LU0823394266	Annuel	EUR	
1	CAP	LU0086913125	Non	EUR	USD
1	DIS	LU0956004179	Annuel	EUR	
IH EUR	DIS	LU1396865435	Annuel	EUR	
Χ	CAP	LU0107106857	Non	EUR	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB ⁽¹⁾
Classic	1,20 %	Non	Aucune	0,35 %	0,05 %
N	1,20 %	Non	0,60 %	0,35 %	0,05 %
Privilege	0,65 %	Non	Aucune	0,25 %	0,05 %
I	0,60 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %

⁽¹⁾ Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site www.bnpparibas-am.com



La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site www.bnpparibas-am.com



PARVEST Convertible Bond Europe

Informations supplémentaires

Jour d'évaluation :

À chaque jour de la semaine durant lequel les banques exercent leurs activités au Luxembourg (un « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce jour.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet www.bnpparibas-am.com.

Modalités de souscription / conversion / rachat :

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) (1)

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

Historique:

Le compartiment a été lancé le 6 mai 1998 sous la dénomination « European Convertible Bond ».

Le nom actuel a été appliqué à compter du 1er septembre 2010.

Absorption du compartiment « Convertible Bond Euro Zone » de la SICAV BNP Paribas L1 le 3 décembre 2012.

La VNI de la classe « Privilege-CAP » a été fractionnée par 10 le 6 juin 2014.

La classe « N-CAP » a été renommée « N-DIS » le 2 novembre 2016.

La classe « IH EUR-CAP » a été renommée « IH EUR-DIS » le 2 novembre 2016.

Fiscalité :





PARVEST Convertible Bond Europe Small Cap

Objectif d'investissement

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

Politique d'investissement

Le compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs en obligations convertibles ou en titres assimilables à des obligations convertibles dont la taille d'émission initiale n'excède pas 300 millions d'EUR, et qui sont émis par des sociétés ayant leur siège et/ou exerçant une part importante de leur activité en Europe, ainsi qu'en instruments financiers dérivés sur ce type d'actifs.

La part restante, à savoir un tiers maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés et/ou des liquidités et, à concurrence de 10 %, dans des OPCVM ou OPC.

Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

- Risque de contrepartie
- Risques liés aux instruments dérivés
- Risque lié aux petites capitalisations boursières, aux secteurs spécialisés ou aux secteurs restreints

Pour un aperçu des risques génériques, se reporter à l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent des titres hybrides dotés de caractéristiques d'actions et d'obligations ;
- Cherchent une appréciation du capital à long terme mais avec des risques de marché potentiellement inférieurs aux purs compartiments en actions.

Devise comptable

EUR

Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0265291665	Non	EUR	
Classic	DIS	LU0265291822	Annuel	EUR	
N	CAP	LU1596581980	Non	EUR	
N	DIS	LU0265292556	Annuel	EUR	
Privilege	CAP	LU0265308576	Non	EUR	
Privilege	DIS	LU1664645444	Annuel	EUR	
[CAP	LU0265319003	Non	EUR	
[DIS	LU0956005069	Annuel	EUR	
IH EUR	DIS	LU1759398735	Annuel	EUR	
Χ	CAP	LU0265279371	Non	EUR	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB ⁽¹⁾
Classic	1,20 %	Non	Aucune	0,35 %	0,05 %
N	1,20 %	Non	0,60 %	0,35 %	0,05 %
Privilege	0,65 %	Non	Aucune	0,25 %	0,05 %
1	0,60 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %

⁽¹⁾ Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site www.bnpparibas-am.com

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site www.bnpparibas-am.com





PARVEST Convertible Bond Europe Small Cap

Informations supplémentaires

Jour d'évaluation :

À chaque jour de la semaine durant lequel les banques exercent leurs activités au Luxembourg (un « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce jour.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet www.bnpparibas-am.com.

Modalités de souscription / conversion / rachat :

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J pour les ordres STP, 12h00 CET l Jour d'évaluation (J) pour les ordre non STP	e Jour d'évaluation	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) (1)

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

Historique

Le compartiment a été lancé le 11 décembre 2006 sous la dénomination « European Small Cap Convertible Bond ».

Le nom actuel a été appliqué à compter du 1er septembre 2010.

Le 6 juin 2014:

- la VNI de la classe « Privilege-CAP » a été fractionnée par 10
- la VNI de la classe « I-CAP » a été fractionnée par 1 000

La classe « N-CAP » a été renommée « N-DIS » le 2 novembre 2016.

Fiscalité :





PARVEST Convertible Bond World

Objectif d'investissement

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

Politique d'investissement

Ce compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs en obligations convertibles ou assimilables dont les actions sous-jacentes sont émises par des sociétés, ainsi qu'en instruments financiers dérivés sur ces types d'actifs.

Le gestionnaire cherchera à atteindre un équilibre entre le caractère de dette des obligations convertibles et leur dépendance à leurs actions sous-jacentes. À cet égard, le compartiment profitera des rendements des obligations et sera également sensible à la performance des actions sous-jacentes.

Le gestionnaire se concentrera sur des stratégies basées sur des obligations convertibles, en investissant dans des obligations convertibles ou en se procurant une exposition à ces titres en investissant dans des titres à revenu fixe et des instruments financiers dérivés (comme des options, des swaps et/ou des CFD).

La part restante, à savoir un tiers maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés ou des liquidités et, à concurrence de 10 %, dans des OPCVM ou OPC.

Après couverture, l'exposition du compartiment aux devises autres que l'USD ne peut excéder 25 %.

Le compartiment peut utiliser des instruments dérivés à la fois à des fins de couverture et d'investissement.

Des Opérations de prêt de titres sont utilisées à des fins de gestion du portefeuille efficace dans l'objectif de lever des capitaux à court terme pour accroître la liquidité du compartiment de manière sûre, aussi longtemps que les conditions précisées à l'Annexe 2 du Livre I sont respectées.

L'exposition globale du compartiment (via des investissements directs et indirects) aux titres de Chine continentale n'excèdera pas 30 % de ses actifs.

Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

- Risque de contrepartie
- Risque lié aux instruments dérivés
- Risque opérationnel et risque de conservation
- Risque relatif aux marchés émergents
- Risque lié aux investissements dans certains pays

Risques spécifiques liés aux investissements en Chine continentale

- Risques liés à l'évolution du régime fiscal en RPC
- Risques liés aux investissements RQFII

Pour un aperçu des risques génériques, consultez l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- Cherchent des titres hybrides dotés de caractéristiques d'actions et d'obligations ;
- ✓ Cherchent une appréciation du capital à long terme mais avec des risques de marché potentiellement inférieurs aux purs compartiments en actions.

Devise comptable

USD

Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0823394779	Non	USD	
Classic	DIS	LU1022396367	Annuel	USD	
Classic MD	DIS	LU1721428420	Mensuel	USD	
N RH EUR	DIS	LU1022396011	Annuel	EUR	
Classic RH CHF	CAP	LU0950369883	Non	CHF	
Classic RH CZK	CAP	LU0823394423	Non	CZK	
Classic RH EUR	CAP	LU0823394852	Non	EUR	
Classic RH EUR	DIS	LU0823394936	Annuel	EUR	
Classic RH PLN	DIS	LU0823394696	Annuel	PLN	
N	CAP	LU1104109720	Non	USD	
Privilege	CAP	LU1104109993	Non	USD	
Privilege RH EUR	CAP	LU0823395669	Non	EUR	
Privilege RH EUR	DIS	LU0823395743	Annuel	EUR	
I	CAP	LU0823395404	Non	USD	
I RH CHF	CAP	LU1022396870	Non	CHF	
I RH EUR	CAP	LU0823395230	Non	EUR	
I RH EUR	DIS	LU0950370030	Annuel	EUR	
I RH NOK	CAP	LU0823395313	Non	NOK	
X	CAP	LU0823395826	Non	USD	EUR

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.





PARVEST Convertible Bond World

Commissions à charge du compartiment

Catégorie Gestion (max.)		Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB ⁽¹⁾
Classic	1,20 %	Non	Aucune	0,35 %	0,05 %
N	1,20 %	Non	0,60 %	0,35 %	0,05 %
Privilege	0,65 %	Non	Aucune	0,25 %	0,05 %
I	0,60 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %

⁽¹⁾ Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site www.bnpparibas-am.com

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site www.bnpparibas-am.com

Informations supplémentaires

Jour d'évaluation :

À chaque jour de la semaine qui est un jour ouvré bancaire au Luxembourg (ci-après le « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce Jour d'évaluation, sauf si 50 % ou plus des actifs sous-jacents ne peuvent pas être valorisés.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet www.bnpparibas-am.com.

Modalités de souscription / conversion / rachat :

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) (1)

⁽¹⁾ Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

Historique:

Le compartiment a été lancé le 8 septembre 2004 dans le cadre de la SICAV FORTIS L FUND (renommée BNP Paribas L1 le 1^{er} août 2010) sous la dénomination « Bond Convertible World ».

Le nom actuel a été appliqué à compter du 1er septembre 2010.

Transfert à la Société le 21 mai 2013.

Les catégories « Classic H CZK », « Classic H PLN », « IH NOK » et « IH USD » ont été renommées « Classic RH CZK », « Classic RH PLN », « I RH NOK » et « I RH USD » le 1^{er} mai 2014.

La VNI de la classe « Classic H CZK-CAP » a été fractionnée par 100 le 6 juin 2014.

Le 30 mars 2015 :

- a) L'USD a remplacé l'EUR en tant que Devise comptable du compartiment
- b) Les classes d'actions suivantes ont été renommées comme suit :
- « Classic » en « Classic RH EUR » ;
- « Classic USD-CAP » en « Classic-CAP » ;
- « Classic RH USD-DIS » en « Classic-DIS » ;
- « Privilege » en « Privilege RH EUR » ;
- «I» en «IRH EUR»;
- «IRH USD » en «I».

Absorption du compartiment « Convertible Bond Asia » de la Société le 16 mars 2018

Fiscalité :





PARVEST Covered Bond Euro

Objectif d'investissement

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

Politique d'investissement

Ce compartiment investit au moins 90 % de ses actifs en obligations garanties ou titres assimilables libellés en EUR émis par des institutions financières ainsi qu'en instruments financiers dérivés sur ce type d'actifs. Des instruments dérivés sur taux d'intérêt ou sur crédit peuvent être utilisés à la fois à des fins de couverture et de négociation (investissement). Les titres de créance peuvent être libellés soit en euro, soit en autres devises, auquel cas le risque de change sera couvert. La qualité de crédit des émissions devrait être au moins BBB- pour S&P, BBB- pour Fitch et Baa3 pour Moody's.

Si ces critères de notation ne sont plus satisfaits, le gestionnaire ajustera la composition du portefeuille dans le meilleur intérêt des investisseurs et dans les meilleurs délais.

Le compartiment peut également investir un maximum de 10 % de ses actifs en autres titres de créance, instruments du marché monétaire, OPCVM, OPC, instruments financiers dérivés ou liquidités. Après couverture, l'exposition du compartiment aux devises autres que l'euro n'excédera pas 5 %. Outre les 10 % mentionnés ci-dessus, ces instruments financiers dérivés peuvent être utilisé pour gérer la duration dans les limites du fonds.

Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

- Risque de contrepartie
- Risque lié aux instruments dérivés
- Risques liés aux produits titrisés/titres de créance structurés

Pour un aperçu des risques génériques, se reporter à l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en titres à revenu fixe ;
- ✓ Peuvent accepter des risques de marchés faibles à moyens.

Devise comptable

EUR

Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU1022403676	Non	EUR	
Classic	DIS	LU1022403833	Annuel	EUR	
N	CAP	LU1022403916	Non	EUR	
Privilege	CAP	LU1022404138	Non	EUR	
Privilege	DIS	LU1022404211	Non	EUR	
I	CAP	LU1022404484	Non	EUR	
Χ	CAP	LU1022404567	Non	EUR	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB ⁽¹⁾
Classic	0,70 %	Non	Aucune	0,25 %	0,05 %
N	0,70 %	Non	0,50 %	0,25 %	0,05 %
Privilege	0,35 %	Non	Aucune	0,20 %	0,05 %
I	0,25 %	Non	Aucune	0,12 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,12 %	0,01 %

⁽¹⁾ Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site www.bnpparibas-am.com



La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site www.bnpparibas-am.com



PARVEST Covered Bond Euro

Informations supplémentaires

Jour d'évaluation :

À chaque jour de la semaine qui est un jour ouvré bancaire au Luxembourg (ci-après le « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce Jour d'évaluation, sauf si 50 % ou plus des actifs sous-jacents ne peuvent pas être valorisés.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet www.bnpparibas-am.com.

Modalités de souscription / conversion / rachat :

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) ⁽¹⁾

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

Historique :

Le compartiment a été lancé le 1er mars 2012 dans le cadre de la SICAV BNP Paribas Flexi I sous la dénomination « Euro Covered Bond ». Transfert à la Société le 18 juillet 2014 sous la dénomination « Euro Covered Bond » Le nom actuel a été appliqué à compter du 25 avril 2016.

Fiscalité





PARVEST Cross Asset Absolute Return

Objectif d'investissement

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

Ce compartiment diversifié de rendement absolu vise une volatilité d'environ 700 points de base mesurée à l'aide de l'écart type annualisé des rendements. Ceci n'est ni une garantie de l'atteinte de cet objectif, ni une déclaration prospective qui limite les risques attendus.

Politique d'investissement

Dans le but d'atteindre cet objectif, le compartiment est activement géré à l'aide d'un portefeuille de valeurs mobilières, d'instruments du marché monétaire, d'actions ou de parts émises par des OPCVM ou OPC, d'espèces et d'instruments financiers dérivés des marchés du monde entier par le biais d'une sélection variée de stratégies_d'allocation d'actifs dynamiques.

Le recours aux instruments financiers dérivés (y compris des TRS) fait partie intégrante de la politique et de la stratégie d'investissement du compartiment.

Des Opérations de mise et de prise en pension sont utilisées à des fins de gestion du portefeuille efficace dans l'objectif de lever des capitaux à court terme pour accroître la liquidité du compartiment de manière sûre, aussi longtemps que les conditions précisées à l'Annexe 2 du Livre I sont respectées.

Description des stratégies

Le compartiment pourra appliquer une sélection de stratégies dynamiques d'allocation d'actifs visant une performance absolue sous contrainte de volatilité. La sélection des stratégies sera essentiellement basée sur des prévisions macroéconomiques et des facteurs relatifs aux valorisations et fondamentaux de risque des actifs concernés. Le compartiment pourra sélectionner des stratégies répondant à ces critères et ayant affiché une faible corrélation par le passé, afin de compenser toute perte générée par l'utilisation de certaines stratégies.

Ces stratégies d'investissement comprennent (pour toutes les classes d'actifs dans lesquelles il est investi) :

- différentes positions directionnelles au sein des marchés internationaux de pays développés et émergents, sur les actions, obligations, taux d'intérêt à court terme, crédits, matières premières* et devises**, ainsi que des positions sur la volatilité d'actions, indices de marché, obligations et devises;
- différentes stratégies d'arbitrage utilisées pour générer de la performance dans un contexte de risque mesuré. Ces stratégies d'arbitrage portent sur les mêmes catégories d'actifs que les stratégies directionnelles;
- 3) des options d'achat classiques (plain vanilla buy options), préférées aux produits exotiques ou options de vente (sell options).

La plupart des stratégies directionnelles ou d'arbitrage présentent des horizons d'investissement allant de plusieurs semaines à deux années au maximum. Outre celles-ci, le compartiment pourra appliquer des stratégies directionnelles et d'arbitrage sur un horizon d'investissement particulièrement court, à savoir de quelques heures ou quelques jours uniquement. La pondération de chacune de ces stratégies sera déterminée sur la base d'une approche de type « budget de risques ».

- * Investissements en instruments financiers dérivés sur des indices financiers relatifs à des matières premières, ainsi qu'en valeurs mobilières sensibles aux fluctuations des prix des matières premières.
- ** Les contrats de gré à gré ont la préférence, sachant que les marchés de gré à gré offrent plus de liquidités que les marchés cotés. Les devises principales telles que, à titre non limitatif, l'EUR, l'USD et le JPY, sont essentiellement recherchées car elles sont davantage liquides.

Le compartiment ne détient pas directement de matières premières.

Description des actifs

- 1. Principales catégories d'actifs :
 - (i) Actions;
 - ii) Emprunts d'État ;
 - (iii) Obligations d'entreprises, y compris à haut rendement ;
 - (iv) Instruments de change :
 - (v) Instruments du marché monétaire ;
- 2. Actifs accessoires:
 - (i) Un maximum de 35 % des actifs du compartiment peut être investi dans les instruments suivants :
 - Obligations convertibles
 - Swaps visant à exposer le portefeuille aux indices de matières premières conformément à la Directive européenne 2007/16/CEE.
 - (ii) Liquidités : jusqu'à 49 % des actifs du compartiment.

Le compartiment n'investira pas plus de 10 % de ses actifs nets en actions ou parts émises par des OPCVM ou OPC.

Instruments dérivés

Des instruments financiers dérivés sur les actifs listés ci-dessus peuvent être utilisés, généralement à des fins d'investissement et/ou de couverture, que ce soit pour couvrir un instrument ou une transaction en particulier, un secteur, le portefeuille dans son ensemble ou une combinaison quelconque de ces éléments. Des dérivés peuvent également être utilisés pour prendre des positions à part entière, lorsque cela s'avère avantageux ou efficient d'un point de vue économique, en termes de réduction des frais de transaction ou de liquidité attendue, ou à des fins d'exposition à ou de protection contre d'autres risques ou ensembles de risques.

Les principaux instruments dérivés peuvent être utilisés comme suit :

- Contrats à terme et options sur indices d'actions : utilisés pour exprimer une opinion notamment, mais pas exclusivement, sur les prévisions concernant l'évolution de la volatilité du marché, la propension ou l'aversion pour le risque, ainsi que pour couvrir les risques y afférents ;
- Options ou paniers d'options sur les éléments précités (y compris, entre autres, sur indices de volatilité): utilisés pour exprimer une opinion notamment, mais pas exclusivement, sur les prévisions concernant l'évolution de la volatilité des obligations, des titres ou autres dérivés détenus par le compartiment, pour s'exposer d'une manière plus générale à la volatilité du marché et pour couvrir les risques y afférents;
- Contrats à terme sur taux d'intérêt, options sur taux d'intérêt et swaps de taux d'intérêt (IRS) : utilisés pour exprimer une opinion sur l'orientation du marché et pour couvrir la duration (sensibilité aux taux d'intérêt), le sous-jacent étant constitué d'emprunts d'État mondiaux d'échéances diverses :





PARVEST Cross Asset Absolute Return

- Swaps d'inflation : utilisés pour exprimer une opinion sur l'évaluation du risque d'inflation, en termes absolus et relatifs, ainsi que sur la couverture de ce risque ;
- Contrats de change à terme, NDF (Non-Deliverable Forwards) et Options de change : utilisés pour couvrir le risque de change et pour prendre des positions reflétant les prévisions quant à l'évolution du marché des changes ;
- CDS (Credit Default Swaps): utilisés pour exprimer une opinion sur les prévisions du marché concernant l'évolution de la solvabilité perçue ou réelle des emprunteurs, y compris des entreprises, des agences et des gouvernements, ainsi que pour couvrir les risques y afférents;
- Credit Default Swap Tradable Indices: utilisés pour exprimer une opinion sur les prévisions du marché concernant l'évolution de la solvabilité
 perçue ou réelle de paniers d'indices regroupant des emprunteurs similaires, y compris des entreprises, des agences et des gouvernements,
 ainsi que pour couvrir les risques y afférents;
- Les swaps sur indices de matières premières sont utilisés pour exprimer un avis qui comprend, sans y être limité, les prévisions de fluctuations des prix des matières premières :
- Swaptions, options sur swaps de taux d'intérêt : utilisées pour exprimer une opinion notamment, mais pas exclusivement, sur les prévisions concernant l'évolution de la volatilité des swaps de taux d'intérêt, pour s'exposer d'une manière plus générale à la volatilité du marché et pour couvrir les risques y afférents.

Détails relatifs à l'effet de levier

- a) L'effet de levier attendu, estimé à 6, est défini comme la somme des valeurs absolues des dérivés notionnels (sans accord de compensation ni de couverture) divisée par la VNI. Un effet de levier plus élevé (méthodologie notionnelle) peut être atteint pendant la durée de vie du compartiment en fonction de sa stratégie d'investissement.
- b) Les achats d'options sur taux d'intérêt à court terme ont une contribution plus importante au levier global que les achats d'options sur taux d'intérêt à long terme. Les options d'achat contribuent largement à l'effet de levier, alors que leurs primes représentent un pourcentage très faible du VNI du compartiment et que leur risque est limité à la prime. Le levier escompté de 6 peut être décomposé en positions sur taux d'intérêt à court terme pour sa composante essentielle puis ensuite en obligations, actions et positions de change.
- c) <u>Effet de levier plus élevé :</u> dans certaines circonstances, un effet de levier plus élevé peut être obtenu. Dans pareil cas, la principale contribution provient des options sur taux d'intérêt à court terme (lorsque par exemple les bénéfices découlent de positions en options). Le levier proviendra en particulier de long put spread (perte limitée aux primes nettes versées) et de short call spread où la perte est limitée aux différences entre les prix d'exercice (strikes).
- d) <u>Gestion des risques</u>: un solide processus de gestion des risques supervise cette stratégie d'investissement via une VaR quotidienne (99 %, 1 mois) calculée par RiskMetrics et complétée par des tests a posteriori et des tests de résistance mensuels.
- e) <u>Avertissement sur le risque de levier</u>: le levier peut, dans certains cas, générer une opportunité de rendement supérieur et de ce fait un revenu plus important mais dans le même temps, il peut augmenter la volatilité du compartiment et de ce fait le risque de perte de capital.

Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

- Risque de contrepartie
- Risque lié aux instruments dérivés
- Risque opérationnel et risque de conservation
- Risques liés aux stratégies de placement alternatif
- Risque lié aux marchés de matières premières
- Risque relatif aux marchés émergents
- Risque lié aux Obligations à haut rendement
- Risque lié aux investissements dans certains pays

Pour un aperçu des risques génériques, consultez l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus

Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent une performance absolue neutre par rapport au marché;
- Peuvent accepter des risques de marché moyens.

Devise comptable

EUR

Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU1270631846	Non	EUR	CHF / GBP
Classic	DIS	LU1270631929	Annuel	EUR	
Classic RH USD	CAP	LU1270632067	Non	USD	
N	CAP	LU1270632141	Non	EUR	
Privilege	CAP	LU1270632224	Non	EUR	
Privilege RH USD	CAP	LU1788854211	Non	USD	
1	CAP	LU1270632570	Non	EUR	
I RH USD	CAP	LU1270632737	Non	USD	
X	CAP	LU1270632901	Non	EUR	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.





PARVEST Cross Asset Absolute Return

Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB ⁽¹⁾
Classic	1,25 %	15 % ⁽²⁾	Aucune	0,35 %	0,05 %
N	1,25 %	15 % ⁽²⁾	0,75 %	0,35 %	0,05 %
Privilege	0,65 %	15 % ⁽²⁾	Aucune	0,25 %	0,05 %
I	0,60 %	15 % ⁽²⁾	Aucune	0,20 %	0,01 %
Х	Aucune	Non	Aucune	0,30 %	0,01 %

⁽¹⁾ Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site www.bnpparibas-am.com

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site www.bnpparibas-am.com

Informations supplémentaires

Jour d'évaluation :

À chaque jour de la semaine durant lequel les banques exercent leurs activités au Luxembourg (un « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce jour.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet www.bnpparibas-am.com.

Modalités de souscription / rachat :

Les ordres de souscription et de rachat sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies cidessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant l'heure de Luxembourg.

Aucune conversion n'est autorisée, que ce soit à des fins de souscription ou de rachat.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres	
12h00 CET le Jour d'évaluation (J)	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) (1)	

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

Historique.

Le compartiment a été lancé le 18 décembre 2015.

Absorption le 1er avril 2016 :

- la catégorie « Classic-CAP » du compartiment « Multi-Strategy Low Vol » de la Société ;
- les compartiments « Multi-Strategy Medium Vol » et « Multi-Strategy Medium Vol (USD) » de la Société ; et
- le compartiment « Multi-Strategy High Vol » de la SICAV PARWORLD

Fiscalité :



⁽²⁾ en prenant le taux EONIA (le taux Libor USD Overnight pour les classes « RH USD ») comme hurdle rate



PARVEST Disruptive Technology

Objectif d'investissement

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

Politique d'investissement

Ce compartiment investit à tout instant au moins 75 % de ses actifs dans des actions et/ou des titres assimilés émis par des entreprises du monde entier qui conçoivent des technologies innovantes ou qui profitent de leurs avantages, dont, entre autres, (i) l'intelligence artificielle, (ii) l'informatique en nuage et (iii) la robotique.

La part restante, à savoir 25 % maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés ou des liquidités, sous réserve que les investissements en titres de créance de toute nature n'excèdent pas 15 % des actifs. Jusqu'à 10 % des actifs peuvent en outre être investis dans des OPCVM ou OPC.

Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

- Risque opérationnel et risque de conservation
- Risque lié aux marchés émergents
- Risque lié aux investissements dans certains pays

Pour un aperçu des risques génériques, consultez l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en actions ;
- ✓ Sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés ;
- Peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ;
- ✓ Peuvent tolérer la volatilité.

Devise comptable

EUR

Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0823421689	Non	EUR	
Classic	DIS	LU0823421846	Annuel	EUR	
Classic CZK	CAP	LU1789409619	Non	CZK	
Classic USD	CAP	LU0823421333	Non	USD	
Classic USD	DIS	LU0823421416	Annuel	USD	
Classic H EUR	CAP	LU1844093135	Non	EUR	
N	CAP	LU0823422141	Non	EUR	USD
Privilege	CAP	LU0823422497	Non	EUR	USD
Privilege	DIS	LU0823422653	Annuel	EUR	
Privilege USD	CAP	LU1799948523	Non	USD	
Privilege RH USD	CAP	LU1789409700	Non	USD	
I	CAP	LU0823422067	Non	EUR	
Х	CAP	LU0823422737	Non	EUR	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB ⁽¹⁾
Classic	1,50 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
N	1,50 %	Non	0,75 %	0,40 %	0,05 %
Privilege	0,75 %	Non	Aucune	0,25 %	0,05 %
I	0,75 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
Χ	Aucune	Non	Aucune	0,35 %	0,01 %

⁽¹⁾ Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site www.bnpparibas-am.com.



La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site www.bnpparibas-am.com



PARVEST Disruptive Technology

Informations supplémentaires

Jour d'évaluation :

À chaque jour de la semaine qui est un jour ouvré bancaire au Luxembourg (ci-après le « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce Jour d'évaluation, sauf si 50 % ou plus des actifs sous-jacents ne peuvent pas être valorisés.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet www.bnpparibas-am.com.

Modalités de souscription / conversion / rachat :

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres		Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
	16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) ⁽¹⁾

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

Historique

Le compartiment a été lancé le 12 mai 1997 dans le cadre de la SICAV G-Equity Fund sous la dénomination « G-Technology Equity ». Transfert dans la SICAV INTERSELEX (renommée FORTIS L FUND le 30 septembre 1999, puis BNP Paribas L1 le 1^{er} août 2010) sous la dénomination « Equity Technology » le 4 mai 1998.

Renommé « Equity Technology World » le 30 septembre 1999.

Absorption du compartiment « Information Technology Fund » de la SICAV ABN AMRO Funds le 17 novembre 2008.

Renommé « Equity World Technology » le 1er septembre 2010.

Transfert à la Société le 21 mai 2013.

Absorption du compartiment « Equity World Technology Innovators » de la Société et des compartiments « Equity Europe Industrials », « Equity Europe Technology » et « Equity World Industrials » de la SICAV BNP Paribas L1 le 3 juin 2013.

Transformé en « Disruptive Technology » le 16 novembre 2017.

Fiscalité :





PARVEST Diversified Dynamic

Objectif d'investissement

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

Politique d'investissement

Le compartiment investit ses actifs dans tout type de valeurs mobilières et/ou en liquidités dans les limites prévues par la Loi, ainsi qu'en instruments financiers dérivés (y compris des TRS).

En outre, le compartiment s'expose, au travers de fonds, y compris de trackers, à un ensemble de classes d'actifs :

- les actions, de tout style, de tout secteur et de toute zone géographique,
- les obligations d'État, y compris la dette des pays émergents,
- les obligations d'émetteurs privés,
- les matières premières,
- l'immobilier coté
- le marché monétaire.

Le compartiment s'expose également de façon indirecte à la volatilité des marchés.

Pour atteindre son objectif de performance, le compartiment met en œuvre une allocation extrêmement flexible et diversifiée entre ces classes d'actifs. Cette allocation est gérée de manière systématique, visant une cible constante de volatilité annuelle ex-ante, proche de 7,5 %.

En complément, le compartiment prend des positions d'allocation tactiques, afin d'accroître la performance totale.

Les investissements du compartiment sont réalisés au travers de fonds ou par des investissements directs.

Le compartiment ne détient de manière directe ni matières premières, ni immeubles.

Des Opérations de mise et de prise en pension sont utilisées à des fins de gestion du portefeuille efficace dans l'objectif de lever des capitaux à court terme pour accroître la liquidité du compartiment de manière sûre, aussi longtemps que les conditions précisées à l'Annexe 2 du Livre I sont respectées.

Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

- Risque de contrepartie
- Risque lié aux instruments dérivés
- Risque opérationnel et risque de conservation
- Risques liés aux stratégies de placements alternatifs
- Risque lié aux marchés de matières premières
- Risque relatif aux marchés émergents
- Risque lié aux investissements dans certains pays
- Risques liés aux investissements immobiliers

Pour un aperçu des risques génériques, se reporter à l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements par l'exposition à une gamme de classes d'actifs, au niveau mondial ;
- Peuvent accepter des risques de marché moyens.

Devise comptable

EUR

Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0089291651	Non	EUR	
Classic	DIS	LU0089290844	Annuel	EUR	
Classic MD	DIS	LU1721428693	Mensuel	EUR	
Classic RH HKD MD	DIS	LU0950370113	Mensuel	HKD	
Classic RH USD	CAP	LU1104110066	Non	USD	
Classic RH USD MD	DIS	LU1104110140	Mensuel	USD	
N	CAP	LU0107088931	Non	EUR	
N	DIS	LU1104110223	Annuel	EUR	
Privilege	CAP	LU0111469705	Non	EUR	
Privilege	DIS	LU0823396048	Annuel	EUR	
I	CAP	LU0102035119	Non	EUR	
X	CAP	LU0107108630	Non	EUR	
X RH BRL (1)	CAP	LU1788854302	No	BRL	EUR

⁽¹⁾ Ordres acceptés en EUR seulement

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.





PARVEST Diversified Dynamic

Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB ⁽¹⁾
Classic	1,10 %	Non	Aucune	0,35 %	0,05 %
N	1,10 %	Non	0,75 %	0,35 %	0,05 %
Privilege	0,55 %	Non	Aucune	0,25 %	0,05 %
I	0,55 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,30 %	0,01 %

⁽¹⁾ Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

Commission indirecte: 1,00 % maximum

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site www.bnpparibas-am.com

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site www.bnpparibas-am.com

Informations supplémentaires

Jour d'évaluation :

À chaque jour de la semaine durant lequel les banques exercent leurs activités au Luxembourg (un « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce jour.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet www.bnpparibas-am.com.

Modalités de souscription / conversion / rachat :

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET pour les ordres STP, 12h00 CET pour les ordres non STP le jour précédant le Jour d'évaluation (J-1)	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) (1)

⁽¹⁾ Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

Historique:

Le compartiment a été lancé le 2 mai 1997 sous la dénomination « Global 3 (FRF) ».

Transformé en « Global 3 (Euro) » le 2 janvier 1998

Renommé « Balanced (Euro) » le 19 août 1998

Absorption du compartiment « 1st Growth (Euro) » de la Société le 3 mai 2002

Absorption du compartiment « Global Balanced » de la sicav MULTIWORLD le 6 décembre 2002

Absorption du compartiment « EUR » de la sicav BNP INVEST le 24 janvier 2003

Absorption du compartiment « Horizon 20 (Euro) » de la Société le 19 décembre 2003

Absorption du compartiment « Balanced (CHF) » de la Société le 12 août 2004

Absorption du compartiment « Global 50 » le 30 juin 2005

Absorption du compartiment « 2nd Growth (Euro) » de la Société

Le nom actuel a été appliqué à compter du 26 novembre 2009.

Absorption du compartiment « Dynamic World » de la SICAV BNP Paribas L1 le 3 décembre 2012.

La VNI de la classe « I-CAP » ont été fractionnées par 1 000 le 6 juin 2014.

Absorption par transfert du fonds commun de placement français « BNP PARIBAS MULTI-ASSET ISOVOL 6% » le 9 septembre 2016

Fiscalité :





PARVEST Energy Innovators

Objectif d'investissement

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

Politique d'investissement

Ce compartiment investit à tout instant au moins 75 % de ses actifs dans des actions et/ou des titres assimilés émis par des entreprises du monde entier qui innovent afin de s'adapter à l'évolution des besoins en matière d'énergie d'un monde en plein développement.

Les thèmes de l'Innovation énergétique englobent, entre autres, (i) la réduction du coût d'extraction des ressources traditionnelles, (ii) l'amélioration de la valorisation des ressources traditionnelles, (iii) la compétitivité et l'adoption de sources d'énergie renouvelables et alternatives et (iv) la réduction de la demande structurelle d'énergie

La part restante, à savoir 25 % maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés ou des liquidités, sous réserve que les investissements en titres de créance de toute nature n'excèdent pas 15 % des actifs. Jusqu'à 10 % des actifs peuvent en outre être investis dans des OPCVM ou OPC.

Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

- Risque opérationnel et risque de conservation
- Risque lié aux marchés des matières premières
- Risque lié aux marchés émergents
- Risque lié aux investissements dans certains pays

Pour un aperçu des risques génériques, consultez l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en actions ;
- ✓ Sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés ;
- \checkmark Peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ;
- ✓ Peuvent tolérer la volatilité.

Devise comptable

EUR

Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0823414635	Non	EUR	GBP
Classic	DIS	LU0823414718	Annuel	EUR	GBP
Classic USD	CAP	LU0823414478	Non	USD	
Classic USD	DIS	LU0823414551	Annuel	USD	
N	CAP	LU0823415012	Non	EUR	USD
Privilege	CAP	LU0823415285	Non	EUR	USD
Privilege	DIS	LU0823415442	Annuel	EUR	
I	CAP	LU0823414809	Non	EUR	USD
X	CAP	LU0823415525	Non	EUR	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB ⁽¹⁾
Classic	1,50 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
N	1,50 %	Non	0,75 %	0,40 %	0,05 %
Privilege	0,75 %	Non	Aucune	0,25 %	0,05 %
1	0,75 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,35 %	0,01 %

⁽¹⁾ Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site www.bnpparibas-am.com

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site www.bnpparibas-am.com.





PARVEST Energy Innovators

Informations supplémentaires

Jour d'évaluation :

À chaque jour de la semaine qui est un jour ouvré bancaire au Luxembourg (ci-après le « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce Jour d'évaluation, sauf si 50 % ou plus des actifs sous-jacents ne peuvent pas être valorisés.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet www.bnpparibas-am.com.

Modalités de souscription / conversion / rachat :

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

	Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
ро	th00 CET le Jour d'évaluation (J) ur les ordres STP, 12h00 CET le ur d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) (1)

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

Historique

Le compartiment a été lancé le 15 septembre 1997 dans le cadre de la SICAV G-Equity Fund sous la dénomination « G-Basic Industries Equity ». Transfert dans la SICAV INTERSELEX (renommée FORTIS L FUND le 30 septembre 1999, puis BNP Paribas L1 le 1^{er} août 2010) sous la dénomination « Equity Basic Industries » le 4 mai 1998.

Renommé « Equity Basic Industries World » le 30 septembre 1999.

Renommé « Equity Resources World » le 1er octobre 2006.

Renommé « Equity Energy World » le 1er juillet 2008.

Absorption du compartiment « Energy Fund » de la SICAV ABN AMRO Funds le 17 novembre 2008.

Renommé « Equity World Energy » le 1er septembre 2010.

Absorption du compartiment « Equity World Resources » de la Société le 18 juillet 2011.

Transfert à la Société le 21 mai 2013.

Absorption du compartiment « Equity Europe Energy » de la SICAV BNP Paribas L1 le 3 juin 2013.

Transformé en « Energy Innovators » le 16 novembre 2017.

Absorption du compartiment « Equity World Materials » de la Société le 23 mars 2018.

Fiscalité :





PARVEST Enhanced Cash 6 Months

Objectif d'investissement

Réaliser, sur un horizon d'investissement minimum de six mois, une performance supérieure à celle du taux de rendement du marché monétaire de l'EUR.

Politique d'investissement

Le compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs dans des obligations et/ou titres assimilables à des obligations et/ou des instruments du marché monétaire libellés en EUR et/ou dans des instruments financiers dérivés (y compris des TRS) sur ce type d'actifs.

La part restante, à savoir un tiers maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières (sauf dans des actions ou titres assimilables aux actions), des titres de créance structurés de qualité Investment Grade, dans la limite de 20 %, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés (y compris des TRS) ou des liquidités et, à concurrence de 10 %, dans des OPCVM ou OPC. L'exposition aux devises autres que l'EUR sera inférieure à 15 %.

Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

- Risque de contrepartie
- Risque lié aux instruments dérivés
- Risque lié aux titres de créance structurés / produits titrisés

Pour un aperçu des risques génériques, se reporter à l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements par l'exposition à une gamme de classes d'actifs, au niveau mondial;
- ✓ Peuvent accepter des risques de marchés faibles à moyens.

Devise comptable

EUR

Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0325598166	Non	EUR	
Classic	DIS	LU0325598323	Annuel	EUR	
N	CAP	LU0325599487	Non	EUR	
Privilege	CAP	LU0325599644	Non	EUR	
Privilege	DIS	LU0823396717	Annuel	EUR	
I	CAP	LU0325598752	Non	EUR	
I	DIS	LU0325598919	Annuel	EUR	
I Plus	CAP	LU1596575826	Non	EUR	
Life	CAP	LU1342915912	Non	EUR	
X	CAP	LU0325599214	Non	EUR	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB ⁽¹⁾
Classic	0,50 %	Non	Aucune	0,20 %	0,05 %
N	0,50 %	Non	0,35 %	0,20 %	0,05 %
Privilege	0,25 %	Non	Aucune	0,20 %	0,05 %
	0,20 %	Non	Aucune	0,10 %	0,01 %
l Plus	0,15 %	Non	Aucune	0,12 %	0,01 %
Life	0,385 %	Non	Aucune	0,12 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,10 %	0,01 %

⁽¹⁾ Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site www.bnpparibas-am.com

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site www.bnpparibas-am.com





PARVEST Enhanced Cash 6 Months

Informations supplémentaires

Jour d'évaluation :

À chaque jour de la semaine durant lequel les banques exercent leurs activités au Luxembourg (un « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce jour.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et le site Internet www.bnpparibas-am.com.

Modalités de souscription / conversion / rachat :

Les ordres de souscription, rachat et conversion seront traités à une valeur nette d'inventaire inconnue selon les règles exposées ci-après, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure indiquée étant celle du Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) (1)

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

Historique:

Le compartiment a été lancé le 29 octobre 2007 sous la dénomination « Dynamic 6 Months (EUR) »

Renommé « Enhanced Eonia 6 Months » le 6 mai 2009

Le nom actuel a été appliqué à compter du 1er septembre 2010.

Absorption du compartiment « V150 » de la SICAV BNP Paribas L1 le 14 mars 2011.

Absorption du compartiment « Enhanced Cash 1 Year » de la Société le 11 juillet 2011.

Absorption du compartiment « Opportunities Euro Plus » de la SICAV BNP Paribas L1 le 3 décembre 2012.

La VNI de la classe « I-CAP » a été fractionnées par 1 000 le 6 juin 2014.

La VNI de la classe « Privilege-CAP » a été fractionnée par 10 le 19 août 2016.

Fiscalité :





PARVEST Equity Asia ex-Japan Small Cap

Objectif d'investissement

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

Politique d'investissement

Le compartiment investit en permanence au moins deux tiers de ses actifs dans des actions et/ou des titres assimilables à des actions émis par des sociétés dont la capitalisation boursière totale est inférieure à la capitalisation totale la plus élevée (telle que constatée au début de chaque exercice) de l'indice MSCI AC Asia ex-Japan Small-Cap, et qui ont leur siège ou exercent la majeure partie de leur activité en Asie (hors Japon). La part restante, à savoir un tiers maximum des actifs, peut être investie dans des P-Notes, obligations convertibles, obligations « contingent convertible » limitées à 10 % des actifs, titres de créance, instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés (principalement des warrants, contrats à terme et options), tant à des fins de couverture que de négociation (investissement), ou des liquidités, sous réserve que les investissements en titres de créance de toute nature n'excèdent pas 15 % des actifs. Jusqu'à 10 % des actifs peuvent en outre être investis dans des OPCVM ou OPC.

Au moins 75 % des actifs sont investis en permanence dans des actions émises par des sociétés ayant leur siège en Asie.

En ce qui concerne les limites d'investissement susmentionnées, l'exposition globale du compartiment (via des investissements directs et indirects) aux titres de Chine continentale n'excèdera pas 25 % de ses actifs s'agissant des investissements en « actions A chinoises » via le Stock Connect et en instruments financiers dérivés sur ce type d'actifs.

Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

- Risque opérationnel et risque de conservation
- · Risques liés aux obligations « contingent convertible »
- Risque relatif aux marchés émergents
- Risque lié aux investissements dans certains pays
- Risque lié aux petites capitalisations boursières, aux secteurs spécialisés ou aux secteurs restreints
- Risque lié aux warrants

Risques spécifiques liés aux investissements en Chine continentale

- Risques liés à l'évolution du régime fiscal en RPC
- Risques liés au Stock Connect

Pour un aperçu des risques génériques, consultez l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en actions ;
- ✓ Sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés ;
- ✓ Peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ;
- ✓ Peuvent tolérer la volatilité.

Devise comptable

USD

Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU1342916134	Non	USD	
Classic	DIS	LU1342916217	Annuel	USD	
Classic EUR	CAP	LU1458426209	Non	EUR	
Classic RH AUD	CAP	LU1458426381	Non	AUD	
Classic RH EUR	CAP	LU1458426464	Non	EUR	
Classic RH SGD	CAP	LU1458426548	Non	SGD	
N	CAP	LU1458426621	Non	USD	
Privilege	CAP	LU1458426894	Non	USD	
Privilege	DIS	LU1458426977	Annuel	USD	
Privilege EUR	CAP	LU1458427199	Non	EUR	
I	CAP	LU1458427272	Non	USD	
I EUR	CAP	LU1458427355	Non	EUR	
X	CAP	LU1458427439	Non	USD	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.





PARVEST Equity Asia ex-Japan Small Cap

Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB ⁽¹⁾
Classic	1,75 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
N	1,75 %	Non	0,75 %	0,40 %	0,05 %
Privilege	0,90 %	Non	Aucune	0,25 %	0,05 %
1	0,85 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
Χ	Aucune	Non	Aucune	0,35 %	0,01 %

⁽¹⁾ Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site www.bnpparibas-am.com

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site www.bnpparibas-am.com

.Informations supplémentaires

Jour d'évaluation :

À chaque jour de la semaine qui est un jour ouvré bancaire au Luxembourg (ci-après le « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce Jour d'évaluation, sauf si 50 % ou plus des actifs sous-jacents ne peuvent pas être valorisés.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet www.bnpparibas-am.com.

Modalités de souscription / conversion / rachat :

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) (1)

⁽¹⁾ Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

Historiaue :

Le compartiment a été lancé le 25 novembre 2016 sous la dénomination « Equity Asia ex-Japan » par transfert du compartiment « Equity Asia ex-Japan » de la SICAV belge BNP PARIBAS B FUND I.

Transformé en « Equity Asia ex-Japan Small Cap » le 1er janvier 2017

Fiscalité





PARVEST Equity Asia Pacific ex-Japan

Objectif d'investissement

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

Politique d'investissement

Ce compartiment investit à tout moment au moins 75 % de ses actifs dans des actions et des titres assimilables à des actions émis par des sociétés qui ont leur siège ou exercent la majeure partie de leur activité dans la région Asie-Pacifique (hors Japon).

La part restante, à savoir 25 % maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières (y compris des P-Notes), des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés ou des liquidités, sous réserve que les investissements en titres de créance de toute nature n'excèdent pas 15 % des actifs. Jusqu'à 10 % des actifs peuvent en outre être investis dans des OPCVM ou OPC.

En ce qui concerne les limites d'investissement susmentionnées, les investissements du compartiment dans des « actions A chinoises » via Stock Connect peuvent représenter jusqu'à 25 % de ses actifs.

Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

- Risque opérationnel et risque de conservation
- · Risque relatif aux marchés émergents
- Risque lié aux investissements dans certains pays

Risques spécifiques liés aux investissements en Chine continentale

- Risques liés à l'évolution du régime fiscal en RPC
- Risques liés au Stock Connect

Pour un aperçu des risques génériques, consultez l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en actions ;
- ✓ Sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés ;
- ✓ Peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ;
- ✓ Peuvent tolérer la volatilité.

Devise comptable

USD

Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic EUR	CAP	LU0823409718	Non	EUR	
Classic EUR	DIS	LU0823409809	Annuel	EUR	
Classic	CAP	LU0823409635	Non	USD	
N	CAP	LU0823410054	Non	USD	
Privilege EUR	CAP	LU0823410138	Non	EUR	
Privilege EUR	DIS	LU0823410211	Annuel	EUR	
1	CAP	LU0823409981	Non	USD	EUR
Χ	CAP	LU0823410302	Non	USD	EUR

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB ⁽¹⁾
Classic	1,50 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
N	1,50 %	Non	0,75 %	0,40 %	0,05 %
Privilege	0,75 %	Non	Aucune	0,25 %	0,05 %
I	0,75 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
Χ	Aucune	Non	Aucune	0,35 %	0,01 %

⁽¹⁾ Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site www.bnpparibas-am.com

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site www.bnpparibas-am.com.





PARVEST Equity Asia Pacific ex-Japan

Informations supplémentaires

Jour d'évaluation :

À chaque jour de la semaine qui est un jour ouvré bancaire au Luxembourg (ci-après le « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce Jour d'évaluation, sauf si 50 % ou plus des actifs sous-jacents ne peuvent pas être valorisés.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet www.bnpparibas-am.com.

Modalités de souscription / conversion / rachat :

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J pour les ordres STP, 12h00 CET l Jour d'évaluation (J) pour les ordre non STP	Jour d'évaluation	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) (1)

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

Historique:

Le compartiment a été lancé le 29 septembre 2005 dans le cadre de la SICAV FORTIS L FUND (renommée BNP Paribas L1 le 1^{er} août 2010) sous la dénomination « Equity Pacific ».

Renommé « Equity Pacific ex-Japan » le 1er juillet 2008.

Transfert à la Société le 25 mars 2013.

Le nom actuel a été appliqué à compter du 25 avril 2016.

Le 1er janvier 2017 :

- a) L'USD a remplacé l'EUR en tant que Devise comptable du compartiment
- b) Les classe d'actions ont été renommées comme suit :
 - « Classic » en « Classic EUR »
 - « Classic USD-CAP » en « Classic-CAP »
 - « Privilege » en « Privilege EUR »

Fiscalité :





PARVEST Equity Australia

Objectif d'investissement

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

Politique d'investissement

Ce compartiment investit en permanence au moins 75 % de ses actifs dans des actions et/ou des titres assimilables à des actions émis par des sociétés qui ont leur siège ou exercent une part importante de leur activité en Australie.

La part restante, à savoir 25 % maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés et/ou des liquidités, ainsi que, dans la limite de 15 % des actifs, dans des titres de créance de toute nature et, dans la limite de 10 % des actifs, dans des OPCVM ou OPC.

Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

Pour un aperçu des risques génériques, se reporter à l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Désirent ajouter un fonds domestique à un portefeuille diversifié existant ;
- ✓ Sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés ;
- ✓ Peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ;
- ✓ Peuvent tolérer la volatilité.

Devise comptable

AUD

Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0111482476	Non	AUD	
Classic	DIS	LU0111481668	Annuel	AUD	EUR
Classic EUR	CAP	LU0251810007	Non	EUR	
N	CAP	LU0111482989	Non	AUD	EUR
Privilege	CAP	LU0111483102	Non	AUD	
I	CAP	LU0111482716	Non	AUD	EUR
X	CAP	LU0113535842	Non	AUD	EUR / USD

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB ⁽¹⁾
Classic	1,50 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
N	1,50 %	Non	0,75 %	0,40 %	0,05 %
Privilege	0,75 %	Non	Aucune	0,25 %	0,05 %
1	0,75 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
Х	Aucune	Non	Aucune	0,35 %	0,01 %

⁽¹⁾ Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site www.bnpparibas-am.com

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site www.bnpparibas-am.com





PARVEST Equity Australia

Informations supplémentaires

Jour d'évaluation .

À chaque jour de la semaine durant lequel les banques exercent leurs activités au Luxembourg (un « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce jour, sauf si la Bourse de Sydney est fermée.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet www.bnpparibas-am.com.

Modalités de souscription / conversion / rachat :

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation of pour les ordres STP, 12h00 CET Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	le Jour d'évaluation	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) (1)

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

Historique:

Le compartiment a été lancé le 29 septembre 2000 sous la dénomination « Australia » par absorption du compartiment « Australia » de la sicav BNP EQUITY

Le nom actuel a été appliqué à compter du 1er septembre 2010.

Le 6 juin 2014 :

- la VNI de la classe « Privilege-CAP » a été fractionnée par 100
- la VNI de la class « I-CAP » a été fractionnée par 10 000

Fiscalité :





PARVEST Equity Best Selection Asia ex-Japan

Objectif d'investissement

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

Politique d'investissement

Ce compartiment investit en permanence au moins 75 % de ses actifs dans des actions et/ou des titres assimilables à des actions émis par un nombre limité de sociétés qui ont leur siège ou exercent la majeure partie de leur activité en Asie (hors Japon) et qui se caractérisent par la qualité de leur structure financière et/ou leur potentiel de croissance bénéficiaire.

La part restante, à savoir 25 % maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières (y compris des P-Notes), des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés ou des liquidités, sous réserve que les investissements en titres de créance de toute nature n'excèdent pas 15 % des actifs. Jusqu'à 10 % des actifs peuvent en outre être investis dans des OPCVM ou OPC.

En ce qui concerne les limites d'investissement susmentionnées, l'exposition globale du compartiment (via des investissements directs et indirects) aux titres de Chine continentale n'excèdera pas 25 % de ses actifs s'agissant des investissements en « actions A chinoises » via Stock Connect et en instruments financiers dérivés sur ce type d'actifs.

Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

- Risque opérationnel et risque de conservation
- Risque lié aux marchés émergents
- Risque lié aux investissements dans certains pays

Risques spécifiques liés aux investissements en Chine continentale

- Risques liés à l'évolution du régime fiscal en RPC
- Risques liés au Stock Connect

Pour un aperçu des risques génériques, consultez l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en actions ;
- ✓ Sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés ;
- ✓ Peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ;
- ✓ Peuvent tolérer la volatilité.

Devise comptable

USD

Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0823397103	Non	USD	SEK
Classic	DIS	LU0823397285	Annuel	USD	
Classic EUR	CAP	LU0823397368	Non	EUR	
Classic EUR	DIS	LU0823397525	Annuel	EUR	
Classic RH AUD	CAP	LU1342916308	Non	AUD	
Classic RH SGD	CAP	LU1342916480	Non	SGD	
N RH EUR	DIS	LU0823397954	Annuel	EUR	
Privilege	CAP	LU0823398176	Non	USD	EUR
Privilege EUR	DIS	LU0823398259	Annuel	EUR	
I	CAP	LU1342916647	Non	USD	
I EUR	CAP	LU0823397798	Non	EUR	
X	CAP	LU0823398333	Non	USD	EUR

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.





PARVEST Equity Best Selection Asia ex-Japan

Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB ⁽¹⁾
Classic	1,50 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
N	1,50 %	Non	0,75 %	0,40 %	0,05 %
Privilege	0,75 %	Non	Aucune	0,25 %	0,05 %
I	0,75 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
Χ	Aucune	Non	Aucune	0,35 %	0,01 %

⁽¹⁾ Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site www.bnpparibas-am.com

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site www.bnpparibas-am.com

Informations supplémentaires

Jour d'évaluation :

À chaque jour de la semaine qui est un jour ouvré bancaire au Luxembourg (ci-après le « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce Jour d'évaluation, sauf si 50 % ou plus des actifs sous-jacents ne peuvent pas être valorisés.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet www.bnpparibas-am.com.

Modalités de souscription / conversion / rachat :

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) (1)

⁽¹⁾ Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

Historique:

Le compartiment a été lancé le 15 mars 1999 dans le cadre de la SICAV INTERSELEX (renommée FORTIS L FUND le 30 septembre 1999, puis BNP Paribas L1 le 1^{er} août 2010) sous la dénomination « Equity Best Selection Asia ».

Absorption du compartiment « Asia Pacific Region Fund » de la SICAV Banque Belge Asset Management Fund le 20 juin 2001.

Absorption de la SICAV Fortis Azie Fonds Best Selection le 4 novembre 2002.

Le nom actuel a été appliqué à compter du 1er juillet 2008.

Absorption du compartiment « Equity Asia ex-Japan » de la SICAV BNP Paribas L1 le 21 mars 2011.

Absorption du compartiment « Equity Asia ex-Japan » de la Société le 18 juillet 2011.

Transfert à la Société le 21 mai 2013.

Absorption du compartiment « Equity Asia Emerging » de la SICAV BNP Paribas L1 le 27 mai 2013.

Le 1er janvier 2017 :

- a) L'USD a remplacé l'EUR en tant que Devise comptable du compartiment.
 - Les classes d'actions ont été renommées comme suit :
 - « Classic » en « Classic EUR »
 - « Classic USD » en « Classic-CAP »
 - « N-CAP » en « N H EUR-DIS »
 - « Privilege-DIS » en « Privilege EUR-DIS »
 - « I-CAP » en « I EUR-CAP »
 - « I USD-CAP » en « I-CAP »

Fiscalité ·





PARVEST Equity Best Selection Euro

Objectif d'investissement

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

Politique d'investissement

Ce compartiment investit en permanence au moins 75 % de ses actifs dans des actions et/ou des titres assimilables à des actions libellés ou négociés en EUR, émis par un nombre limité de sociétés qui ont leur siège dans un État membre de l'Union européenne et qui se caractérisent par la qualité de leur structure financière et/ou leur potentiel de croissance bénéficiaire.

La part restante, à savoir 25 % maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés ou des liquidités, sous réserve que les investissements en titres de créance de toute nature n'excèdent pas 15 % des actifs. Jusqu'à 10 % des actifs peuvent en outre être investis dans des OPCVM ou OPC.

Après couverture, l'exposition du compartiment aux devises autres que l'EUR n'excédera pas 5 %.

Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

Pour un aperçu des risques génériques, consultez l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en actions ;
- ✓ Sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés ;
- ✓ Peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ;
- ✓ Peuvent tolérer la volatilité.

Devise comptable

EUR

Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0823401574	Non	EUR	
Classic	DIS	LU0823401731	Annuel	EUR	
Classic USD	CAP	LU0823401491	Non	USD	
Classic H CZK	CAP	LU0823401228	Non	CZK	
Classic H SGD	CAP	LU0950370543	Non	SGD	
Classic H USD	CAP	LU0950370626	Non	USD	
N	CAP	LU0823401905	Non	EUR	
Privilege	CAP	LU0823402036	Non	EUR	
Privilege	DIS	LU0823402119	Annuel	EUR	
I	CAP	LU0823401814	Non	EUR	
I	DIS	LU0950370899	Annuel	EUR	
X	CAP	LU0823402200	Non	EUR	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB ⁽¹⁾
Classic	1,50 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
N	1,50 %	Non	0,75 %	0,40 %	0,05 %
Privilege	0,75 %	Non	Aucune	0,25 %	0,05 %
I	0,75 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,35 %	0,01 %

⁽¹⁾ Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.



La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site www.bnpparibas-am.com



PARVEST Equity Best Selection Euro

Informations supplémentaires

Jour d'évaluation :

À chaque jour de la semaine qui est un jour ouvré bancaire au Luxembourg (ci-après le « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce Jour d'évaluation, sauf si 50 % ou plus des actifs sous-jacents ne peuvent pas être valorisés.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet www.bnpparibas-am.com.

Modalités de souscription / conversion / rachat :

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) (1)

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

Historique:

Le compartiment a été lancé le 31 août 1998 dans le cadre de la SICAV INTERSELEX (renommée FORTIS L FUND le 30 septembre 1999, puis BNP Paribas L1 le 1^{er} août 2010).

Absorption du compartiment « Equity Factor 1.3 Euro » de la SICAV Fortis L Fund le 12 février 2007.

Absorption du compartiment « Equity Euro » de la Société le 18 juillet 2011.

Transfert à la Société le 27 mai 2013.

Absorption du compartiment « Equity France » de la Société le 3 juin 2013.

La VNI de la classe « Classic H CZK-CAP » a été fractionnée par 100 le 6 juin 2014.

Fiscalité





PARVEST Equity Best Selection Europe

Objectif d'investissement

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

Politique d'investissement

Ce compartiment investit en permanence au moins 75 % de ses actifs dans des actions et/ou des titres assimilables à des actions émis par un nombre limité de sociétés qui ont leur siège dans les pays de l'EEE, à l'exclusion des pays non coopératifs en matière de lutte contre la fraude et l'évasion fiscale, et qui se caractérisent par la qualité de leur structure financière et/ou leur potentiel de croissance bénéficiaire.

La part restante, à savoir 25 % maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés ou des liquidités, sous réserve que les investissements en titres de créance de toute nature n'excèdent pas 15 % des actifs. Jusqu'à 10 % des actifs peuvent en outre être investis dans des OPCVM ou OPC.

Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

Pour un aperçu des risques génériques, consultez l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en actions :
- ✓ Sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés ;
- ✓ Peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ;
- ✓ Peuvent tolérer la volatilité.

Devise comptable

EUR

Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0823399810	Non	EUR	HUF
Classic	DIS	LU0823400097	Annuel	EUR	GBP
Classic CHF	CAP	LU0823399497	Non	CHF	
Classic CHF	DIS	LU0823399570	Annuel	CHF	
Classic USD	CAP	LU0823399737	Non	USD	
N	CAP	LU0823400501	Non	EUR	CHF
Privilege	CAP	LU0823400766	Non	EUR	CHF
Privilege	DIS	LU0823400840	Annuel	EUR	
1	CAP	LU0823400337	Non	EUR	USD
1	DIS	LU0950371194	Annuel	EUR	
I Plus	CAP	LU1664645527	Non	EUR	
X	CAP	LU0823401061	Non	EUR	USD

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	<i>TAB</i> ⁽¹⁾
Classic	1,50 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
N	1,50 %	Non	0,75 %	0,40 %	0,05 %
Privilege	0,75 %	Non	Aucune	0,25 %	0,05 %
I	0,75 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
I Plus	0,60 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
Х	Aucune	Non	Aucune	0,35 %	0,01 %

⁽¹⁾ Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site www.bnpparibas-am.com





PARVEST Equity Best Selection Europe

Informations supplémentaires

Jour d'évaluation :

À chaque jour de la semaine qui est un jour ouvré bancaire au Luxembourg au Luxembourg (ci-après le « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire de ce Jour d'évaluation, sauf si 50% ou plus des actifs sous-jacents ne peuvent pas être valorisées.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet www.bnpparibas-am.com.

Modalités de souscription / conversion / rachat :

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) (1)

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

Historique

Le compartiment a été lancé le 14 mai 2004 dans le cadre de la SICAV FORTIS L FUND (renommée BNP Paribas L1 le 1er août 2010).

Absorption du compartiment « Opportunities Income Europe » de la SICAV Fortis L Fund le 5 mai 2008.

Absorption du compartiment « Opportunities Europe » de la SICAV BNP Paribas L1 le 21 mars 2011.

Absorption du compartiment « Equity Europe Alpha » de la Société le 18 juillet 2011.

Absorption du compartiment « Real Estate Securities Europe » de la Société le 3 décembre 2012.

Transfert à la Société le 21 mai 2013.

Absorption des compartiments « Equity Europe Converging », « Equity Europe LS 30 » et « Equity Switzerland » de la Société le 3 juin 2013.

Absorption du compartiment « Equity Europe Finance » de la SICAV BNP Paribas L1 le 3 juin 2013.

La classe « Classic HUF » a été renommée « Classic RH HUF » le 6 juin 2014.

Fiscalité :





PARVEST Equity Best Selection Europe ex-UK

Objectif d'investissement

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

Politique d'investissement

Ce compartiment investit en permanence au moins 75 % de ses actifs dans des actions et/ou des titres assimilables à des actions émis par un nombre limité de sociétés qui ont leur siège en Europe, à l'exclusion du Royaume-Uni, et qui se caractérisent par la qualité de leur structure financière et/ou leur potentiel de croissance bénéficiaire.

La part restante, à savoir 25 % maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés ou des liquidités, sous réserve que les investissements en titres de créance de toute nature n'excèdent pas 15 % des actifs. Jusqu'à 10 % des actifs peuvent en outre être investis dans des OPCVM ou OPC.

Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

Pour un aperçu des risques génériques, consultez l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en actions ;
- ✓ Sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés ;
- ✓ Peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ;
- ✓ Peuvent tolérer la volatilité.

Devise comptable

EUR

Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0823398416	Non	EUR	
Classic	DIS	LU0823398507	Annuel	EUR	
N	CAP	LU0823398929	Non	EUR	
Privilege	CAP	LU0823399067	Non	EUR	
Privilege	DIS	LU1664645790	Annuel	EUR	
Privilege GBP	CAP	LU0950371350	Non	GBP	
I	CAP	LU0823398762	Non	EUR	USD
I GBP	CAP	LU0950371277	Non	GBP	
X	CAP	LU0823399224	Non	EUR	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB ⁽¹⁾
Classic	1,50 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
N	1,50 %	Non	0,75 %	0,40 %	0,05 %
Privilege	0,75 %	Non	Aucune	0,25 %	0,05 %
I	0,75 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
Χ	Aucune	Non	Aucune	0,35 %	0,01 %

⁽¹⁾ Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site www.bnpparibas-am.com





PARVEST Equity Best Selection Europe ex-UK

Informations supplémentaires

Jour d'évaluation :

À chaque jour de la semaine qui est un jour ouvré bancaire au Luxembourg (ci-après le « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce Jour d'évaluation, sauf si 50 % ou plus des actifs sous-jacents ne peuvent pas être valorisés.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet www.bnpparibas-am.com.

Modalités de souscription / conversion / rachat :

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) (1)

⁽¹⁾ Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

Historique :

Le compartiment a été lancé le 26 avril 2006 dans le cadre de la SICAV FORTIS L FUND (renommée BNP Paribas L1 le 1^{er} août 2010). Transfert à la Société le 25mars 2013.

Fiscalité :





PARVEST Equity Best Selection World

Objectif d'investissement

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

Politique d'investissement

Ce compartiment investit en permanence au moins 75 % de ses actifs dans des actions et/ou des titres assimilables à des actions de sociétés sélectionnés en fonction d'un processus axé sur les fondamentaux.

La part restante, à savoir 25 % maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières (y compris des P-Notes), des instruments du marché monétaire ou des liquidités, sous réserve que les investissements en titres de créance de toute nature n'excèdent pas 15 % des actifs. Jusqu'à 10 % des actifs peuvent en outre être investis dans des OPCVM ou OPC.

En ce qui concerne les limites d'investissement susmentionnées, les investissements du compartiment dans des « actions A chinoises » via Stock Connect peuvent représenter jusqu'à 25 % de ses actifs.

Le compartiment peut utiliser des instruments dérivés à des fins de couverture uniquement.

Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

- Risque de contrepartie
- Risque lié aux instruments dérivés
- Risque opérationnel et risque de conservation
- Risque relatif aux marchés émergents
- Risque lié aux investissements dans certains pays

Risques spécifiques liés aux investissements en Chine continentale

- Risques liés à l'évolution du régime fiscal en RPC
- Risques liés au Stock Connect

Pour un aperçu des risques génériques, consultez l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en actions ;
- ✓ Sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés ;
- ✓ Peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ;
- ✓ Peuvent tolérer la volatilité.

Devise comptable

USD

Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0956005226	Non	USD	
Classic	DIS	LU0956005499	Annuel	USD	
Classic EUR	CAP	LU1270636993	Non	EUR	
Classic EUR	DIS	LU1270637298	Annuel	EUR	
Classic RH NOK	CAP	LU1342916720	Non	NOK	
N	CAP	LU0956005572	Non	USD	EUR
Privilege	CAP	LU0950374610	Non	USD	EUR
1	CAP	LU0956005655	Non	USD	EUR
I GBP	CAP	LU1270637454	Non	GBP	
I RH GBP	CAP	LU1270637611	Non	GBP	
Life EUR	CAP	LU1342917025	Non	EUR	
X	CAP	LU0950374883	Non	USD	EUR

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.





PARVEST Equity Best Selection World

Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB ⁽¹⁾
Classic	1,50 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
N	1,50 %	Non	0,75 %	0,40 %	0,05 %
Privilege	0,75 %	Non	Aucune	0,25 %	0,05 %
1	0,75 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
Life	1,385 %	Non	Aucune	0,32 %	0,01 %
Χ	Aucune	Non	Aucune	0,35 %	0,01 %

⁽¹⁾ Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site www.bnpparibas-am.com

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site www.bnpparibas-am.com

Informations supplémentaires

Jour d'évaluation :

À chaque jour de la semaine qui est un jour ouvré bancaire au Luxembourg (un « Jour d'évaluation ») correspond une VNI datée de ce jour. Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet www.bnpparibas-am.com.

Modalités de souscription / conversion / rachat :

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) (1)

⁽¹⁾ Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

Historique :

Le compartiment a été lancé le 30 mars 2015.

Absorption du compartiment « Opportunities World » de la Société le 29 janvier 2016.

Fiscalité :





PARVEST Equity Brazil

Objectif d'investissement

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

Politique d'investissement

Ce compartiment investit en permanence au moins 75 % de ses actifs dans des actions et/ou des titres assimilables à des actions émis par des sociétés qui ont leur siège ou exercent une part importante de leur activité au Brésil.

La part restante, à savoir 25 % maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés ou des liquidités, ainsi que, dans la limite de 15 % des actifs, dans des titres de créance de toute nature et, dans la limite de 10 % des actifs, dans des OPCVM ou OPC.

Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

- Risque opérationnel et risque de conservation
- Risque relatif aux marchés émergents

Pour un aperçu des risques génériques, se reporter à l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Désirent ajouter un fonds domestique à un portefeuille diversifié existant :
- ✓ Sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés ;
- ✓ Peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ;
- ✓ Peuvent tolérer la volatilité.

Devise comptable

USD

Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0265266980	Non	USD	SEK
Classic	DIS	LU0265267285	Annuel	USD	EUR
Classic EUR	CAP	LU0281906387	Non	EUR	
N	CAP	LU0265267954	Non	USD	EUR
Privilege	CAP	LU0265313147	Non	USD	
Privilege EUR	CAP	LU1788854484	Non	EUR	
	CAP	LU0265342161	Non	USD	
X	CAP	LU0265288448	Non	USD	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB ⁽¹⁾
Classic	1,75 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
N	1,75 %	Non	0,75 %	0,40 %	0,05 %
Privilege	0,90 %	Non	Aucune	0,25 %	0,05 %
I	0,90 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
Х	Aucune	Non	Aucune	0,35 %	0,01 %

⁽¹⁾ Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site www.bnpparibas-am.com





PARVEST Equity Brazil

Informations supplémentaires

Jour d'évaluation :

À chaque jour de la semaine durant lequel les banques exercent leurs activités au Luxembourg (un « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce jour, sauf si 50 % ou plus des actifs du compartiment sont cotés sur la Bourse de valeurs de Sao Paulo et que cette Bourse de valeurs est fermée.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet www.bnpparibas-am.com.

Modalités de souscription / conversion / rachat :

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) (1)

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

Historique:

Le compartiment a été lancé le 11 décembre 2006 sous la dénomination « Brazil ».

Le nom actuel a été appliqué à compter du 1er septembre 2010.

Absorption du compartiment « Equity Brazil » de la SICAV BNP Paribas L1 le 21 mars 2011.

Le 6 juin 2014:

- la VNI de la classe « Privilege-CAP » a été fractionnée par 10
- la VNI de la classe « I-CAP » a été fractionnée par 1 000

Fiscalité :





PARVEST Equity China

Objectif d'investissement

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

Politique d'investissement

Ce compartiment investit à tout moment au moins 75 % de ses actifs dans des actions et/ou des titres assimilables à des actions émis par des sociétés qui ont leur siège ou exercent la majeure partie de leur activité en Chine, à Hong Kong ou à Taïwan.

La part restante, à savoir 25 % maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés ou des liquidités, sous réserve que les investissements en titres de créance de toute nature n'excèdent pas 15 % des actifs. Jusqu'à 10 % des actifs peuvent en outre être investis dans des OPCVM ou OPC.

Des instruments financiers dérivés peuvent être utilisés à la fois à des fins de couverture et de négociation (investissement).

En ce qui concerne les limites d'investissement susmentionnées, l'exposition globale du compartiment (via des investissements directs et indirects) aux titres de Chine continentale peut atteindre jusqu'à 70 % de ses actifs s'agissant des investissements en « actions A chinoises » via le programme RQFII et/ou Stock Connect et en instruments financiers dérivés sur ce type d'actifs.

Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

- Risque de contrepartie
- Risque opérationnel et risque de conservation
- · Risque relatif aux marchés émergents
- Risque lié aux investissements dans certains pays

Risques spécifiques liés aux investissements en Chine continentale

- Risques liés à l'évolution du régime fiscal en RPC
- Risques liés aux investissements RQFII
- Risques liés au Stock Connect

Pour un aperçu des risques génériques, consultez l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Désirent ajouter un fonds domestique à un portefeuille diversifié existant ;
- ✓ Sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés ;
- ✓ Peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ;
- ✓ Peuvent tolérer la volatilité.

Devise comptable

USD

Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0823426308	Non	USD	NOK / SEK
Classic	DIS	LU0823426480	Annuel	USD	
Classic EUR	CAP	LU0823425839	Non	EUR	
Classic EUR	DIS	LU0823425912	Annuel	EUR	
N	CAP	LU0823426720	Non	USD	EUR
Privilege	CAP	LU0823426993	Non	USD	EUR
Privilege	DIS	LU0823427025	Annuel	USD	
I	CAP	LU0823426647	Non	USD	JPY
I EUR	CAP	LU1856829780	Non	EUR	
X	CAP	LU0823427298	Non	USD	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.





PARVEST Equity China

Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB ⁽¹⁾
Classic	1,75 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
N	1,75 %	Non	0,75 %	0,40 %	0,05 %
Privilege	0,90 %	Non	Aucune	0,25 %	0,05 %
l	0,90 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
Χ	Aucune	Non	Aucune	0,35 %	0,01 %

⁽¹⁾ Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site www.bnpparibas-am.com

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site www.bnpparibas-am.com

Informations supplémentaires

Jour d'évaluation :

À chaque jour de la semaine qui est un jour ouvré bancaire au Luxembourg (ci-après le « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce Jour d'évaluation, sauf si 50 % ou plus des actifs sous-jacents ne peuvent pas être valorisés.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet www.bnpparibas-am.com.

Modalités de souscription / conversion / rachat :

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) (1)

⁽¹⁾ Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

Historique:

Le compartiment a été lancé le 9 juin 1997 dans le cadre de la SICAV INTERSELEX EQUITY (renommée INTERSELEX le 4 mai 1998, FORTIS L FUND le 30 septembre 1999, puis BNP Paribas L1 le 1^{er} août 2010) sous la dénomination « Greater China ».

Renommé « Equity Greater China » le 4 mai 1998.

Absorption du compartiment « China Equity Fund » de la SICAV ABN AMRO Funds le 17 novembre 2008.

Le nom actuel a été appliqué à compter du 1er août 2010.

Absorption du compartiment « Equity China » de la Société le 18 juillet 2011.

Absorption du compartiment « Equity China « B » » de la SICAV Primera Fund le 9 juillet 2012.

Transfert à la Société le 21 mai 2013.

Fiscalité :





PARVEST Equity China A-Shares

Objectif d'investissement

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

Politique d'investissement

Ce compartiment investit au moins 75 % de ses actifs dans des actions et/ou des titres assimilables à des actions émis par des sociétés qui ont leur siège ou exercent la majeure partie de leur activité en République Populaire de Chine ou en fractions d'actions entièrement ou partiellement libérées, sous forme nominative ou au porteur, émises par ces sociétés.

L'exposition aux titres de Chine continentale sera obtenue au moyen d'investissements effectués via le RQFII et/ou le Stock Connect et/ou les P-Notes

La part restante, à savoir 25 % maximum des actifs, peut être investie dans des titres de créance, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés (par exemple des contrats à terme ou des options) à des fins de couverture et de négociation (investissement) ou des liquidités, sous réserve que les investissements en titres de créance de toute nature n'excèdent pas 15 % des actifs. Jusqu'à 10 % des actifs peuvent en outre être investis dans des OPCVM ou OPC.

Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

- Risque opérationnel et risque de conservation
- Risque relatif aux marchés émergents
- Risque lié aux warrants
- Risque lié aux investissements dans certains pays

Risques spécifiques liés aux investissements en Chine continentale

- Risques liés à l'évolution du régime fiscal en RPC
- Risques liés aux investissements RQFII
- Risques liés au Stock Connect

Risques liés aux investissements dans les catégories d'actions en CNH

Pour un aperçu des risques génériques, consultez l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Désirent ajouter un fonds domestique à un portefeuille diversifié existant ;
- Sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés;
- ✓ Peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ;
- ✓ Peuvent tolérer la volatilité.

Devise comptable

USD

Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU1596576048	Non	USD	HKD
Classic	DIS	LU1596576121	Annuel	USD	HKD / JPY
Classic MD	DIS	LU1596576394	Mensuel	USD	EUR / HKD / JPY
Classic CNH	CAP	LU1596576477	Non	CNH	
Classic EUR	CAP	LU1596576550	Non	EUR	
Classic EUR	DIS	LU1596576634	Annuel	EUR	
Classic RH AUD	CAP	LU1596576717	Non	AUD	
Classic RH EUR	CAP	LU1596576808	Non	EUR	
Classic RH HKD	CAP	LU1596576980	Non	HKD	
Classic RH SGD	CAP	LU1596577012	Non	SGD	
N	CAP	LU1596577103	Non	USD	
Privilege	CAP	LU1596577285	Non	USD	EUR
I	CAP	LU1596577442	Non	USD	JPY
I EUR	CAP	LU1596577525	Non	EUR	
I Plus JPY	CAP	LU1596577798	Non	JPY	
X	CAP	LU1596577871	Non	USD	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.





PARVEST Equity China A-Shares

Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB ⁽¹⁾
Classic	1,75 %	Non	Aucune	0,40%	0,05%
N	1,75 %	Non	0,75%	0,40%	0,05 %
Privilege	0,90%	Non	Aucune	0,25%	0,05%
I	0,85%	Non	Aucune	0,20%	0,01%
I Plus	0,70%	Non	Aucune	0,20%	0,01%
X	Aucune	Non	Aucune	0,35%	0,01%

⁽¹⁾ Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site www.bnpparibas-am.com

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site www.bnpparibas-am.com.

Informations supplémentaires

Jour d'évaluation :

À chaque jour de la semaine qui est un jour ouvré bancaire au Luxembourg, à Shanghai et à Shenzhen (un « Jour d'évaluation ») correspond une VNI datée de ce jour.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site www.bnpparibas-am.com.

Modalités de souscription / conversion / rachat :

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET pour les ordres STP, 12h00 CET pour les ordres non STP le Jour d'évaluation (J)	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

Historique:

Le Compartiment a été lancé le 14 décembre 2004 dans le cadre de la SICAV-FIA FLEXIFUND sous la dénomination « Equity China « A » ». Transfert à la Société sous la dénomination actuelle le 29 septembre 2017.

Fiscalité .





PARVEST Equity Europe Emerging

Objectif d'investissement

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

Politique d'investissement

Ce compartiment investit à tout moment au moins 75 % de ses actifs dans des actions et/ou des titres assimilables à des actions émis par des sociétés qui ont leur siège ou exercent la majeure partie de leur activité dans des pays émergents européens (définis comme étant les pays européens hors de l'OCDE avant le 1er janvier 1994 plus la Turquie et la Grèce).

La part restante, à savoir 25 % maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés ou des liquidités, sous réserve que les investissements en titres de créance de toute nature n'excèdent pas 15 % des actifs. Jusqu'à 10 % des actifs peuvent en outre être investis dans des OPCVM ou OPC.

Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

- Risque opérationnel et risque de conservation
- Risque relatif aux marchés émergents

Pour un aperçu des risques génériques, consultez l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en actions ;
- ✓ Sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés ;
- ✓ Peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ;
- ✓ Peuvent tolérer la volatilité.

Devise comptable

EUR

Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0823403356	Non	EUR	SEK
Classic	DIS	LU0823403786	Annuel	EUR	
Classic HUF	CAP	LU0823402978	Non	HUF	
Classic USD	CAP	LU0823403190	Non	USD	
N	CAP	LU0823403943	Non	EUR	
Privilege	CAP	LU0823404081	Non	EUR	
	CAP	LU0823403869	Non	EUR	
Χ	CAP	LU0212178247	Non	EUR	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB ⁽¹⁾
Classic	1,75 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
N	1,75 %	Non	0,75 %	0,40 %	0,05 %
Privilege	0,90 %	Non	Aucune	0,25 %	0,05 %
1	0,90 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,35 %	0,01 %

⁽¹⁾ Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site www.bnpparibas-am.com





PARVEST Equity Europe Emerging

Informations supplémentaires

Jour d'évaluation :

À chaque jour de la semaine qui est un jour ouvré bancaire au Luxembourg (ci-après le « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce Jour d'évaluation, sauf si 50 % ou plus des actifs sous-jacents ne peuvent pas être valorisés.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet www.bnpparibas-am.com.

Modalités de souscription / conversion / rachat :

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) ⁽¹⁾

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

Historique

Le compartiment a été lancé le 1er juin 1998 dans le cadre de la SICAV INTERSELEX (renommée FORTIS L FUND le 30 septembre 1999, puis BNP Paribas L1 le 1er août 2010).

Absorption du compartiment « Eastern Europe Equity Fund » de la SICAV ABN AMRO Funds le 17 novembre 2008.

Absorption du compartiment « Equity Europe Emerging » de la Société le 18 juillet 2011.

Transfert à la Société le 21 mai 2013.

La VNI des classes « Classic-CAP », « Classic USD-CAP/DIS », « N » et « I » a été fractionnée par 10 le 6 juin 2014.

La VNI de la classe « Classic-DIS » a été fractionnée par 3 le 24 novembre 2016.

Absorption du compartiment « Equity Europe Emerging » de la SICAV belge BNP PARIBAS B FUND I le 25 novembre 2016.

Fiscalité :





PARVEST Equity Europe Growth

Objectif d'investissement

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

Politique d'investissement

Ce compartiment investit en permanence au moins 75 % de ses actifs dans des actions et/ou des titres assimilables à des actions émis par des sociétés qui, selon l'équipe de gestion, présentent un potentiel de croissance supérieur à la moyenne et/ou une croissance bénéficiaire relativement stable et qui ont leur siège dans un pays membre de l'EEE, à l'exclusion des pays non coopératifs en matière de lutte contre la fraude et l'évasion fiscale.

Lorsqu'il décide des allocations et du choix des valeurs, le gestionnaire cherchera à diversifier l'exposition aux différents secteurs et émetteurs de manière à réduire le risque.

La part restante, à savoir 25 % maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés ou des liquidités, sous réserve que les investissements en titres de créance de toute nature n'excèdent pas 15 % des actifs. Jusqu'à 10 % des actifs peuvent en outre être investis dans des OPCVM ou OPC.

Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

Pour un aperçu des risques génériques, consultez l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en actions ;
- ✓ Sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés ;
- ✓ Peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ;
- ✓ Peuvent tolérer la volatilité.

Devise comptable

EUR

Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0823404248	Non	EUR	
Classic	DIS	LU0823404594	Annuel	EUR	
Classic USD	CAP	LU1104425308	Non	USD	
Classic RH SGD	CAP	LU1022397415	Non	SGD	
Classic RH SGD MD	DIS	LU0960981388	Mensuel	SGD	
Classic RH USD	CAP	LU1022397688	Non	USD	
Classic RH USD MD	DIS	LU0960981461	Mensuel	USD	
N	CAP	LU0823404750	Non	EUR	
Privilege	CAP	LU0823404834	Non	EUR	
Privilege	DIS	LU0823404917	Annuel	EUR	
1	CAP	LU0823404677	Non	EUR	
1	DIS	LU0956003874	Annuel	EUR	
X	CAP	LU0823405054	Non	EUR	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB ⁽¹⁾
Classic	1,50 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
N	1,50 %	Non	0,75 %	0,40 %	0,05 %
Privilege	0,75 %	Non	Aucune	0,25 %	0,05 %
I	0,75 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
Х	Aucune	Non	Aucune	0,35 %	0,01 %

⁽¹⁾ Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.



La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site www.bnpparibas-am.com



PARVEST Equity Europe Growth

Informations supplémentaires

Jour d'évaluation :

À chaque jour de la semaine qui est un jour ouvré bancaire au Luxembourg (ci-après le « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce Jour d'évaluation, sauf si 50 % ou plus des actifs sous-jacents ne peuvent pas être valorisés.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet www.bnpparibas-am.com.

Modalités de souscription / conversion / rachat :

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) ⁽¹⁾

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

Historique :

Le compartiment a été lancé le 28 août 2008 dans le cadre de la SICAV FORTIS L FUND (renommée BNP Paribas L1 le 1^{er} août 2010) par apport du compartiment « ABN AMRO Trans Europe Fund » de la SICAV de droit néerlandais ABN AMRO Equity Umbrella Fund N.V. Absorption du compartiment « Equity Europe Growth » de la Société le 18 juillet 2011.

La catégorie « Classic USD » a été fusionnée avec la classe « Classic-CAP » du compartiment le 27 mai 2013.

Transfert à la Société le 27 mai 2013.

Les classes « Classic H SGD MD » et « Classic H USD MD » ont été renommées « Classic RH SGD MD » et « Classic RH USD MD » le 1^{er} mai 2014

La VNI de la classe « I-CAP » a été fractionnée par 100 le 6 juin 2014.

Fiscalité :





PARVEST Equity Europe Mid Cap

Objectif d'investissement

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

Politique d'investissement

Ce compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs dans des actions et/ou des titres assimilables à des actions émis par des sociétés dont la capitalisation boursière est inférieure à 130 % de la capitalisation la plus élevée et supérieure à 70 % de la capitalisation la plus faible (telles que constatées au début de chaque exercice) des indices STOXX Europe Mid 200 ou MSCI Europe Mid Cap, et qui ont leur siège ou exercent la majeure partie de leur activité en Europe.

La part restante, à savoir un tiers maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés et/ou des liquidités, ainsi que, dans la limite de 15 % des actifs, dans des titres de créance de toute nature et, dans la limite de 10 % des actifs, dans des OPCVM ou OPC.

Au moins 75 % des actifs sont investis en permanence dans des actions émises par des sociétés ayant leur siège dans un pays membre de l'EEE, à l'exclusion des pays non coopératifs en matière de lutte contre la fraude et l'évasion fiscale.

Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

Pour un aperçu des risques génériques, se reporter à l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en actions ;
- ✓ Sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés ;
- ✓ Peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ;
- ✓ Peuvent tolérer la volatilité.

Devise comptable

EUR

Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0066794719	Non	EUR	
Classic	DIS	LU0066794479	Annuel	EUR	
Classic USD	CAP	LU0283510112	Non	USD	
N	CAP	LU0107059080	Non	EUR	
Privilege	CAP	LU0111451596	Non	EUR	
Privilege	DIS	LU1788854567	Annuel	EUR	
1	CAP	LU0102001053	Non	EUR	
	DIS	LU0956003957	Annuel	EUR	
Χ	CAP	LU0107096793	Non	EUR	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB ⁽¹⁾
Classic	1,50 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
N	1,50 %	Non	0,75 %	0,40 %	0,05 %
Privilege	0,75 %	Non	Aucune	0,25 %	0,05 %
1	0,75 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
Χ	Aucune	Non	Aucune	0,35 %	0,01 %

⁽¹⁾ Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site www.bnpparibas-am.com





PARVEST Equity Europe Mid Cap

Informations supplémentaires

Jour d'évaluation :

À chaque jour de la semaine durant lequel les banques exercent leurs activités au Luxembourg (un « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce jour.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet www.bnpparibas-am.com.

Modalités de souscription / conversion / rachat :

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) (1)

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

Historique

Le compartiment a été lancé le 14 juin 1996 sous la dénomination « Europe Mid Cap ».

Le nom actuel a été appliqué à compter du 1er septembre 2010.

La VNI de la classe « I-CAP » a été fractionnée par 1 000 le 6 juin 2014.

Fiscalité .





PARVEST Equity Europe Small Cap

Objectif d'investissement

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

Politique d'investissement

Ce compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs dans des actions et/ou des titres assimilables à des actions émis par des sociétés dont la capitalisation boursière est inférieure à la capitalisation la plus élevée (telle que constatée au début de chaque exercice) des indices HSBC Smaller European Companies, EURO STOXX Small et MSCI Europe SmallCap et qui ont leur siège ou exercent la majeure partie de leur activité en Europe.

La part restante, à savoir un tiers maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés et/ou des liquidités, ainsi que, dans la limite de 15 % des actifs, dans des titres de créance de toute nature et, dans la limite de 10 % des actifs, dans des OPCVM ou OPC.

Au moins 75 % des actifs sont investis en permanence dans des actions émises par des sociétés ayant leur siège dans un pays membre de l'EEE, à l'exclusion des pays non coopératifs en matière de lutte contre la fraude et l'évasion fiscale.

Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

• Risque lié aux petites capitalisations boursières, aux secteurs spécialisés ou aux secteurs restreints

Pour un aperçu des risques génériques, se reporter à l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en actions ;
- ✓ Sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés ;
- ✓ Peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ;
- ✓ Peuvent tolérer la volatilité.

Devise comptable

EUR

Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0212178916	Non	EUR	NOK / SEK
Classic	DIS	LU0212178676	Annuel	EUR	
Classic USD	CAP	LU0282885655	Non	USD	
Classic RH SGD	CAP	LU1022397761	Non	SGD	
Classic RH USD	CAP	LU1104111114	Non	USD	
N	CAP	LU0212180490	Non	EUR	
Privilege	CAP	LU0212180813	Non	EUR	
Privilege	DIS	LU0823406029	Annuel	EUR	
Privilege GBP	CAP	LU1270639583	Non	GBP	
Privilege USD	CAP	LU1788854641	Non	USD	
I	CAP	LU0212179997	Non	EUR	
I	DIS	LU0956004096	Annuel	EUR	
X	CAP	LU0212181035	Non	EUR	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB ⁽¹⁾
Classic	1,75 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
N	1,75 %	Non	0,75 %	0,40 %	0,05 %
Privilege	0,90 %	Non	Aucune	0,25 %	0,05 %
1	0,85 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
Χ	Aucune	Non	Aucune	0,35 %	0,01 %

⁽¹⁾ Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.



La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site www.bnpparibas-am.com



PARVEST Equity Europe Small Cap

Informations supplémentaires

Jour d'évaluation :

À chaque jour de la semaine durant lequel les banques exercent leurs activités au Luxembourg (un « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce jour.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet www.bnpparibas-am.com.

Modalités de souscription / conversion / rachat :

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) ⁽¹⁾

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

Historique:

Le compartiment a été lancé le 25 septembre 2007 sous la dénomination « Europe Small Cap ».

Le nom actuel a été appliqué à compter du 1er septembre 2010.

Absorption du compartiment « Equity Europe Small Cap » de la SICAV BNP Paribas L1 le 14 mars 2011.

Absorption du compartiment « Equity Euro Small Cap » de la Société le 26 novembre 2012.

Le 6 juin 2014:

- la VNI de la classe « Privilege-CAP » a été fractionnée par 10
- la VNI de la classe « I-CAP » a été fractionnée par 1 000

Fiscalité :





PARVEST Equity Europe Value

Objectif d'investissement

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

Politique d'investissement

Ce compartiment investit en permanence au moins 75 % de ses actifs dans des actions et/ou des titres assimilables à des actions émis par des sociétés que l'équipe de gestion estime être sous-évaluées par rapport au marché à la date d'achat, ayant leur siège dans un pays membre de l'EEE, à l'exclusion des pays non coopératifs en matière de lutte contre la fraude et l'évasion fiscale.

La part restante, à savoir 25 % maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés et/ou des liquidités, ainsi que, dans la limite de 15 % des actifs, dans des titres de créance de toute nature et, dans la limite de 10 % des actifs, dans des OPCVM ou OPC.

Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

Pour un aperçu des risques génériques, se reporter à l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en actions ;
- ✓ Sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés ;
- ✓ Peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ;
- ✓ Peuvent tolérer la volatilité.

Devise comptable

EUR

Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0177332227	Non	EUR	
Classic	DIS	LU0177332490	Annuel	EUR	
Classic RH USD	CAP	LU1342917298	Non	USD	
N	CAP	LU0177332573	Non	EUR	
Privilege	CAP	LU0177332730	Non	EUR	
Privilege	DIS	LU1788854724	Annuel	EUR	
	CAP	LU0177332904	Non	EUR	USD
X	CAP	LU0177333548	Non	EUR	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB ⁽¹⁾
Classic	1,50 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
N	1,50 %	Non	0,75 %	0,40 %	0,05 %
Privilege	0,75 %	Non	Aucune	0,25 %	0,05 %
I	0,75 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,35 %	0,01 %

⁽¹⁾ Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site www.bnpparibas-am.com





PARVEST Equity Europe Value

Informations supplémentaires

Jour d'évaluation :

À chaque jour de la semaine durant lequel les banques exercent leurs activités au Luxembourg (un « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce jour.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet www.bnpparibas-am.com.

Modalités de souscription / conversion / rachat :

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) ⁽¹⁾

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

Historique

Le compartiment a été lancé le 2 octobre 2003 sous la dénomination « Europe Value ».

Le nom actuel a été appliqué la première fois le 1^{er} septembre 2010.

Le 6 juin 2014 :

- la VNI de la classe « Privilege-CAP » a été fractionnée par 10
- la VNI de la classe « I-CAP » a été fractionnée par 1 000

Fiscalité :





PARVEST Equity Germany

Objectif d'investissement

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

Politique d'investissement

Ce compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs dans des actions et/ou des titres assimilables à des actions émis par des sociétés qui ont leur siège ou exercent la majeure partie de leur activité en Allemagne.

La part restante, à savoir un tiers maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés ou des liquidités, sous réserve que les investissements en titres de créance de toute nature n'excèdent pas 15 % des actifs. Jusqu'à 10 % des actifs peuvent en outre être investis dans des OPCVM ou OPC.

Au moins 75 % des actifs sont investis en permanence dans des actions émises par des sociétés ayant leur siège dans un État membre de l'EEE, à l'exclusion des pays non coopératifs en matière de lutte contre la fraude et l'évasion fiscale.

Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

Pour un aperçu des risques génériques, consultez l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Désirent ajouter un fonds domestique à un portefeuille diversifié existant ;
- ✓ Sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés ;
- ✓ Peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ;
- ✓ Peuvent tolérer la volatilité.

Devise comptable

EUR

Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0823427611	Non	EUR	SEK
Classic	DIS	LU0823427884	Annuel	EUR	
Classic USD	CAP	LU0823427454	Non	USD	
N	CAP	LU0823428007	Non	EUR	
Privilege	CAP	LU0823428189	Non	EUR	
1	CAP	LU0823427967	Non	EUR	
Χ	CAP	LU0325630233	Non	EUR	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB ⁽¹⁾
Classic	1,50 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
N	1,50 %	Non	0,75 %	0,40 %	0,05 %
Privilege	0,75 %	Non	Aucune	0,25 %	0,05 %
1	0,75 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
Χ	Aucune	Non	Aucune	0,35 %	0,01 %

⁽¹⁾ Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site www.bnpparibas-am.com





PARVEST Equity Germany

Informations supplémentaires

Jour d'évaluation :

À chaque jour de la semaine qui est un jour ouvré bancaire au Luxembourg (ci-après le « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce Jour d'évaluation, sauf si 50 % ou plus des actifs sous-jacents ne peuvent pas être valorisés.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet www.bnpparibas-am.com.

Modalités de souscription / conversion / rachat :

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

	Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
	16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le lour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) (1)

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

Historique

Le compartiment a été lancé le 24 novembre 2008 dans le cadre de la SICAV FORTIS L FUND (renommée BNP Paribas L1 le 1^{er} août 2010) par apport du compartiment « Germany Equity Fund » de la SICAV ABN AMRO Funds.

Absorption du compartiment « Equity Germany » de la Société le 18 juillet 2011.

Transfert à la Société le 27 mai 2013.

Fiscalité :





PARVEST Equity High Dividend Asia Pacific ex-Japan

Objectif d'investissement

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

Politique d'investissement

Ce compartiment investit en permanence au moins 75 % de ses actifs dans des actions et/ou des titres assimilables à des actions émis par des sociétés qui, selon l'équipe de gestion, affichent un rendement du dividende plus élevé que la moyenne du marché de la région Asie-Pacifique (hors Japon) et qui ont leur siège ou exercent la majeure partie de leur activité dans la région Asie-Pacifique (hors Japon).

La part restante, à savoir 25 % maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés ou des liquidités, sous réserve que les investissements en titres de créance de toute nature n'excèdent pas 15 % des actifs. Jusqu'à 10 % des actifs peuvent en outre être investis dans des OPCVM ou OPC.

En ce qui concerne les limites d'investissement susmentionnées, l'exposition globale du compartiment (via des investissements directs et indirects) aux titres de Chine continentale n'excèdera pas 25 % de ses actifs s'agissant des investissements en « actions A chinoises » via le Stock Connect et en instruments financiers dérivés sur ce type d'actifs.

Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

- Risque opérationnel et risque de conservation
- Risque lié aux marchés émergents
- Risque lié aux investissements dans certains pays

Risques spécifiques liés aux investissements en Chine continentale

- Risques liés à l'évolution du régime fiscal en RPC
- Risques liés au Stock Connect

Pour un aperçu des risques génériques, consultez l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en actions ;
- ✓ Sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés ;
- ✓ Peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ;
- ✓ Peuvent tolérer la volatilité.

Devise comptable

USD

Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0823406706	Non	USD	
Classic	DIS	LU0823406888	Annuel	USD	
Classic MD	DIS	LU0823406615	Mensuel	USD	
Classic EUR	CAP	LU0823406961	Non	EUR	
Classic EUR	DIS	LU0823407001	Annuel	EUR	
N	CAP	LU1596577954	Non	USD	
N RH EUR	DIS	LU0823407266	Annuel	EUR	
Privilege	CAP	LU1664645873	Non	USD	
Privilege	DIS	LU1664645956	Annuel	USD	
Privilege EUR	CAP	LU0823407340	Non	EUR	
I	CAP	LU0823407183	Non	USD	EUR
Х	CAP	LU0823407696	Non	USD	EUR

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.





PARVEST Equity High Dividend Asia Pacific ex-Japan

Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB ⁽¹⁾
Classic	1,50 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
N	1,50 %	Non	0,75 %	0,40 %	0,05 %
Privilege	0,75 %	Non	Aucune	0,25 %	0,05 %
I	0,75 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,35 %	0,01 %

⁽¹⁾ Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site www.bnpparibas-am.com

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site www.bnpparibas-am.com.

Informations supplémentaires

Jour d'évaluation :

À chaque jour de la semaine qui est un jour ouvré bancaire au Luxembourg (ci-après le « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce Jour d'évaluation, sauf si 50 % ou plus des actifs sous-jacents ne peuvent pas être valorisés.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet www.bnpparibas-am.com.

Modalités de souscription / conversion / rachat :

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) (1)

⁽¹⁾ Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

Historique:

Le compartiment a été lancé le 24 novembre 2008 sous le nom « Equity High Dividend Pacific » dans le cadre de la SICAV FORTIS L FUND (renommée BNP Paribas L1 le 1^{er} août 2010) par apport du compartiment « Asia Pacific High Dividend Equity Fund » de la SICAV ABN AMRO Funds.

Transfert à la Société le 21 mai 2013.

Les classes « Classic MD » et « Privilege MD » ont été renommées « Classic USD MD » et « Privilege USD MD » le 1^{er} mai 2014. La classe « N-CAP » a été renommée « N-DIS » le 2 novembre 2016.

Le 1er janvier 2017 :

- a) L'USD a remplacé l'EUR en tant que Devise comptable du compartiment.
- b) Les classes d'actions ont été renommées comme suit :
 - « Classic » en « Classic EUR »
 - « Classic USD » en « Classic-CAP »
 - « N-DIS » en « N RH EUR-DIS »
 - « Privilege » en « Privilege EUR »

Le 20 avril 2018 :

- Transformé en « Equity High Dividend Asia Pacific ex-Japan »
- La classe « Privilege ÉUR-DIS » a été fusionnée dans l'OPCVM néerlandais « BNP Paribas Asia Pacific High Income Equity Fund ».

Fiscalité :





PARVEST Equity High Dividend USA

Objectif d'investissement

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

Politique d'investissement

Ce compartiment investit en permanence au moins 75 % de ses actifs dans des actions et/ou des titres assimilables à des actions émis par des sociétés qui, selon l'équipe de gestion, produisent des rendements de dividende plus élevé que la moyenne du marché des États-Unis d'Amérique et qui ont leur siège ou exercent la majeure partie de leur activité aux États-Unis d'Amérique.

La part restante, à savoir 25 % maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés ou des liquidités, sous réserve que les investissements en titres de créance de toute nature n'excèdent pas 15 % des actifs. Jusqu'à 10 % des actifs peuvent en outre être investis dans des OPCVM ou OPC.

Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

Pour un aperçu des risques génériques, consultez l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Désirent ajouter un fonds domestique à un portefeuille diversifié existant ;
- Sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés;
- ✓ Peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ;
- Peuvent tolérer la volatilité.

Devise comptable

USD

Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0823408157	Non	USD	
Classic	DIS	LU0823408231	Annuel	USD	
N	DIS	LU1022398223	Annuel	USD	
Classic EUR	CAP	LU0823407779	Non	EUR	
Classic H EUR	CAP	LU0823407936	Non	EUR	
Classic H EUR	DIS	LU0823408074	Annuel	EUR	
N	CAP	LU0823408660	Non	USD	EUR
Privilege	CAP	LU0823408744	Non	USD	
Privilege	DIS	LU0823408827	Annuel	USD	
Privilege EUR	CAP	LU1788854997	Non	EUR	
Privilege H EUR	CAP	LU1664646095	Non	EUR	
Privilege H EUR	DIS	LU0925121856	Annuel	EUR	
1	CAP	LU0823408405	Non	USD	EUR
Х	CAP	LU0823409049	Non	USD	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB ⁽¹⁾
Classic	1,50 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
N	1,50 %	Non	0,75 %	0,40 %	0,05 %
Privilege	0,75 %	Non	Aucune	0,25 %	0,05 %
	0,75 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
Χ	Aucune	Non	Aucune	0,35 %	0,01 %

⁽¹⁾ Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

Frais et commissions : 0,15 % maximum (hormis catégorie X).

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site www.bnpparibas-am.com





PARVEST Equity High Dividend USA

Informations supplémentaires

Jour d'évaluation :

À chaque jour de la semaine qui est un jour ouvré bancaire au Luxembourg (ci-après le « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce Jour d'évaluation, sauf si 50 % ou plus des actifs sous-jacents ne peuvent pas être valorisés.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet www.bnpparibas-am.com.

Modalités de souscription / conversion / rachat :

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) (1)

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

Historique:

Le compartiment a été lancé le 24 novembre 2008 dans le cadre de la SICAV FORTIS L FUND (renommée BNP Paribas L1 le 1^{er} août 2010) par apport du compartiment « US Equity Select Fund » de la SICAV ABN AMRO Funds.

Transfert à la Société le 27 mai 2013.

Absorption du compartiment « Equity USA Value » de la Société le 3 juin 2013.

La VNI de la classe « I-CAP » a été fractionnée par 100 le 6 juin 2014.

Fiscalité :





PARVEST Equity India

Objectif d'investissement

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

Politique d'investissement

Ce compartiment investit en permanence au moins 75 % de ses actifs dans des actions et/ou des titres assimilables à des actions émis par des sociétés qui ont leur siège ou exercent la majeure partie de leur activité en Inde.

La part restante, à savoir 25 % maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés ou des liquidités, sous réserve que les investissements en titres de créance de toute nature n'excèdent pas 15 % des actifs. Jusqu'à 10 % des actifs peuvent en outre être investis dans des OPCVM ou OPC.

Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

- Risque opérationnel et risque de conservation
- Risque lié aux marchés émergents
- Risque lié aux investissements dans certains pays

Pour un aperçu des risques génériques, consultez l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Désirent ajouter un fonds domestique à un portefeuille diversifié existant ;
- ✓ Sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés ;
- ✓ Peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ;
- ✓ Peuvent tolérer la volatilité.

Devise comptable

USD

Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0823428932	Non	USD	NOK / SEK
Classic	DIS	LU0823429153	Annuel	USD	GBP
Classic EUR	CAP	LU0823428346	Non	EUR	
Classic EUR	DIS	LU0823428429	Annuel	EUR	
N	CAP	LU0823429401	Non	USD	EUR
Privilege	CAP	LU0823429583	Non	USD	
Privilege	DIS	LU0823429666	Annuel	USD	
Privilege EUR	CAP	LU1695653417	Non	EUR	
I	CAP	LU0823429237	Non	USD	EUR
I	DIS	LU1022807926	Annuel	USD	
Χ	CAP	LU0823429740	Non	USD	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB ⁽¹⁾
Classic	1,75 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
N	1,75 %	Non	0,75 %	0,40 %	0,05 %
Privilege	0,90 %	Non	Aucune	0,25 %	0,05 %
1	0,90 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,35 %	0,01 %

⁽¹⁾ Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site www.bnpparibas-am.com





PARVEST Equity India

Informations supplémentaires

Jour d'évaluation :

À chaque jour de la semaine qui est un jour ouvré bancaire au Luxembourg (ci-après le « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce Jour d'évaluation, sauf si 50 % ou plus des actifs sous-jacents ne peuvent pas être valorisés.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet www.bnpparibas-am.com.

Modalités de souscription / conversion / rachat :

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) ⁽¹⁾

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

Historique

Le compartiment a été lancé le 24 novembre 2008 dans le cadre de la SICAV FORTIS L FUND (renommée BNP Paribas L1 le 1^{er} août 2010) par apport du compartiment « India Equity Fund » de la SICAV ABN AMRO Funds.

Absorption du compartiment « Equity India » de la Société le 18 juillet 2011.

Transfert à la Société le 21 mai 2013.

La VNI de la classe « I-CAP » a été fractionnée par 100 le 6 juin 2014.

Fiscalité :





PARVEST Equity India Small Cap

Objectif d'investissement

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

Politique d'investissement

Ce compartiment investit en permanence au moins 75 % de ses actifs dans des actions et/ou des titres assimilables à des actions émis par des sociétés dont la capitalisation boursière totale est inférieure à la capitalisation boursière totale la plus élevée (telles que constatées au début de chaque exercice) de l'indice MSCI India Small Cap.

Le compartiment sera activement géré et pourra ainsi investir dans des titres qui ne sont pas inclus dans l'indice précité.

La part restante, à savoir 1/3 au maximum des actifs, peut être investie dans d'autres ans des actions et/ou des titres assimilables à des actions, des P-Notes, des instruments du Marché monétaire, des instruments financiers dérivés (comme des futures et des options), tant à des fins de couverture que de négociation (investissement), ou des liquidités, sous réserve que les investissements en titres de créance de toute nature n'excèdent pas 15 % des actifs. Jusqu'à 10 % des actifs peuvent en outre être investis dans des OPCVM ou OPC.

Au moins 75 % des actifs sont investis en permanence dans des actions et/ou des titres assimilables à des actions émis par des sociétés qui ont leur siège ou exercent la majeure partie de leur activité en Inde.

Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

- Risque opérationnel et risque de conservation
- · Risque lié aux marchés émergents
- Risque lié aux investissements dans certains pays
- Risque lié aux petites capitalisations et aux secteurs de niche

Pour un aperçu des risques génériques, consultez l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- √ désirent ajouter un fonds domestique à un portefeuille diversifié existant ;
- ✓ sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés ;
- ✓ peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ;
- ✓ peuvent tolérer la volatilité.

Devise comptable

USD

Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU1596578093	Non	USD	
Classic	DIS	LU1596578176	Annuel	USD	EUR
Classic EUR	CAP	LU1596578259	Non	EUR	
N	CAP	LU1596578333	Non	USD	
Privilege	CAP	LU1596578416	Non	USD	EUR
Privilege	DIS	LU1596578507	Annuel	USD	EUR
1	CAP	LU1596578689	Non	USD	EUR
I Plus JPY	CAP	LU1596578762	Non	JPY	
Х	CAP	LU1596578846	Non	USD	EUR

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB ⁽¹⁾
Classic	1,75%	Non	néant	0,40%	0,05%
N	1,75%	Non	0,75%	0,40%	0,05%
Privilege	0,90%	Non	néant	0,25%	0,05%
I	0,85%	Non	néant	0,20%	0,01%
I Plus	0,70%	Non	néant	0,20%	0,01%
X	néant	Non	néant	0,35%	0,01%

⁽¹⁾ Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.



La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site www.bnpparibas-am.com



PARVEST Equity India Small Cap

Informations supplémentaires

Jour d'évaluation :

À chaque jour de la semaine durant lequel les banques exercent leurs activités au Luxembourg et en Inde (un « Jour d'évaluation ») correspond une VNI datée de ce jour.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et le site web www.bnpparibas.am.com.

Modalités de souscription / conversion / rachat :

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant l'heure de Luxembourg.

	Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16	6h00 CET pour les ordres STP, 12h00 CET pour les ordres manuels le Jour d'évaluation (J)	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrables bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) (1)

⁽¹⁾ Si le jour de règlement est un jour de fermeture des marchés, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

Historique:

Compartiment non encore lancé à la date du présent Prospectus.

Fiscalité :





PARVEST Equity Indonesia

Objectif d'investissement

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

Politique d'investissement

Ce compartiment investit en permanence au moins 75 % de ses actifs dans des actions et/ou des titres assimilables à des actions émis par des sociétés qui ont leur siège ou exercent la majeure partie de leur activité en Indonésie.

La part restante, à savoir 25 % maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés ou des liquidités, sous réserve que les investissements en titres de créance de toute nature n'excèdent pas 15 % des actifs. Jusqu'à 10 % des actifs peuvent en outre être investis dans des OPCVM ou OPC.

Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

- Risque opérationnel et risque de conservation
- Risque lié aux marchés émergents
- Risque lié aux investissements dans certains pays

Pour un aperçu des risques génériques, consultez l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Désirent ajouter un fonds domestique à un portefeuille diversifié existant ;
- ✓ Sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés ;
- √ Peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ;
- ✓ Peuvent tolérer la volatilité.

Devise comptable

USD

Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0823430243	Non	USD	NOK
Classic	DIS	LU0823430326	Annuel	USD	
Classic EUR	CAP	LU0823429823	Non	EUR	
N	CAP	LU0823430672	Non	USD	EUR
Privilege	CAP	LU0823430755	Non	USD	
Privilege EUR	CAP	LU1022399387	Non	EUR	
I	CAP	LU0823430599	Non	USD	EUR
X	CAP	LU0823430912	Non	USD	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB ⁽¹⁾
Classic	1,75 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
N	1,75 %	Non	0,75 %	0,40 %	0,05 %
Privilege	0,90 %	Non	Aucune	0,25 %	0,05 %
I	0,90 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,35 %	0,01 %

⁽¹⁾ Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site www.bnpparibas-am.com





PARVEST Equity Indonesia

Informations supplémentaires

Jour d'évaluation :

À chaque jour de la semaine qui est un jour ouvré bancaire au Luxembourg (ci-après le « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce Jour d'évaluation, sauf si 50 % ou plus des actifs sous-jacents ne peuvent pas être valorisés.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet www.bnpparibas-am.com.

Modalités de souscription / conversion / rachat :

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) (1)

⁽¹⁾ Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

Historique:

Le compartiment a été lancé le 28 mars 2007 dans le cadre de la SICAV FORTIS L FUND (renommée BNP Paribas L1 le 1^{er} août 2010). Transfert à la Société le 21 mai 2013.

Fiscalité :





PARVEST Equity Japan

Objectif d'investissement

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

Politique d'investissement

Ce compartiment investit en permanence au moins 75 % de ses actifs dans des actions et/ou des titres assimilables à des actions émis par des sociétés qui ont leur siège ou exercent une part importante de leur activité au Japon.

La part restante, à savoir 25 % maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés ou des liquidités, ainsi que, dans la limite de 15 % des actifs, dans des titres de créance de toute nature et, dans la limite de 10 % des actifs, dans des OPCVM ou OPC.

Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

• Risque lié aux investissements dans certains pays

Pour un aperçu des risques génériques, se reporter à l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Désirent ajouter un fonds domestique à un portefeuille diversifié existant ;
- ✓ Sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés ;
- ✓ Peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ;
- ✓ Peuvent tolérer la volatilité.

Devise comptable

JPY

Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0012181748	Non	JPY	
Classic	DIS	LU0012181664	Annuel	JPY	EUR
Classic EUR	CAP	LU0251809090	Non	EUR	
Classic USD	CAP	LU0283519337	Non	USD	
Classic H EUR	CAP	LU0194438338	Non	EUR	
Classic H USD	CAP	LU0960981545	Non	USD	
Classic H USD	DIS	LU1104111460	Annuel	USD	
N	CAP	LU0107049875	Non	JPY	EUR
NH EUR	DIS	LU1458427512	Annuel	EUR	
Privilege	CAP	LU0111445861	Non	JPY	EUR
Privilege	DIS	LU0823431050	Annuel	JPY	EUR
Privilege H EUR	CAP	LU0925122151	Non	EUR	
	CAP	LU0101987716	Non	JPY	EUR / USD
IUSD	CAP	LU1342917371	Non	USD	
IH USD	CAP	LU0950372325	Non	USD	
Х	CAP	LU0107092024	Non	JPY	EUR / USD

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB ⁽¹⁾
Classic	1,50 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
N	1,50 %	Non	0,75 %	0,40 %	0,05 %
Privilege	0,75 %	Non	Aucune	0,25 %	0,05 %
	0,75 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
Χ	Aucune	Non	Aucune	0,35 %	0,01 %

⁽¹⁾ Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.



La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site www.bnpparibas-am.com $\,$



PARVEST Equity Japan

Informations supplémentaires

Jour d'évaluation :

À chaque jour de la semaine durant lequel les banques exercent leurs activités au Luxembourg (un « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce jour, sauf si la Bourse de Tokyo est fermée.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet www.bnpparibas-am.com.

Modalités de souscription / conversion / rachat :

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) (1)

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

Historique:

Le compartiment a été lancé le 27 mars 1990 sous la dénomination « Japan » par fractionnement du « East Growth Fund »

Renommé « Japan Quant » le 2 octobre 2000

Renommé « Japan » le 22 août 2003

Absorption du compartiment « Japan Equities » de la Société le 22 août 2003

Absorption du compartiment « Floor 90Japan » de la Société le 16 décembre 2004

Absorption du compartiment « Japan Shares » de CAIXA FUNDS le 30 juin 2005

Absorption du compartiment « Japan Mid Cap » de la Société le 25 octobre 2007

Absorption du compartiment « BNL Japan » du fonds irlandais « BNL Global Funds » le 12 juin 2008

Absorption du compartiment « Japan » de la sicav FUNDQUEST INTERNATIONAL le 20 novembre 2008

Le nom actuel a été appliqué à compter du 1er septembre 2010.

Absorption des compartiments « Equity Best Selection Japan » et « Equity Japan » de la SICAV BNP Paribas L1 le 21 mars 2011.

La VNI de la classe « I-CAP » a été fractionnée par 1 000 le 6 juin 2014.

Absorption du compartiment « Equity Japan » de la SICAV belge BNP PARIBAS B FUND I le 25 novembre 2016

Fiscalité :





PARVEST Equity Japan Small Cap

Objectif d'investissement

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

Politique d'investissement

Ce compartiment investit en permanence au moins 75 % de ses actifs dans des actions et/ou des titres assimilables à des actions émis par des sociétés dont la capitalisation boursière est inférieure à 500 milliards JPY et qui ont leur siège ou exercent une part importante de leur activité au Japon.

La part restante, à savoir 25 % maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés et/ou des liquidités, sous réserve que les investissements en titres de créance de toute nature n'excèdent pas 15 % des actifs. Jusqu'à 10 % des actifs peuvent en outre être investis dans des OPCVM ou OPC.

Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

- Risque lié aux investissements dans certains pays
- Risque lié aux petites capitalisations boursières, aux secteurs spécialisés ou aux secteurs restreints

Pour un aperçu des risques génériques, se reporter à l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Désirent ajouter un fonds domestique à un portefeuille diversifié existant ;
- ✓ Sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés ;
- ✓ Peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ;
- Peuvent tolérer la volatilité.

Devise comptable

JPY

Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0069970746	Non	JPY	USD
Classic	DIS	LU0069970662	Annuel	JPY	EUR
Classic EUR	CAP	LU0251807987	Non	EUR	
Classic H EUR	CAP	LU0194438841	Non	EUR	
Classic H USD	CAP	LU0950372671	Non	USD	
Classic H USD	DIS	LU1104111544	Annuel	USD	
N	CAP	LU0107058785	Non	JPY	EUR
NH EUR	DIS	LU0950372598	Annuel	EUR	
Privilege	CAP	LU0111451240	Non	JPY	
Privilege GBP	CAP	LU0823409395	Non	GBP	
Privilege H EUR	CAP	LU0925122235	Non	EUR	
Privilège H EUR	DIS	LU1620156569	Annuel	EUR	
Privilege H USD	CAP	LU1596578929	Non	USD	
Privilege H USD	DIS	LU1620156643	Annuel	USD	
I	CAP	LU0102000758	Non	JPY	EUR
IH USD	CAP	LU1104111627	Non	USD	
X	CAP	LU0107096363	Non	JPY	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB ⁽¹⁾
Classic	1,75 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
N	1,75 %	Non	0,75 %	0,40 %	0,05 %
Privilege	0,90 %	Non	Aucune	0,25 %	0,05 %
I	0,85 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,35 %	0,01 %

⁽¹⁾ Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.





PARVEST Equity Japan Small Cap

Frais et commissions : 0,15 % maximum (hors catégorie d'actions X).

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site www.bnpparibas-am.com

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site www.bnpparibas-am.com.

Informations supplémentaires

Jour d'évaluation :

À chaque jour de la semaine durant lequel les banques exercent leurs activités au Luxembourg (un « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce jour, sauf si la Bourse de Tokyo est fermée.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet www.bnpparibas-am.com.

Modalités de souscription / conversion / rachat :

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) ⁽¹⁾

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

Historique:

Le compartiment a été lancé le 30 septembre 1996 sous la dénomination « Japan Small Cap ».

Le nom actuel a été appliqué à compter du 1er septembre 2010.

La VNI de la classe « I-CAP » a été fractionnée par 1 000 le 6 juin 2014.

Fiscalité :





PARVEST Equity Latin America

Objectif d'investissement

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

Politique d'investissement

Ce compartiment investit en permanence au moins 75 % de ses actifs dans des actions et/ou des titres assimilables à des actions émis par des sociétés qui ont leur siège ou exercent une part importante de leur activité en Amérique latine (tous pays du continent américain excepté les États-Unis d'Amérique et le Canada).

La part restante, à savoir 25 % maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés et/ou des liquidités, ainsi que, dans la limite de 15 % des actifs, dans des titres de créance de toute nature et, dans la limite de 10 % des actifs, dans des OPCVM ou OPC.

Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

- Risque opérationnel et risque de conservation
- Risque lié aux marchés émergents

Pour un aperçu des risques génériques, se reporter à l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en actions ;
- Sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés;
- ✓ Peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ;
- ✓ Peuvent tolérer la volatilité.

Devise comptable

USD

Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0075933415	Non	USD	
Classic	DIS	LU0075933175	Annuel	USD	EUR
Classic EUR	CAP	LU0283417250	Non	EUR	
N	CAP	LU0107061904	Non	USD	EUR
Privilege	CAP	LU0111453535	Non	USD	EUR
I	CAP	LU0102008223	Non	USD	
X	CAP	LU0107098658	Non	USD	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB ⁽¹⁾
Classic	1,75 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
N	1,75 %	Non	0,75 %	0,40 %	0,05 %
Privilege	0,90 %	Non	Aucune	0,25 %	0,05 %
I	0,90 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,35 %	0,01 %

⁽¹⁾ Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site www.bnpparibas-am.com





PARVEST Equity Latin America

Informations supplémentaires

Jour d'évaluation :

À chaque jour de la semaine durant lequel les banques exercent leurs activités au Luxembourg (un « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce jour, sauf si 50 % ou plus des actifs du compartiment sont cotés sur la Bourse de valeurs de Sao Paulo et que cette Bourse de valeurs est fermée.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet www.bnpparibas-am.com.

Modalités de souscription / conversion / rachat :

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) (1)

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

Historique:

Le compartiment a été lancé le 29 septembre 2000 sous la dénomination « Latin America » par absorption du compartiment « Latin America » du fonds BNP EQUITY

Le nom actuel a été appliqué à compter du 1er septembre 2010.

Absorption du compartiment « Equity Latin America » de la SICAV BNP Paribas L1 le 21 mars 2011 Le 6 juin 2014 :

- la VNI de la classe « Privilege-CAP » a été fractionnée par 100
- la VNI de la classe « I-CAP » a été fractionnée par 10 000

Fiscalité :





PARVEST Equity New Frontiers

Objectif d'investissement

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

Politique d'investissement

Ce compartiment investit en permanence au moins 75 % de ses actifs dans des actions et/ou des titres assimilables à des actions émis par des sociétés qui ont leur siège ou exercent une part importante de leur activité dans l'un des pays inclus dans l'indice MSCI Select Emerging Markets and Frontier Markets Special Weighted.

La part restante, à savoir 25 % maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières (y compris des P-Notes), des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés, tant à des fins de couverture que de négociation (investissement), ou des liquidités, sous réserve que les investissements en titres de créance de toute nature n'excèdent pas 15 % des actifs. Jusqu'à 10 % des actifs peuvent en outre être investis dans des OPCVM ou OPC.

Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

- Risque opérationnel et risque de conservation
- Risque relatif aux marchés émergents
- Risque lié aux investissements dans certains pays

Pour un aperçu des risques génériques, se reporter à l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en actions ;
- ✓ Sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés ;
- ✓ Peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ;
- ✓ Peuvent tolérer la volatilité.

Devise comptable

USD

Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU1104111890	Non	USD	
Classic	DIS	LU1104111973	Annuel	USD	
N	CAP	LU1104112195	Non	USD	
Privilege	CAP	LU1104112278	Non	USD	
1	CAP	LU1104112351	Non	USD	
X	CAP	LU1104112435	Non	USD	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB ⁽¹⁾
Classic	1,90 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
N	1,90 %	Non	0,75 %	0,40 %	0,05 %
Privilege	0,95 %	Non	Aucune	0,25 %	0,05 %
I	0,95 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,35 %	0,01 %

⁽¹⁾ Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site www.bnpparibas-am.com





PARVEST Equity New Frontiers

Informations supplémentaires

Jour d'évaluation :

À chaque jour de la semaine durant lequel les banques exercent leurs activités au Luxembourg (un « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce jour.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet www.bnpparibas-am.com.

Modalités de souscription / conversion / rachat :

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) ⁽¹⁾

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

Historique:

Le compartiment a été lancé le 28 juillet 2016.

Fiscalité





PARVEST Equity Nordic Small Cap

Objectif d'investissement

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

Politique d'investissement

Ce compartiment investit en permanence au moins 75 % de ses actifs dans des actions et/ou des titres assimilables à des actions émis par des sociétés dont la capitalisation boursière est inférieure à la capitalisation la plus élevée (telle que constatée au début de chaque exercice) de l'indice Carnegie Small CSX Return Nordic et qui ont leur siège dans les pays nordiques : Danemark, Finlande, Islande, Norvège et Suède. La part restante, à savoir 25 % maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés et/ou des liquidités ainsi que, dans une limite de 15 % des actifs, dans des titres de créance de toute nature et, dans la limite de 10 % des actifs, dans des OPCVM ou OPC.

Le compartiment peut également utiliser des instruments dérivés à des fins de couverture uniquement.

Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

• Risque lié aux petites capitalisations boursières, aux secteurs spécialisés ou restreints

Pour un aperçu des risques génériques, se reporter à l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en actions ;
- ✓ Sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés ;
- ✓ Peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ;
- ✓ Peuvent tolérer la volatilité.

Devise comptable

EUR

Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0950372838	Non	EUR	NOK / SEK
Classic	DIS	LU0950372911	Annuel	EUR	
Classic H NOK	DIS	LU1458427603	Annuel	NOK	
N	CAP	LU0950373133	Non	EUR	
Privilege	CAP	LU0950373216	Non	EUR	
I	CAP	LU0950373059	Non	EUR	NOK
X	CAP	LU0950373489	Non	EUR	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

Frais et commissions

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB ⁽¹⁾
Classic	1,75 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
N	1,75 %	Non	0,75 %	0,40 %	0,05 %
Privilege	0,90 %	Non	Aucune	0,25 %	0,05 %
I	0,85 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0.35 %	0.01 %

⁽¹⁾ Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site www.bnpparibas-am.com





PARVEST Equity Nordic Small Cap

Informations supplémentaires

Jour d'évaluation :

À chaque jour de la semaine durant lequel les banques exercent leurs activités au Luxembourg (un « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce jour.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet www.bnpparibas-am.com.

Modalités de souscription / conversion / rachat :

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) (1)

⁽¹⁾ Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

Historique:

Le compartiment a été lancé le 13 mai 2009 sous la dénomination « Nordic Small Cap » dans le cadre de la SICAV ALFRED BERG, renommée BNP PARIBAS A FUND le 25 septembre 2013.

Transfert à la Société sous la dénomination actuelle le 31 janvier 2014.

La VNI de la classe « I-CAP » a été fractionnée par 10 le 6 juin 2014.

Fiscalité :





PARVEST Equity Russia

Objectif d'investissement

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

Politique d'investissement

Ce compartiment investit en permanence au moins 75 % de ses actifs dans des actions et/ou des titres assimilables à des actions émis par des sociétés qui ont leur siège ou exercent la majeure partie de leur activité en Russie.

La part restante, à savoir 25 % maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire ou des liquidités, sous réserve que les investissements en titres de créance de toute nature n'excèdent pas 15 % des actifs. Jusqu'à 10 % des actifs peuvent en outre être investis dans des OPCVM ou OPC.

Le compartiment peut également utiliser des instruments dérivés à des fins de couverture uniquement.

Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

- Risque opérationnel et risque de conservation
- Risque relatif aux marchés émergents

Pour un aperçu des risques génériques, consultez l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Désirent ajouter un fonds domestique à un portefeuille diversifié existant ;
- ✓ Sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés ;
- ✓ Peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ;
- ✓ Peuvent tolérer la volatilité.

Devise comptable

EUR

Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0823431720	Non	EUR	NOK
Classic	DIS	LU0823432025	Annuel	EUR	
Classic USD	CAP	LU0823431563	Non	USD	
Classic USD	DIS	LU0823431647	Annuel	USD	
Classic USD MD	DIS	LU0950373646	Mensuel	USD	
Classic RH ZAR MD	DIS	LU1789409452	Mensuel	ZAR	
N	CAP	LU0823432454	Non	EUR	
Privilege	CAP	LU0823432611	Non	EUR	
Privilege	DIS	LU0823432884	Annuel	EUR	
Privilege GBP	DIS	LU0823431308	Annuel	GBP	
Privilege USD	CAP	LU1789409536	Non	USD	
	CAP	LU0823432371	Non	EUR	USD
[DIS	LU0950373729	Annuel	EUR	
I GBP	CAP	LU1819950509	Non	GBP	
X	CAP	LU0823432967	Non	EUR	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB ⁽¹⁾
Classic	1,75 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
N	1,75 %	Non	0,75 %	0,40 %	0,05 %
Privilege	0,90 %	Non	Aucune	0,25 %	0,05 %
	0,90 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
Χ	Aucune	Non	Aucune	0,35 %	0,01 %

⁽¹⁾ Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site www.bnpparibas-am.com





PARVEST Equity Russia

Informations supplémentaires

Jour d'évaluation :

À chaque jour de la semaine durant lequel les banques exercent leurs activités au Luxembourg (un « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce jour, sauf si les Bourses de Londres et/ou de Moscou sont fermées.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet www.bnpparibas-am.com.

Modalités de souscription / conversion / rachat :

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) (1)

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

Historique:

Le compartiment a été lancé le 17 février 2007 dans le cadre de la SICAV FORTIS L FUND (renommée BNP Paribas L1 le 1^{er} août 2010). Absorption du compartiment « Russia Equity Fund » de la SICAV ABN AMRO Funds le 17 novembre 2008. Transfert à la Société le 21 mai 2013.

Fiscalité :





PARVEST Equity Russia Opportunities

Objectif d'investissement

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

Politique d'investissement

Ce compartiment investit en permanence au moins 75 % de ses actifs dans des actions et/ou des titres assimilables à des actions émis par des sociétés qui ont leur siège ou exercent une part importante de leur activité en Russie.

La part restante, à savoir 25 % maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés et/ou des liquidités, ainsi que, dans la limite de 15 % des actifs, dans des titres de créance de toute nature et, dans la limite de 10 % des actifs, dans des OPCVM ou OPC.

Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

- Risque opérationnel et risque de conservation
- Risque lié aux marchés émergents

Pour un aperçu des risques génériques, se reporter à l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Désirent ajouter un fonds domestique à un portefeuille diversifié existant :
- ✓ Sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés ;
- ✓ Peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ;
- ✓ Peuvent tolérer la volatilité.

Devise comptable

USD

Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0265268689	Non	USD	
Classic	DIS	LU0265268762	Annuel	USD	EUR
Classic EUR	CAP	LU0282880003	Non	EUR	
N	CAP	LU0265268929	Non	USD	EUR
Privilege	CAP	LU0265313816	Non	USD	EUR
I	CAP	LU0265343219	Non	USD	
X	CAP	LU0265282169	Non	USD	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB ⁽¹⁾
Classic	1,75 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
N	1,75 %	Non	0,75 %	0,40 %	0,05 %
Privilege	0,90 %	Non	Aucune	0,25 %	0,05 %
I	0,90 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
Χ	Aucune	Non	Aucune	0,35 %	0,01 %

⁽¹⁾ Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site www.bnpparibas-am.com





PARVEST Equity Russia Opportunities

Informations supplémentaires

Jour d'évaluation :

À chaque jour de la semaine durant lequel les banques exercent leurs activités au Luxembourg (un « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce jour, sauf si les Bourses de Londres et/ou de Moscou sont fermées.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet www.bnpparibas-am.com.

Modalités de souscription / conversion / rachat :

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) ⁽¹⁾

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

Historique

Le compartiment a été lancé le 21 février 2008 sous la dénomination « Russia ».

Renommé « Equity Russia » le 1er septembre 2010.

Renommé « Equity Russia Opportunity » le 15 décembre 2011.

Le nom actuel a été appliqué à compter du 1er novembre 2013.

La VNI de la classe « I-CAP » a été fractionnée par 1 000 le 6 juin 2014.

Fiscalité :





PARVEST Equity Turkey

Objectif d'investissement

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

Politique d'investissement

Ce compartiment investit en permanence au moins 75 % de ses actifs dans des actions et/ou des titres assimilables à des actions émis par des sociétés qui ont leur siège ou exercent la majeure partie de leur activité en Turquie.

La part restante, à savoir 25 % maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés ou des liquidités, sous réserve que les investissements en titres de créance de toute nature n'excèdent pas 15 % des actifs. Jusqu'à 10 % des actifs peuvent en outre être investis dans des OPCVM ou OPC.

Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

- Risque opérationnel et risque de conservation
- Risque lié aux marchés émergents

Pour un aperçu des risques génériques, consultez l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Désirent ajouter un fonds domestique à un portefeuille diversifié existant ;
- ✓ Sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés ;
- ✓ Peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ;
- ✓ Peuvent tolérer la volatilité.

Devise comptable

EUR

Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0265293521	Non	EUR	
Classic	DIS	LU0823433429	Annuel	EUR	PLN
Classic USD	CAP	LU0823433189	Non	USD	
N	CAP	LU0823433858	Non	EUR	
Privilege	CAP	LU0823433932	Non	EUR	
Privilege	DIS	LU0823434070	Annuel	EUR	
I	CAP	LU0823433775	Non	EUR	
X	CAP	LU0265279967	Non	EUR	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB ⁽¹⁾
Classic	1,75 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
N	1,75 %	Non	0,75 %	0,40 %	0,05 %
Privilege	0,90 %	Non	Aucune	0,25 %	0,05 %
I	0,90 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,35 %	0,01 %

⁽¹⁾ Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site www.bnpparibas-am.com





PARVEST Equity Turkey

Informations supplémentaires

Jour d'évaluation :

À chaque jour de la semaine qui est un jour ouvré bancaire au Luxembourg (ci-après le « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce Jour d'évaluation, sauf si 50 % ou plus des actifs sous-jacents ne peuvent pas être valorisés.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet www.bnpparibas-am.com.

Modalités de souscription / conversion / rachat :

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) ⁽¹⁾

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

Historique :

Le compartiment a été lancé le 8 mars 2005 dans le cadre de la SICAV FORTIS L FUND (renommée BNP Paribas L1 le 1^{er} août 2010). Absorption du compartiment « Equity Turkey » de la Société le 18 juillet 2011.

Transfert à la Société le 27 mai 2013.

Fiscalité :





PARVEST Equity USA

Objectif d'investissement

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

Politique d'investissement

Ce compartiment investit en permanence au moins 75 % de ses actifs dans des actions et/ou des titres assimilables à des actions émis par des sociétés qui ont leur siège ou exercent une part importante de leur activité aux États-Unis d'Amérique.

La part restante, à savoir 25 % maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés ou des liquidités, ainsi que, dans la limite de 15 % des actifs, dans des titres de créance de toute nature et, dans la limite de 10 % des actifs, dans des OPCVM ou OPC.

Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

Pour un aperçu des risques génériques, se reporter à l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Désirent ajouter un fonds domestique à un portefeuille diversifié existant ;
- ✓ Sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés ;
- ✓ Peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ;
- ✓ Peuvent tolérer la volatilité.

Devise comptable

USD

Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0012181318	Non	USD	
Classic	DIS	LU0012181235	Annuel	USD	
Classic EUR	CAP	LU0251804968	Non	EUR	
Classic EUR	DIS	LU0283503844	Annuel	EUR	
Classic H EUR	CAP	LU0194435318	Non	EUR	
N	CAP	LU0107048042	Non	USD	EUR
Privilege	CAP	LU0111444898	Non	USD	EUR
Privilege EUR	CAP	LU1788855028	Non	EUR	
Privilege EUR	DIS	LU1788855291	Annuel	EUR	
Privilege H EUR	CAP	LU1788855374	Non	EUR	
I	CAP	LU0101986403	Non	USD	EUR
Χ	CAP	LU0107091729	Non	USD	EUR

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB ⁽¹⁾
Classic	1,50 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
N	1,50 %	Non	0,75 %	0,40 %	0,05 %
Privilege	0,75 %	Non	Aucune	0,25 %	0,05 %
I	0,75 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,35 %	0,01 %

⁽¹⁾ Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site www.bnpparibas-am.com





PARVEST Equity USA

Informations supplémentaires

Jour d'évaluation .

À chaque jour de la semaine durant lequel les banques exercent leurs activités au Luxembourg (un « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce jour, sauf si 50 % ou plus de l'actif du compartiment sont cotés sur la Bourse de New York et que la Bourse est fermée.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet www.bnpparibas-am.com.

Modalités de souscription / conversion / rachat :

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) (1)

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

Historique:

Le compartiment a été lancé le 27 mars 1990 sous la dénomination « USA » par transfert du fonds « Quantus Fund »

Renommé « USA Quant » le 2 octobre 2000

Absorption du compartiment « North America » de la Société le 23 août 2002

Renommé « USA » le 22 août 2003

Absorption du compartiment « American Shares » du CAIXA FUNDS le 30 juin 2005

Absorption du compartiment « BNL North America » du fonds irlandais « BNL Global Funds » le 12 juin 2008 Le nom actuel a été appliqué à compter du 1er septembre 2010.

Le 6 juin 2014:

- la VNI de la classe « Privilege-CAP » a été fractionnée par 10
- la VNI de la classe « I-CAP » a été fractionnée par 1 000

Fiscalité :





PARVEST Equity USA Growth

Objectif d'investissement

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

Politique d'investissement

Ce compartiment investit en permanence au moins 75 % de ses actifs dans des actions et/ou des titres assimilables à des actions émis par des sociétés qui exercent la majeure partie de leur activité dans des secteurs présentant un potentiel de croissance plus élevé que la moyenne, qui affichent une croissance des bénéfices relativement stable et ont leur siège ou exercent la majeure partie de leur activité aux États-Unis d'Amérique.

Lorsqu'il décide des allocations et du choix des valeurs, le gestionnaire cherchera à diversifier l'exposition aux différents secteurs et émetteurs de manière à réduire le risque.

La part restante, à savoir 25 % maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés ou des liquidités, sous réserve que les investissements en titres de créance de toute nature n'excèdent pas 15 % des actifs et ceux sur les marchés canadiens n'excèdent pas 10 % des actifs. Jusqu'à 10 % des actifs peuvent en outre être investis dans des OPCVM ou OPC.

Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

Pour un aperçu des risques génériques, consultez l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Désirent ajouter un fonds domestique à un portefeuille diversifié existant ;
- ✓ Sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés ;
- ✓ Peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ;
- ✓ Peuvent tolérer la volatilité.

Devise comptable

USD

Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0823434583	Non	USD	SEK
Classic	DIS	LU0823434740	Annuel	USD	EUR
Classic EUR	CAP	LU0823434237	Non	EUR	
Classic H CHF	CAP	LU0925122409	Non	CHF	
Classic H CZK	CAP	LU0823434310	Non	CZK	
Classic H EUR	CAP	LU0823434401	Non	EUR	
Classic H EUR	DIS	LU0890553851	Annuel	EUR	
N	CAP	LU0823435127	Non	USD	
Privilege	CAP	LU0823435473	Non	USD	
Privilege	DIS	LU1664646178	Annuel	USD	
Privilege EUR	CAP	LU1788855457	Non	EUR	
Privilege GBP	CAP	LU0950374537	Non	GBP	
Privilege H EUR	CAP	LU1664646251	Non	EUR	
Privilege H EUR	DIS	LU1620156726	Annuel	EUR	
I	CAP	LU0823435044	Non	USD	EUR
I	DIS	LU0950374370	Annuel	USD	EUR
X	CAP	LU0823435630	Non	USD	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB ⁽¹⁾
Classic	1,50 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
N	1,50 %	Non	0,75 %	0,40 %	0,05 %
Privilege	0,75 %	Non	Aucune	0,25 %	0,05 %
I	0,75 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,35 %	0,01 %

⁽¹⁾ Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site www.bnpparibas-am.com.



La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site www.bnpparibas-am.com



PARVEST Equity USA Growth

Informations supplémentaires

Jour d'évaluation :

À chaque jour de la semaine qui est un jour ouvré bancaire au Luxembourg (ci-après le « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce Jour d'évaluation, sauf si 50 % ou plus des actifs sous-jacents ne peuvent pas être valorisés.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet www.bnpparibas-am.com.

Modalités de souscription / conversion / rachat :

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation pour les ordres STP, 12h00 CET Jour d'évaluation (J) pour les ord non STP	le Jour d'évaluation	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) (1)

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

Historique

Le compartiment a été lancé le 24 novembre 2008 dans le cadre de la SICAV FORTIS L FUND (renommée BNP Paribas L1 le 1^{er} août 2010) sous la dénomination « Equity Growth USA » par apport du compartiment « US Equity Growth Fund » de la SICAV ABN AMRO Funds. Le nom actuel a été appliqué à compter du 1^{er} septembre 2010.

Transfert à la Société le 21 mai 2013.

Absorption du compartiment « Equity Best Selection USA » de la SICAV BNP Paribas L1 le 27 mai 2013.

Le 6 juin 2014 :

- la VNI de la classe « Classic H CZK-CAP » a été fractionnée par 10
- la VNI de la classe « I-CAP » a été fractionnée par 1 000

Le 24 novembre 2016 :

- La VNI de la classe « Classic-CAP » a été fractionnée par 4.
- La VNI de la classe « Classic-DIS » a été fractionnée par 3.

Absorption du compartiment « Equity USA » de la SICAV belge BNP PARIBAS B FUND I le 25 novembre 2016

Fiscalité





PARVEST Equity USA Mid Cap

Objectif d'investissement

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

Politique d'investissement

Ce compartiment investit en permanence au moins 75 % de ses actifs dans des actions et/ou des titres assimilables à des actions émis par des sociétés dont la capitalisation boursière est inférieure à la capitalisation la plus élevée et/ou supérieure à la capitalisation la plus faible (telles que constatées au début de chaque exercice) de l'indice Russell MidCap et qui ont leur siège ou exercent une part importante de leur activité aux États-Unis d'Amérique.

La part restante, à savoir 25 % maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés et/ou des liquidités, sous réserve que les investissements en titres de créance de toute nature n'excèdent pas 15 % des actifs. Jusqu'à 10 % des actifs peuvent en outre être investis dans des OPCVM ou OPC.

Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

Pour un aperçu des risques génériques, se reporter à l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Désirent ajouter un fonds domestique à un portefeuille diversifié existant ;
- Sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés;
- ✓ Peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ;
- ✓ Peuvent tolérer la volatilité.

Devise comptable

USD

Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0154245756	Non	USD	
Classic	DIS	LU0154245673	Annuel	USD	EUR
Classic EUR	CAP	LU0251807045	Non	EUR	
Classic H EUR	CAP	LU0212196652	Non	EUR	
Classic H SGD	CAP	LU1022399627	Non	SGD	
N	CAP	LU0154246051	Non	USD	
Privilege	CAP	LU0154246218	Non	USD	EUR
Privilege	DIS	LU1664646335	Annuel	USD	EUR
Privilege H EUR	CAP	LU0925122581	Non	EUR	
I	CAP	LU0154245913	Non	USD	EUR
I	DIS	LU0956004500	Annuel	USD	
X	CAP	LU0154246135	Non	USD	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB ⁽¹⁾
Classic	1,75 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
N	1,75 %	Non	0,75 %	0,40 %	0,05 %
Privilege	0,90 %	Non	Aucune	0,25 %	0,05 %
1	0,85 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
Х	Aucune	Non	Aucune	0,35 %	0,01 %

⁽¹⁾ Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

Frais et commissions: 0,15 % maximum (hors catégorie d'actions X).

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site www.bnpparibas-am.com





PARVEST Equity USA Mid Cap

Informations supplémentaires

Jour d'évaluation :

À chaque jour de la semaine durant lequel les banques exercent leurs activités au Luxembourg (un « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce jour, sauf si 50 % ou plus de l'actif du compartiment sont cotés sur la Bourse de New York et que la Bourse est fermée.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet www.bnpparibas-am.com.

Modalités de souscription / conversion / rachat :

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) (1)

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

Historique:

Le compartiment a été lancé le 30 janvier 2006 sous la dénomination « US Mid Cap ».

Absorption du compartiment « BNL US Opportunity » du fonds irlandais « BNL Global Funds » le 12 juin 2008 Le nom actuel a été appliqué à compter du 1er septembre 2010.

Le 6 juin 2014 :

- la VNI de la classe « Privilege-CAP » a été fractionnée par 10
- la VNI de la classe « I-CAP » a été fractionnée par 1 000

Fiscalité :





PARVEST Equity USA Small Cap

Objectif d'investissement

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

Politique d'investissement

Ce compartiment investit en permanence au moins 75 % de ses actifs dans des actions et/ou des titres assimilables à des actions émis par des sociétés dont la capitalisation boursière est inférieure à la capitalisation la plus élevée (telle que constatée au début de chaque exercice) de l'indice Russell 2000 et qui ont leur siège ou exercent la majeure partie de leur activité aux États-Unis d'Amérique.

La part restante, à savoir 25 % maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés (y compris les TRS) ou des liquidités, sous réserve que les investissements en titres de créance de toute nature n'excèdent pas 15 % des actifs. Jusqu'à 10 % des actifs peuvent en outre être investis dans des OPCVM ou OPC.

Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

- Risque lié aux instruments dérivés
- Risque lié aux petites capitalisations boursières, aux secteurs spécialisés ou aux secteurs restreints

Pour un aperçu des risques génériques, consultez l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Désirent ajouter un fonds domestique à un portefeuille diversifié existant ;
- ✓ Sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés ;
- ✓ Peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ;
- ✓ Peuvent tolérer la volatilité.

Devise comptable

USD

Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0823410997	Non	USD	
Classic	DIS	LU0823411029	Annuel	USD	
Classic EUR	CAP	LU0823410724	Non	EUR	
Classic EUR	DIS	LU1104112609	Annuel	EUR	
Classic H EUR	CAP	LU0251806666	Non	EUR	
Classic H SGD	CAP	LU1104112781	Non	SGD	
N	CAP	LU0823411375	Non	USD	
Privilege	CAP	LU0823411458	Non	USD	
Privilege	DIS	LU0823411532	Annuel	USD	EUR
Privilege EUR	CAP	LU1695653508	Non	EUR	
Privilege GBP	CAP	LU1022808064	Non	GBP	
Privilege H EUR	CAP	LU1695653680	Non	EUR	
I	CAP	LU0823411292	Non	USD	EUR
I	DIS	LU0956004682	Annuel	USD	
X	CAP	LU0832085541	Non	USD	EUR

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB ⁽¹⁾
Classic	1,75 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
N	1,75 %	Non	0,75 %	0,40 %	0,05 %
Privilege	0,90 %	Non	Aucune	0,25 %	0,05 %
I	0,85 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,35 %	0,01 %

⁽¹⁾ Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site www.bnpparibas-am.com





PARVEST Equity USA Small Cap

Informations supplémentaires

Jour d'évaluation :

À chaque jour de la semaine qui est un jour ouvré bancaire au Luxembourg (ci-après le « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce Jour d'évaluation, sauf si 50 % ou plus des actifs sous-jacents ne peuvent pas être valorisés.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet www.bnpparibas-am.com.

Modalités de souscription / conversion / rachat :

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) (1)

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

Historique

Le compartiment a été lancé le 20 décembre 1985 sous la dénomination « DP America Growth Fund N.V. », une société des Antilles néerlandaises, renommée « Fortis Amerika Fonds Small Caps N.V. » le 24 novembre 1998.

Transformation en SICAV luxembourgeoise (Partie I de la loi du 30 mars 1988) le 16 octobre 2000.

Transfert à la SICAV FORTIS L FUND (renommée BNP Paribas L1 le 1^{er} août 2010) par création du compartiment « Equity Small Caps USA » le 19 mars 2001.

Absorption de la classe « Classic » des compartiments « Equity Mid Caps USA » et « Equity Nasdaq » de la SICAV Fortis L Fund le 12 février 2007.

Le nom actuel a été appliqué à compter du 1er septembre 2010.

Absorption du compartiment « Equity USA Small Cap » de la Société le 18 juillet 2011.

Transfert à la Société le 21 mai 2013.

Fiscalité :





PARVEST Equity USA Value DEFI

Objectif d'investissement

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

Politique d'investissement

Ce compartiment investit en permanence au moins 75 % de ses actifs dans des actions et/ou des titres assimilables à des actions émis par des sociétés que l'équipe de gestion estime être sous-évaluées par rapport au marché à la date d'achat et qui ont leur siège ou exercent une part importante de leur activité aux États-Unis d'Amérique.

La part restante, à savoir 25 % maximum des actifs, peut être investie dans des instruments du marché monétaire, instruments financiers dérivés (principalement des contrats à terme) tant à des fins de couverture que de négociation (investissement), et/ou liquidités ainsi que, dans une limite de 15 % de ses actifs, dans des titres de créance de toute nature et, dans une limite de 10 % de ses actifs, dans des OPCVM ou OPC.

Le portefeuille est élaboré sur la base d'une approche systématique combinant différents critères en termes de facteurs liés aux actions (valeur, qualité, faible volatilité, progression, etc.).

Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

Risque lié aux petites capitalisations boursières, aux secteurs spécialisés ou aux secteurs restreints

Pour un aperçu des risques génériques, consultez l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Désirent ajouter un fonds domestique à un portefeuille diversifié existant ;
- ✓ Sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés ;
- ✓ Peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ;
- ✓ Peuvent tolérer la volatilité.

Devise comptable

USD

Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU1458427785	Non	USD	SEK
Classic	DIS	LU1458427868	Annuel	USD	EUR / GBP
Classic EUR	CAP	LU1458427942	Non	EUR	
Classic HUF	CAP	LU1458428080	Non	HUF	
Classic H EUR	CAP	LU1458428163	Non	EUR	
Classic H EUR	DIS	LU1458428247	Annuel	EUR	
N	CAP	LU1458428320	Non	USD	
Privilege	CAP	LU1458428593	Non	USD	
Privilege H EUR	DIS	LU1458428676	Annuel	EUR	
I	CAP	LU1458428759	Non	USD	
IH EUR	CAP	LU1458428833	Non	EUR	
Χ	CAP	LU1458428916	Non	USD	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB ⁽¹⁾
Classic	1,50 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
N	1,50 %	Non	0,75 %	0,40 %	0,05 %
Privilege	0,75 %	Non	Aucune	0,25 %	0,05 %
I	0,75 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,35 %	0,01 %

⁽¹⁾ Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.



La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site www.bnpparibas-am.com



PARVEST Equity USA Value DEFI

Informations supplémentaires

Jour d'évaluation :

À chaque jour de la semaine qui est un jour ouvré bancaire au Luxembourg (un « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce jour.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet www.bnpparibas-am.com.

Modalités de souscription / conversion / rachat :

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) ⁽¹⁾

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

Historique

Le Compartiment a été lancé par transfert du compartiment « Equity USA Value » de la Société le 15 septembre 2017.

Fiscalité :





PARVEST Equity World Emerging

Objectif d'investissement

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

Politique d'investissement

À tout moment, ce compartiment investit au moins 75 % de ses actifs dans des actions et/ou d'autres titres similaires émis par des sociétés qui ont leur siège ou exercent la majeure partie de leur activité dans des pays émergents (définis comme étant les pays hors de l'OCDE avant le 1er janvier 1994 plus la Turquie et la Grèce).

La part restante, à savoir 25 % maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières (y compris des P-Notes), des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés ou des liquidités, sous réserve que les investissements en titres de créance de toute nature n'excèdent pas 15 % des actifs. Jusqu'à 10 % des actifs peuvent en outre être investis dans des OPCVM ou OPC.

En ce qui concerne les limites d'investissement susmentionnées, l'exposition globale du compartiment (via des investissements directs et indirects) aux titres de Chine continentale n'excèdera pas 25 % de ses actifs s'agissant des investissements en « actions A chinoises » via Stock Connect et en instruments financiers dérivés sur ce type d'actifs.

Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

- Risque opérationnel et risque de conservation
- Risque relatif aux marchés émergents
- Risque lié aux investissements dans certains pays

Risques spécifiques liés aux investissements en Chine continentale

- Risques liés à l'évolution du régime fiscal en RPC
- Risques liés au Stock Connect

Pour un aperçu des risques génériques, consultez l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en actions ;
- ✓ Sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés ;
- ✓ Peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ;
- ✓ Peuvent tolérer la volatilité.

Devise comptable

USD

Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0823413587	Non	USD	NOK / SEK
Classic	DIS	LU0823413660	Annuel	USD	GBP
Classic EUR	CAP	LU0823413074	Non	EUR	
Classic EUR	DIS	LU0823413157	Annuel	EUR	
N	CAP	LU0823413827	Non	USD	EUR
Privilege	CAP	LU0823414049	Non	USD	EUR
I	CAP	LU0823413744	Non	USD	EUR
Х	CAP	LU0823414395	Non	USD	EUR

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB ⁽¹⁾
Classic	1,75 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
N	1,75 %	Non	0,75 %	0,40 %	0,05 %
Privilege	0,90 %	Non	Aucune	0,25 %	0,05 %
I	0,90 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,35 %	0,01 %

⁽¹⁾ Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.



La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site www.bnpparibas-am.com



PARVEST Equity World Emerging

Informations supplémentaires

Jour d'évaluation :

À chaque jour de la semaine qui est un jour ouvré bancaire au Luxembourg (ci-après le « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce Jour d'évaluation, sauf si 50 % ou plus des actifs sous-jacents ne peuvent pas être valorisés.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet www.bnpparibas-am.com.

Modalités de souscription / conversion / rachat :

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) (1)

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

Historiaue .

Le compartiment a été lancé le 6 octobre 1997 dans le cadre de la SICAV G-Equity Fund sous la dénomination « G-World Emerging Equity ». Transfert dans la SICAV INTERSELEX (renommée FORTIS L FUND le 30 septembre 1999, puis BNP Paribas L1 le 1^{er} août 2010) sous la dénomination actuelle le 4 mai 1998.

Absorption des compartiments suivants le 4 novembre 2002 :

- compartiment « Equity Middle East » de la sicav BNP Paribas L1
- compartiment « Equity Emerging Economy » de la SICAV Maestro Lux
- compartiment « Emerging Markets » de la SICAV Panelfund

Absorption du compartiment « Global Emerging Markets Equity Fund » de la SICAV ABN AMRO Funds le 17 novembre 2008.

Absorption du compartiment « Equity World Emerging » de la Société le 18 juillet 2011.

Transfert à la Société le 21 mai 2013.

Absorption du compartiment « Equity BRIC » de la Société le 7 octobre 2016.

Fiscalité :





PARVEST Equity World Emerging Low Volatility

Objectif d'investissement

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

Le compartiment est géré de façon à maximiser le rendement absolu tout en conservant une volatilité inférieure à celle de l'indice MSCI Emerging Markets (NR).

Politique d'investissement

A tout moment, ce compartiment investit au moins 75 % de ses actifs dans des actions et/ou d'autres titres similaires émis par des sociétés qui ont leur siège ou exercent la majeure partie de leur activité dans des pays émergents (définis comme étant les pays hors de l'OCDE avant le 1er janvier 1994 plus la Turquie et la Grèce).

La part restante, à savoir 25 % maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés ou des liquidités, sous réserve que les investissements en titres de créance de toute nature n'excèdent pas 15 % des actifs et que les placements dans d'autres OPCVM ou OPC n'excèdent pas 10 %.

L'exposition du compartiment aux devises n'est pas couverte. La stratégie du compartiment mettra l'accent sur la réduction du risque en optant pour des titres à faible volatilité, comme évoqué ci-dessus dans l'objectif d'investissement. Le gestionnaire suivra une procédure d'optimisation du risque au cours de la composition du portefeuille.

Ce compartiment peut investir en instruments financiers dérivés sur les types d'actifs susmentionnés à des fins de couverture uniquement, dans les limites fixées à l'Annexe 2 du Livre I du Prospectus.

Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

- Risque opérationnel et risque de conservation
- Risque relatif aux marchés émergents
- Risques liés aux investissements dans certains pays

L'investisseur est invité à se référer à l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus afin d'identifier les risques génériques.

Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- Cherchent à diversifier leurs investissements en actions ;
- ✓ Sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés ;
- ✓ Peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ;
- ✓ Peuvent tolérer la volatilité.

Devise comptable

USD

Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0925122748	Non	USD	
Classic	DIS	LU0925122821	Annuel	USD	
Classic CZK	CAP	LU1022402439	Non	CZK	
Classic EUR	CAP	LU0925123043	Non	EUR	
Classic RH EUR	CAP	LU1104113169	Non	EUR	
N	CAP	LU0925123472	Non	USD	
Privilege	CAP	LU0925123555	Non	USD	
Privilege EUR	CAP	LU1788855531	Non	EUR	
1	CAP	LU0925123399	Non	USD	
I EUR	CAP	LU0964811524	Non	EUR	
Х	CAP	LU0925123712	Non	USD	EUR

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB ⁽¹⁾
Classic	1,75 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
N	1,75 %	Non	0,75 %	0,40 %	0,05 %
Privilege	0,90 %	Non	Aucune	0,25 %	0,05 %
I	0,90 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
Х	Aucune	Non	Aucune	0,35 %	0,01 %

⁽¹⁾ Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.



La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site www.bnpparibas-am.com



PARVEST Equity World Emerging Low Volatility

Informations supplémentaires

Jour d'évaluation :

À chaque jour de la semaine qui est un jour ouvré bancaire au Luxembourg (ci-après le « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce jour, sauf si 50 % ou plus des actifs du compartiment sont cotés sur ou exposés à une Bourse fermée.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet www.bnpparibas-am.com.

Modalités de souscription / conversion / rachat :

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) ⁽¹⁾

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

Historique:

Le compartiment a été lancé le 10 décembre 2012 dans le cadre de la SICAV BNP Paribas Flexi I.

Transfert à la Société le 31 janvier 2014.

La VNI de la classe « I-CAP » a été fractionnée par 100 le 12 mai 2014.

Absorption du compartiment « Emerging Global » de la SICAV FUNDQUEST INTERNATIONAL le 20 mars 2015.

Fiscalité :





PARVEST Equity World Emerging Small Cap

Objectif d'investissement

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

Politique d'investissement

À tout moment, ce compartiment investit au moins 75 % de ses actifs dans des actions et/ou d'autres titres similaires émis par des sociétés ayant une capitalisation boursière inférieure à 7 milliards d'USD, et qui ont leur siège ou exercent la majeure partie de leur activité dans des pays émergents (définis comme étant les pays hors de l'OCDE avant le 1er janvier 1994 plus la Turquie et la Grèce, et tout pays contenu dans l'indice MSCI Emerging Markets).

La part restante, à savoir 25 % maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières (y compris des P-Notes), des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés, tant à des fins de couverture que de négociation (investissement), ou des liquidités, sous réserve que les investissements en titres de créance de toute nature n'excèdent pas 15 % des actifs. Jusqu'à 10 % des actifs peuvent en outre être investis dans des OPCVM ou OPC.

En ce qui concerne les limites d'investissement susmentionnées, les investissements du compartiment dans des « actions A chinoises » via Stock Connect peuvent représenter jusqu'à 25 % de ses actifs.

Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

- Risque opérationnel et risque de conservation
- Risque relatif aux marchés émergents
- Risque lié aux investissements dans certains pays
- Risque lié aux petites capitalisations boursières, aux secteurs spécialisés ou aux secteurs restreints

Risques spécifiques liés aux investissements en Chine continentale

- Risques liés à l'évolution du régime fiscal en RPC
- Risques liés au Stock Connect

Pour un aperçu des risques génériques, consultez l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en actions ;
- ✓ Sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés ;
- ✓ Peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ;
- ✓ Peuvent tolérer la volatilité.

Devise comptable

USD

Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU1104113243	Non	USD	
Classic	DIS	LU1104113326	Annuel	USD	
N	CAP	LU1104113599	Non	USD	
Privilege	CAP	LU1104113672	Non	USD	
1	CAP	LU1104113755	Non	USD	
X	CAP	LU1104113839	Non	USD	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)			Autre (max.)	TAB ⁽¹⁾
Classic	1,75 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
N	1,75 %	Non	0,75 %	0,40 %	0,05 %
Privilege	0,95 %	Non	Aucune	0,25 %	0,05 %
I	0,95 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,35 %	0,01 %

⁽¹⁾ Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site www.bnpparibas-am.com





PARVEST Equity World Emerging Small Cap

Informations supplémentaires

Jour d'évaluation :

À chaque jour de la semaine qui est un jour ouvré bancaire au Luxembourg (ci-après le « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce Jour d'évaluation, sauf si 50 % ou plus des actifs sous-jacents ne peuvent pas être valorisés.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet www.bnpparibas-am.com.

Modalités de souscription / conversion / rachat :

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) (1)

⁽¹⁾ Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

Historique:

Le compartiment a été lancé le 20 mai 2015.

Fiscalité





PARVEST Equity World Low Volatility

Objectif d'investissement

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

Le compartiment cherche à accroître la valeur de ses actifs à moyen terme en investissant dans des actions émises par des sociétés du monde entier, sélectionnées via un processus visant à réduire les risques et à minimiser la volatilité au sein du compartiment.

Politique d'investissement

Ce compartiment investit en permanence au moins 75 % de ses actifs dans des actions et/ou des titres assimilables à des actions émis par des sociétés.

La part restante, à savoir 25 % maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés ou des liquidités, sous réserve que les investissements en titres de créance de toute nature n'excèdent pas 15 % des actifs et que les placements dans des OPCVM ou OPC n'excèdent pas 10 %.

L'exposition du compartiment aux devises n'est pas couverte.

La stratégie du compartiment se concentre sur la réduction du risque par le choix de valeurs dont la volatilité est basse.

Le gestionnaire suivra une procédure d'optimisation du risque au cours de la composition du portefeuille.

Ce compartiment peut investir en instruments financiers dérivés sur les types d'actifs susmentionnés seulement à des fins de couverture, dans les limites définies dans l'Annexe 2 du Livre I du Prospectus.

Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

- Risque opérationnel et risque de conservation
- Risque relatif aux marchés émergents
- · Risque lié aux investissements dans certains pays

Pour un aperçu des risques génériques, consultez l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en actions ;
- ✓ Sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés ;
- ✓ Peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ;
- ✓ Peuvent tolérer la volatilité.

Devise comptable

EUR

Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation	
Classic	CAP	LU0823417810	Non	EUR	NOK	
Classic	DIS	LU0823417901	Annuel	EUR		
Classic CZK	CAP	LU1022403593	Non	CZK		
Classic USD	CAP	LU0823417653	Non	USD		
Classic USD	DIS	LU0823417737	Annuel	USD		
Classic USD MD	DIS	LU0950375773	Mensuel	USD		
N	CAP	LU0823418388	Non	EUR	USD	
Privilege	CAP	LU0823418545	Non	EUR	USD	
Privilege GBP	CAP	LU0950376151	Non	GBP		
1	CAP	LU0823418115	Non	EUR	USD	
1	DIS	LU0950375856	Annuel	EUR		
I GBP	CAP	LU950376078	Non	GBP		
X	CAP	LU0823418974	Non	EUR		

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB ⁽¹⁾
Classic	1,50 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
N	1,50 %	Non	0,75 %	0,40 %	0,05 %
Privilege	0,75 %	Non	Aucune	0,25 %	0,05 %
	0,75 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
Χ	Aucune	Non	Aucune	0,35 %	0,01 %

⁽¹⁾ Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site www.bnpparibas-am.com





PARVEST Equity World Low Volatility

Informations supplémentaires

Jour d'évaluation :

À chaque jour de la semaine qui est un jour ouvré bancaire au Luxembourg (ci-après le « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce Jour d'évaluation, sauf si 50 % ou plus des actifs sous-jacents ne peuvent pas être valorisés.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet www.bnpparibas-am.com.

Modalités de souscription / conversion / rachat :

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

	Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
р	6h00 CET le Jour d'évaluation (J) our les ordres STP, 12h00 CET le our d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) (1)

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

Historique :

Le compartiment a été lancé le 6 avril 1998 dans le cadre de la SICAV INTERSELEX EQUITY (renommée INTERSELEX le 4 mai 1998, FORTIS L FUND le 30 septembre 1999, puis BNP Paribas L1 le 1^{er} août 2010) sous la dénomination « Best Selection World ».

Renommé « Equity Best Selection World » le 4 mai 1998.

Absorption du compartiment « Global Equity Growth Fund » de la SICAV ABN AMRO Funds le 17 novembre 2008.

Absorption du compartiment « Equity Small Caps World » de la SICAV FORTIS L FUND le 13 juillet 2009.

Transformé en « Equity World Minimum Variance » le 1er avril 2011.

Le nom actuel a été appliqué à compter du 1er juin 2012.

Absorption du compartiment « Equity World » de la Société le 3 décembre 2012.

Transfert à la Société le 21 mai 2013.

Absorption du compartiment « Equity High Dividend World » de la SICAV BNP Paribas L1 le 27 mai 2013.

Le 15 mars 2018:

- La VNI de la classe « Classic-CAP » a été fractionnée par 6
- La VNI de la classe « Classic-DIS » a été fractionnée par 4

Absorption des compartiments « Flexible Emerging » et « QUAM Dynamic Equities » de la SICAV belge BNP PARIBAS B CONTROL le 29 mars 2018.

Fiscalité :





PARVEST Equity World Telecom

Objectif d'investissement

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

Politique d'investissement

Ce compartiment investit en permanence au moins 75 % de ses actifs dans des actions et/ou des titres assimilables à des actions émis par des sociétés qui exercent la majeure partie de leur activité dans le secteur des télécoms.

La part restante, à savoir 25 % maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés ou des liquidités, sous réserve que les investissements en titres de créance de toute nature n'excèdent pas 15 % des actifs. Jusqu'à 10 % des actifs peuvent en outre être investis dans des OPCVM ou OPC.

Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

- Risque opérationnel et risque de conservation
- Risque relatif aux marchés émergents
- Risque lié aux investissements dans certains pays

Pour un aperçu des risques génériques, consultez l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en actions ;
- ✓ Sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés ;
- √ Peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ;
- ✓ Peuvent tolérer la volatilité.

Devise comptable

EUR

Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0823422810	Non	EUR	USD
Classic	DIS	LU0823423032	Annuel	EUR	
N	CAP	LU0823423388	Non	EUR	
Privilege	CAP	LU0823424279	Non	EUR	
Privilege	DIS	LU0823424352	Annuel	EUR	
I	CAP	LU0823423206	Non	EUR	
Х	CAP	LU1788855614	Non	EUR	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB ⁽¹⁾
Classic	1,50 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
N	1,50 %	Non	0,75 %	0,40 %	0,05 %
Privilege	0,75 %	Non	Aucune	0,25 %	0,05 %
[0,75 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
Χ	Aucune	Non	Aucune	0,35 %	0,01 %

⁽¹⁾ Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site www.bnpparibas-am.com





PARVEST Equity World Telecom

Informations supplémentaires

Jour d'évaluation :

À chaque jour de la semaine qui est un jour ouvré bancaire au Luxembourg (ci-après le « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce Jour d'évaluation, sauf si 50 % ou plus des actifs sous-jacents ne peuvent pas être valorisés.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet www.bnpparibas-am.com.

Modalités de souscription / conversion / rachat :

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) (1)

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

Historique:

Le compartiment a été lancé le 17 mars 1997 dans le cadre de la SICAV G-Equity Fund sous la dénomination « G-Telecom Equity ».

Transfert dans la SICAV INTERSELEX (renommée FORTIS L FUND le 30 septembre 1999, puis BNP Paribas L1 le 1^{er} août 2010) sous la dénomination « Equity Telecom » le 4 mai 1998.

Renommé « Equity Telecom World » le 30 septembre 1999.

Absorption du compartiment « Telecommunication Services Fund » de la SICAV ABN AMRO Funds le 17 novembre 2008.

Le nom actuel a été appliqué à compter du 1er septembre 2010.

Transfert à la Société le 27 mai 2013.

Absorption du compartiment « Equity Europe Telecom » de la SICAV BNP Paribas L1 le 3 juin 2013.

Fiscalité :





PARVEST Finance Innovators

Objectif d'investissement

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

Politique d'investissement

Ce compartiment investit en permanence au moins 75 % de ses actifs dans des actions et/ou des titres assimilables à des actions émis par des sociétés du monde entier qui favorisent l'innovation financière et en profitent.

Les thèmes de l'innovation financière comprennent entre autres (i) la technologie de paiement, (ii) les services financiers numériques, (iii) la banque mobile et (iv) la technologie de stockage block chain.

La part restante, à savoir 25 % maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés ou des liquidités, sous réserve que les investissements en titres de créance de toute nature n'excèdent pas 15 % des actifs. Jusqu'à 10 % des actifs peuvent en outre être investis dans des OPCVM ou OPC.

Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

- Risque opérationnel et risque de conservation
- Risque lié aux marchés émergents
- Risque lié aux investissements dans certains pays

Pour un aperçu des risques génériques, consultez l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en actions ;
- ✓ Sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés ;
- ✓ Peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ;
- ✓ Peuvent tolérer la volatilité.

Devise comptable

EUR

Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0823415871	Non	EUR	
Classic	DIS	LU0823416093	Annuel	EUR	
Classic USD	CAP	LU0823415954	Non	USD	
N	CAP	LU0823416259	Non	EUR	
Privilege	CAP	LU0823416333	Non	EUR	
Privilege	DIS	LU0823416416	Annuel	EUR	
I	CAP	LU0823416176	Non	EUR	
Х	CAP	LU0823416507	Non	EUR	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB ⁽¹⁾
Classic	1,50 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
N	1,50 %	Non	0,75 %	0,40 %	0,05 %
Privilege	0,75 %	Non	Aucune	0,25 %	0,05 %
I	0,75 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,35 %	0,01 %

⁽¹⁾ Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site www.bnpparibas-am.com





PARVEST Finance Innovators

Informations supplémentaires

Jour d'évaluation :

À chaque jour de la semaine qui est un jour ouvré bancaire au Luxembourg (ci-après le « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce Jour d'évaluation, sauf si 50 % ou plus des actifs sous-jacents ne peuvent pas être valorisés.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet www.bnpparibas-am.com.

Modalités de souscription / conversion / rachat :

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) ⁽¹⁾

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

Historique:

Le compartiment a été lancé le 12 mai 1997 dans le cadre de la SICAV G-Equity Fund sous la dénomination « G-Finance Equity ».

Transfert dans la SICAV INTERSELEX (renommée FORTIS L FUND le 30 septembre 1999, puis BNP Paribas L1 le 1^{er} août 2010) sous la dénomination « Equity Finance » le 4 mai 1998.

Renommé « Equity Finance World » le 30 septembre 1999.

Absorption du compartiment « Financials Fund » de la SICAV ABN AMRO Funds le 17 novembre 2008.

Renommé « Equity World Finance » le 1er septembre 2010.

Transfert à la Société le 21 mai 2013.

Transformé en « Finance Innovators » le 16 novembre 2017.

Absorption du compartiment « Equity World Materials » de la Société le 23 mars 2018.

Fiscalité :





PARVEST Flexible Bond Euro

Objectif d'investissement

Réaliser une performance supérieure à l'indice Euribor 3 mois sur une période d'investissement minimum de 3 ans.

Politique d'investissement

Ce compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs en obligations et/ou titres assimilables de catégorie Investment Grade ou High Yield et/ou des instruments du marché monétaire, libellés en EUR et/ou dans les devises des États membres de l'OCDE, ainsi qu'en instruments financiers dérivés sur ce type d'actifs.

Le compartiment est géré de manière à générer une performance s'inscrivant dans une fourchette de sensibilité de -3 à +5 au travers d'un portefeuille de titres de créance négociables issus des marchés mondiaux, à l'aide de stratégies telles que la gestion du crédit et de la duration effective (mesure de la sensibilité aux taux d'intérêt) et la gestion active des devises.

Dans le choix des valeurs, le gestionnaire du compartiment veillera à diversifier l'exposition à travers différentes classes de titres de créance, maturités et émetteurs.

Le compartiment peut utiliser des instruments financiers dérivés (crédit, contrats à terme sur taux d'intérêt, swaps de taux d'intérêt (IRS), swap de rendement total (TRS), options et/ou contrats à terme de gré à gré) à la fois à des fins de couverture et de négociation (investissement).

Le gestionnaire du compartiment peut avoir une exposition au risque de crédit et/ou de taux d'intérêt afin de refléter ses convictions en matière d'investissement en ayant recours à des dérivés (tels que, entre autres, des Credit Default Swaps (CDS)), des titres de créance structurés de qualité Investment Grade (dans la limite de 20 % des actifs), en obligations à moyen terme en euro (EMTN), en bons à moyen terme négociables (BMTN) et en obligations convertibles.

Le portefeuille du compartiment peut également être exposé au risque de marché d'actions à concurrence de 10 % de la VNI en utilisant des dérivés tels que, sans s'y limiter, les warrants, les options d'achat classiques (plain vanilla options), les contrats à terme et/ou les swaps. La part restante, à savoir un tiers maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, et, à concurrence de 10 %, dans des OPCVM ou OPC.

Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

- Risque de contrepartie
- Risque lié aux instruments dérivés
- Risque opérationnel et risque de conservation
- Risque lié aux Obligations à haut rendement
- Risques liés aux titres de créance structurés / produits titrisés
- Risque lié aux warrants

Pour un aperçu des risques génériques, se reporter à l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- Cherchent à diversifier leurs investissements par l'exposition à une gamme de classes d'actifs, au niveau mondial;
- ✓ Peuvent accepter des risques de marchés faibles à moyens.

Devise comptable

EUR

Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU1022404724	Non	EUR	
Classic	DIS	LU1104114563	Annuel	EUR	
N	CAP	LU1022405028	Non	EUR	
Privilege	CAP	LU1022405374	Non	EUR	
I	CAP	LU1022405457	Non	EUR	
X	CAP	LU1022405614	Non	EUR	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.





PARVEST Flexible Bond Euro

Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB ⁽¹⁾
Classic	0,80 %	Non	Aucune	0,30 %	0,05 %
N	0,80 %	Non	0,50 %	0,30 %	0,05 %
Privilege	0,40 %	Non	Aucune	0,20 %	0,05 %
I	0,40 %	Non	Aucune	0,17 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,17 %	0,01 %

⁽¹⁾ Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site www.bnpparibas-am.com

Pour chaque action active, un DICI mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site www.bnpparibas-am.com.

Informations supplémentaires

Jour d'évaluation :

À chaque jour de la semaine qui est un jour ouvré bancaire au Luxembourg (ci-après le « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce Jour d'évaluation, sauf si 50 % ou plus des actifs sous-jacents ne peuvent pas être valorisés.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet www.bnpparibas-am.com.

Modalités de souscription / conversion / rachat :

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) (1)

⁽¹⁾ Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

Historique:

Le compartiment a été lancé le 14 novembre 2014 par transfert du fonds commun de placement français « BNP PARIBAS FLEXIBLE BOND EURO ».

Fiscalité :





PARVEST Flexible Bond Europe Corporate

Objectif d'investissement

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

Politique d'investissement

Le compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs en obligations ou titres assimilables et en titres de créance structurés émis par des sociétés qui ont leur siège ou exercent une part importante de leur activité en Europe, ainsi qu'en instruments financiers dérivés sur ce type d'actifs.

L'exposition aux titres de créance structurés (y compris des CLO) n'excédera pas 20 % des actifs, avec une limite de 10 % pour les instruments non investment grade et/ou non notés.

Si des distressed securities sont détenus par suite d'une restructuration ou d'un événement échappant au contrôle de la Société, le gestionnaire évaluera la situation et, s'il l'estime nécessaire, ajustera sans délai la composition du portefeuille afin de préserver les intérêts des actionnaires. Dans tous les cas, ces titres ne représenteront jamais plus de 5 % des actifs.

La part restante, à savoir un tiers de ses actifs au maximum, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, instruments financiers dérivés ou liquidités, ainsi que, dans une limite de 10 % de ses actifs, dans des OPCVM ou OPC.

Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

- Risque de contrepartie
- Risque lié aux instruments dérivés
- Risque lié aux distressed securities
- Risque lié aux titres de créance structurés / produits titrisés

Pour un aperçu des risques génériques, se reporter à l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en titres à revenu fixe ;
- Peuvent accepter des risques de marchés faibles à moyens.

Devise comptable

EUR

Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0099625146	Non	EUR	USD
Classic	DIS	LU0099624925	Annuel	EUR	
N	CAP	LU0107087297	Non	EUR	
Privilege	CAP	LU0111465547	Non	EUR	
Privilege	DIS	LU1664646418	Annuel	EUR	
I	CAP	LU0099626896	Non	EUR	USD
I	DIS	LU0950376664	Annuel	EUR	
X	CAP	LU0107105966	Non	EUR	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB ⁽¹⁾
Classic	0,90 %	Non	Aucune	0,30 %	0,05 %
N	0,90 %	Non	0,50 %	0,30 %	0,05 %
Privilege	0,45 %	Non	Aucune	0,20 %	0,05 %
[0,40 %	Non	Aucune	0,17 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,17 %	0,01 %

⁽¹⁾ Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site www.bnpparibas-am.com





PARVEST Flexible Bond Europe Corporate

Informations supplémentaires

Jour d'évaluation :

À chaque jour de la semaine durant lequel les banques exercent leurs activités au Luxembourg (un « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce jour.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet www.bnpparibas-am.com.

Modalités de souscription / conversion / rachat :

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) (1)

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

Historique :

Le compartiment a été lancé le 12 novembre 1999 sous la dénomination « European High Yield Bond » par absorption du compartiment « Euro Bond » de la SICAV « Paribas Institutions ».

Transformé en « European Bond Opportunities » le 31 janvier 2003.

Renommé « Corporate Bond Opportunities » le 26 novembre 2009.

Le nom actuel a été appliqué à compter du 1er septembre 2010.

Absorption du compartiment « Bond World ABS » de la Société le 6 juillet 2011.

La VNI de la classe « I-CAP » a été fractionnée par 1 000 le 6 juin 2014.

Fiscalité :





PARVEST Flexible Equity Europe

Objectif d'investissement

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

Politique d'investissement

Ce compartiment investit en permanence au moins 75 % de ses actifs dans des actions et/ou des titres assimilables à des actions émis par des sociétés ayant leur siège dans un pays membre de l'EEE, à l'exclusion des pays non coopératifs en matière de lutte contre la fraude et l'évasion fiscale

La part restante, à savoir 25 % maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments financiers dérivés, des instruments du marché monétaire et/ou des liquidités, ainsi que, dans la limite de 15 % des actifs, dans des titres de créance de toute nature et, dans la limite de 10 % des actifs, dans des OPCVM ou OPC.

Dans un objectif de bonne gestion du portefeuille et/ou de couverture, le compartiment utilise des instruments financiers dérivés tels que swaps, contrats à terme standardisés (futures) ou options liés aux marchés d'actions.

Le compartiment applique une stratégie systématique de recouvrement des options de l'indice afin de protéger sa VNI des baisses extrêmes du marché.

Structurellement, des options de vente sont systématiquement utilisées pour protéger le fonds face aux fluctuations à la baisse du marché. L'achat d'options de vente est financé par la vente d'options d'achat et d'autres options de vente hors du cours.

Les contrats à terme standardisés (futures) pourront être utilisés pour gérer l'exposition totale et exprimer les visions tactiques, le cas échéant.

Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

- Risque de contrepartie
- Risque lié aux instruments dérivés

Pour un aperçu des risques génériques, se reporter à l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements par l'exposition à une gamme de classes d'actifs, au niveau mondial ;
- Sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés;
- ✓ Peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ;
- Peuvent tolérer une volatilité moyenne à élevée.

Devise comptable

EUR

Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0360646680	Non	EUR	
Classic	DIS	LU0360646763	Annuel	EUR	
N	CAP	LU0360647142	Non	EUR	
Privilege	CAP	LU0360647498	Non	EUR	
I	CAP	LU0360646847	Non	EUR	USD
I	DIS	LU1788855705	Annuel	EUR	
IH EUR	CAP	LU1057730480	Non	EUR	
X	CAP	LU0360647068	Non	EUR	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB ⁽¹⁾
Classic	1,75 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
N	1,75 %	Non	0,75 %	0,40 %	0,05 %
Privilege	0,90 %	Non	Aucune	0,25 %	0,05 %
1	0,85 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
Χ	Aucune	Non	Aucune	0,35 %	0,01 %

⁽¹⁾ Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.



La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site www.bnpparibas-am.com



PARVEST Flexible Equity Europe

Informations supplémentaires

Jour d'évaluation .

À chaque jour de la semaine durant lequel les banques exercent leurs activités au Luxembourg (un « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce jour.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet www.bnpparibas-am.com.

Modalités de souscription / conversion / rachat :

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres	
12h00 CET le Jour d'évaluation (J)	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) (1)	

⁽¹⁾ Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

Historique:

Le compartiment a été lancé le 4 novembre 2009 sous la dénomination « Europe Flexible Equities ».

Le nom actuel a été appliqué à compter du 1er septembre 2010.

La VNI de la classe « I-CAP » a été fractionnée par 1 000 le 6 juin 2014.

Fiscalité





PARVEST Flexible Multi-Asset

Objectif d'investissement

L'objectif de ce compartiment est une appréciation de la valeur nette d'inventaire à moyen terme par le biais d'une stratégie d'allocation dynamique entre différentes classes d'actifs, régions, marchés et styles d'investissement.

Politique d'investissement

Le compartiment investira directement ou indirectement dans une large gamme de classes d'actifs : actions, obligations, immobilier, matières premières, devises, liquidités (à titre accessoire) ou autres classes d'actifs.

Les investissements du compartiment seront principalement des fonds Exchange Traded Funds, BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Investments et d'autres tiers, des actions individuelles, des obligations, des effets, des convertibles et des instruments du marché monétaire.

Le gestionnaire est en droit d'utiliser des instruments financiers dérivés (y compris des TRS) tant à des fins de couverture que de négociation (investissement), ainsi que des ETN (Exchange Traded Notes).

Des Opérations de mise et de prise en pension sont utilisées à des fins de gestion du portefeuille efficace dans l'objectif de lever des capitaux à court terme pour accroître la liquidité du compartiment de manière sûre, aussi longtemps que les conditions précisées à l'Annexe 2 du Livre I sont respectées.

Le gestionnaire a également pour objectif de répartir le risque d'investissement en le diversifiant sur un vaste éventail de catégories d'actifs, régions, marchés, devises, styles d'investissement et horizons d'investissement.

Une diversification plus étendue découle du fait que les expositions actives au sein du portefeuille seront poussées par un éventail de facteurs (par exemple, par le biais d'un mix de stratégies fondamentales et qualitatives).

La répartition des actifs du compartiment peut varier dans les proportions suivantes (pourcentage d'actifs nets) :

Fourchettes d'exposition aux différentes catégories d'actifs

Actifs	Minimum	Maximum
Emprunts d'État	0 %	100 %
Instruments du marché monétaire	0 %	100 %
Actions	0 %	80 %
Obligations Investment Grade	0 %	60 %
Fonds de rendement absolu	0 %	50 %
Liquidités	0 %	49 %
Matières premières	0 %	40 %
Obligations marchés émergents	0 %	40 %
Obligations à haut rendement	0 %	40 %
Immobilier	0 %	40 %

Le compartiment ne détient de manière directe ni matières premières, ni immeubles.

Détails relatifs à l'effet de levier :

- a) L'effet de levier attendu, estimé à 4, est défini comme la somme des valeurs absolues des notionnels des dérivés (sans accord de compensation ni de couverture) divisée par la VNI. Un effet de levier plus élevé (selon la méthode des notionnels) peut être atteint pendant la durée de vie du compartiment en fonction de sa stratégie d'investissement.
- b) Le levier escompté de 4 peut être réparti entre le positionnement actif (gestion active pour tirer profit des anomalies au niveau des prix du marché), via des titres et des dérivés, le positionnement de change et les opérations de couverture. Il est également utilisé à hauteur de 25 % à des fins de positionnement stratégique à long terme.
- c) <u>Effet de levier plus élevé :</u> dans certaines circonstances, un effet de levier plus élevé peut être obtenu. Cela peut notamment être le fait de stratégies long/short à faible volatilité, dans le cadre desquelles l'exposition notionnelle brute est comparativement élevée par rapport à l'exposition nette au risque.
- d) <u>Gestion des risques :</u> conformément aux exigences de l'autorité de règlementation locale, un solide processus de gestion des risques supervise cette stratégie d'investissement via une VaR quotidienne (99 %, 1 mois) calculée par RiskMetrics et complétée par des tests a posteriori et des tests de résistance mensuels.
- e) <u>Avertissement sur le risque de levier</u>: le levier peut, dans certains cas, générer une opportunité de rendement supérieur et de ce fait un revenu plus important mais il peut également augmenter la volatilité du compartiment et de ce fait le risque de perte de capital.

Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

- Risque de contrepartie
- Risque lié aux instruments dérivés
- Risque opérationnel et risque de conservation
- Risques liés aux stratégies de placements alternatifs
- Risque lié aux marchés des matières premières
- Risque relatif aux marchés émergents
- Risque lié aux Obligations à haut rendement
- Risques liés aux investissements immobiliers
- Risque lié aux investissements dans certains pays

Pour un aperçu des risques génériques, se reporter à l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- Cherchent à diversifier leurs investissements par l'exposition à une gamme de classes d'actifs, au niveau mondial ;
- Peuvent accepter des risques de marché moyens.





PARVEST Flexible Multi-Asset

Devise comptable

EUR

Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU1104115453	Non	EUR	CZK
Classic	DIS	LU1104115610	Annuel	EUR	
Classic RH CZK	CAP	LU1270642454	Non	CZK	
Classic RH GBP	CAP	LU1104115701	Non	GBP	
Classic RH GBP	DIS	LU1104115883	Annuel	GBP	
Classic RH USD	CAP	LU1104116006	Non	USD	
Classic RH USD	DIS	LU1104116188	Annuel	USD	
N	CAP	LU1104116261	Non	EUR	
Privilege	CAP	LU1104116345	Non	EUR	
I	CAP	LU1104116428	Non	EUR	
I RH GBP	CAP	LU1104116691	Non	GBP	
I RH USD	CAP	LU1104116774	Non	USD	
X	CAP	LU1104116857	Non	EUR	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB ⁽¹⁾
Classic	1,20 %	Non	Aucune	0,35 %	0,05 %
N	1,20 %	Non	0,75 %	0,35 %	0,05 %
Privilege	0,60 %	Non	Aucune	0,25 %	0,05 %
1	0,60 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
Χ	Aucune	Non	Aucune	0,30 %	0,01 %

⁽¹⁾ Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

Commission indirecte: 1,00 % maximum

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site www.bnpparibas-am.com

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site www.bnpparibas-am.com.

Informations supplémentaires

Jour d'évaluation :

À chaque jour de la semaine durant lequel les banques exercent leurs activités au Luxembourg (un « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce jour.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet www.bnpparibas-am.com.

Modalités de souscription / conversion / rachat :

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

Historique:

Le compartiment a été lancé le 29 juillet 2014 dans le cadre de la SICAV BNP Paribas Flexi I.

Transfert à la Société le 24 avril 2015.

Absorption des compartiments « Absolute Return Growth » et « Flexible Assets (EUR) » de la Société le 22 mai 2015.

Fiscalité





PARVEST Global Environment

Objectif d'investissement

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

Politique d'investissement

Le compartiment investit en permanence au moins 75 % de ses actifs dans des actions ou des titres assimilables à des actions émis par des sociétés qui ont au moins 20 % de leurs revenus/profits/capitaux engagés dans les Marchés environnementaux. « Les Marchés environnementaux » incluent l'Énergie renouvelable et alternative, l'Efficacité énergétique, les Infrastructures hydrauliques et technologiques, le Contrôle de la pollution, la Gestion et les technologies des déchets, les Services d'appui environnementaux, les Aliments, l'Agriculture et la Sylviculture durables.

Toutes les sociétés soumises à de tels investissements doivent satisfaire aux critères sociaux, environnementaux et de gouvernance d'entreprise (ESG) établis par BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT⁽¹⁾ et respecter les principes définis dans le Pacte mondial des Nations Unies.

(1) De plus amples renseignements sont disponibles sur le site Internet : https://www.bnpparibas-am.lu/intermediaire-selectionneur-defonds/thematiques/investissement-socialement-responsable/

La part restante, à savoir 25 % de ses actifs au maximum, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières (y compris des P-Notes), instruments du marché monétaire, instruments financiers dérivés et/ou liquidités ainsi que, dans une limite de 15 % de ses actifs, dans des titres de créance de toute nature et, dans une limite de 10 % de ses actifs, dans des OPCVM ou OPC.

En ce qui concerne les limites d'investissement susmentionnées, les investissements du compartiment dans des « actions A chinoises » via Stock Connect peuvent représenter jusqu'à 25 % de ses actifs.

Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

- Risque opérationnel et risque de conservation
- Risque lié aux marchés émergents
- Risque lié aux investissements dans certains pays
- Risque lié aux petites capitalisations boursières, aux secteurs spécialisés ou aux secteurs restreints

Risques spécifiques liés aux investissements en Chine continentale

- Risques liés à l'évolution du régime fiscal en RPC
- · Risques liés au Stock Connect

Pour un aperçu des risques génériques, se reporter à l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en actions ;
- ✓ Sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés ;
- ✓ Peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ;
- ✓ Peuvent tolérer la volatilité.

Devise comptable

FUR

Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0347711466	Non	EUR	NOK / SEK
Classic	DIS	LU0347711540	Annuel	EUR	USD
Classic SGD	CAP	LU1721428776	No	SGD	
Classic USD	CAP	LU0347712357	Non	USD	
Classic H USD	CAP	LU1788855887	Non	USD	
Classic RH SGD MD	DIS	LU1721428859	Mensuel	SGD	
Classic RH USD MD	DIS	LU1721428933	Mensuel	USD	
N	DIS	LU0347712431	Annuel	EUR	
N	CAP	LU0347712191	Non	EUR	
Privilege	CAP	LU0347712274	Non	EUR	
Privilege	DIS	LU1695653763	Annuel	EUR	
Privilege GBP	DIS	LU1721429071	Annuel	GBP	
Privilege USD	CAP	LU1695653847	Non	USD	
Privilege H GBP	DIS	LU1695653920	Annuel	GBP	
1	CAP	LU0347711623	Non	EUR	
1	DIS	LU0950376748	Annuel	EUR	
I GBP	DIS	LU1695678166	Annuel	GBP	
I USD	CAP	LU1695679131	Non	USD	
Х	CAP	LU0347711896	Non	EUR	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.





PARVEST Global Environment

Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB ⁽¹⁾
Classic	1,75 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
N	1,75 %	Non	0,75 %	0,40 %	0,05 %
Privilege	0,90 %	Non	Aucune	0,25 %	0,05 %
I	0,85 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
Х	Aucune	Non	Aucune	0,35 %	0,01 %

⁽¹⁾ Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site www.bnpparibas-am.com

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site www.bnpparibas-am.com.

Informations supplémentaires

Jour d'évaluation :

À chaque jour de la semaine durant lequel les banques exercent leurs activités au Luxembourg (un « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce jour.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet www.bnpparibas-am.com.

Modalités de souscription / conversion / rachat :

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) (1)

⁽¹⁾ Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

Historique:

Le compartiment a été lancé le 8 avril 2008.

Absorption des compartiments « Green Future » et « Sustainable Equity World » de la SICAV BNP Paribas L1 le 3 décembre 2012. La VNI de la classe « I-CAP » a été fractionnée par 1 000 le 6 juin 2014.

Fiscalité :





PARVEST Global Equity Absolute Return Strategy (« GEARS »)

Objectif d'investissement

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

Politique d'investissement

Dans le but d'atteindre cet objectif, le compartiment investit dans des actions de sociétés de l'univers global, sélectionnées sans tenir compte de la capitalisation boursière, du secteur industriel, de la région géographique ou du pays, mais dont le gestionnaire estime que les actions sont mal évaluées et offrent la possibilité de générer un rendement de capital pour le compartiment grâce à des positions d'investissement longues et courtes.

Stratégie utilisée

La stratégie d'investissement inclut différentes positions directionnelles (longues et courtes) dans l'univers global des marchés développés et émergents d'actions, d'indices de marché liés à des actions, ainsi que des positions sur la volatilité des actifs ciblés.

Les positions longues sont prises en investissant dans des instruments financiers, dont des instruments financiers dérivés susmentionnés, alors que les positions courtes ne peuvent être prises que par le biais d'instruments financiers dérivés figurant ci-dessous.

Le gestionnaire adaptera les expositions longue et courte pour refléter son niveau de confiance dans les tendances de marché.

Bien que la stratégie mise en œuvre soit largement neutre par rapport au marché, le gestionnaire de portefeuille cherchant à éviter tout ou partie des risques de marché par le recours à des techniques de couverture, une tendance directionnelle peut être observée à l'occasion car elle n'est pas conçue pour être mathématiquement neutre par rapport au marché.

Description des actifs

- 1. Principaux actifs
 - Actions et titres assimilables à des actions cotés et négociés sur des Marchés réglementés du monde entier
 - ETF, jusqu'à 10 % de l'actif, en vue d'obtenir une exposition aux actions
 - Obligations convertibles
 - Obligations liées à des actions
 - P-notes

L'utilisation d'instruments dérivés fait partie intégrante de la politique et des stratégies d'investissement du compartiment.

2 Actifs accessoires

Le compartiment peut également investir dans les instruments suivants dans les limites indiquées de l'actif net :

- Titres de créance à taux fixe/variable, y compris des titres de gouvernements ou garantis par des gouvernements considérés comme étant Investment Grade et des titres de créance structurés Investment Grade (dont des ABS/MBS) : 20 %
- Obligations High Yield: 20 %
- Toute autre valeur mobilière : 10 %
- Liquidités : 49 %
- Dépôts
- Instruments du marché monétaire comme des bons du trésor.

En ce qui concerne les limites d'investissement susmentionnées, les investissements du compartiment dans des « actions A chinoises » via le Stock Connect peuvent représenter jusqu'à 25 % de ses actifs.

Le compartiment peut investir jusqu'à 10 % de ses actifs dans des OPCVM ou des OPC.

Le compartiment peut détenir des actifs libellés dans d'autres devises que la Devise de base. Par conséquent, la Valeur nette d'inventaire peut évoluer à la hausse ou à la baisse à la suite des fluctuations de change.

Si des distressed securities sont détenus par suite d'une restructuration ou d'un événement échappant au contrôle de la Société, le gestionnaire évaluera la situation et, s'il l'estime nécessaire, ajustera sans délai la composition du portefeuille afin de préserver les intérêts des actionnaires. Dans tous les cas, les distressed securities ne représenteront jamais plus de 5 % des actifs.

Instruments dérivés :

Les principaux instruments financiers dérivés suivants (négociés en bourse ou hors cote) peuvent être utilisés pour exprimer une opinion longue ou courte sur un émetteur, un secteur ou un marché, ainsi que pour réduire ou augmenter l'exposition du portefeuille au marché et améliorer la performance des principales positions sur actions existantes (par exemple la vente d'une option d'achat ou l'achat d'une option de vente en vue de tirer avantage d'une faible volatilité) :

- Contrats à terme sur actions, indices d'actions et ETF
- TRS sur actions, indices d'actions et ETF
- CFD sur actions, indices d'actions et ETF
- Options sur actions, indices d'actions et ETF
- Bons d'option

Les instruments financiers dérivés suivants peuvent aussi être utilisés :

- Obligations convertibles (avec une option sur action intégrée), ainsi que des Equity Linked Notes pour obtenir une sensibilité moins prononcée aux actions :
- Contrats de change à terme pouvant servir à couvrir le risque de change dans le fonds ;

Opérations de mise et de prise en pension :

Les Opérations de mise en pension et les Opérations de prise en pension sont utilisées à des fins de gestion du portefeuille efficace dans l'objectif de lever des capitaux à court terme pour accroître la liquidité du compartiment de manière sûre, aussi longtemps que les conditions précisées à l'Annexe 2 du Livre I sont respectées.





PARVEST Global Equity Absolute Return Strategy (« GEARS »)

Détails relatifs à l'effet de levier

- a) L'effet de levier attendu, estimé à 2,5, est défini comme la somme des valeurs absolues des montants notionnels (sans accords de compensation ni de couverture) divisée par la VNI. L'effet de levier peut être généré principalement par l'utilisation de contrats à terme, d'options, de TRS, de CFD et d'autres instruments financiers dérivés.
- b) <u>Effet de levier plus élevé :</u> Dans certaines circonstances, un effet de levier perçu comme plus élevé peut être atteint. Cela peut résulter de rachats dans le fonds et de l'attente de négociations sous-jacentes ou se produire en période de plus forte volatilité pendant lesquelles une activité de couverture supplémentaire peut être utilisée. Par exemple, dans le cas où le compartiment reçoit une importante demande de rachat en termes de pourcentage de la VNI et si le gestionnaire choisit ou est incapable de négocier les titres sous-jacents au même moment éventuellement en raison de la fermeture de marchés dans un autre fuseau horaire. Ou encore si le compartiment présente un effet de levier dans la partie supérieure de la fourchette allant de 2 à 3 et que la volatilité augmente, le gestionnaire peut dès lors choisir d'ajouter des positions de couverture supplémentaires qui augmenteraient l'effet de levier.
- c) <u>Avertissement du risque lié à l'effet de levier :</u> le levier peut, dans certains cas, générer une opportunité de rendement supérieur, mais dans le même temps, il peut augmenter la volatilité du compartiment et de ce fait le risque de perte de capital.
- d) <u>Gestion des risques</u>: un processus de gestion des risques supervise cette stratégie d'investissement via une VaR quotidienne (99 %, 1 mois) calculée par RiskMetrics ou un système équivalent reconnu et complétée par des tests a posteriori et des tests de résistance mensuels.

Profil de risque

Risques de marché spécifiques

- Risque de Contrepartie
- Risque lié aux Instruments dérivés
- Risque opérationnel et risque de conservation
- Risques liés aux Distressed securities
- Risque lié aux Marchés émergents
- Risque lié aux Obligations à haut rendement
- · Risques liés aux investissements dans certains pays
- Risque lié aux Titres de créance structurés
- Risque lié aux Warrants

Risques spécifiques liés aux investissements en Chine continentale

- Risque lié aux changements affectant le régime fiscal en RPC
- Risques liés au Stock Connect

Pour un aperçu des risques génériques, consultez l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- recherchent une performance absolue associée à une volatilité plus faible que les marchés d'actions ;
- peuvent accepter des risques de marché moyens.

Devise comptable

USD

Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU1664646509	Non	USD	
Classic	DIS	LU1664646681	Annuel	USD	
Classic RH EUR	CAP	LU1664646764	Non	EUR	
Classic RH SGD	DIS	LU1664646848	Annuel	SGD	
N	CAP	LU1664646921	Non	USD	
Privilege	CAP	LU1664647069	Non	USD	
Privilege	DIS	LU1664647143	Annuel	USD	
Privilege EUR	CAP	LU1844093218	Non	EUR	
Privilege RH EUR	CAP	LU1844093309	Non	EUR	
Privilege RH GBP	CAP	LU1721429238	Non	GBP	
I	CAP	LU1664647226	Non	USD	AUD / EUR / GBP / JPY
I RH AUD	CAP	LU1664647572	Non	AUD	
I RH EUR	CAP	LU1664647655	Non	EUR	
I RH GBP	CAP	LU1664647739	Non	GBP	
I RH JPY	CAP	LU1664647812	Non	JPY	
Х	CAP	LU1664647903	Non	USD	EUR

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.





PARVEST Global Equity Absolute Return Strategy (« GEARS »)

Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.) ⁽²⁾	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB ⁽¹⁾
Classic	1,20 %		Aucune	0,25 %	0,05 %
N	1,20 %		0,25 %	0,25 %	0,05 %
Privilege	0,60 %	20 %	Aucune	0,25 %	0,05 %
I	0,50 %		Aucune	0,17 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,17 %	0,01 %

⁽¹⁾ Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

La liste complète des parts offertes est disponible sur le site Internet www.bnpparibas-am.com

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la Devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID sont disponibles sur le site Internet www.bnpparibas-am.com

Informations supplémentaires

Jour d'évaluation :

À chaque jour de la semaine durant lequel les banques exercent leurs activités à Luxembourg (un « Jour d'évaluation ») correspond une VNI datée de ce jour.

Cette VNI est disponible au siège social de la Société, auprès des agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet www.bnpparibas-am.com

Modalités de souscription / conversion / rachat :

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant l'heure de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET pour les ordres STP, 12h00 CET pour les ordres non STP le Jour d'évaluation (J)	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) (1)

⁽¹⁾ Si le jour de règlement est un jour de fermeture des marchés, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

Historique:

Le compartiment a été lancé le 17 janvier 2018

Fiscalité :



⁽²⁾ Hurdle rate: 1M Libor USD; 1M Libor GBP pour les actions RH en GBP, Euribor 1 mois pour les actions RH en EUR, 1M SIBOR pour les actions RH en SGD, 1M ICE LIBOR JPY pour les actions RH en JPY et 1M ASX Australian Bank Bill Short Term Rates pour les actions RH en AUD



PARVEST Green Bond

Objectif d'investissement

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

Politique d'investissement

Le compartiment investit au moins 2/3 de ses actifs dans des obligations « vertes » mondiales libellées en devises fortes.

Les obligations « vertes » sont des obligations qui soutiennent des projets environnementaux et sont émises par des entreprises, des agences supranationales souveraines, des entités locales et/ou des États.

La part restante, à savoir un tiers maximum des actifs, peut être investie dans :

- des actions,
- des obligations convertibles,
- tout type de titres de créance (y compris des titres de créance structurés de qualité Investment Grade comme des ABS uniquement s'ils sont considérés comme étant des obligations « vertes », dans la limite de 20 % des actifs, et des obligations à haut rendement dont la note est supérieure à B- (S&P), dans la limite de 20 % des actifs),
- des instruments du marché monétaire,
- des liquidités
- d'autres Valeurs mobilières, jusqu'à 10 % des actifs,
- des OPCVM ou OPC, jusqu'à 10 % des actifs.
- des instruments financiers dérivés (y compris des TRS) utilisés à la fois à des fins de couverture, de négociation (investissement).

Veuillez noter que les titres ci-dessus doivent respecter les critères de développement durable en matière de responsabilité sociale et/ou de responsabilité environnementale et/ou de gouvernance d'entreprise.

Après couverture, l'exposition du compartiment aux devises autres que l'EUR ne peut excéder 5 %.

Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

- Risque de contrepartie
- Risque opérationnel et risque de conservation
- Risque lié aux instruments dérivés
- Risque lié aux Obligations à haut rendement
- Risque lié aux petites capitalisations boursières, aux secteurs spécialisés ou restreints
- Risque lié aux Titres de créance structurés

Pour un aperçu des risques génériques, consultez l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ cherchent à diversifier leurs investissements en titres à revenu fixe ;
- ✓ peuvent accepter des risques de marchés faibles à moyens.

Devise comptable

EUR

Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU1620156999	Non	EUR	
Classic	DIS	LU1620157021	Annuel	EUR	
N	CAP	LU1620157450	Non	EUR	
Privilege	CAP	LU1620157294	Non	EUR	
Privilege	DIS	LU1620157377	Annuel	EUR	
I	CAP	LU1620157534	Non	EUR	
IH GBP	CAP	LU1620157617	Non	GBP	
IH JPY	CAP	LU1620157708	Non	JPY	
IH USD	CAP	LU1620157880	Non	USD	
Χ	CAP	LU1620158003	Non	EUR	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.





PARVEST Green Bond

Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB ⁽¹⁾
Classic	0,75%	Non	néant	0,30%	0,05%
N	0,75%	Non	0,50%	0,30%	0,05%
Privilege	0,40%	Non	néant	0,20%	0,05%
I	0,30%	Non	néant	0,17%	0,01%
X	néant	Non	néant	0,15%	0,01%

⁽¹⁾ Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site www.bnpparibas-am.com

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la Devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site www.bnpparibas-am.com

Informations supplémentaires

Jour d'évaluation :

À chaque jour de la semaine qui est un jour ouvré bancaire à Luxembourg (ci-après le « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce Jour d'évaluation, sauf si 50 % ou plus des actifs sous-jacents ne peuvent pas être valorisés.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et le site web www.bnpparibas-ip.com.

Modalités de souscription / conversion / rachat :

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant l'heure de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET pour les ordres STP, 12h00 CET pour les ordres manuels le Jour d'évaluation (J)	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrables bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) (1)

⁽¹⁾ Si le jour de règlement est un jour de fermeture des marchés, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

Historique :

Le compartiment a été lancé le 8 septembre 2017.

Fiscalité :





PARVEST Green Tigers

Objectif d'investissement

Le terme « Tigers » désigne les membres de la Banque asiatique du développement.

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

Politique d'investissement

Ce compartiment investit en permanence au moins 75 % de ses actifs dans des actions et/ou des titres assimilables à des actions émis par des sociétés qui exercent leurs activités en Asie et/ou dans la région du Pacifique, sur des marchés environnementaux qui fournissent, utilisent, mettent en œuvre ou conseillent des systèmes basés sur la technologie, des produits ou des services.

Les « Marchés environnementaux » comprennent les Énergies renouvelables et alternatives, l'Efficacité énergétique, l'Infrastructure et les Technologies de l'eau, la Lutte contre la pollution, la Gestion des déchets et les Technologies, les Services de soutien à l'environnement, de même que l'Alimentation, l'Agriculture et la Sylviculture durables.

Toutes les sociétés soumises à de tels investissements doivent satisfaire aux critères sociaux, environnementaux et de gouvernance établis par BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT⁽¹⁾ et doivent respecter les principes énoncés dans le Pacte mondial des Nations Unies.

(1) De plus amples renseignements sont disponibles sur le site Internet : https://www.bnpparibas-am.lu/intermediaire-selectionneur-de-fonds/thematiques/investissement-socialement-responsable/

La part restante, à savoir 25 % maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières (y compris des P-Notes), des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés ou des liquidités, sous réserve que les investissements en titres de créance de toute nature n'excèdent pas 15 % des actifs. Jusqu'à 10 % des actifs peuvent en outre être investis dans des OPCVM ou OPC.

Le gestionnaire favorisera les sociétés qui développent des technologies centrées sur le développement durable. Dans le choix de ces sociétés, il sélectionnera celles représentant le meilleur équilibre entre la durabilité et le profil de risque.

En ce qui concerne les limites d'investissement susmentionnées, l'exposition globale du compartiment (via des investissements directs et indirects) aux titres de Chine continentale n'excèdera pas 25 % de ses actifs s'agissant des investissements en « actions A chinoises » via Stock Connect et en instruments financiers dérivés sur ce type d'actifs.

Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

- Risque opérationnel et risque de conservation
- Risque lié aux marchés émergents
- Risque lié aux investissements dans certains pays
- Risque lié aux petites capitalisations boursières, aux secteurs spécialisés ou aux secteurs restreints

Risques spécifiques liés aux investissements en Chine continentale

- Risques liés à l'évolution du régime fiscal en RPC
- Risques liés au Stock Connect

Pour un aperçu des risques génériques, consultez l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en actions ;
- ✓ Sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés ;
- ✓ Peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ;
- ✓ Peuvent tolérer la volatilité.

Devise comptable

USD

<u>Actions</u>

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU1039395188	Non	USD	
Classic	DIS	LU0823437842	Annuel	USD	
Classic EUR	CAP	LU0823437925	Non	EUR	
Classic EUR	DIS	LU0823438220	Annuel	EUR	
Classic H USD	CAP	LU1788855960	Non	USD	
N	CAP	LU0823438659	Non	USD	EUR
Privilege	CAP	LU1788856182	Non	USD	
Privilege	DIS	LU1788856265	Annuel	USD	
Privilege EUR	CAP	LU0823438733	Non	EUR	
Privilege EUR	DIS	LU0823438816	Annuel	EUR	
I	CAP	LU0823438493	Non	USD	EUR
X	CAP	LU0823438907	Non	USD	EUR

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.





PARVEST Green Tigers

Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB ⁽¹⁾
Classic	1,75 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
N	1,75 %	Non	0,75 %	0,40 %	0,05 %
Privilege	0,90 %	Non	Aucune	0,25 %	0,05 %
I	0,90 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,35 %	0,01 %

⁽¹⁾ Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site www.bnpparibas-am.com

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site www.bnpparibas-am.com.

Informations supplémentaires

Jour d'évaluation :

À chaque jour de la semaine qui est un jour ouvré bancaire au Luxembourg (ci-après le « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce Jour d'évaluation, sauf si 50 % ou plus des actifs sous-jacents ne peuvent pas être valorisés.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet www.bnpparibas-am.com.

Modalités de souscription / conversion / rachat :

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) (1)

⁽¹⁾ Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

Historique:

Le compartiment a été lancé le 28 juillet 2008 dans le cadre de la SICAV FORTIS L FUND (renommée BNP Paribas L1 le 1^{er} août 2010). Transfert à la Société le 27 mai 2013.

Le 15 juin 2018:

- c) L'USD a remplacé l'EUR en tant que Devise comptable du compartiment
- d) Les classes d'actions suivantes ont été renommées comme suit :
 - « Classic » en « Classic EUR » ;
 - « Classic USD » en « Classic-CAP » ;
 - « Privilege » en « Privilege EUR ».

Fiscalité :





PARVEST Health Care Innovators

Objectif d'investissement

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

Politique d'investissement

Ce compartiment investit à tout instant au moins 75 % de ses actifs dans des actions et/ou des titres assimilés émis dans le monde entier par des entreprises des soins de santé qui conçoivent des technologies innovantes ou qui profitent de leurs avantages, dont, entre autres, des avancées dans le séquençage du génome, la livraison des médicaments, la miniaturisation, les matériaux biocompatibles, l'haptique et les technologies de l'information dans le domaine de la santé.

La part restante, à savoir 25 % maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés ou des liquidités, sous réserve que les investissements en titres de créance de toute nature n'excèdent pas 15 % des actifs. Jusqu'à 10 % des actifs peuvent en outre être investis dans des OPCVM ou OPC.

Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

- Risque opérationnel et risque de conservation
- Risque lié aux marchés émergents
- Risque lié aux investissements dans certains pays

Pour un aperçu des risques génériques, consultez l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en actions ;
- ✓ Sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés ;
- ✓ Peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ;
- ✓ Peuvent tolérer la volatilité.

Devise comptable

EUR

Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0823416762	Non	EUR	SEK
Classic	DIS	LU0823416929	Annuel	EUR	
Classic USD	CAP	LU0823416689	Non	USD	
N	CAP	LU0823417141	Non	EUR	
Privilege	CAP	LU0823417224	Non	EUR	
Privilege	DIS	LU0823417497	Annuel	EUR	
I	CAP	LU0823417067	Non	EUR	
Χ	CAP	LU0823417570	Non	EUR	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB ⁽¹⁾
Classic	1,50 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
N	1,50 %	Non	0,75 %	0,40 %	0,05 %
Privilege	0,75 %	Non	Aucune	0,25 %	0,05 %
I	0,75 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0.35 %	0.01 %

⁽¹⁾ Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site www.bnpparibas-am.com





PARVEST Health Care Innovators

Informations supplémentaires

Jour d'évaluation :

À chaque jour de la semaine qui est un jour ouvré bancaire au Luxembourg (ci-après le « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce Jour d'évaluation, sauf si 50 % ou plus des actifs sous-jacents ne peuvent pas être valorisés.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet www.bnpparibas-am.com.

Modalités de souscription / conversion / rachat :

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) ⁽¹⁾

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

Historique

Le compartiment a été lancé le 17 mars 1997 dans le cadre de la SICAV G-Equity Fund sous la dénomination « G-Pharmaceuticals Equity ». Apport à la SICAV INTERSELEX (renommée FORTIS L FUND le 30 septembre 1999, puis BNP Paribas L1 le 1^{er} août 2010) sous la dénomination « Equity Pharmaceutical » le 4 mai 1998.

Renommé « Equity Pharma World » le 30 septembre 1999.

Renommé « Equity Health Care World » le 1er juillet 2008.

Absorption du compartiment « Health Care Fund » de la SICAV ABN AMRO Funds le 17 novembre 2008.

Renommé « Equity World Health Care » le 1er septembre 2010.

Absorption du compartiment « Equity World Biotechnology » de la SICAV BNP Paribas L1 le 19 mars 2012.

Transfert à la Société le 21mai 2013.

Absorption du compartiment « Equity Europe Health Care » de la SICAV BNP Paribas L1 le 27 mai 2013.

Transformé en « Health Care Innovators » le 16 novembre 2017.

Fiscalité :





PARVEST Human Development

Objectif d'investissement

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

Politique d'investissement

Ce compartiment investit en permanence au moins 75 % de ses actifs dans des actions et/ou des titres assimilables à des actions émis par des sociétés qui exercent une part importante de leur activité dans le domaine du développement humain (sociétés dont les produits et services apportent des solutions aux défis humains et sociaux, y compris, notamment, la lutte contre la pauvreté et l'accès aux biens de première nécessité, ainsi qu'aux nouveaux défis posés par le vieillissement de la population ou le développement socioéconomique durable, ou actives dans des secteurs connexes), tout en respectant les principes de responsabilité sociale et environnementale et de gouvernance repris dans le Pacte mondial des Nations Unies.

La part restante, à savoir 25 % de ses actifs au maximum, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières (y compris des P-Notes), instruments du marché monétaire, instruments financiers dérivés et/ou liquidités ainsi que, dans une limite de 15 % de ses actifs, dans des titres de créance de toute nature et, dans une limite de 10 % de ses actifs, dans des OPCVM ou OPC.

Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

• Risque lié aux petites capitalisations boursières, aux secteurs spécialisés ou aux secteurs restreints Pour un aperçu des risques génériques, se reporter à l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en actions ;
- ✓ Sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés ;
- ✓ Peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ;
- ✓ Peuvent tolérer la volatilité.

Devise comptable

EUR

Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU1165136174	Non	EUR	
Classic	DIS	LU1165136257	Annuel	EUR	
Classic USD	CAP	LU1165136331	Non	USD	
N	CAP	LU1165136505	Non	EUR	
Privilege	CAP	LU1165136687	Non	EUR	
Privilege	DIS	LU1165136760	Annuel	EUR	
I	CAP	LU1165136844	Non	EUR	
X	CAP	LU1165136927	Non	EUR	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB ⁽¹⁾
Classic	1,50 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
N	1,50 %	Non	0,75 %	0,40 %	0,05 %
Privilege	0,75 %	Non	Aucune	0,25 %	0,05 %
I	0,75 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
Χ	Aucune	Non	Aucune	0,35 %	0,01 %

⁽¹⁾ Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site www.bnpparibas-am.com





PARVEST Human Development

Informations supplémentaires

Jour d'évaluation :

À chaque jour de la semaine durant lequel les banques exercent leurs activités au Luxembourg (un « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce jour.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet www.bnpparibas-am.com.

Modalités de souscription / conversion / rachat :

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

Historique:

Le compartiment a été lancé le 15 avril 2015.

Fiscalité :





PARVEST Money Market Euro

Objectif d'investissement

Le compartiment appartient à la catégorie des Fonds monétaires. Il a pour principal objectif de maintenir la valeur de ses actifs par le biais d'investissements en instruments du marché monétaire. Il diffère toutefois d'un investissement en dépôts bancaires en cela que ni le rendement ni la protection du capital ne peuvent être garantis. Investir dans le compartiment ne constitue donc pas un placement à rendement garanti.

Politique d'investissement

Le compartiment investit dans des instruments du marché monétaire, des dépôts à terme et d'autres titres à revenu fixe à court terme de qualité supérieure libellés en EUR. La Société de gestion effectuera elle-même une évaluation formelle de la qualité de crédit des instruments du marché monétaire afin de déterminer ceux qui doivent être considérés comme étant de « qualité supérieure ».

Le compartiment peut détenir des liquidités à titre accessoire et, dans une limite de 10 % de ses actifs, des OPCVM ou des OPC sous réserve que les fonds d'investissement sous-jacents soient reconnus comme des fonds monétaires à court terme ou des fonds monétaires.

Le compartiment limite ses investissements à des valeurs mobilières ayant une échéance finale légale de 2 ans maximum.

Le compartiment ne peut avoir recours à des instruments financiers dérivés que dans la lignée de sa stratégie d'investissement.

L'échéance moyenne pondérée des investissements du portefeuille est inférieure à 6 mois et leur durée de vie moyenne pondérée est inférieure à 12 mois.

Des Opérations de mise et de prise en pension sont utilisées à des fins de gestion du portefeuille efficace dans l'objectif de lever des capitaux à court terme pour accroître la liquidité du compartiment de manière sûre, aussi longtemps que les conditions précisées à l'Annexe 2 du Livre I sont respectées.

Le compartiment n'investit pas en actions et/ou obligations convertibles ou titres assimilables aux actions et/ou obligations convertibles.

Après couverture, l'exposition du compartiment aux devises autres que l'EUR est nulle. Les opérations sur devises sont uniquement destinées à servir un objectif de couverture.

Profil de risaue

Risques de marché spécifiques :

Pour un aperçu des risques génériques, se reporter à l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent une très faible volatilité du prix et une haute négociabilité ;
- ✓ Privilégient une préservation de la valeur réelle du capital investi;
- ✓ Souhaitent prendre le moins possible de risques de marché.

Devise comptable

EUR

Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0083138064	Non	EUR	
Classic	DIS	LU0083137926	Annuel	EUR	
Privilege	CAP	LU0111461124	Non	EUR	
Privilege	DIS	LU1664648034	Annuel	EUR	
I	CAP	LU0102012688	Non	EUR	
Х	CAP	LU0107103839	Non	EUR	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB ⁽¹⁾
Classic	0,50 %	Non	Aucune	0,15 %	0,01 %
Privilege	0,25 %	Non	Aucune	0,15 %	0,01 %
1	0,20 %	Non	Aucune	0,10 %	0,01 %
Х	Aucune	Non	Aucune	0,10 %	0,01 %

⁽¹⁾ Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site www.bnpparibas-am.com





PARVEST Money Market Euro

Informations supplémentaires

Jour d'évaluation :

À chaque jour de la semaine durant lequel les banques exercent leurs activités au Luxembourg (un « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce jour.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet www.bnpparibas-am.com.

Modalités de souscription / conversion / rachat :

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) (1)

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

Historique:

Le compartiment a été lancé le 5 février 1991 sous la dénomination « Short Term Ecu ».

Renommé « Short Term Europe » le 7 juin 1993

Transformé en « Short Term (Euro) » le 2 janvier 1998

Absorption des compartiments « Short Term BEF », « Short Term DEM », « Short Term FRF », « Short Term ITL » et « Short Term NLG » de la Société le 18 décembre 1998

Absorption du compartiment « Euro Short Term » de la sicav PARIBAS INSTITUTIONS le 12 novembre 1999

Absorption du compartiment « Eonia » de la Société le 24 août 2006

Absorption du compartiment "Garantizado Mixto Global" de la sicav PARWORLD le 6 Mars 2007

Absorption du compartiment « BNL Euro Liquidity » du fonds irlandais « BNL Global Funds » le 12 juin 2008

Absorption du compartiment « Absolute Return Currency 3 » de la Société le 26 novembre 2009

Renommé « Short Term Euro » le 1er septembre 2010.

Absorption du compartiment « Short Term Euro » de la SICAV BNP Paribas L1 le 21 mars 2011.

Le nom actuel a été appliqué à compter du 1er novembre 2012.

Absorption le 10 décembre 2012 des compartiments « EUR 1 Month 1 W », « EUR 1 Month 3 W », « EUR 3 Months 1.4.7.10 », « EUR 3 Months 2.5.8.11 », « EUR 3 Months 3.6.9.12 » et « E.O.M. » de la SICAV BNP Paribas Money Fund.

La VNI de la classe « I-CAP » a été fractionnée par 1 000 le 6 juin 2014.

Le 8 janvier 2016, les classes suivantes ont été fusionnées :

- la classe « N-CAP » avec la classe « Classic-CAP » du compartiment
- la classe « Privilege-DIS » avec la classe « Privilege-CAP » du compartiment

Fiscalité .





PARVEST Money Market USD

Objectif d'investissement

Le compartiment appartient à la catégorie des Fonds monétaires. Il a pour principal objectif de maintenir la valeur de ses actifs par le biais d'investissements en instruments du marché monétaire. Il diffère toutefois d'un investissement en dépôts bancaires en cela que ni le rendement ni la protection du capital ne peuvent être garantis. Investir dans le compartiment ne constitue donc pas un placement à rendement garanti.

Politique d'investissement

Le compartiment investit dans des instruments du marché monétaire, des dépôts à terme et d'autres titres à revenu fixe à court terme de qualité supérieure libellés en USD. La Société de gestion effectuera elle-même une évaluation formelle de la qualité de crédit des instruments du marché monétaire afin de déterminer ceux qui doivent être considérés comme étant de « qualité supérieure ».

Le compartiment peut détenir des liquidités à titre accessoire et, dans une limite de 10 % de ses actifs, des OPCVM ou des OPC sous réserve que les fonds d'investissement sous-jacents soient reconnus comme des fonds monétaires à court terme ou des fonds monétaires.

Le compartiment limite ses investissements à des valeurs mobilières ayant une échéance finale légale de 2 ans maximum.

Le compartiment ne peut avoir recours à des instruments financiers dérivés que dans la lignée de sa stratégie d'investissement.

L'échéance moyenne pondérée des investissements du portefeuille est inférieure à 6 mois et leur durée de vie moyenne pondérée est inférieure à 12 mois.

Des Opérations de mise et de prise en pension sont utilisées à des fins de gestion du portefeuille efficace dans l'objectif de lever des capitaux à court terme pour accroître la liquidité du compartiment de manière sûre, aussi longtemps que les conditions précisées à l'Annexe 2 du Livre I sont respectées.

Le compartiment n'investit pas en actions et/ou obligations convertibles ou titres assimilables aux actions et/ou obligations convertibles.

Après couverture, l'exposition du compartiment aux devises autres que l'USD est nulle. Les opérations sur devises sont uniquement destinées à servir un objectif de couverture.

Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

Pour un aperçu des risques génériques, se reporter à l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent une très faible volatilité du prix et une haute négociabilité ;
- ✓ Privilégient une préservation de la valeur réelle du capital investi ;
- ✓ Souhaitent prendre le moins possible de risques de marché.

Devise comptable

USD

Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0012186622	Non	USD	
Classic	DIS	LU0012186549	Annuel	USD	
Privilege	CAP	LU0111460589	Non	USD	
Privilege	DIS	LU1664648117	Annuel	USD	
I	CAP	LU0102011102	Non	USD	
X	CAP	LU0107103672	Non	USD	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB ⁽¹⁾
Classic	0,50 %	Non	Aucune	0,15 %	0,01 %
Privilege	0,25 %	Non	Aucune	0,15 %	0,01 %
	0,20 %	Non	Aucune	0,10 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,10 %	0,01 %

⁽¹⁾ Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site www.bnpparibas-am.com





PARVEST Money Market USD

Informations supplémentaires

Jour d'évaluation :

À chaque jour de la semaine durant lequel les banques exercent leurs activités au Luxembourg (un « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce Jour d'évaluation, sauf si 50 % ou plus des actifs sous-jacents ne peuvent pas être valorisés.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet www.bnpparibas-am.com.

Modalités de souscription / conversion / rachat :

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) ⁽¹⁾

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

Historiaue :

Le compartiment a été lancé le 27 mars 1990 sous la dénomination « Short Term (Dollar) ».

Absorption du compartiment « USD Short Term » de la sicav PARIBAS INSTITUTIONS le 12 novembre 1999

Renommé « Short Term USD » le 1er septembre 2010.

Le nom actuel a été appliqué la première fois le 15 décembre 2011.

Absorption du compartiment « Short Term USD » de la SICAV BNP Paribas L1 le 21 mars 2011.

Le nom actuel a été appliqué à compter du 1er novembre 2012.

La VNI de la classe « I-CAP » a été fractionnée par 1 000 le 6 juin 2014.

Le 8 janvier 2016, la classe « N-CAP » a été fusionnée avec la classe « Classic-CAP » du compartiment.

Fiscalité :





PARVEST Multi-Asset Income Emerging

Objectif d'investissement

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme (en ce qui concerne les actions de capitalisation), offrir un revenu régulier sous forme de dividendes et, sur une base secondaire, générer une plus-value (en ce qui concerne les actions de distribution).

Politique d'investissement

Le compartiment investit au moins 70 % de ses actifs sur les marchés émergents (définis comme étant les pays hors de l'OCDE avant le 1er janvier 1994 plus la Turquie et la Grèce) et maximum 30 % de ses actifs sur d'autres marchés dans les classes d'actifs décrites dans le tableau cidessous

Le compartiment vise à investir directement dans ces différentes classes d'actifs, mais peut également investir indirectement dans celles-ci, par le biais d'autres OPCVM ou OPC, à concurrence de 10 % de sa valeur nette d'inventaire.

Des instruments financiers dérivés (y compris des TRS) seront utilisés à des fins tant de couverture que de gestion efficace de portefeuille.

Des Opérations de mise et de prise en pension sont utilisées à des fins de gestion du portefeuille efficace dans l'objectif de lever des capitaux à court terme pour accroître la liquidité du compartiment de manière sûre, aussi longtemps que les conditions précisées à l'Annexe 2 du Livre I sont respectées.

Une caractéristique essentielle de la politique d'investissement est que les proportions entre et au sein des différentes classes d'actifs représentées dans le compartiment sont variables. L'équipe d'investissement modifiera la répartition entre ces classes d'actifs en fonction de sa vision à moyen et court terme du cycle économique. L'équipe d'investissement tiendra également compte de la pérennité des dividendes dans la répartition des classes d'actifs.

Le tableau ci-dessous indique dans quelle mesure les pondérations des différentes classes d'actifs peuvent varier :

	Actifs	Minimum	Maximum
1.	Titres de capital	0 %	80 %
2.	Titres de créance	0 %	80 %
	a) Emprunts d'État	0 %	80 %
	b) Obligations à haut rendement	0 %	50 %
	c) Obligations d'émetteurs privés	0 %	50 %
	d) Titres de créance structurés	0 %	20 %
	e) Obligations convertibles	0 %	20 %
3.	Instruments liquides et marché monétaire	0 %	80 %
	a) Instruments du marché monétaire	0 %	60 %
	b) Liquidités	0 %	49 %
4.	Matières premières*	0 %	20 %

Le compartiment ne détient pas directement de matières premières mais via des indices.

Si des distressed securities sont détenus par suite d'une restructuration ou d'un événement échappant au contrôle de la Société, le gestionnaire évaluera la situation et, s'il l'estime nécessaire, ajustera sans délai la composition du portefeuille afin de préserver les intérêts des actionnaires. Dans tous les cas, les distressed securities ne représenteront jamais plus de 10 % des actifs.

En ce qui concerne les limites d'investissement susmentionnées, l'exposition globale du compartiment (via des investissements directs et indirects) aux titres de Chine continentale n'excèdera pas 10 % de ses actifs s'agissant des investissements en « actions A chinoises » via Stock Connect, en P-notes et en titres de créance négociés sur le marché obligataire interbancaire chinois.

Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

- Risque de contrepartie
- Risque lié aux instruments dérivés
- Risque opérationnel et risque de conservation
- Risques liés aux stratégies de placement alternatif
- Risque lié aux marchés de matières premières
- Risque lié aux distressed securities
- Risque relatif aux marchés émergents
- Risque lié aux Obligations à haut rendement
- Risque lié aux investissements dans certains pays
- Risques liés aux titres de créance structurés/produits titrisés

Risques spécifiques liés aux investissements en Chine continentale

- Risques liés à l'évolution du régime fiscal en RPC
- Risques liés au Stock Connect
- · Risques liés à l'accès direct au CIBM

Risques liés aux investissements dans les catégories d'actions en CNH

Pour un aperçu des risques génériques, se reporter à l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- Cherchent à diversifier leurs investissements par l'exposition à une gamme de classes d'actifs, au niveau mondial ;
- ✓ Sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés ;
- ✓ Peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ;
- Peuvent tolérer une volatilité moyenne à élevée.





PARVEST Multi-Asset Income Emerging

Devise comptable

USD

Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU1270633115	Non	USD	
Classic	DIS	LU1270633388	Annuel	USD	
Classic MD	DIS	LU1270633545	Mensuel	USD	
Classic CNH	CAP	LU1270633891	Non	CNH	
Classic CNH MD	DIS	LU1270634196	Mensuel	CNH	
Classic EUR	CAP	LU1342920672	Non	EUR	
Classic EUR	DIS	LU1342920755	Annuel	EUR	
Classic HKD	CAP	LU1270634352	Non	HKD	
Classic HKD MD	DIS	LU1270634519	Mensuel	HKD	
Classic RH AUD	CAP	LU1270634782	Non	AUD	
Classic RH AUD MD	DIS	LU1270634949	Mensuel	AUD	
Classic RH CNH MD	DIS	LU1270635169	Mensuel	CNH	
Classic RH EUR	CAP	LU1342920839	Non	EUR	
Classic RH EUR	DIS	LU1695654068	Annuel	EUR	
Classic RH EUR MD	DIS	LU1844093564	Mensuel	EUR	
Classic RH SGD	CAP	LU1270635326	Non	SGD	
Classic RH SGD MD	DIS	LU1270635672	Mensuel	SGD	
N	CAP	LU1270635839	Non	USD	
Privilege	CAP	LU1270636050	Non	USD	
Privilege EUR	DIS	LU1342920912	Annuel	EUR	
I	CAP	LU1270636217	Non	USD	
I	DIS	LU1695679305	Annuel	USD	
I HKD MD	DIS	LU1844093648	Mensuel	HKD	
I RH EUR	CAP	LU1620158185	Non	EUR	
Х	CAP	LU1270636480	Non	USD	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB ⁽¹⁾
Classic	1,25 %	Non	Aucune	0,35 %	0,05 %
N	1,25 %	Non	0,75 %	0,35 %	0,05 %
Privilege	0,65 %	Non	Aucune	0,25 %	0,05 %
I	0,60 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
Х	Aucune	Non	Aucune	0,30 %	0,01 %

⁽¹⁾ Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site www.bnpparibas-am.com





PARVEST Multi-Asset Income Emerging

Informations supplémentaires

Jour d'évaluation :

À chaque jour de la semaine durant lequel les banques exercent leurs activités au Luxembourg (un « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce jour.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet www.bnpparibas-am.com.

Modalités de souscription / conversion / rachat :

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) ⁽¹⁾

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

Historique:

Le compartiment a été lancé le 25 avril 2016.

Fiscalité





PARVEST Multi-Asset Income Europe

Objectif d'investissement

Le compartiment vise en premier lieu à offrir un revenu régulier sous forme de dividendes et, en second lieu, à générer une plus-value en investissant dans différentes classes d'actifs en Europe.

Politique d'investissement

Le compartiment investit dans différentes classes d'actifs, y compris des actions européennes, des titres immobiliers européens, des obligations d'entreprises européennes, des obligations européennes à haut rendement, des emprunts d'État européens, des obligations convertibles européennes et des instruments du marché monétaire, pour autant qu'ils répondent aux exigences de l'Annexe 1 du Livre I du Prospectus. Le compartiment vise à investir directement dans ces différentes classes d'actifs, mais peut également investir indirectement dans celles-ci, par le biais d'autres OPCVM ou OPC, à concurrence de 10 % de sa valeur nette d'inventaire.

Le tableau ci-dessous indique dans quelle mesure les pondérations des différentes classes d'actifs peuvent varier :

Actifs	Minimum	Maximum
Titres de créance	0 %	100 %
a) Emprunts d'État	0 %	100 %
b) Obligations à haut rendement	0 %	40 %
c) Obligations d'entreprise de qualité Investment Grade	0 %	40 %
d) Titres de créance structurés	0 %	20 %
e) Obligations convertibles	0 %	20 %
2. Instruments liquides et marché monétaire	0 %	100 %
a) Instruments du marché monétaire	0 %	100 %
b) Liquidités	0 %	49 %
Titres de capital	0 %	60 %
5. Titres immobiliers	0 %	40 %
6. Matières premières*	0 %	10 %

Le compartiment ne détient pas directement de matières premières mais via des indices.

Si des distressed securities sont détenus par suite d'une restructuration ou d'un événement échappant au contrôle de la Société, le gestionnaire évaluera la situation et, s'il l'estime nécessaire, ajustera sans délai la composition du portefeuille afin de préserver les intérêts des actionnaires. Dans tous les cas, les distressed securities ne représenteront jamais plus de 10 % des actifs.

Des instruments financiers dérivés (y compris des TRS) sont utilisés à des fins tant de couverture que de gestion efficace de portefeuille.

Des Opérations de mise et de prise en pension sont utilisées à des fins de gestion du portefeuille efficace dans l'objectif de lever des capitaux à court terme pour accroître la liquidité du compartiment de manière sûre, aussi longtemps que les conditions précisées à l'Annexe 2 du Livre I sont respectées.

Une caractéristique essentielle de la politique d'investissement est que les proportions entre et au sein des différentes classes d'actifs représentées dans le compartiment sont variables. La répartition entre les classes d'actifs évoluera en fonction de la vision que l'équipe d'investissement adopte à moyen et court terme concernant le cycle économique. L'équipe d'investissement tiendra également compte de la pérennité des dividendes dans le cadre de la répartition entre les classes d'actifs.

Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

- Risque de contrepartie
- Risque lié aux marchés de matières premières
- Risque lié aux instruments dérivés
- Risques liés aux stratégies de placement alternatif
- Risque lié aux distressed securities
- Risque lié aux Obligations à haut rendement
- Risques liés aux investissements immobiliers
- Risques liés aux titres de créance structurés / produits titrisés

Risques liés aux investissements dans les catégories d'actions en CNH

Pour un aperçu des risques génériques, se reporter à l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- Cherchent à diversifier leurs investissements par l'exposition à une gamme de classes d'actifs, au niveau mondial ;
- Sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés;
- ✓ Peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires :
- ✓ Peuvent tolérer une volatilité moyenne à élevée.

Devise comptable

EUR





PARVEST Multi-Asset Income Europe

Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU1596579067	Non	EUR	
Classic	DIS	LU1596579141	Annuel	EUR	
Classic MD	DIS	LU1596579224	Mensuel	EUR	
Classic RH AUD	CAP	LU1596579497	Non	AUD	
Classic RH AUD MD	DIS	LU1596579570	Mensuel	AUD	
Classic RH CAD MD	DIS	LU1596579653	Mensuel	CAD	
Classic RH CNH MD	DIS	LU1596579737	Mensuel	CNH	
Classic RH HKD	CAP	LU1596579810	Non	HKD	
Classic RH HKD MD	DIS	LU1596579901	Mensuel	HKD	
Classic RH SGD	CAP	LU1596580073	Non	SGD	
Classic RH SGD MD	DIS	LU1596580156	Mensuel	SGD	
Classic RH USD	CAP	LU1596580230	Non	USD	
Classic RH USD MD	DIS	LU1596580313	Mensuel	USD	
N	CAP	LU1596580404	Non	EUR	
Privilege	CAP	LU1596580586	Non	EUR	
Privilege MD	DIS	LU1596580669	Mensuel	EUR	
Privilege RH HKD MD	DIS	LU1596580743	Mensuel	HKD	
Privilege RH USD	CAP	LU1596580826	Non	USD	
Privilege RH USD MD	DIS	LU1596581048	Mensuel	USD	
I	CAP	LU1596581121	Non	EUR	
I RH USD	CAP	LU1596581394	Non	USD	
Х	CAP	LU1596581477	Non	EUR	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB ⁽¹⁾
Classic	1,25%	Non	Aucune	0,35%	0,05%
N	1,25%	Non	0,75%	0,35%	0,05%
Privilege	0,65%	Non	Aucune	0,25%	0,05%
I	0,60%	Non	Aucune	0,20%	0,01%
X	Aucune	Non	Aucune	0,30%	0,01%

⁽¹⁾ Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site www.bnpparibas-am.com





PARVEST Multi-Asset Income Europe

Informations supplémentaires

Jour d'évaluation :

À chaque jour de la semaine qui est un jour ouvré bancaire au Luxembourg (ci-après le « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce Jour d'évaluation, sauf si 50 % ou plus des actifs sous-jacents ne peuvent pas être valorisés.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site www.bnpparibas-am.com.

Modalités de souscription / conversion / rachat :

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET pour les ordres STP, 12h00 CET pour les ordres non STP le Jour d'évaluation (J)	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) ⁽¹⁾

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

Historique:

Compartiment non encore lancé à la date du présent Prospectus

Fiscalité :

Il est recommandé aux investisseurs de se renseigner de manière complète dans leur pays d'origine, de résidence ou de domicile sur les éventuelles incidences fiscales liées à leur investissement.





PARVEST Premia Opportunities

Objectif d'investissement

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme tout en maintenant la volatilité annualisée du portefeuille inférieure à 10 %.

Politique d'investissement

Dans le but d'atteindre cet objectif, le compartiment investit dans des actions, des obligations, des instruments du marché monétaire, directement ou via des OPCVM /ou OPC, des instruments financiers dérivés et des liquidités à titre accessoire. Les instruments financiers dérivés investis consistent en des dérivés négociés de gré à gré tels que swaps, TRS non financés*, instruments à terme et/ou dérivés négociés sur des marchés règlementés, comme les options et contrats à termes, l'objectif étant d'être exposé aux marchés de taux, aux marchés de change et aux marchés de crédit les plus liquides, ainsi qu'aux principaux marchés d'actions.

Le compartiment offrira une exposition à de multiples stratégies de primes liées à des facteurs d'investissement dans une large gamme de catégorie d'actifs mondiaux comme :

- Valorisation : investissements qui semblent sous-évalués par rapport à ceux qui semblent coûteux et qui présentent un potentiel de surperformance,
- Réalisation : tirer profit des investissements à rendement plus élevé par rapport aux actifs à rendement plus faible,
- Momentum : tirer profit des investissements avec une performance relativement forte sur le moyen terme dans le but de profiter de la continuation de la surperformance dans un avenir proche,
- Faible volatilité : investissements à faible volatilité afin d'obtenir un rendement plus élevé en fonction du risque

L'exposition décrite ci-dessus est réalisée par le biais d'OPCVM et/ou d'OPC et de produits dérivés, en concluant par exemple des swaps sur rendement total (OTC), des contrats de change à terme ou des options et en maintenant une volatilité annualisée inférieure à 10 %; le gestionnaire d'investissement peut mettre en œuvre une stratégie d'allocation d'actifs flexible entre les marchés de taux, de change et de crédit d'une part, et les marchés d'actions d'autre part. L'allocation est discrétionnaire et sera déterminée sur la base d'une approche de type « budget des risques ». Le budget des risques alloués peut varier dans le temps en fonction des fluctuations du marché et de leur interprétation en termes de risques par le gestionnaire d'actifs.

Selon le budget des risques alloué, le compartiment peut être exposé comme suit :

- 1) Aux marchés de taux, de change et de crédit en mettant en œuvre deux approches :
 - a) une approche directionnelle, via laquelle le compartiment établit uniquement une position longue, sur les marchés de taux, de change et de crédit, sans limitation géographique, via des OPCVM ou des OPC, ou des instruments financiers dérivés.
 - b) une approche d'investissement multi-facteurs, via laquelle le compartiment peut être exposé aux marchés de taux, de change et de crédit via des OPCVM ou des OPC et/ou un investissement direct comprenant des instruments financiers dérivés.
- 2) Aux marché d'actions en mettant en œuvre deux approches :
 - a) une approche directionnelle, via laquelle le compartiment établit uniquement des positions longues, sur les marchés d'actions, sans limitation géographique, via des OPCVM ou des OPC, et/ou des instruments financiers dérivés.
 - b) une approche d'investissement multi-facteurs, via laquelle le compartiment peut être exposé :
 - aux stratégies neutres de marché d'actions via des OPCVM ou OPC, et/ou
 - à de nombreux facteurs quantitatifs (comme la valeur, la rentabilité, la faible volatilité et le momentum) via des OPC, combinés à des positions courtes via des instruments financiers dérivés.

*Un TRS peut être utilisé pour obtenir une exposition à l'univers de référence du compartiment. L'un des indices de la stratégie susceptible d'être utilisé pour obtenir une exposition à l'univers du compartiment est le BNP Paribas DEFI Equity World Long Net TR (l'« Indice de la stratégie »). L'univers d'investissement de l'Indice de la stratégie se compose des actions des plus grandes capitalisations des marchés mondiaux présentant des caractéristiques de liquidité satisfaisantes. L'objectif du modèle utilisé pour élaborer l'Indice de la stratégie se base sur une approche DEFI (« Diversified Equity Factor Investing ») sur le marché d'actions. Le rééquilibrage de l'Indice de la stratégie s'effectue tous les mois et n'engendre aucun coût pour le compartiment. Les indices de la stratégie peuvent être utilisés soit à des fins d'investissement, soit à des fins de gestion efficace de portefeuille dans le but d'une gestion efficace des flux de trésorerie et d'une meilleure couverture des marchés. L'allocation est discrétionnaire et sera déterminée sur la base d'une approche de type « budget des risques ». Le budget des risques alloué peut varier dans le temps en fonction des fluctuations du marché et de leur interprétation en termes de risques par le gestionnaire.

De plus amples informations sur les indices de la stratégie, leur composition, leur calcul et les règles de contrôle et de rééquilibrage périodiques, ainsi que sur la méthodologie générale sous-jacente figurent sur le site Internet https://indx.bnpparibas.com ou peuvent être obtenues sur demande par les investisseurs auprès de la Société de gestion.

Détails relatifs à l'effet de levier :

- a) <u>L'effet de levier attendu</u>, estimé à 4, est défini comme la somme des valeurs absolues des notionnels des dérivés (sans accords de compensation ni de couverture) divisée par la VNI. Un effet de levier plus élevé peut être atteint pendant la durée de vie du compartiment en fonction de sa stratégie d'investissement.
- b) L'effet de levier attendu résulte d'une part, des achats et des ventes de contrats à terme sur indice, qui contribuent beaucoup à l'effet de levier, ainsi qu'aux opérations sur options sur indices ; et d'autre part, l'effet de levier résultera de swaps du panier de l'indice comme sources de diversification de l'Alpha.
- c) <u>Effet de levier plus élevé</u>: dans certaines circonstances budget des risques plus élevé dans un environnement à faible volatilité du marché (obligation/action) l'effet de levier peut être plus élevé: dans ce cas, la contribution la plus importante provient de l'exposition aux marchés des contrats à terme sur obligations/actions.
- d) Avertissement sur le risque de levier : le levier peut, dans certains cas, générer une opportunité de rendement supérieur et de ce fait un revenu plus important mais il peut également augmenter la volatilité du compartiment et de ce fait le risque de perte de capital.
- e) <u>Gestion des risques</u>: un processus de gestion des risques supervise cette stratégie d'investissement par le biais d'une VaR quotidienne (99 %; 1 mois) calculée par le biais de RiskMetrics, des back-tests et des tests de résistance mensuels venant compléter l'analyse des risques. Outre ce processus réglementaire, le fonds sera géré au regard d'une limite de VaR (99 %, 1 mois) réglementaire de 20 %.





PARVEST Premia Opportunities

Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

- Risque de contrepartie
- Risque lié aux instruments dérivés

Pour un aperçu des risques génériques, se reporter à l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ cherchent à diversifier leurs investissements par l'exposition à une gamme de classes d'actifs, au niveau mondial ;
- ✓ peuvent accepter des risques de marché moyens.

Devise comptable

EUR

Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU1819947976	Non	EUR	
Classic	DIS	LU1819948198	Annuel	EUR	
N	CAP	LU1819948271	Non	EUR	
Privilege	CAP	LU1819948354	Non	EUR	
Privilege	DIS	LU1819948438	Annuel	EUR	
1	CAP	LU1819948511	Non	EUR	
X	CAP	LU1819948602	Non	EUR	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autres (max.)	TAB ⁽¹⁾
Classic	1,20 %	Non	Aucune	0,25 %	0,05 %
N	1,20 %	Non	0,75 %	0,25 %	0,05 %
Privilege	0,60 %	Non	Aucune	0,20 %	0,05 %
1	0,40 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
Χ	Aucune	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %

⁽¹⁾ Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site www.bnpparibas-am.com

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la Devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site www.bnpparibas-am.com

Commission indirecte: 1,00 % maximum

Informations complémentaires

Jour d'évaluation :

À chaque jour de la semaine qui est un jour ouvré bancaire au Luxembourg (le « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée du même jour.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet www.bnpparibas-am.com

Modalités de souscription / conversion / rachat :

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Jour de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET pour les ordres STP, 12h00 CET pour les ordres non STP le jour précédant le Jour d'évaluation (J-1)	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) (1)

⁽¹⁾ Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

Historique:

Compartiment non encore lancé à la date du présent Prospectus.

Fiscalité .





PARVEST QIS Multi-Factor Credit Euro IG

Objectif d'investissement

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

Politique d'investissement

Ce compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs en Obligations d'entreprises Investment Grade et/ou titres assimilables libellés en EUR, ainsi qu'en instruments financiers dérivés sur ce type d'actifs.

Si les critères de notation ne sont plus remplis, le gestionnaire ajustera sans délai la composition du portefeuille dans l'intérêt des actionnaires. Le portefeuille du compartiment sera construit sur la base d'une approche systématique combinant plusieurs critères factoriels comme (i) la génération de flux de trésorerie (qualité), (ii) la valorisation relative comparée à des pairs (valeur), (iii) la tendance de performance à moyen terme (momentum) et (iv) le faible endettement (« risque faible »).

La part restante, à savoir un tiers maximum des actifs, peut être investie dans des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés, des liquidités, des titres de créance structurés de qualité Investment Grade (dont des ABS/MBS), dans la limite de 20 %, dans toute autre valeur mobilière à concurrence de 10 %, et, toujours dans une limite de 10 % de l'actif, dans des OPCVM ou OPC.

Le compartiment n'investit pas directement dans des actions mais peut détenir des actions ou des titres assimilés à des actions à la suite d'opérations sur titres, comme la restructuration de dettes.

En outre, les dérivés sur taux d'intérêt et/ou sur crédit (comme les contrats à terme sur taux d'intérêt, les contrats à termes sur obligations, les swaps de taux d'intérêt, les indices Credit Default Swap ("CDS") et les contrats de change à terme) peuvent être utilisés pour ajuster le risque de portefeuille.

L'exposition du compartiment aux devises autres que l'EUR ne peut excéder 5 %.

Profil de risque

Risques de marché spécifiques

- Risque de Contrepartie
- Risque lié aux Instruments dérivés
- Risque lié aux Titres de créance structurés / produits titrisés

Pour un aperçu des risques génériques, consultez l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ cherchent à diversifier leurs investissements en titres à revenu fixe ;
- ✓ peuvent accepter des risques de marché faibles à moyens.

Devise comptable

EUR

Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU1664648208	Non	EUR	
Classic	DIS	LU1664648380	Annuel	EUR	
Classic H USD	CAP	LU1664648463	Non	USD	
N	CAP	LU1664648547	Non	EUR	
Privilege	CAP	LU1664648620	Non	EUR	
Privilege	DIS	LU1664648893	Annuel	EUR	
I	CAP	LU1664648976	Non	EUR	
IH USD	CAP	LU1664649198	Non	USD	
X	CAP	LU1664649271	Non	EUR	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB ⁽¹⁾
Classic	0,50 %	Non	Aucune	0,30 %	0,05 %
N	0,50 %	Non	0,25 %	0,30 %	0,05 %
Privilege	0,25 %	Non	Aucune	0,20 %	0,05 %
	0,25 %	Non	Aucune	0,17 %	0,01 %
Χ	Néant	Non	Aucune	0,17 %	0,01 %

⁽¹⁾ Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la Devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID sont disponibles sur le site Internet www.bnpparibas-am.com



La liste complète des parts offertes est disponible sur le site Internet www.bnpparibas-am.com



PARVEST QIS Multi-Factor Credit Euro IG

Informations supplémentaires

Jour d'évaluation :

À chaque jour de la semaine durant lequel les banques exercent leurs activités à Luxembourg (un « Jour d'évaluation ») correspond une VNI datée de ce jour.

Cette VNI est disponible au siège social de la Société, auprès des agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet www.bnpparibas-am.com

Modalités de souscription / conversion / rachat :

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant l'heure de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET pour les ordres STP, 12h00 CET pour les ordres non STP le Jour d'évaluation (J)	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) (1)

⁽¹⁾ Si le jour de règlement est un jour de fermeture des marchés, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

Historique:

Le Compartiment a été lancé le 24 janvier 2018.

Fiscalité :





PARVEST QIS Multi-Factor Credit USD IG

Objectif d'investissement

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

Politique d'investissement

Ce compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs en Obligations d'entreprises Investment Grade et/ou titres assimilables libellés en USD, ainsi qu'en instruments financiers dérivés sur ce type d'actifs.

Si les critères de notation ne sont plus remplis, le gestionnaire ajustera sans délai la composition du portefeuille dans l'intérêt des actionnaires. Le portefeuille du compartiment sera construit sur la base d'une approche systématique combinant plusieurs critères factoriels comme (i) la génération de flux de trésorerie (qualité), (ii) la valorisation relative comparée à des pairs (valeur), (iii) la tendance de performance à moyen terme

(momentum) et (iv) le faible endettement (« risque faible »).

La part restante, à savoir un tiers maximum des actifs, peut être investie dans des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés, des liquidités, des titres de créance structurés de qualité Investment Grade (dont des ABS/MBS), dans la limite de 20 %, dans toute autre valeur mobilière à concurrence de 10 %, et, toujours dans une limite de 10 % de l'actif, dans des OPCVM ou OPC.

Le compartiment n'investit pas directement dans des actions mais peut détenir des actions ou des titres assimilés à des actions à la suite d'opérations sur titres, comme la restructuration de dettes.

En outre, les dérivés sur taux d'intérêt et/ou sur crédit (comme les contrats à terme sur taux d'intérêt, les contrats à termes sur obligations, les swaps de taux d'intérêt, les indices Credit Default Swaps (« CDS ») et les contrats de change à terme) peuvent être utilisés pour ajuster le risque de portefeuille.

L'exposition du compartiment aux devises autres que l'USD ne peut excéder 5 %.

Profil de risque

Risques de marché spécifiques

- Risque de Contrepartie
- Risque lié aux Instruments dérivés
- Risque lié aux Titres de créance structurés / produits titrisés

Pour un aperçu des risques génériques, consultez l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ cherchent à diversifier leurs investissements en titres à revenu fixe ;
- ✓ peuvent accepter des risques de marché faibles à moyens.

Devise comptable

USD

Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU1664649354	Non	USD	
Classic	DIS	LU1664649438	Annuel	USD	
Classic H EUR	CAP	LU1664649511	Non	EUR	
N	CAP	LU1664649602	Non	USD	
Privilege	CAP	LU1664649784	Non	USD	
Privilege	DIS	LU1664649867	Annuel	USD	
1	CAP	LU1664649941	Non	USD	
IH EUR	CAP	LU1664650014	Non	EUR	
X	CAP	LU1664650105	Non	USD	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB ⁽¹⁾
Classic	0,50 %	Non	Aucune	0,30 %	0,05 %
N	0,50 %	Non	0,25 %	0,30 %	0,05 %
Privilege	0,25 %	Non	Aucune	0,20 %	0,05 %
I	0,25 %	Non	Aucune	0,17 %	0,01 %
Х	Néant	Non	Aucune	0,17 %	0,01 %

⁽¹⁾ Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

La liste complète des parts offertes est disponible sur le site Internet www.bnpparibas-am.com

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la Devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID sont disponibles sur le site Internet www.bnpparibas-am.com





PARVEST QIS Multi-Factor Credit USD IG

Informations supplémentaires

Jour d'évaluation :

À chaque jour de la semaine durant lequel les banques exercent leurs activités à Luxembourg (un « Jour d'évaluation ») correspond une VNI datée de ce jour.

Cette VNI est disponible au siège social de la Société, auprès des agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet www.bnpparibas-am.com

Modalités de souscription / conversion / rachat :

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant l'heure de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET pour les ordres STP, 12h00 CET pour les ordres non STP le Jour d'évaluation (J)	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) (1)

⁽¹⁾ Si le jour de règlement est un jour de fermeture des marchés, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

Historique:

Compartiment non encore lancé à la date du présent Prospectus.

Fiscalité :





PARVEST Real Estate Securities Europe

Objectif d'investissement

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

Politique d'investissement

Ce compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs soit en valeurs mobilières, soit en actions ou autres titres assimilables de sociétés immobilières ou sociétés spécialisées dans l'immobilier, ainsi qu'en instruments financiers dérivés sur ces types d'actifs et en tous instruments financiers représentant des actifs immobiliers. Les émetteurs ont leur siège ou exercent la majeure partie de leur activité en Europe.

La part restante, à savoir un tiers maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés ou des liquidités, sous réserve que les investissements en titres de créance de toute nature n'excèdent pas 15 % des actifs. Jusqu'à 10 % des actifs peuvent en outre être investis dans d'autres OPCVM ou OPC.

Le compartiment ne possède pas directement de biens immobiliers.

Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

- Risque de contrepartie
- Risque lié aux instruments dérivés
- Risque opérationnel et risque de conservation
- Risques liés aux stratégies d'investissements alternatifs
- · Risques liés aux investissements immobiliers

Pour un aperçu des risques génériques, consultez l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en produits immobiliers ;
- ✓ Sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés ;
- ✓ Peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ;
- ✓ Peuvent tolérer la volatilité.

Devise comptable

EUR

Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0283511359	Non	EUR	
Classic	DIS	LU0283511433	Annuel	EUR	GBP
N	CAP	LU0283434859	Non	EUR	
Privilege	CAP	LU0283407293	Non	EUR	
Privilege	DIS	LU0925124108	Annuel	EUR	
1	CAP	LU0283406642	Non	EUR	
	DIS	LU0956003106	Annuel	EUR	
X	CAP	LU0283039807	Non	EUR	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB ⁽¹⁾
Classic	1,50 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
N	1,50 %	Non	0,75 %	0,40 %	0,05 %
Privilege	0,75 %	Non	Aucune	0,25 %	0,05 %
1	0,75 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,35 %	0,01 %

⁽¹⁾ Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site www.bnpparibas-am.com





PARVEST Real Estate Securities Europe

Informations supplémentaires

Jour d'évaluation :

À chaque jour de la semaine qui est un jour ouvré bancaire au Luxembourg (ci-après le « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce Jour d'évaluation, sauf si 50 % ou plus des actifs sous-jacents ne peuvent pas être valorisés.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet www.bnpparibas-am.com.

Modalités de souscription / conversion / rachat :

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluatior pour les ordres STP, 12h00 CE Jour d'évaluation (J) pour les or non STP	T`lé Jour d'évaluation	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) (1)

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

Historique

Le compartiment a été lancé le 1er octobre 2002 dans le cadre de la SICAV FORTIS L FUND (renommée BNP Paribas L1 le 1er août 2010) sous la dénomination « Real Estate Europe ».

Renommé « Real Estate Securities Europe » le 1er octobre 2007.

Transfert à la Société le 31 janvier 2014.

La VNI de la classe « Privilege-CAP » a été fractionnée par 10 le 6 juin 2014.

Fiscalité :





PARVEST Real Estate Securities Pacific

Objectif d'investissement

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

Politique d'investissement

Ce compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs soit en valeurs mobilières, soit en actions ou autres titres (y compris des P-Notes) émis par des sociétés immobilières ou sociétés opérant dans le secteur immobilier, ainsi qu'en instruments financiers dérivés sur ces types d'actifs et en tout autre instrument financier représentant des actifs immobiliers. Les émetteurs ont leur siège ou exercent la majeure partie de leur activité dans la région Pacifique.

La part restante, à savoir un tiers maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés ou des liquidités, sous réserve que les investissements en titres de créance de toute nature n'excèdent pas 15 % des actifs. Jusqu'à 10 % des actifs peuvent en outre être investis dans des OPCVM ou OPC.

Le compartiment ne possède pas directement de biens immobiliers.

Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

- Risque de contrepartie
- Risque lié aux instruments dérivés
- Risque opérationnel et risque de conservation
- · Risques liés aux stratégies d'investissements alternatifs
- Risque relatif aux marchés émergents
- Risque lié aux investissements dans certains pays
- Risques liés aux investissements immobiliers

Pour un aperçu des risques génériques, consultez l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en produits immobiliers ;
- ✓ Sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés ;
- ✓ Peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ;
- ✓ Peuvent tolérer la volatilité.

Devise comptable

EUR

Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0823443220	Non	EUR	
Classic	DIS	LU0823443493	Annuel	EUR	
Classic USD	CAP	LU0823443063	Non	USD	
Classic USD	DIS	LU0823443147	Annuel	USD	
N	CAP	LU0823443659	Non	EUR	
Privilege	CAP	LU0823443733	Non	EUR	
Privilege	DIS	LU0823443816	Annuel	EUR	
I	CAP	LU0823443576	Non	EUR	
Х	CAP	LU0823443907	Non	EUR	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB ⁽¹⁾
Classic	1,50 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
N	1,50 %	Non	0,75 %	0,40 %	0,05 %
Privilege	0,75 %	Non	Aucune	0,25 %	0,05 %
I	0,75 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,35 %	0,01 %

⁽¹⁾ Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.



La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site www.bnpparibas-am.com



PARVEST Real Estate Securities Pacific

Informations supplémentaires

Jour d'évaluation :

À chaque jour de la semaine qui est un jour ouvré bancaire au Luxembourg (ci-après le « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce Jour d'évaluation, sauf si 50 % ou plus des actifs sous-jacents ne peuvent pas être valorisés.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet www.bnpparibas-am.com.

Modalités de souscription / conversion / rachat :

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) ⁽¹⁾

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

Historique

Le compartiment a été lancé le 28 mars 2007 dans le cadre de la SICAV FORTIS L FUND (renommée BNP Paribas L1 le 1^{er} août 2010) sous la dénomination « Real Estate Asia ».

Renommé « Real Estate Securities Asia » le 1er octobre 2007.

Le nom actuel a été appliqué à compter du 1er juillet 2008.

Absorption du compartiment « Asia Pacific Property Equity Fund » de la SICAV ABN AMRO Funds le 17 novembre 2008.

Transfert à la Société le 27 mai 2013.

Fiscalité :





PARVEST Real Estate Securities World

Objectif d'investissement

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

Politique d'investissement

Ce compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs soit en valeurs mobilières, soit en actions ou autres titres (y compris les P-Notes) émis par des sociétés immobilières ou sociétés opérant dans le secteur immobilier, ainsi qu'en instruments financiers dérivés sur ces types d'actifs et en tout autre instrument financier représentant des actifs immobiliers.

La part restante, à savoir un tiers maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés ou des liquidités, sous réserve que les investissements en titres de créance de toute nature n'excèdent pas 15 % des actifs. Jusqu'à 10 % des actifs peuvent en outre être investis dans des OPCVM ou OPC.

Le compartiment ne possède pas directement de biens immobiliers.

Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

- Risque de contrepartie
- Risque lié aux instruments dérivés
- Risque opérationnel et risque de conservation
- · Risques liés aux stratégies d'investissements alternatifs
- Risque relatif aux marchés émergents
- Risque lié aux investissements dans certains pays
- Risques liés aux investissements immobiliers

Pour un aperçu des risques génériques, consultez l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en produits immobiliers ;
- ✓ Sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés ;
- ✓ Peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ;
- ✓ Peuvent tolérer la volatilité.

Devise comptable

EUR

Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0823444111	Non	EUR	NOK
Classic	DIS	LU0823444467	Annuel	EUR	
Classic USD	CAP	LU0823444038	Non	USD	
Classic USD MD	DIS	LU0950377126	Mensuel	USD	
N	CAP	LU0823444624	Non	EUR	
Privilege	CAP	LU0823444897	Non	EUR	
Privilege	DIS	LU0823444970	Annuel	EUR	
1	CAP	LU0823444541	Non	EUR	
X	CAP	LU0823445191	Non	EUR	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB ⁽¹⁾
Classic	1,50 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
N	1,50 %	Non	0,75 %	0,40 %	0,05 %
Privilege	0,75 %	Non	Aucune	0,25 %	0,05 %
I	0,75 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,35 %	0,01 %

⁽¹⁾ Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site www.bnpparibas-am.com





PARVEST Real Estate Securities World

Informations supplémentaires

Jour d'évaluation :

À chaque jour de la semaine qui est un jour ouvré bancaire au Luxembourg (ci-après le « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce Jour d'évaluation, sauf si 50 % ou plus des actifs sous-jacents ne peuvent pas être valorisés.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet www.bnpparibas-am.com.

Modalités de souscription / conversion / rachat :

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) (1)

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

Historique

Le compartiment a été lancé le 24 novembre 2008 dans le cadre de la SICAV FORTIS L FUND (renommée BNP Paribas L1 le 1^{er} août 2010) par transfert du compartiment « Global Property Equity Fund » de la SICAV ABN AMRO Funds.

Transfert à la Société le 27 mai 2013.

La VNI de la classe « I-CAP » a été fractionnée par 100 le 6 juin 2014.

Absorption du Compartiment nourricier « Real Estate Securities World » de la SICAV BNP Paribas L1 le 1er juillet 2016

Fiscalité :





PARVEST SMaRT Food

Objectif d'investissement

SMaRT est l'acronyme de Sustainably Manufactured and Responsibly Transformed. Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

Politique d'investissement

Ce compartiment investit en permanence au moins 75 % de ses actifs dans des actions et/ou des titres assimilables à des actions émis par des sociétés qui exercent une part importante de leur activité au sein de la chaîne d'approvisionnement alimentaire ou dans des secteurs connexes, en appliquant des méthodes et des processus durables, en respectant les principes de responsabilité sociale et environnementale, en veillant à la qualité de leur gouvernance d'entreprise et en évitant les controverses et les manquements, conformément au Pacte mondial des Nations Unies.

La part restante, à savoir 25 % de ses actifs au maximum, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières (y compris des P-Notes), instruments du marché monétaire, instruments financiers dérivés et/ou liquidités ainsi que, dans une limite de 15 % de ses actifs, dans des titres de créance de toute nature et, dans une limite de 10 % de ses actifs, dans des OPCVM ou OPC.

En ce qui concerne les limites d'investissement susmentionnées, les investissements du compartiment dans des « actions A chinoises » via Stock Connect peuvent représenter jusqu'à 25 % de ses actifs.

Le compartiment peut utiliser des instruments dérivés à des fins de couverture uniquement.

Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

- Risque de contrepartie
- Risque lié aux instruments dérivés
- Risque opérationnel et risque de conservation
- Risque lié aux marchés émergents
- Risque lié aux investissements dans certains pays
- Risque lié aux petites capitalisations boursières, aux secteurs spécialisés ou aux secteurs restreints

Risques spécifiques liés aux investissements en Chine continentale

- Risques liés à l'évolution du régime fiscal en RPC
- Risques liés au Stock Connect

Pour un aperçu des risques génériques, consultez l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en actions ;
- ✓ Sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés ;
- ✓ Peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ;
- ✓ Peuvent tolérer la volatilité.

Devise comptable

EUR

Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU1165137149	Non	EUR	
Classic	DIS	LU1165137222	Annuel	EUR	
Classic SGD	CAP	LU1721429311	Non	SGD	
Classic USD	CAP	LU1721429402	Non	USD	
Classic H EUR	CAP	LU1844093721	Non	EUR	
Classic H USD	CAP	LU1788856349	Non	USD	
Classic RH SGD	CAP	LU1721429584	Non	SGD	
Classic RH SGD MD	DIS	LU1721429667	Mensuel	SGD	
Classic RH USD	CAP	LU1342921050	Non	USD	
Classic RH USD MD	DIS	LU1721429741	Mensuel	USD	
N	CAP	LU1165137495	Non	EUR	
Privilege	CAP	LU1165137578	Non	EUR	
Privilege	DIS	LU1721429824	Annuel	EUR	USD
Privilege GBP	CAP	LU1270643692	Non	GBP	
1	CAP	LU1165137651	Non	EUR	
I RH USD	CAP	LU1620158268	Non	USD	
Χ	CAP	LU1165137735	Non	EUR	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.





PARVEST SMaRT Food

Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB ⁽¹⁾
Classic	1,75 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
N	1,75 %	Non	0,75 %	0,40 %	0,05 %
Privilege	0,90 %	Non	Aucune	0,25 %	0,05 %
1	0,85 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,35 %	0,01 %

⁽¹⁾ Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site www.bnpparibas-am.com

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site www.bnpparibas-am.com.

Informations supplémentaires

Jour d'évaluation :

À chaque jour de la semaine qui est un jour ouvré bancaire au Luxembourg (un « Jour d'évaluation ») correspond une VNI datée de ce jour.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet www.bnpparibas-am.com.

Modalités de souscription / conversion / rachat :

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) (1)

⁽¹⁾ Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

Historique:

Le compartiment a été lancé le 15 avril 2015.

Fiscalité





PARVEST STEP 90 Euro

Objectif d'investissement

D'une part, accroître la valeur de ses actifs à moyen terme grâce à une participation à la performance des marchés d'actions européens et, d'autre part, minimiser le risque de baisse de la valeur nette d'inventaire du compartiment.

Afin de satisfaire à son objectif d'investissement, le compartiment sera géré sur la base de techniques d'assurance de portefeuille visant à ajuster l'exposition entre « actifs à risque » et « actifs non risqués » en fonction de la marge disponible, après prise en compte des paramètres de protection et des anticipations du gestionnaire à l'égard du marché.

Politique d'investissement

Pour atteindre cet objectif, le compartiment investira au moins deux tiers de ses actifs :

- dans des OPCVM ou OPC, actions et/ou titres assimilables à des actions et/ou swaps. Par ailleurs, l'exposition aux « actifs à risque » peut être obtenue via des instruments financiers tels que des options, des contrats à terme standardisés (futures) ou non (forwards) liés aux indices représentatifs des marchés d'actions européens qui sont conformes à la Directive européenne 2007/16. Dans tous les cas, l'utilisation d'instruments financiers dérivés (y compris des TRS) ne génère jamais d'effet de levier dans la mesure où l'exposition maximale résultant de ces instruments et contrats ne dépasse à aucun moment la valeur nette d'inventaire du compartiment.
- dans des « actifs non risqués » tels que des titres à taux fixe et/ou des instruments du marché monétaire et/ou des titres assimilables à des obligations, libellés dans la devise du compartiment, de même que dans des instruments financiers dérivés (y compris des TRS) sur ce type d'actifs, dont l'échéance est inférieure et/ou égale à 12 mois.

La part restante, à savoir un tiers maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés (y compris des TRS) et/ou des liquidités, ainsi que dans des OPCVM ou OPC.

Les investissements en titres de créance de toute nature n'excéderont pas 25 % des actifs et ceux en OPCVM ou OPC, pas 10 % des actifs.

Les investissements dans des devises autres que la Devise comptable du compartiment seront couverts contre le risque de devise dans la mesure du possible, conformément aux règles et restrictions spécifiques régissant les investissements visées dans le Prospectus.

La garantie sera tacitement renouvelée par périodes consécutives d'un an jusqu'au 15 décembre 2018. Le Garant peut décider d'étendre la garantie au-delà de cette date ou il peut résilier la garantie dans les conditions prévues ci-dessous.

Le gestionnaire révisera le Seuil applicable aux dates suivantes (les « date anniversaire ») :

- à la date anniversaire de la garantie, à savoir le 16 décembre de chaque année, le Seuil applicable sera remplacé par un Nouveau seuil égal à 90 % de la VNI établie le 16 décembre ou, s'il ne s'agit pas d'un jour ouvré bancaire, le jour ouvré bancaire précédent. Le Nouveau seuil s'applique le premier jour ouvré bancaire suivant la date anniversaire de la garantie. Le Nouveau seuil peut être inférieur ou supérieur au seuil initial ou au seuil précédemment fixé;
- dès lors que la VNI augmente de 10 % par rapport à la VNI à laquelle le Seuil applicable a été établi, le Seuil applicable est alors remplacé par un Nouveau seuil égal à 90 % de la VNI à la date concernée et qui s'applique à la date anniversaire.

Le Seuil applicable ne peut être révisé à la baisse qu'à la date anniversaire de la garantie. Le gestionnaire informe le Garant en cas de révision du Seuil applicable.

Garantie

Une garantie (la « Garantie ») est accordée au compartiment par BNP Paribas en sa qualité de garant (le « Garant »), en vertu de laquelle le Garant garantit aux actionnaires une partie de la valeur nette d'inventaire obtenue.

Droit à la garantie

Conformément aux termes de l'accord avec le Garant, les actionnaires qui demandent le rachat de leurs actions verront leurs ordres de rachat basés sur un prix de rachat égal au minimum au seuil applicable (le « Seuil applicable »).

Tout actionnaire du compartiment demandant le rachat de ses actions pourra prétendre à la Garantie si le Seuil applicable est plus élevé que la valeur nette d'inventaire. Le cas échéant, la Société de gestion et/ou le Gestionnaire du compartiment appliquera la Garantie, conformément aux procédures visées dans l'Accord de garantie.

Par ailleurs, les ordres de souscription et de conversion seront suspendus jusqu'à ce que la valeur nette d'inventaire soit supérieure ou égale au Seuil applicable pendant deux jours d'évaluation consécutifs.

2. <u>Définition et révision du seuil</u>

Le Seuil applicable est déterminé pour une période n'excédant pas un an. Il s'agira, selon le cas :

- Soit en un pourcentage de la valeur nette d'inventaire initiale à la date de lancement du compartiment. Le cas échéant, ce seuil initial deviendra le Seuil applicable à compter de la date de lancement du compartiment jusqu'à la date de redéfinition annuelle (la « Date de redéfinition ») comme défini ci-après ;
- Soit d'un Seuil applicable révisé au cours de toutes les années suivantes, conformément à la procédure de redéfinition définie cidessous :

Le Seuil applicable sera redéfini par le Gestionnaire selon la procédure suivante :

- Sur une base annuelle et à la Date de redéfinition, consécutivement à la date de lancement du compartiment (ou le Jour d'évaluation précédent si la Date de redéfinition n'est pas un jour bancaire ouvrable au Luxembourg),
- Un quelconque Jour d'évaluation si la valeur nette d'inventaire est supérieure à ou augmente d'un certain pourcentage par rapport à la valeur nette d'inventaire sur la base de laquelle le Seuil applicable avait été défini.

Toute révision à la baisse du Seuil applicable ne peut s'opérer qu'à une Date de redéfinition. Dans un cas comme dans l'autre, le Gestionnaire est tenu d'informer les actionnaires de la redéfinition.





PARVEST STEP 90 Euro

3. <u>Durée de la garantie</u>

La Garantie commence à courir à la date de lancement du compartiment, mais ne vaut que pour une période déterminée par le Garant. Le Garant peut décider de renouveler la Garantie à moins qu'il ne choisisse de la résilier dans les conditions énumérées ci-après.

Le Garant peut décider de ne pas prolonger la Garantie au terme de la période de Garantie ou de mettre un terme à la Garantie chaque année à la date anniversaire du lancement du compartiment. Le cas échéant, les actionnaires et le Gestionnaire du compartiment en seront informés au minimum un mois avant la date d'échéance.

En outre, le Garant peut décider de résilier la garantie accordée dans les circonstances suivantes :

- si le compartiment est liquidé ;
- si le compartiment est fusionné avec un autre OPC;
- si une nouvelle Société de gestion ou un nouveau Gestionnaire est désigné ou en cas de changement de contrôle de la Société de gestion ;
- si la politique d'investissement a été modifiée sans l'approbation du Garant.

Si le Garant décide de ne pas prolonger la Garantie à l'échéance ou d'y mettre un terme, les actionnaires recevront un préavis leur permettant de demander le rachat sans frais de leurs actions au minimum un mois avant l'échéance de la garantie ou la fin de la période de garantie. Le cas échéant, le prix de rachat ne sera pas inférieur au Seuil applicable. Les actions des actionnaires qui ne demandent pas le rachat de leurs actions pendant cette période de préavis d'un mois seront automatiquement rachetées le dernier jour de la période précitée, tel qu'approprié au regard des circonstances.

Toute décision prise ou approuvée par la Société de gestion quant au changement du Gestionnaire ou à la nomination d'un Gestionnaire adjoint n'entraînera pas l'application anticipée de la garantie.

Conséquences fiscales

La Garantie est conforme à toutes les lois et réglementations applicables au Grand-Duché de Luxembourg à la date de lancement du compartiment.

Les changements législatifs (ou leur interprétation par les tribunaux et/ou autorités fiscales du Luxembourg), à effet rétroactif ou non, et survenant après la date de lancement du compartiment peuvent générer de manière directe ou indirecte des dépenses et/ou des baisses de revenu considérables. Le cas échéant, le Garant peut réduire les montants dus en vertu de la garantie proportionnellement à la baisse de la valeur nette d'inventaire liée à l'évolution de la fiscalité.

La Société avertira les actionnaires du compartiment de toute modification de la réglementation fiscale applicable susceptible d'avoir une conséquence sur la garantie.

En outre, la garantie peut ne pas être appliquée en cas de changement dans la réglementation fiscale en vigueur (ou son interprétation) qui entraînerait une modification du montant des taxes et/ou de toutes autres contributions payables par un quelconque actionnaire individuel qui aurait demandé le rachat de ses actions.

Paiement du Garant

La rémunération du Garant est comprise dans les honoraires payés à la Société de gestion.

Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

- Risque de contrepartie
- Risque lié aux instruments dérivés

Pour un aperçu des risques génériques, se reporter à l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

Profil type de l'investisseur

Le compartiment convient aux investisseurs qui souhaitent minimiser le risque d'une réduction de la valeur nette d'inventaire du compartiment.

Devise comptable

EUR

Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0154361405	Non	EUR	

Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB ⁽¹⁾
Classic	1,50 %	Non	Aucune	0,35 %	0,05 %

⁽¹⁾ Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site www.bnpparibas-am.com





PARVEST STEP 90 Euro

Informations supplémentaires

Jour d'évaluation :

À chaque jour de la semaine durant lequel les banques exercent leurs activités au Luxembourg (un « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce jour.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet www.bnpparibas-am.com.

Modalités de souscription / rachat :

Les ordres de souscription et de rachat sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies cidessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant l'heure de Luxembourg.

Aucune conversion n'est autorisée, que ce soit à des fins de souscription ou de rachat.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
12h00 CET le Jour d'évaluation (J)	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) (1)

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

Historique:

Le compartiment a été lancé le 20 septembre 2002 sous la dénomination « Protected Euro » par transfert du fonds "BNP PROTECTED Euro". Renommé « Floor 90 Euro » le 2 septembre 2003.

Le nom actuel a été appliqué à compter du 29 avril 2008.

Absorption du compartiment « Active Click Euro » de la SICAV BNP Paribas L1 le 3 décembre 2012.

La VNI sera fractionnée par 10 le 6 juin 2014.

Absorption du compartiment « STEP 80 World Emerging » de la Société le 8 janvier 2016.

Absorption des compartiments « Diversified Active Click Balanced » et « Diversified Active Click Stability » de la SICAV BNP Paribas L1 le 1er juillet 2016.

Fiscalité :





PARVEST Sustainable Bond Euro

Objectif d'investissement

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

Politique d'investissement

Ce compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs en obligations ou autres titres assimilables libellés en EUR, ainsi qu'en instruments financiers dérivés (y compris des TRS) sur ces types d'actifs.

La part restante, à savoir un tiers maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des titres de créance structurés de qualité Investment Grade, dans la limite de 20 % des actifs, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés (y compris des TRS) ou des liquidités et, à concurrence de 10 % des actifs, dans des OPCVM ou OPC.

Le compartiment suit un processus de sélection positive dit « Best in Class + ». Les émetteurs dont les pratiques sont considérées comme les meilleures dans leur catégorie sont jugés sur la base de critères spécifiques en matière de politique environnementale et sociale, ainsi que de gouvernance d'entreprise. Le compartiment choisira également (1) des émetteurs dont les produits et services contribuent à résoudre des problèmes liés à l'environnement et au développement durable, et (2) les émetteurs dont les produits et services auront des impacts positifs et durables sur l'environnement et le climat social. Ces caractéristiques justifient le « + » dans l'approche Best in Class.

Les obligations gouvernementales proviennent d'une sphère de pays qui satisfont aux critères spécifiques en matière de politique environnementale et sociale.

Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

- Risque de contrepartie
- Risque lié aux instruments dérivés
- Risque lié aux petites capitalisations boursières, aux secteurs spécialisés ou aux secteurs restreints
- Risques liés aux titres de créance structurés / produits titrisés

Pour un aperçu des risques génériques, consultez l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en titres à revenu fixe ;
- ✓ Peuvent accepter des risques de marchés faibles à moyens.

Devise comptable

EUR

Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0828230697	Non	EUR	
Classic	DIS	LU0828230770	Annuel	EUR	
N	CAP	LU0828230937	Non	EUR	
Privilege	CAP	LU0828231075	Non	EUR	
Privilege	DIS	LU0823447213	Annuel	EUR	
I	CAP	LU0828230853	Non	EUR	
	DIS	LU0950377472	Annuel	EUR	
X	CAP	LU0828231158	Non	EUR	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB ⁽¹⁾
Classic	0,75 %	Non	Aucune	0,30 %	0,05 %
N	0,75 %	Non	0,50 %	0,30 %	0,05 %
Privilege	0,40 %	Non	Aucune	0,20 %	0,05 %
I	0,30 %	Non	Aucune	0,17 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,17 %	0,01 %

⁽¹⁾ Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.



La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site www.bnpparibas-am.com



PARVEST Sustainable Bond Euro

Informations supplémentaires

Jour d'évaluation :

À chaque jour de la semaine qui est un jour ouvré bancaire au Luxembourg (ci-après le « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce Jour d'évaluation, sauf si 50 % ou plus des actifs sous-jacents ne peuvent pas être valorisés.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet www.bnpparibas-am.com.

Modalités de souscription / conversion / rachat :

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) (1)

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

Historique:

Le compartiment a été lancé le 18 octobre 2006 dans le cadre de la SICAV FORTIS L FUND (renommée BNP Paribas L1 le 1^{er} août 2010) sous la dénomination « Bond SRI Euro ».

Le nom actuel a été appliqué à compter du 1er septembre 2010.

Transfert à la Société le 25 mars 2013.

Fiscalité :





PARVEST Sustainable Bond Euro Corporate

Objectif d'investissement

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

Politique d'investissement

Le compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs en Obligations Investment Grade non gouvernementales et/ou titres assimilables libellés en toutes devises et émis par des sociétés ayant leur siège ou exerçant une part importante de leur activité au sein de l'Union européenne et qui respectent des critères de développement durable en matière de responsabilité sociale et/ou de responsabilité environnementale et/ou de gouvernance d'entreprise, ainsi qu'en instruments financiers dérivés (y compris des TRS) sur ce type d'actifs.

Si les critères de notation ne sont plus remplis, le gestionnaire ajustera sans délai la composition du portefeuille dans l'intérêt des actionnaires. La part restante, à savoir un tiers maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire respectant des critères de développement durable en matière de responsabilité sociale et/ou environnementale et/ou de gouvernance d'entreprise, ainsi que des instruments financiers dérivés (y compris des TRS), des liquidités, à titre accessoire, et, dans la limite de 10 % des actifs, des OPCVM ou OPC.

Des Opérations de mise et de prise en pension sont utilisées à des fins de gestion du portefeuille efficace dans l'objectif de lever des capitaux à court terme pour accroître la liquidité du compartiment de manière sûre, aussi longtemps que les conditions précisées à l'Annexe 2 du Livre I sont respectées.

Le compartiment suit un processus de sélection positive dit « Best in Class ». Les émetteurs dont les pratiques sont considérées comme les meilleures dans leur catégorie sont jugés sur la base de critères spécifiques en matière de politique environnementale et sociale, ainsi que de gouvernance d'entreprise.

Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

- Risque de contrepartie
- Risque lié aux instruments dérivés
- · Risque lié aux Obligations à haut rendement
- · Risque lié aux petites capitalisations boursières, aux secteurs spécialisés ou aux secteurs restreints

Pour un aperçu des risques génériques, se reporter à l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en titres à revenu fixe ;
- Peuvent accepter des risques de marchés faibles à moyens.

Devise comptable

EUR

Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0265288877	Non	EUR	GBP / USD
Classic	DIS	LU0265288950	Annuel	EUR	GBP / USD
Classic H CHF	CAP	LU1202916612	Non	CHF	
N	CAP	LU0265289339	Non	EUR	
Privilege	CAP	LU0265308063	Non	EUR	GBP / USD
Privilege	DIS	LU0823447056	Annuel	EUR	GBP / USD
Privilege H CHF	DIS	LU1384083611	Annuel	CHF	
I	CAP	LU0265317569	Non	EUR	GBP / USD
1	DIS	LU0956004765	Annuel	EUR	GBP / USD
X	CAP	LU0265277243	Non	EUR	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.





PARVEST Sustainable Bond Euro Corporate

Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB ⁽¹⁾
Classic	0,75 %	Non	Aucune	0,30 %	0,05 %
N	0,75 %	Non	0,50 %	0,30 %	0,05 %
Privilege	0,40 %	Non	Aucune	0,20 %	0,05 %
I	0,30 %	Non	Aucune	0,17 %	0,01 %
X	Aucune	Non	Aucune	0,17 %	0,01 %

⁽¹⁾ Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site www.bnpparibas-am.com

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site www.bnpparibas-am.com.

Informations supplémentaires

Jour d'évaluation :

À chaque jour de la semaine durant lequel les banques exercent leurs activités au Luxembourg (un « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce jour.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet www.bnpparibas-am.com.

Modalités de souscription / conversion / rachat :

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) (1)

⁽¹⁾ Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

Historique:

Le compartiment a été lancé le 19 décembre 2006 sous la dénomination « Euro Corporate Bond Sustainable Development ».

Le nom actuel a été appliqué à compter du 1er septembre 2010.

La VNI de la classe « I-CAP » a été fractionnée par 1 000 le 6 juin 2014.

Fiscalité





PARVEST Sustainable Bond World Corporate

Objectif d'investissement

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

Politique d'investissement

Le compartiment investit au moins deux tiers de ses actifs en Obligations Investment Grade et/ou titres assimilables émis par des sociétés de tous pays, qui respectent des critères de développement durable en matière de responsabilité sociale et/ou de responsabilité environnementale et/ou de gouvernance d'entreprise, ainsi qu'en instruments financiers dérivés (y compris des TRS) sur ce type d'actifs.

Si les critères de notation ne sont plus remplis, le gestionnaire ajustera sans délai la composition du portefeuille dans l'intérêt des actionnaires.

La part restante, à savoir un tiers maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire respectant des critères de développement durable en matière de responsabilité sociale et/ou environnementale et/ou de gouvernance d'entreprise, ainsi que des instruments financiers dérivés (y compris des TRS), des liquidités, à titre accessoire, et, dans la limite de 10 % de ses actifs, dans des OPCVM ou OPC.

Des Opérations de mise et de prise en pension sont utilisées à des fins de gestion du portefeuille efficace dans l'objectif de lever des capitaux à court terme pour accroître la liquidité du compartiment de manière sûre, aussi longtemps que les conditions précisées à l'Annexe 2 du Livre I sont respectées.

Le compartiment suit un processus de sélection positive dit « Best in Class + ». Les émetteurs dont les pratiques sont considérées comme les meilleures dans leur Classe sont jugés sur la base de critères spécifiques en matière de politique environnementale et sociale, ainsi que de gouvernance d'entreprise.

Après couverture, l'exposition du compartiment aux devises autres que l'USD ne peut excéder 5 %.

Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

- Risque de contrepartie
- Risque lié aux instruments dérivés
- Risque opérationnel et risque de conservation
- · Risque lié aux marchés émergents
- Risque lié aux Obligations à haut rendement
- Risques liés aux investissements dans certains pays
- Risque lié aux petites capitalisations boursières, aux secteurs spécialisés ou aux secteurs restreints

Pour un aperçu des risques génériques, se reporter à l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- Cherchent à diversifier leurs investissements en titres à revenu fixe ;
- ✓ Peuvent accepter des risques de marchés faibles à moyens.

Devise comptable

USD

Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0282388437	Non	USD	
Classic	DIS	LU0282388783	Annuel	USD	EUR
NH EUR	DIS	LU0950367242	Annuel	EUR	
Classic H EUR	CAP	LU0265291152	Non	EUR	
Classic H HKD MD	DIS	LU0950367168	Mensuel	HKD	
Classic H SGD MD	DIS	LU0950367325	Mensuel	SGD	
N	CAP	LU0282389674	Non	USD	
Privilege	CAP	LU0282389328	Non	USD	
Privilege	DIS	LU1721430087	Annuel	USD	EUR
Privilege EUR	CAP	LU1844093994	Non	EUR	
Privilege H EUR	CAP	LU1721430160	Non	EUR	
1	CAP	LU0282388866	Non	USD	EUR
I	DIS	LU0950367671	Annuel	USD	
IH EUR	CAP	LU0925121187	Non	EUR	
IH NOK	CAP	LU1721430244	Non	NOK	
X	CAP	LU0282389757	Non	USD	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.





PARVEST Sustainable Bond World Corporate

Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB ⁽¹⁾
Classic	0,75 %	Non	Aucune	0,30 %	0,05 %
N	0,75 %	Non	0,50 %	0,30 %	0,05 %
Privilege	0,40 %	Non	Aucune	0,20 %	0,05 %
1	0,30 %	Non	Aucune	0,17 %	0,01 %
Χ	Aucune	Non	Aucune	0,17 %	0,01 %

⁽¹⁾ Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site www.bnpparibas-am.com

Pour chaque action active, un KIID mentionnant, entre autres, la date de lancement, la devise de référence et la performance historique est disponible. Les KIID peuvent être obtenus sur le site www.bnpparibas-am.com.

Informations supplémentaires

Jour d'évaluation :

À chaque jour de la semaine qui est un jour ouvré bancaire au Luxembourg (un « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce jour.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet www.bnpparibas-am.com.

Modalités de souscription / conversion / rachat :

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) (1)

⁽¹⁾ Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

Historique:

Le compartiment a été lancé le 8 avril 2008 sous la dénomination « Global Corporate Bond ».

Renommé « Bond World Corporate » le 1^{er} septembre 2010

La VNI de la classe « I-CAP » a été fractionnée par 1 000 le 6 juin 2014.

Le nom actuel a été appliqué à compter du 2 novembre 2016.

Fiscalité :





PARVEST Sustainable Equity Europe

Objectif d'investissement

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

Politique d'investissement

Le compartiment investit en permanence au moins 75 % de ses actifs dans des actions et/ou des titres assimilables à des actions émis par des sociétés qui respectent des critères de développement durable en matière de responsabilité sociale et/ou de responsabilité environnementale et/ou de gouvernance d'entreprise et qui ont leur siège dans un pays membre de l'EEE, à l'exclusion des pays non coopératifs en matière de lutte contre la fraude et l'évasion fiscale.

La part restante, à savoir 25 % maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés et/ou des liquidités, ainsi que, dans la limite de 15 % des actifs, dans des titres de créance de toute nature et, dans la limite de 10 % des actifs, dans des OPCVM ou OPC.

Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

• Risque lié aux petites capitalisations boursières, aux secteurs spécialisés ou aux secteurs restreints

Pour un aperçu des risques génériques, se reporter à l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en actions;
- ✓ Sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés ;
- ✓ Peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ;
- ✓ Peuvent tolérer la volatilité.

Devise comptable

EUR

Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0212189012	Non	EUR	
Classic	DIS	LU0212189368	Annuel	EUR	
N	CAP	LU0212188121	Non	EUR	
Privilege	CAP	LU0212187404	Non	EUR	
Privilege	DIS	LU1721430327	Annuel	EUR	
I	CAP	LU0212188550	Non	EUR	
I	DIS	LU0956003288	Annuel	EUR	
X	CAP	LU0212187156	Non	EUR	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB ⁽¹⁾
Classic	1,50 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
N	1,50 %	Non	0,75 %	0,40 %	0,05 %
Privilege	0,75 %	Non	Aucune	0,25 %	0,05 %
1	0,75 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
Χ	Aucune	Non	Aucune	0,35 %	0,01 %

⁽¹⁾ Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site www.bnpparibas-am.com





PARVEST Sustainable Equity Europe

Informations supplémentaires

Jour d'évaluation :

À chaque jour de la semaine durant lequel les banques exercent leurs activités au Luxembourg (un « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce jour.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet www.bnpparibas-am.com.

Modalités de souscription / conversion / rachat :

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) ⁽¹⁾

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

Historique

Le compartiment a été lancé le 5 février 2007 sous la dénomination « Europe Sustainable Development ».

Le nom actuel a été appliqué à compter du 1er septembre 2010.

Absorption du compartiment « Sustainable Equity Europe » de la SICAV BNP Paribas L1 le 14 mars 2011.

La VNI de la classe « I-CAP » a été fractionnée par 1 000 le 6 juin 2014.

Fiscalité :





PARVEST Sustainable Equity High Dividend Europe

Objectif d'investissement

Accroître la valeur de ses actifs à moyen terme.

Politique d'investissement

Ce compartiment investit en permanence au moins 75 % de ses actifs dans des actions et/ou des titres assimilables à des actions émis par des sociétés ayant leur siège dans un pays de l'EEE, à l'exclusion des pays non coopératifs en matière de lutte contre la fraude et l'évasion fiscale, et dont l'équipe de gestion estime que le rendement du dividende est supérieur à la moyenne des marchés européens. Outre les critères financiers, les décisions d'investissement sont également basées sur :

- Les pratiques environnementales, sociales et de gouvernance des sociétés
- La pérennité de la politique de dividende.

La part restante, à savoir 25 % maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières, des instruments du marché monétaire, des instruments financiers dérivés et/ou des liquidités, ainsi que, dans la limite de 15 % des actifs, dans des titres de créance de toute nature et, dans la limite de 10 % des actifs, dans des OPCVM ou OPC.

Profil de risque

Risques de marché spécifiques :

Risque lié aux petites capitalisations boursières, aux secteurs spécialisés ou aux secteurs restreints

Pour un aperçu des risques génériques, se reporter à l'Annexe 3 du Livre I du Prospectus.

Profil type de l'investisseur

Ce compartiment convient aux investisseurs qui :

- ✓ Cherchent à diversifier leurs investissements en actions ;
- ✓ Sont disposés à accepter des risques de marché plus élevés afin d'éventuellement générer des rendements à long terme plus élevés ;
- ✓ Peuvent faire face à d'importantes pertes temporaires ;
- ✓ Peuvent tolérer la volatilité.

Devise comptable

EUR

Actions

Catégorie	Classe	Code ISIN	Dividende	Devise de référence	Autres devises d'évaluation
Classic	CAP	LU0111491469	Non	EUR	
Classic	DIS	LU0111491626	Annuel	EUR	
Classic RH USD MD	DIS	LU1022397928	Mensuel	USD	
N	CAP	LU0111493325	Non	EUR	
N	DIS	LU1458429054	Annuel	EUR	
Privilege	CAP	LU0111493838	Non	EUR	
Privilege	DIS	LU0823409122	Annuel	EUR	
I	CAP	LU0111493242	Non	EUR	USD
1	DIS	LU0956003791	Annuel	EUR	
X	CAP	LU0113536907	Non	EUR	

Toutes ces classes d'actions ne sont pas nécessairement actives.

Commissions à charge du compartiment

Catégorie	Gestion (max.)	Performance (max.)	Distribution (max.)	Autre (max.)	TAB ⁽¹⁾
Classic	1,50 %	Non	Aucune	0,40 %	0,05 %
N	1,50 %	Non	0,75 %	0,40 %	0,05 %
Privilege	0,75 %	Non	Aucune	0,25 %	0,05 %
	0,75 %	Non	Aucune	0,20 %	0,01 %
Χ	Aucune	Non	Aucune	0,35 %	0,01 %

⁽¹⁾ Taxe d'abonnement. Par ailleurs, la Société peut être assujettie à une taxe sur les OPC de droit étranger et/ou à d'autres droits imposés par les autorités de réglementation dans le pays où le compartiment est enregistré en vue de sa distribution.

La liste exhaustive des actions offertes est disponible sur le site www.bnpparibas-am.com





PARVEST Sustainable Equity High Dividend Europe

Informations supplémentaires

Jour d'évaluation :

À chaque jour de la semaine durant lequel les banques exercent leurs activités au Luxembourg (un « Jour d'évaluation ») correspond une valeur nette d'inventaire datée de ce jour.

Cette VNI est disponible au siège de la Société, chez les agents locaux et dans les journaux désignés par le Conseil d'administration et sur le site Internet www.bnpparibas-am.com.

Modalités de souscription / conversion / rachat :

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion sont traités sur la base d'une valeur nette d'inventaire inconnue, conformément aux règles établies ci-dessous, uniquement les Jours d'évaluation, l'heure mentionnée étant celle de Luxembourg.

Centralisation des ordres	Date de transaction	Date de calcul et de publication de la VNI	Jour de règlement des ordres
16h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres STP, 12h00 CET le Jour d'évaluation (J) pour les ordres non STP	Jour d'évaluation (J)	Jour suivant le Jour d'évaluation (J+1)	Au maximum trois jours ouvrés bancaires après le Jour d'évaluation (J+3) (1)

(1) Si le jour de règlement est un jour de fermeture d'une Bourse, le règlement interviendra le jour ouvré suivant.

Historique:

Le compartiment a été lancé le 16 octobre 2000 sous la dénomination « Europe Growth Plus ».

Renommé « Europe Growth » le 23 août 2002

Transformé en « Europe Dividend » le 29 septembre 2003.

Absorption des compartiments « Iberia » et « Scandinavia » de la Société le 24 septembre 2004.

Absorption des compartiments « Spanish Shares » des CAIXA FUNDS le 30 juin 2005

Renommé « Equity High Dividend Europe » le 1er septembre 2010.

 ${\bf Absorption\ du\ compartiment\ ``Equity\ High\ Dividend\ Europe\ ``de\ la\ SICAV\ BNP\ Paribas\ L1\ le\ 14\ mars\ 2011}.$

Le 6 juin 2014:

- la VNI de la classe « Privilege-CAP » a été fractionnée par 10
- la VNI de la classe « I-CAP » a été fractionnée par 1 000

Transformé en « Sustainable Equity High Dividend Europe » le 25 avril 2016.

Fiscalité :



ADDENDUM DESTINE AU PUBLIC EN FRANCE

La Directive européenne n° 2009/65/CE du 13 juillet 2009 portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant certains organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), instaure des règles communes en vue de permettre la commercialisation transfrontalière des OPCVM qui s'y conforment. Ce socle commun n'exclut pas une mise en œuvre différenciée. C'est pourquoi un OPCVM européen peut être commercialisé en France quand bien même son activité n'obéit pas à des règles identiques à celles qui conditionnent en France l'agrément de ce type de produit. Le présent addendum fait corps avec le prospectus de PARVEST (ci-après dénommée « la Société ») daté Juillet 2018.

1. Correspondant centralisateur en France

Le correspondant centralisateur de la Société pour la France est **BNP Paribas Securities Services**, entité domiciliée au 3, rue d'Antin – 75002 Paris.

Le correspondant centralisateur est notamment chargé des missions suivantes :

- Traitement des ordres de souscription et de rachat des actions de la Société,
- Paiement des coupons et des dividendes,
- Mise à disposition des actionnaires des documents d'information (prospectus complet, documents d'informations clés pour l'investisseur, comptes annuels et semestriels...),
- Information des actionnaires en cas de changements des caractéristiques de la Société.

2. Compartiments autorisés à la commercialisation en France

Les compartiments listés ci-dessous ont reçu, de l'Autorité des marchés financiers (AMF), une autorisation de commercialisation en France.

Nom des compartiments	Date d'autorisation	
Parvest Aqua	8-juillet-15	
Parvest Bond Absolute Return V350	10-mai-13	
Parvest Bond Absolute Return V700	11-août-92	
Parvest Bond Asia Ex-Japan	10-mai-13	
Parvest Bond Best Selection World Emerging	10-mai-13	
Parvest Bond Euro	22-juil-97	
Parvest Bond Euro Corporate	22-mars-01	
Parvest Bond Euro Government	11-juil-00	
Parvest Bond Euro High Yield	30-janv-04	
Parvest Bond Euro Inflation-linked	13-Mar-13	
Parvest Bond Euro Long Term	21-juil-98	
Parvest Bond Euro Medium Term	20-mai-05	
Parvest Bond Euro Short Term	10-mai-13	
Parvest Bond Euro Short Term Corporate	08-juillet-14	
Parvest Bond JPY	20-sept90	
Parvest Bond RMB	24-Oct-16	
Parvest Bond USA High Yield	10-mai-13	
Parvest Bond USD	11-juil-00	
Parvest Bond USD Short Duration	20-sept90	
Parvest Bond World	10-mai-13	
Parvest Bond World Emerging	05-févr-99	
Parvest Bond World Emerging Local	10-mai-13	

Damiest Dand Weeld High Viola	10-mai-13
Parvest Bond World High Yield Chart Duration	07-mai-15
Parvest Bond World High Yield Short Duration	07-mai-15
Parvest Bond World Income	30-mai-06
Parvest Bond World Inflation-linked	18-août-09
Parvest Climate Impact	10-mai-13
Parvest Commodities	10-mai-13
Parvest Consumer Innovators	
Parvest Convertible Bond Europe	21-juil-98
Parvest Convertible Bond Europe Small Cap	17-nov06
Parvest Convertible Bond World	10-mai-13
Parvest Covered Bond Euro	08-juillet-14
Parvest Cross Asset Absolute Return	31-déc-15
Parvest Disruptive Technology	10-mai-13
Parvest Diversified Dynamic	22-juil-97
Parvest Energy Innovators	10-mai-13
Parvest Enhanced Cash 6 Months	27-mai-08
Parvest Equity Asia Pacific Ex-Japan	14-Mar-13
Parvest Equity Australia	11-juil-00
Parvest Equity Best Selection Asia Ex-Japan	10-mai-13
Parvest Equity Best Selection Euro	10-mai-13
Parvest Equity Best Selection Europe	13-Mar-13
Parvest Equity Best Selection Europe Ex-UK	30-mai-06
Parvest Equity Best Selection World	07-mai-15
Parvest Equity Brazil	17-nov06
Parvest Equity China	10-mai-13
Parvest Equity China A-Shares	03-oct-17
Parvest Equity Europe Emerging	10-mai-13
Parvest Equity Europe Growth	10-mai-13
Parvest Equity Europe Mid Cap	22-juil-97
Parvest Equity Europe Small Cap	20-mai-05
Parvest Equity Europe Value	17-oct03
Parvest Equity Germany	10-mai-13
Parvest Equity High Dividend Asia Pacific ex-Japan	10-mai-13
Parvest Equity High Dividend USA	10-mai-13
Parvest Equity India	10-mai-13
Parvest Equity Indonesia	10-mai-13
Parvest Equity Japan	20-sept90
	22-juil-97
Parvest Equity Japan Small Cap	,

Parvest Equity Latin America	05-févr-99
Parvest Equity New Frontiers	08-août-16
Parvest Equity Nordic Small Cap	24-janv-14
Parvest Equity Russia	10-mai-13
Parvest Equity Russia Opportunities	29-nov07
Parvest Equity Turkey	10-mai-13
Parvest Equity USA	20-sept90
Parvest Equity USA Growth	10-mai-13
Parvest Equity USA Mid Cap	31-oct02
Parvest Equity USA Small CAP	10-mai-13
Parvest Equity USA Value DEFI	21-aug-17
Parvest Equity World Emerging	10-mai-13
Parvest Equity World Emerging Low Volatility	24-janv-14
Parvest Equity World Emerging Small Cap	04-juin-15
Parvest Equity World LOW Volatility	10-mai-13
Parvest Equity World Telecom	10-mai-13
Parvest Finance Innovators	10-mai-13
Parvest Flexible Bond Euro	20-juin-14
Parvest Flexible Bond Europe Corporate	06-août-99
Parvest Flexible Equity Europe	25-juil-08
Parvest Flexible Multi-Asset	07-mai-15
Parvest Global Environment	29-nov07
Parvest Global Equity Absolute Return Strategy ("GEARS")	08-fév-18
Parvest Green Bond	25-sept-17
Parvest Green Tigers	10-mai-13
Parvest Health Care Innovators	10-mai-13
Parvest Human Development	07-mai-15
Parvest Money Market Euro	05-août-92
Parvest Money Market USD	20-sept90
Parvest Multi-Asset Income Emerging	13-mai-16
Parvest QIS Multi-Factor Credit Euro IG	08-fév-18
Parvest Real Estate Securities Europe	24-janv-14
Parvest Real Estate Securities Pacific	10-mai-13
Parvest Real Estate Securities World	10-mai-13
Parvest Smart Food	07-mai-15
Parvest Step 90 Euro	31-oct02
Parvest Sustainable Bond Euro	13-Mar-13

Parvest Sustainable Bond Euro Corporate	17-nov06
Parvest Sustainable Bond World Corporate	17-nov06
	30-janv-04
Parvest Sustainable Equity Europe	
Parvest Sustainable Equity High Dividend Europe	11-juil-00

Seules les catégories d'actions suivantes des compartiments listés ci-dessus seront offertes à la commercialisation : Classic Capitalisation, Classic Distribution, Classic EUR Capitalisation, Classic EUR Distribution, Classic H EUR Capitalisation, Classic H EUR Distribution, Classic RH EUR Distribution, I Capitalisation, I Distribution, I H EUR Capitalisation, I RH EUR Capitalisation, I RH EUR Capitalisation, I RH EUR Capitalisation, Privilège Capitalisation, Privilège EUR Capitalisation, Privilège PIR Capitalisation, Privilège RH EUR Capitalisation, Privilège RH EUR Distribution, Privilège RH EUR Capitalisation, Privilège RH EUR Capitalisation, Privilège RH EUR Capitalisation, Privilège RH EUR Distribution, Privilège RH EUR Capitalisation, Privilège EUR Distribution, Veuillez-vous référer à la partie "Actions" du Prospectus complet et aux documents d'informations clés pour l'investisseur relatifs à la catégorie d'action en question.

3. Conditions de souscription et de rachat des actions de la SICAV

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que leur demande de souscription d'actions de la SICAV peut être rejetée par le gestionnaire ou par son délégué, pour quelque raison que ce soit, en tout ou partie, qu'il s'agisse d'une souscription initiale ou supplémentaire.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la SICAV comporte des clauses d'éviction automatique avec rachat des parts dès lors que certaines conditions d'investissement ne sont plus respectées. Ce rachat aura, pour l'investisseur français, des conséquences fiscales liées à la cession de valeurs mobilières

4. Fiscalité

L'attention des investisseurs fiscalement domiciliés en France est attirée sur l'obligation de procéder à la déclaration des revenus qui, résultant des cessions intervenues entre les compartiments de la SICAV, sont soumis au régime des plus-values sur valeurs mobilières.

Les compartiments suivants sont éligibles au PEA. A ce titre, la Société s'engage à ce que ces compartiments investissent de manière permanente 75 % au moins de leur actif en titres ou droits éligibles au PEA :

- PARVEST EQUITY BEST SELECTION EURO
- PARVEST EQUITY BEST SELECTION EUROPE
- PARVEST EQUITY EUROPE GROWTH
- PARVEST EQUITY EUROPE MID CAP
- PARVEST EQUITY EUROPE SMALL CAP
- PARVEST EQUITY EUROPE VALUE
- PARVEST EQUITY GERMANY
- PARVEST EQUITY NORDIC SMALL CAP
- PARVEST FLEXIBLE EQUITY EUROPE
- PARVEST SUSTAINABLE EQUITY EUROPE
- PARVEST SUSTAINABLE EQUITY HIGH DIVIDEND EUROPE

5. Précisions particulières quant à la composition de l'actif de certains compartiments de la SICAV

Les compartiments ci-dessous, étaient investis à la clôture de l'exercice, à hauteur de 75% minimum en actions :

- PARVEST AQUA
- PARVEST CLIMATE IMPACT
- PARVEST EQUITY ASIA PACIFIC EX-JAPAN
- PARVEST EQUITY AUSTRALIA
- PARVEST EQUITY BEST SELECTION ASIA EX-JAPAN
- PARVEST EQUITY BEST SELECTION EURO
- PARVEST EQUITY BEST SELECTION EUROPE
- PARVEST EQUITY BEST SELECTION EUROPE EX-UK
- PARVEST EQUITY BEST SELECTION WORLD
- PARVEST EQUITY BRAZIL
- PARVEST EQUITY CHINA
- PARVEST EQUITY CHINA A-SHARES
- PARVEST EQUITY EUROPE EMERGING
- PARVEST EQUITY EUROPE SMALL CAP
- PARVEST EQUITY EUROPE GROWTH
- PARVEST EQUITY EUROPE MID CAP
- PARVEST EQUITY EUROPE VALUE
- PARVEST EQUITY GERMANY
- PARVEST EQUITY HIGH DIVIDEND ASIA PACIFIC EX-JAPAN
- PARVEST EQUITY HIGH DIVIDEND USA
- PARVEST EQUITY INDIA
- PARVEST EQUITY INDONESIA
- PARVEST EQUITY JAPAN
- PARVEST EQUITY JAPAN SMALL CAP
- PARVEST EQUITY LATIN AMERICA
- PARVEST EQUITY NORDIC SMALL CAP
- PARVEST EQUITY RUSSIA
- PARVEST EQUITY RUSSIA OPPORTUNITIES
- PARVEST EQUITY TURKEY
- PARVEST EQUITY USA
- PARVEST EQUITY USA GROWTH
- PARVEST EQUITY USA MID CAP
- PARVEST EQUITY USA SMALL CAP
- PARVEST CONSUMER INNOVATORS
- PARVEST EQUITY WORLD EMERGING
- PARVEST EQUITY WORLD EMERGING LOW VOLATILITY
- PARVEST EQUITY WORLD EMERGING SMALL CAP
- PARVEST ENERGY INNOVATORS
- PARVEST FINANCE INNOVATORS
- PARVEST HEALTH CARE INNOVATORS
- PARVEST EQUITY WORLD LOW VOLATILITY
- PARVEST DISRUPTIVE TECHNOLOGY
- PARVEST EQUITY WORLD TELECOM
- PARVEST FLEXIBLE EQUITY EUROPE
- PARVEST GLOBAL ENVIRONMENT
- PARVEST GREEN TIGERS
- PARVEST HUMAN DEVELOPMENT
- PARVEST SMART FOOD
- PARVEST SUSTAINABLE EQUITY EUROPE
- PARVEST SUSTAINABLE EQUITY HIGH DIVIDEND EUROPE